

Histoire de Charles le Téméraire duc de Bourgogne

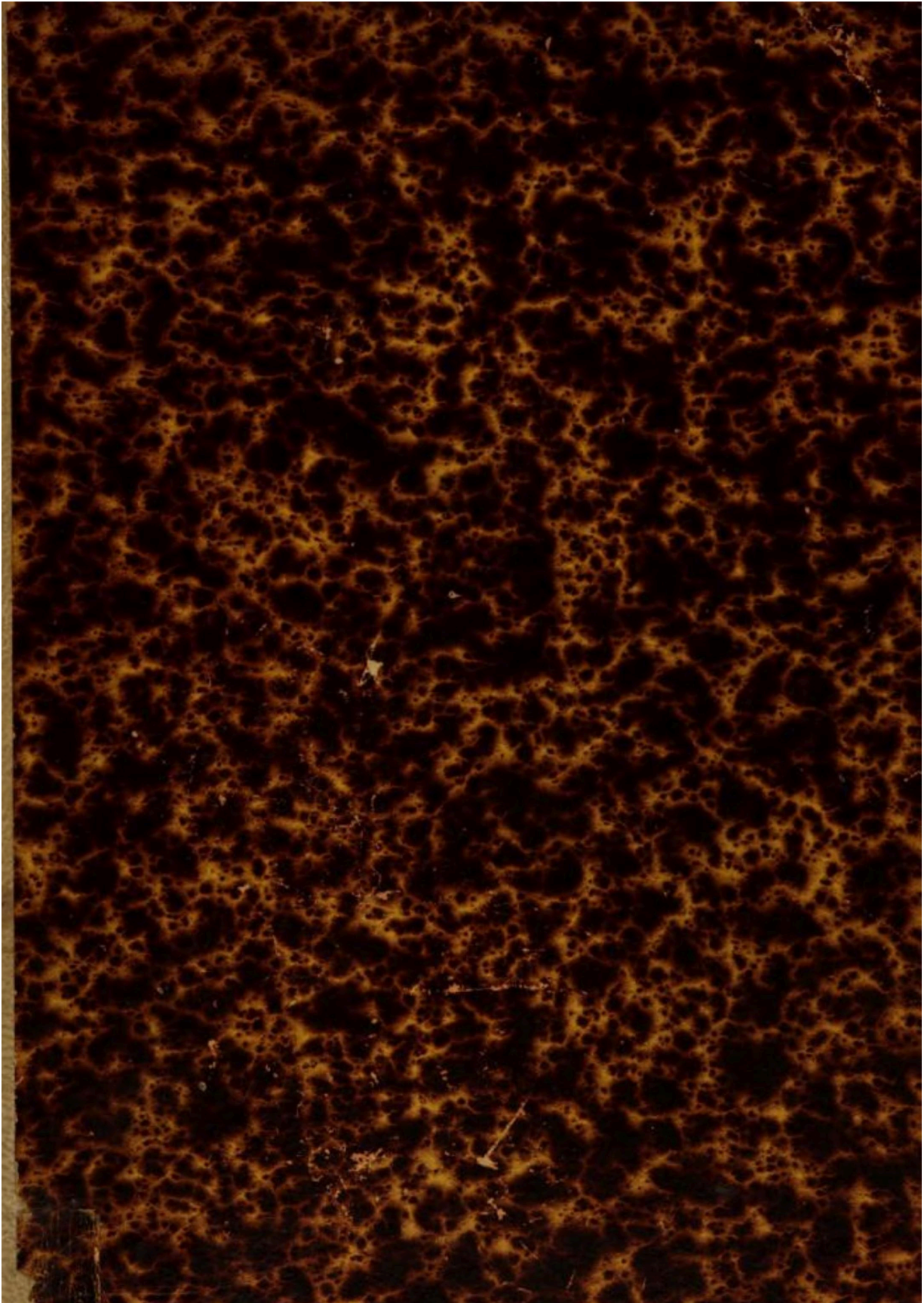
1. [Notice](#)

This book was produced in EPUB format by the Internet Archive.

The book pages were scanned and converted to EPUB format automatically. This process relies on optical character recognition, and is somewhat susceptible to errors. The book may not offer the correct reading sequence, and there may be weird characters, non-words, and incorrect guesses at structure. Some page numbers and headers or footers may remain from the scanned page. The process which identifies images might have found stray marks on the page which are not actually images from the book. The hidden page numbering which may be available to your ereader corresponds to the numbered pages in the print edition, but is not an exact match; page numbers will increment at the same rate as the corresponding print edition, but we may have started numbering before the print book's visible page numbers. The Internet Archive is working to improve the scanning process and resulting books, but in the meantime, we hope that this book will be useful to you.

The Internet Archive was founded in 1996 to build an Internet library and to promote universal access to all knowledge. The Archive's purposes include offering permanent access for researchers, historians, scholars, people with disabilities, and the general public to historical collections that exist in digital format. The Internet Archive includes texts, audio, moving images, and software as well as archived web pages, and provides specialized services for information access for the blind and other persons with disabilities.

Created with hocr-to-epub (v.1.0.0)





HISTOIRE DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE

The text on this page is estimated to be only 13.17% accurate

I bmxelle». — Typ. A. Lachoh, Verbobckbotb» et CM, rue
Royale, 3, impute do Parc Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.80% accurate

JOHN FOSTER KIRK HISTOIRE DE CHARLES LE
TÉMÉRAIRE DUC DE BOURGOGNE TRADUCTION DE L'ANGLAIS
PAR CH. FLOR O'SUARR TOME TROISIÈME / < J PARIS guOTHé^ ^
3 NOV. 1901) *) LIBRAIRIE INTERNATIONALE 46, BOULEVARD
MONTMARTRE, 15 Au coin de la rue Vivienne A. LACROIX,
VERBOECKHOVEN ET O, ÉDITEURS A BRUXBLLBS , A L1VOCRNE
ET A LEIPZIG 1866 Droits de reproduction réservés Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 21.00% accurate

» Digitized by Google

HISTOIRE DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE LIVRE IV

CHAPITRE PREMIER Tendances politiques du siècle. — Conquête de la Gueldre. — Négociations entre Charles et l'empereur. — Leur entrevue à Trêves (1473). Profitons de ce moment où nous allons aborder de nouvelles sphères d'action, pour appeler l'attention sur certaines particularités qui, en dehors des détails biographiques, ou, plutôt, rattachées à ces détails, donnent à notre sujet son caractère distinctif. Nous avons commencé par l'histoire d'une province ou même d'une famille. Les premières scènes de notre récit se passaient, en effet, dans la maison de Philippe le Bon. Les dissentiments et les intrigues qui s'agitaient dans cette petite cour en constituaient les principaux incidents. Mais, peu à peu, cette histoire en est arrivée à embrasser les mouvements politiques les plus marquants de l'époque. T. III. 1

6 HISTOIRE On aura remarqué cette progression. Elle deviendra pins saisissante dans la suite de notre récit. Mais ce que nous observons là n'est pas un simple chan gement de scènes, une transition d'une situation à une autre. C'est le développement logique d'un système par le déploiement graduel de ses moyens et de ses effets. Un coup d'oeil jeté sur les traits particuliers et les tendances de cette époque feront ressortir davantage cette évidence. La On du quinzième siècle est universellement reconnue comme étant une époque remarquable. C'est le point de départ de l'histoire moderne, qui se distingue absolument de l'histoire du moyen âge. Leseizième siècle a été une grande époque, une ère de grands changements, de grands hommes et de grandes actions. L'humanité semble s'être élevée brusquement à un niveau supérieur; elle semble avoir grandi en proportion. On voit les principaux États de l'Europe se consolider dans les formes et les limites que, pour la plupart, ils ont conservées depuis. On voit le gouvernement se poser sur une nouvelle base, combinant en même temps l'autorité et la dépendance. C'est, en un mot, le gouvernement représentatif. Quatre grandes puissances, la France, l'Angleterre, l'Espagne et l'Autriche, maintiennent la balance du pouvoir. De rapides et étonnantes révolutions se produisent dans les ans et les sciences. Le nouveau monde a été découvert. On y procède par la conquête et la colonisation. L'imprimerie, inventée quelque temps plus tôt, commence à révéler son énorme énergie et son influence. La poésie, la peinture et d'autres beaux-arts fleurissent à la fois, avec une ampleur et une richesse dont on n'avait pas eu d'exemple auparavant et Digitized by Google

DE CHARLES LE TÊMÊKAIRE 1 qu'ils n'ont pas retrouvées depuis. La religion même subit une régénération. La Réforme introduit la raison dans les explorations mystérieuses de la foi. Quelques années avant Pépoque à laquelle toutes ces révolutions ont été accomplies, pas une n'était commencée sérieusement. En l'année 1470, l'Espagne n'est encore qu'une collection de petites souverainetés indépendantes ; la France aussi n'est qu'un nom, mais le nom d'une idée dont on n'attendra pas longtemps la réalisation ; le trône d'Angleterre continue à faire la navette entre la faction et le hasard ; la maison d'Autriche, quoique investie seule de la dignité impériale, n'a pas encore jeté les larges fondations de son domaine territorial. Colomb s'est embarqué déjà, mais sans diriger sa proue vers des rivages inconnus. Ni Luther, ni Cortés, ni Michel Ange, [ne sont encore nés. Les quelques livres qui ont été imprimés à l'aide de caractères mobiles, passent pour des curiosités, et n'ont accès que dans de rares bibliothèques princières, particulièrement dans celle du duc de Bourgogne (1), où ils sont examinés avec soin par William Caxton, lequel a résidé pendant plusieurs années dans les Flandres (2). (1) Bans l'inventaire de la bibliothèque ducale, publié par M. Barroi* (Bibliothèque protypographique. Paris, 1830), il n'a pas fait men'ion d'un livre imprimé avant 1487. L'éditeur attribue ce fait à la somptuosité des manuscrits qui faisait dédaigner la simpli* cité typographique, t La typographie, • dit-il, ■ depuis près de quatre siècles, n'a pu produire encore, même avec l'auxiliaire de la gravure, aucun monument ausni somptueux que les éblouissants volumes provenant des ducs de Bourgogne ou des seigneurs de leur cour. • Mais cela ne nous paraît pas une raison suffisante. Les relations entre Louis de Bruges et Colard Mansion et la faveur témoignée i Caxton par la duchesse de Bourgogne semblent autoriser une supposition différente. Il est probable que les listes oe devaient pas contenir de livres imprimés. (9) La réputation de Caxton, comme le plus ancien des typographes anglais, est plus grande de beaucoup que celle dont il jouissait de sou vivant, pour ses écrits et ses traductions. La préférence est justifiée. Le style de Caxton n'est pas un des beaux échantillons de la littérature anglaise an quinzième siècle. Il est posrible que son séjour de trente

8 HISTOIRE C'est donc avec raison que l'époque intermédiaire est considérée comme une ligne de démarcation entre deux ères différentes. Mais cette ligne a été, peut-être, trop nettement tracée, et trop rapidement franchie. Les historiens ont trop souvent insisté sur le point où le passé se confond avec le présent, et n'ont pas assez insisté sur le point, moins immédiat, où s'arrête un passé plus éloigné. Or on reconnaîtra volontiers que la soudaineté simultanée avec laquelle de grands changements s'opèrent ne dénote pas une inertie, ou une stérilité préalable. Elle constate, au contraire, d'une façon évidente, un état général et prolongé d'actives préparations. Certaines périodes ont reçu le nom de « temps obscurs. » Ce n'est pas parce qu'elles ont été imparfaitement comprises par les siècles suivants, ni parce qu'elles-mêmes ne connaissaient pas suffisamment l'antiquité classique qui les avait précédées, mais parce qu'elles ne se rendaient pas bien compte elles-mêmes de leurs desseins et de leur destinée. Ces époques présentent un aspect confus et chaotique, mais ce n'est point cet état de sommeil, d'imbécillité ou de réaction positive qu'on a prétendu parfois. Nous avons des preuves abondantes de la subtilité, de l'énergie, de la faculté d'invention et de construction que possédait à ces époques l'intelligence humaine. Les deux grands agents de la réalisation et de la diffusion des idées, l'imagination et la logique, s'occupaient activement, l'une fournissant la charpente du système et du dogme, toujours insatiables dans la découverte de nouvelles déductions et de nouvelles conséquences, compléments nécessaires de ses desseins, l'autre donnant à ses matériaux la beauté esthétique. L'absence de contact avec l'étranger ne lui a pas permis de suivre le mouvement du progrès des lettres dans son pays. Il avoue que sa patronne, Marguerite d'York, corrigeait ses solécismes. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 9 ou intellectuelle, leur faisant prendre racine dans les mythes, les entourant de cérémonies et de symboles. Mais ces deux facultés s'appliquaient à des entreprises plus actives ou plus grandes qu'à dompter, discipliner, organiser et christianiser les races celtiques, gothiques et Scandinaves. L'Église catholique, avec sa hiérarchie et ses rites, ses légendes et ses liturgies, ses magnifiques temples et ses confréries cloîtrées; le système féodal, avec sa consécration du sol, ses obligations minutieuses, strictes, personnelles, ses ordres de chevalerie, ses vœux de fidélité et de protection ; les communes avec leurs chartes, leurs juridictions indépendantes et leurs gouvernements populaires, leur organisation du travail et du commerce, leurs ligues et leurs confédérations commerciales et politiques, tout cela avait pris pari à l'œuvre. Ce n'étaient pas des accidents du temps et de la circonstance. C'étaient bien moins encore des combinaisons d'ignorance, de stupidité, de tyrannie ou d'erreur volontaire. C'étaient les produits de l'intelligence active, de fines intuitions, de sincères et nobles efforts. Si, donc, un temps est venu où ces choses devaient tomber, ce ne fut pas parce qu'elles étaient radicalement vicieuses et fausses, parce que leur domination avait été abusive ou usurpée, parce qu'on les avait mises à l'épreuve et qu'elles avaient été trouvées défectueuses. Il n'eût pas été exact non plus, ni suffisant, de ne les considérer que comme des expédients temporaires, issus de vues étroites, convenant aux nécessités d'une civilisation rudimentaire, mais condamnés à disparaître, dès que leur but a été atteint, pour faire place à des agents sociaux plus parfaits et plus adéquats. Nous ne pouvons pas dire que leur renversement ait été un fait intellectuel plus grand

Digitized by Google

10 HISTOIRE que n'avait été leur création. Ces institutions se sont, en fait, détruites elles-mêmes. Elles couronnèrent leur œuvre, elles donnèrent leur dernière preuve de vigueur, elles épuisèrent leur vitalité, à faire naître des hommes qu'elles poussèrent à se jeter dans des formes d'opinion et des manières de vivre plus larges et plus simples. Elles furent ébranlées, non par des assauts du dehors, non par un procédé quelconque de corruption et de décrépitude, — car ce ne fut là qu'un résultat et un signe du changement intérieur qui s'était produit, — mais par la maturité, la force et l'activité de la lutte des esprits cherchant des principes plus grands, plus larges, plus libres que ceux qu'elles-mêmes représentaient et qu'elles avaient amené à un degré de développement tel * qu'elles étaient devenues incapables de les contenir. L'extension générale de la liberté populaire et des droits commerciaux fut la cause, et non la conséquence, de la décadence des communes, qui avaient pendant longtemps entretenu vigoureusement le monopole de ces droits et de cette liberté. La féodalité, malgré sa force centrifuge toujours féconde en phénomènes alarmants et malgré sa lutte persistante contre le pouvoir monarchique (lutte qui marqua l'époque de sa décadence et de sa faiblesse), fut néanmoins un des plus fermes soutiens de ce pouvoir. Ce fut elle qui lui permit de réunir dans une seule main tous les fils de ce tissu de dévouements qui devait devenir la base la plus solide de la monarchie. A côté de cet élément, il y en avait un autre : l'unité de l'Église. Cette unité de l'Église avait donné des armes au christianisme pour ses triomphes sur le paganisme; elle l'avait protégé contre les incursions du mahométisme et l'avait sauvé, pendant les crises primitives de sa fondation,

Digitized by Google

DE CHARLES LE TÊMÉRAIRE 11 du danger des divisions intérieures qui pouvaient compromettre son existence. Elle avait, en outre, développé ces sentiments de fraternelle sympathie et de concorde qui constituent encore de nos jours, en dépit des distinctions de frontière, de race et de croyances, en dépit des défiances et des doutes religieux, des dissidences de dogme et de rite, des distinctions de sectes et des rancunes de polémique, le lien le plus solide qui existe entre les nations civilisées de la terre, cette unité qui est un frein aux excès du fanatisme et de la superstition, qui tempère la tolérance par le zèle et donne une direction convergente à la marche de toutes les manifestations du progrès humain (1). En résumé, les idées et les institutions du moyen âge, loin d'avoir été un obstacle et une entrave aux progrès de la civilisation, loin d'avoir été de fuites expérimentations abandonnées du jour où leur efficacité a été démontrée, ou de débiles élançons enlevés pour faire place à des supports plus solides, ont été de larges et solides fondations pour les édifications futures des (i) Oû prendra peut-être pour on paradoxe cette assertion que les enseignements on l'influence de l'Église de Rome aient contribué à répandre un sentiment de tolérance. Qu'on nous permette d'expliquer noire manière de voir à cet égard. Nous ne parlons pas do cette tolérance qui, voyant l'impossibilité ou l'inutilité de réprimer les aberrations de l'opinion humaine, permet aux hommes de se tromper sous leur propre responsabilité. C'est là un résultat de l'expérience et du sens commun, dont le monde est surtout redevable au protestantisme, car, si cette tolérance n'a pas toujours été proclamée ou pratiquée par les réformistes, elle n'en est pas moins une déduclioo naturelle de leurs principes. Hais ce mot s'applique aussi à un sentiment plus profond, à ce sentiment de sympathie et d'appréciation qui, reconnaissant l'unité sous la diversité, ne désire même pas que tous les hommes marchent par le même sentier vers le même but. C'est là un principe qui n'est proclamé par aucune secte, mais qui a été mis en pratique, sciemment ou autrement, par des millier* de sectes différentes. Mais d'où provient-il? Il n'est évidemment pas sorti de la division ut du fracas au seizième siècle. Nous croyons qu'il a été développé par celte longue unité de croyance qui unissait ensemble les nations de l'Europe et les isolait si nettement du reste du monde. C'est parce que les hommes avaient été habitués à se regarder dans un sentiment particulier comme catholiques,

qu'ils ont pu, en dépit de divisions subséquentes, se regarder dans uu sentiment particulier comme chrétiens. Digitized by Google

12 HISTOIRE âges subséquents. Les grandes révolutions qui marquèrent la fin de l'histoire du moyen âge, n'ont pas été l'explosion de vérités soudaines et inconnues, ou un brusque retour vers des usages primitifs, vers des conceptions plus jeunes et des croyances plus pures (1). Elles ont été le large développement et le triomphe éclatant de principes inhérents à la marche progressive de l'humanité, une prise de possession d'un héritage accumulé pendant une longue minorité, l'accomplissement d'un dessein vers lequel avait tendu et pour lequel avait travaillé tout ce qui avait existé jusqu'alors. La société, on l'a dit souvent, est dans un état permanent de révolution. De même la rivière est toujours en mouvement; mais la rapidité de sa course, quand elle méandre à travers une plaine unie, ou quand elle lutte contre des obstacles rocheux qui lui barrent le passage à chaque détour, est bien différente! Dans les deux cas, quand la rivière approche de l'endroit où ses eaux vont descendre dans un profond abîme, son cours s'accélère et son flot s'avance avec une vitesse sans cesse croissante. Il en est de même des événements de l'histoire. Quand de grands changements se préparent, le flot devient plus rapide, plus irrésistible. C'est le caractère distinctif de la période dont nous parlons. Pour borner notre attention aux choses de la politique, nous pouvons faire cette observation que « la lutte pour le pouvoir » dont nous avons déjà dit, « qu'elle était devenue véhémence et universelle au quinzième siècle, » i (1) Peu d'Églises protestantes consentent à admettre qu'elles doivent quelque chose à l'Église de Rome. Toutes prétendent avoir reçu le dépôt de la vérité primitive. Il y a même une aimable secte peu nombreuse qui affirme cette prétention en s'appelant simplement chrétiens,» qu'ils prononcent d'une façon particulière en appuyant sur l'f long. Digitized by Google

DE CHAULES LE TÉMÉRAIRE. 15 indique le caractère transitionnel de cette époque. Si on fait abstraction des causes et des effets, cette lutte semble n'être qu'une explosion générale d'ambition altière et sans scrupule, accompagnée de violence et d'anarchie. Dans tous les royaumes et tous les États, sévit une lutte parricide, suicide. La féodalité est en rébellion flagrante contre le suzerain, c'est à dire contre son principe essentiel. Chaque couronne est disputée, chaque succession est l'objet d'un conflit. Dans chaque royaume, dans chaque famille princière, il y a de cruelles scissions et de sombres tragédies. L'héritier ne peut pas attendre que la mort de son père le mette en possession de son héritage. Le frère, l'oncle, se disputent l'héritage d'un enfant dès avant sa naissance. Le favori ambitieux cherche à détrôner son maître. Le noble insolent espère échapper à ses obligations féodales et à se mettre sur un rang d'égalité avec les princes. Chacun est ardent à la lutte, impatient de saisir et de garder le pouvoir, lequel, semblable à Protée, se dérobe à tout instant sous quelque forme nouvelle, prend de nouveaux attributs et devient en quelque sorte insaisissable. En effet, le résultat de tant de luttes ne fut pas celui sur lequel on avait pu compter à cette époque, le démembrement des États, une division plus grande des territoires, et, par conséquent, une dissolution de la société politique. Ce fut exactement le contraire qui arriva. Les éléments qui, jusqu'alors, avaient été séparés et en état d'antagonisme, se fusionnèrent; des provinces qui jusqu'alors avaient été indépendantes on rattachées seulement par des liens féodaux ou fédératifs, s'unirent et s'incorporèrent en un seul État ; on vit surgir des nations animées d'une vie commune et des mêmes sentiments; des monarchies dont les différentes parties se soudèrent ensemble assez fortement pour

14 HISTOIRE résister soit à la trahison intérieure, soit à l'invasion étrangère; des gouvernements arbitraires dans la forme, peut-être, et tyranniques dans la pratique, mais s'attachant à affranchir les masses avec autant de persévérance qu'ils en mettaient à réduire ou à détruire les privilèges et les monopoles de quelques-uns, et se basant sur ce principe que la société est composée, non pas de classes, mais d'individus. Comme ces changements se produisirent d'une façon si générale, nous avons été portés à croire qu'ils ne s'opérèrent pas en dépit des luttes et de la confusion qui les précédèrent, mais que ces luttes et cette confusion furent le procédé préalable qui les amena (1). Ainsi, en Espagne, la rivalité entre les petits royaumes de Castille et d'Aragon, et les conflits intérieurs de chacune de ces maisons royales au sujet de la succession, amenèrent directement l'union des deux couronnes et le renversement subséquent de la puissance musulmane dans la Péninsule et le long de la Méditerranée. Ils eurent encore pour conséquence et résultat cette extrême démonstration d'énergie que firent la monarchie et le peuple d'Espagne durant le seizième siècle, démonstration qui, lorsqu'on la considère de nos jours, ressemble à l'explosion d'un volcan nouveau qui aurait épuisé toute sa force et toute sa chaleur en une seule éruption. En France et en Angleterre, une longue série de divisions et de convulsions se termina d'une manière semblable. Dans le premier de ces pays, le principe d'unité nationale, après avoir lutté longtemps pour son existence, se vit solidement ga« (i) Guiiot lai -même ne voit dans les institutions du moyen âge qu'une série d'expériences. Un système supplante l'autre; la barbarie et les violents conflits sociaux retardent la civilisation ; le progrès est le résultat, non d'une collision de forces, mais de certains éléments qui survivent* celle collision. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 15 ranti et devint l'étoile polaire de la politique et le point de convergence du sentiment populaire. Dans l'autre, un besoin reconnu depuis longtemps fut satisfait par l'établissement d'un gouvernement rendu plus énergique, non par la simple solution d'un problème dynastique, mais par la reconnaissance ouverte ou implicite, de ces deux grandes idées de représentation et de responsabilité (1) qui sont la vie et l'essence de sa constitution. On pourrait croire que, puisque les plans et les entreprises du duc de Bourgogne ont eu pour résultat l'insuccès, la défaite et la ruine, son histoire a été mal choisie pour représenter l'expression de la tendance générale de l'époque, puisqu'elle représente plutôt la résistance que cette tendance a renversée et les obstacles qu'elle a balayés. Mais ce qui nous préoccupe ici, ce n'est pas le résultat, c'est la lutte elle-même; et chaque phase de cette lutte se reflète de la manière la plus vive dans l'ambitieuse et belliqueuse carrière de Charles le Téméraire. D'un autre côté, la position qu'il occupait, l'ayant forcé ou tenté de se mêler activement des affaires intérieures d'un grand nombre d'États étrangers, fournit un terrain plus avantageux que tout autre pour examiner convenablement ces affaires. Ce besoin immodéré de posséder et d'exercer l'autorité et le gouvernement, dont il donna des preuves du vivant même de son père, n'était pas seulement l'impatience ordinaire de l'héritier présomptif agissant sur un esprit particulièrement violent dans ses désirs et peu scrupuleux dans ses desseins, c'était un besoin épidémique qui s'était emparé de tous ses contemporains (1) Il est bien entendu que nous ne parlons pas ici de la simple représentation parlementaire ou de la responsabilité du ministère. Les traits distinctifs du gouvernement anglais seront indiqués dans un autre chapitre. Digitized by Google

16 HISTOIRE exposés à son influence, qui agissait sur les timides comme sur les résolus, sur ceux qu'impressionnait le péril ou le crime, aussi bien que sur ceux qui ne craignaient ni Dieu, ni homme. On peut citer, comme exemples de cette influence, Louis XI, alors qu'il était encore dauphin, son frère Charles de France, le duc de Clarence et le duc de Gloucester, Alphonse et Isabelle de Castille, Charles de Navarre, Albert d'Autriche, Philippe de Savoie, Adolphe de Gueldre, personnages dont les caractères différaient et contrastaient particulièrement. De même que, dans les révolutions ordinaires, le pouvoir, renversé de ses anciennes bases, semble s'offrir de lui-même en prise et devenir un objet tout naturel de compétition, de même à cette époque de changement et de réorganisation générale, toutes les mains s'étaient tendues pour s'emparer de quelque droit, ou pour profiter de quelque occasion. Son conflit audacieux avec les ministres de son père mit Charles en conflit direct avec le roi de France. La lutte s'ouvre désormais entre les deux hommes sur lesquels la passion dominante de l'époque a eu le plus de prise et dont l'énergie supérieure s'est alimentée et soutenue de ressources supérieures. L'un et l'autre cherche autour de soi des adhérents et des instruments. A une époque où des impulsions et des divisions de ce genre agissaient partout, ces instruments n'étaient pas difficiles à trouver. Louis prête encouragement à la rébellion de Liège, aux prétentions de Nevers, à l'ambition et à la cupidité de Saint-Pol. Charles contracte alliance avec les vassaux mécontents de la couronne et devient l'âme d'un mouvement réactionnaire, qui menace de défaire tout ce qui a été accompli par Philippe Auguste, Philippe le Bel., et les plus habiles de leurs successeurs. . ' ■ « • ■ Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 17 La scène s'élargit de nouveau. Les deux rivaux, suspendant leurs attaques» tournent leurs regards vers une troisième puissance, espérant l'un et l'autre arranger une combinaison qui ferait incliner définitivement de son côté la balance trop également suspendue. L'Angleterre est l'alliée naturelle des États bourguignons, l'ennemie naturelle de la France. Mais là aussi, un conflit intérieur, réprimé mais non pas éteint, fournit à Louis une occasion dont il profite habilement. Grâce à ses relations avec Warwick, grâce aux relations qu'il forme entre Warwick et les lancastriens, le roi de France parvient à changer une ancienne politique et à établir en Angleterre un gouvernement ami de la France, hostile à la Bourgogne. Son triomphe, toutefois, est de courte durée. Le gouvernement qu'il a réussi à établir de la sorte est miné et renversé. Louis, privé de tout appui à l'extérieur, est exposé de nouveau aux attaques combinées de ses ennemis à l'intérieur. Mais voici de nouveau une réaction, un brusque recul. Bien que le roi ne remporte pas la victoire sur ses ennemis, il fait avorter leurs stratagèmes, déjoue les plans qu'ils avaient formés contre lui, et voilà de nouveau l'équilibre rétabli. Il semblerait, dès lors, puisque les combattants sont de nouveau dans des conditions d'égalité et que leurs attaques sont de nouveau suspendues, qu'il n'a pas été fait un pas vers la solution définitive de la question en litige. Mais un moment de réflexion suffira pour nous faire remarquer que, dans le fait, la situation est grandement modifiée, que les succès remportés des deux côtés n'ont pas été sans résultat, malgré les insuccès qui les ont contrebalancés, et que nous en sommes arrivés à un point d'où il est possible d'apercevoir la conclusion finale qui doit en résulter.

HISTOIRE comment, eu Angleterre, la maison d'York, à cause même des efforts tentés pour la renverser, avait conquis une position dont ne pouvaient plus la faire descendre ni les complots des factions hostiles, ni les attaques d'un ennemi étranger, une position qu'elle ne devait perdre que par ses propres crimes, son incapacité et le changement qui s'en est suivi dans les sentiments de la nation à son égard. De même, en France, le trône avait été plus fermement établi, la coalition formée contre lui avait été rompue, un sentiment national s'était formé pour le soutenir. Le duc de Bourgogne a renoué l'alliance avec l'Angleterre et la durée de cette alliance est garantie par la stabilité évidente du gouvernement que le duc a aidé à rétablir. Mais il a perdu ses alliés en France, et les sources de mécontentement et de trahison qui coulaient autrefois à son gré sont maintenant presque complètement taries. Le duc se rend compte de cette situation, mais la connaissance qu'il en a ne sert qu'à stimuler son ambition et à en élargir la sphère. Puisque le même principe fonctionne sur tous les points, puisque le moment est venu où les faibles doivent succomber devant les forts, où les petits États doivent être absorbés par les grands, où l'autorité monarchique doit devenir absolue, et où tous les autres titres de commandement, perdant leur force primitive, ne doivent plus avoir de valeur que par des décrets, qui est-ce donc qui peut à plus juste droit espérer profiter de cette révolution, maintenir son indépendance, exalter sa position et étendre sa souveraineté, si ce n'est un prince déjà supérieur à la plupart des autres par l'étendue de ses ressources et la conscience qu'il a de son aptitude à en tirer parti? Les rêves de son enfance vont inspirer maintenant l'énergie de son âge viril. Il va pouvoir égaler ou même

Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 19 dépasser les exploits représentés sur les glorieuses tapisseries dont il s'est compta à s'entourer et dont le récit a été une de ses études favorites. Il aspire à une place parmi les conquérants, les fondateurs de royaumes ou d'empires. De pareilles aspirations, de pareils efforts, ne manquent jamais d'arrêter l'attention de l'humanité. Alors même que, sous d'autres rapports, ils seraient infructueux, ils donnent une vigoureuse impulsion au courant des événements, et, par leur influence soudaine et turbulente, éveillent les sociétés sur les changements qui vont s'opérer dans leur sein. Charles a été surnommé parfois • le Napoléon du moyen âge » non seulement à cause de cerlaiues analogies de fortune, mais à cause de certaines ressemblances de tempérament et de volonté. Or ce Napoléon du moyen âge concentra sur sa personne l'attention de la chrétienté. Pendant le court espace de temps qu'il doit régner encore, son histoire va devenir l'histoire de l'Europe. Îl avait avec les gouvernements étrangers des relations de stricte alliance ou d'hostilité résolue. On voit les troupes de nombreuses nations différentes combattre sous ses drapeaux ou sous les drapeaux de ses ennemis. Quiconque n'était pas pour lui était contre lui. Ses constantes agressions, les craintes et les défiances qu'il excitait et la coalition d'opposition qui finit par se former contre lui, eurent pour effet de faire sentir vivement aux différents États de l'Europe les dangers résultant de leur condition analogue et de leur influence mutuelle, de les déterminer à s'observer plus attentivement dans leur politique et dans leurs projets respectifs; c'est à cette époque, ou plutôt à ces circonstances qu'il faut faire remonter l'origine de la diplomatie moderne, ou, pour parler plus exactement, son exportation de l'Italie et son adoption

20 HISTOIRE générale dans les Etats cisalpins. C'est à la cour de Bourgogne qu'on voit pour la première fois des envoyés étrangers résider en permanence ; et la correspondance, récemment découverte, de certains ambassadeurs milanais, qui accompagnaient le duc dans plusieurs de ses expéditions, est peut-être le plus ancien exemple qui existe d'une longue et consécutive série de dépêches ne se bornant pas aux affaires officielles d'une négociation particulière, mais fournissant des détails personnels et des informations générales au sujet de la cour auprès de laquelle les rédacteurs de ces dépêches étaient accrédités. Ce ne fut donc pas le simple fait d'une ambition impétueuse et extravagante, un parti pris de se mettre en conflit avec les tendances et l'esprit de son siècle, qui poussèrent Charles dans une carrière où la guerre devait être son occupation, et la conquête, par conséquent, son but. Ce furent les exigences du temps et de sa propre position qui conspirèrent en quelque sorte contre les impulsions natives de son caractère pour exercer cette influence sur sa destinée (1). Mais quel devait être son but, quel devait être l'objet précis de ses efforts ? Ce n'était pas un esprit susceptible de se nourrir de songes creux, ou de se jeter à la poursuite de fantômes. Et cependant, ce fut une des singularités de sa situation, qu'elle offrit de tous côtés des horizons aussi vagues qu'ils étaient séduisants, des tentatives entourées non seulement d'obstacles et de dangers, mais de brouillards qui égaraient l'observation et répandaient d'étranges (.1)

Von Rodl est an des très rares écrivains qui ont traité ce snjel avec une impartialité philosophique. « So abenlhenerlich, » fait-il observer, i and aaschweifeod Karls Plane uns erscheinen mœgen, so fehite es ibnen doch weder an rechtlicher noch historischer Begriindung. i FeUlziige KarU des Kuhnen (Schaffhauseo, 1843), B. I. s. 149. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 21 ténèbres sur la transition existant entre le possible et l'impossible. Il n'en était pas de même du roi de France. Il était aisé, chez lui, de prévoir le but final et de déterminer les limites de son ambition. Partout où la race française existait, partout où se parlait la langue française, partout où une montagne ou une rivière offraient un boulevard à l'intégrité du sol français, la monarchie française devait chercher à y fixer sa domination et à y établir sa suprématie. La France, contrairement à toutes les autres nations et contrées, aspire à s'unifier, à se compléter. Ses guerres et ses conquêtes étrangères ont eu, la plupart, pour objet d'atteindre ou de revenir à ses « frontières naturelles. » Bien des fois, le flot est monté jusqu'à ces limites, souvent avec une force qui l'a porté au delà. Bien des fois il a reculé, laissant aux litiges futurs un rivage à contester, mais laissant sur ce rivage les traces de son passage. L'Angleterre a eu la mission plus grande de répandre tout ce qui est anglais sur tous les continents. C'est en même temps la gloire et le faible de son peuple (1). La France s'attache plutôt à attirer chez elle tout ce qui est français, à transformer, à franciser tout ce qui lui vient de l'étranger. Le duc de Bourgogne n'avait pas, lui, un champ aussi (1) Quand on dit parfois, à propos d'un soulèvement en Irlande, dans l'Inde ou dans les colonies, que le caractère anglais convient mal au gouvernement de race» étrangères et d'États dépendants, on semble oublier que l'Angleterre est la seule des nations modernes qui ait jamais réussi dans cette tâche. Est-ce l'Espagne, depuis longtemps dépouillée de ses provinces européennes et de son grand empire colonial ? Est-ce la France, toujours incapable de prendre racine sur un sol étranger ? Est-ce l'Autriche avec ses populations hétérogènes toujours en révolte, qui peuvent prétendre l'emporter sur elle ? La Tante de l'Angleterre a été non pas de gouverner de telle ou telle manière les nations qu'elle a soumises, mais d'oublier trop souvent qu'il y avait des nations qu'elle n'avait pas soumises encore. T. III. 2

HISTOIRE nettement tracé pour ses opérations, une carte si définie pour diriger sa course. Sa position, comme nous l'avons fait remarquer précédemment, était déjà anormale : les anomalies allaient-elles disparaître quand son essor s'élargirait? Il gouvernait déjà une série d'États discordants et mal agrégés; cette discordance allait-elle diminuer quand d'autres seraient joints à sa domination? Dans ses possessions actuelles il exerçait déjà le pouvoir d'une façon irrégulière, et, en plus d'un cas, avec des droits d'une légitimité fort douteuse. En Hollande, par exemple, c'était une usurpation odieuse. En dehors de ses possessions, il n'y avait pas un pied de territoire sur lequel il pût revendiquer une ombre de droit. Et cependant, il faut le répéter encore, ce n'était pas chez lui un simple instinct naturel qui lui faisait poursuivre l'œuvre d'agrandissement qui avait marqué toute l'histoire de sa famille. C'était devenu une nécessité. Dans un pareil siècle, dans une pareille position, rester stationnaire, c'était périr; ne pas conquérir, c'était être conquis; -ne pas absorber, c'était être absorbé soi-même. Les défauts de l'édifice social qui s'élevait, la faiblesse de ses fondations, le manque de cohésion de ses parties, ne pouvaient être dissimulés ou corrigés que par de nouvelles additions ou de nouveaux étais. Ces additions manquant, l'édifice devait bientôt tomber en ruines. Si la Bourgogne et la Franche Comté continuaient à être de simples provinces de la France, leur sort était indiqué à l'avance, et l'heure de leur absorption approchait rapidement. Si la Franche-Comté et la Hollande continuaient à être de simples fiefs de l'Empire, elles ne devaient pas tarder à être absorbées dans le tourbillon grandissant de l'anarchie impériale. Ce n'était qu'en acquérant un titre plus élevé, de plus hautes prérogatives, que le chef actuel de ces

Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 25 États pouvait établir un droit d'autorité indestructible. Ce n'était qu'en acquérant un nouveau territoire qu'il pouvait rattacher ensemble et raffermir les anciens. Les États qu'il ne pouvait s'empêcher de convoiter, vu qu'ils ressemblaient aux siens et s'y trouvaient mêlés, ne pouvaient pas, quoi qu'il arrivât, conserver longtemps leur indépendance. Leur union avec les domaines bourguignons n'aurait pas seulement pour effet d'en élargir les frontières, mais devait leur donner plus de continuité, d'unité et de force, ce qui était plus important. Séparés de la domination bourguignonne, ils offraient aux ennemis et aux rivaux du duc des voies faciles et rapides d'invasion, des points d'attaque avantageux, de grandes facilités de conquête et de démembrement. Sur la frontière des Pays-Bas, la Gueldre et la Frise, provinces jumelles de Hollande, devaient suivre la même loi d'attraction, accepter la même destinée, reconnaître le même maître, ou tomber au pouvoir d'un roi de Danemark, d'un margrave de Brandebourg ou de quelque potentat naissant de l'Europe septentrionale. Entre le Luxembourg et la Bourgogne se trouvait le duché de Lorraine, un fief de l'Empire germanique, mais géographiquement et historiquement une province de France. La Lorraine était gouvernée par un prince français et habitée presque entièrement par un peuple d'origine française. Les ducs avaient été tour à tour les alliés de Charles et de Louis; mais l'alliance, eût-elle même été constante, n'était suffisante ni pour l'un, ni pour l'autre, et chacun guettait l'occasion, maintenant favorable, de s'assurer dans ce duché un appui plus efficace et plus durable. Déjà, comme nous l'avons vu, Charles avait pris pied dans l'Alsace et dans le territoire du haut Rhin ; et il était d'autant moins probable qu'il fût disposé à renoncer à celle

24 HISTOIRE acquisition, importante pour le maintien de sa domination présente, bien plus importante encore au point de vue de sa domination future, qu'il était seul en mesure de la protéger contre les envahissements de la Confédération suisse. Quand des considérations distinctes, basées chacune sur un groupe particulier de faits et de circonstances, se trouvent avoir une relation mutuelle et une tendance commune, elles font naître l'idée d'un plan d'ensemble, d'un groupe d'événements se complétant par des détails, en apparence, indifférents ou étrangers, mais convergeant vers le même but. L'annexion de la Gueldre et de la Frise ne devait être considérée que comme une mesure immédiate et nécessaire à prendre pour l'extension du domaine bourguignon vers l'est, le long des frontières marécageuses des mers septentrionales, extension qui ne devait cesser que lorsque l'opposition de quelque vigoureux rival pousserait ce mouvement d'absorption vers l'ouest. Des exigences impérieuses, politiques et militaires, commandaient l'acquisition de la Lorraine, comme le seul moyen d'unir ensemble des provinces désunies et distantes, de fermer une brèche dangereuse et d'opposer aux agressions hostiles de la France une solide barrière, solidement fortifiée sur ses flancs. La possession de l'Alsace aidait encore à couvrir cette ligne de défense. En outre, elle garantissait l'extension des communications de la Bourgogne du côté du Rhin, et procurait au commerce des Pays-Bas cette protection si nécessaire à sa prospérité. Mais la combinaison de ces divers points tendait vers un résultat plus éloigné, si naturel, si désirable qu'on ne saurait s'étonner de voir que les désirs de Charles, les vœux de ses amis et les appréhensions de ses ennemis se soient accordés à le prévoir. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 25 Quoi qu'il en soit, le but évident de ses entreprises, leur inévitable conséquence dans le cas d'un succès complet et durable, était la formation d'un royaume du Rhin, c'est à dire d'un royaume commandant tout le cours navigable de cette rivière, comprenant le territoire entre la rive gauche et la frontière française actuelle, et constituant, avec ses éléments celtiques et teutoniques, une longue et massive barrière entre la Germanie et la Gaule. C'était une grande idée, et l'on comprend qu'elle se soit présentée à un esprit qui, malgré ses défauts, avait une disposition naturelle pour les hautes conceptions et les tentatives élevées. Un royaume comme celui-là devait, en outre, former la contre-partie de cet ancien royaume bourguignon qui allait jusqu'aux Vosges, au Jura et aux Alpes, et avait côtoyé les eaux du Rhône jusqu'à leur jonction avec la mer. Mais le Rhin, ce capricieux Rhin, traditionnel champ de bataille des conquérants et des nations, le Rhin, dont le domaine était divisé entre une foule de petits princes et de petites républiques, mais qui s'était toujours montré rebelle aux envahissements d'un pouvoir individuel, consentirait-il à porter cette chaîne dorée? accepterait-il cette situation royale en échange de sa liberté? Nulle part en Europe les différents éléments de la société du moyen âge n'avaient jeté de racines plus profondes que dans le pays rhénan. Mais un phénomène particulier à cette région, c'était la ténacité avec laquelle chaque germe distinct conservait sa vie individuelle, l'obstination qu'il mettait à ne pas s'associer avec d'autres germes et la crainte qu'il avait de compromettre sa solidité primitive en cherchant la productivité ou l'harmonie. Les villes, qui n'étaient ni populeuses, ni riches, étaient lières de s'appeler « impéDigitized by Google

HISTOIRE mies » el < libres. » Elles ne reconnaissaient guère d'autre souverain que l'empereur, la source el le gardien de leurs immunités. Le long de ses fécondes vallées et de ses colUnes chargés de vignobles, de nombreuses autorités ecclésiastiques, des abbés ou des évêques, régnaient avec pompe et tranquillité, gardés par des vassaux bien nourris et bien, armés, et protégés par les puissantes foudres de l'Église. Les castels sourcilleux qui se dressaient des deux côtés de la rivière, les versants ombreux qui dominaient les étroites plaines, étaient la résidence d'une race de nobles qui gardaient avec un louable esprit conservateur les coutumes de leurs ancêtres, maintenant leur droit individuel de paix et de guerre, poursuivant entre eux ou avec les villes et les prélats du voisinage de petites querelles héréditaires, et semant la terreur parmi les voyageurs qui se hasardaient, par terre ou par eau, à la portée de leurs incursions armées. Enfin, la Confédération suisse, cette nation de libres guerriers,, cette ennemie née de la tyrannie, celte protectrice jurée des libres communes, se dressait comme une batterie chargée du haut des sources alpines du Rhin, et surveillait avec une attentive défiance tous les mouvements qui agitaient les bords de la rivière. Nous en avons dit assez pour faire comprendre le caractère audacieux et périlleux de la voie dans laquelle Charles se disposait à entrer. Mais, à côté de ces dangers, se tenait l'Occasion, cette inspiratrice souveraine, ange ou démon, qui ne manque jamais de souffler ses conseils influents à l'oreille de l'aventureux ambitieux, lorsque, sur le seuil de l'entreprise, elle lui offre d'ouvrir toutes larges les portes du chemin et de le guider — où sa Destinée l'allend. Les circonstances qui ouvrirent au souverain bourguiDigitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE 27

gnon les voies faciles qui le conduisirent à la conquête de la Gueldre font ressortir dans une vive lumière ces caractères particuliers du temps que nous avons décrits déjà. Depuis un certain nombre d'années, le duché de Gueldre, y compris le comté de Zutphen, avait été gouverné par Arnould d'Egmont, prince uni par son mariage, aussi bien que par une longue alliance intime, avec Philippe le Bon. Tous deux avaient, en outre, le même caractère affable, la même disposition aux libéralités généreuses, le même amour du luxe et du bien-être. Comme Philippe, aussi, Arnold n'avait qu'un fils, Adolphe de Gueldre, qui avait épousé Catherine de Bourbon, sœur du comte de Charolais, montra de bonne heure la même impatience de la domination et la même soif du pouvoir que son beau-frère. Chez lui, en outre, ces désirs n'étaient tempérés par aucun scrupule de conscience, par aucun sentiment d'humanité ou d'affection filiale. Sa mère, Catherine de Clèves, l'aidait et l'encourageait dans ses efforts pour entrer prématurément en possession de son héritage. Leurs intrigues n'ayant pas eu le succès qu'ils désiraient, la duchesse se retira de la cour de son mari. Adolphe abandonna aussi le palais paternel et s'en alla chercher la consolation de son échec, ou de nouvelles inspirations mauvaises, dans un pèlerinage au Saint Sépulcre. Revenu, après une absence de plusieurs années, dont une partie s'était passée à la cour de Bourgogne, il n'eut pas de peine à obtenir le pardon de son père. Le retour de l'enfant prodigue, qu'on supposait corrigé et repentant, fut célébré par une fête somptueuse dans le palais ducal à Nimègue. À minuit, quand la fête était à son plus grand point d'animation, Arnold, qui commençait à éprouver les infirmités de la vieillesse, se retira en silence, et, sans interrompre

28 HISTOIRE les plaisirs de ses hôtes, alla gagner son lit dans une autre partie du palais. Au milieu de son premier sommeil, il fut réveillé par le bruit de sa porte brusquement ouverte. Par l'ouverture, le son lointain de la musique pénétra d'abord dans sa chambre comme un doux et agréable parfum. Trompé par ces rumeurs joyeuses, le duc se figura que ses amis venaient se plaindre de son brusque départ et le presser de rejoindre la compagnie. Il commença à s'excuser gracieusement. Mais ses rideaux s'écartèrent violemment, la lueur des torches fit briller dans la nuit l'acier de casques et d'épées nues; il vit une troupe d'hommes armés entourant son lit. Une peur subite s'empara de lui — bien qu'il ne pût croire ses jours en danger. Se soulevant sur son chevet, il demanda si quelque accident était arrivé à son fils. — Levez-vous vite ! toute résistance serait inutile ! répondit une voix sévère. C'était la voix d'Adolphe, qui, comme Louis de France quand il médita pareille entreprise, avait cru prudent d'assister en personne à l'expédition, de crainte que ses complices ne subissent, au moment décisif, l'influence de scrupules ou d'hésitations à l'abri desquels il se sentait personnellement. On était au cœur de l'hiver. Quelques habits furent jetés sur les épaules du vieillard; mais on lui laissa les pieds et les jambes nues; et, dans cet état, on le jucha sur son cheval et on le conduisit à plusieurs lieues de là à travers les eaux glacées de la Waal, jusqu'au château de Buren, où on le jeta dans un cachot souterrain, éclairé par une seule fenêtre, étroite et garnie d'épais barreaux (1). (1) Pontann», Hitt. Gueltir., lib. ix, pag. 524 et soi». ; Sliglenhorst, B. IX, bl.255-0; Commynes; Basin; Pontus Henleras, Herum Burgund., lib. t. ■ Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. ^ Le duc détrôné languit dans cette terrible captivité pendant plus de cinq ans (1). Les paysans du voisinage frémissaient, lorsqu'ils passaient dans le voisinage du château, en entendant, soit en réalité, soit dans leur imagination, les plaintes et les gémissements du vieillard prisonnier. On disait même que le parricide venait de temps en temps se placer sous la fenêtre, insultant sa victime et lui reprochant cet amour tenace de la vie qui lui faisait supporter patiemment tant d'atroces misères (2). Si horrible et incroyable que paraisse toute cette histoire, elle est attestée dans ses détails principaux par des écrivains dont la véracité ou la connaissance des faits sont hors de doute ou de soupçon. Quand des tragédies de ce genre nous sont retracées par le génie du dramaturge, nous nous laissons convaincre qu'elles sont possibles sans rechercher leur réalité positive. Mais, dans le cas dont il s'agit, l'histoire nous donne des assurances formelles. Il est vrai que, trop souvent, elle ne nous donne que les faits dans leur nudité, sans les entourer de ces accessoires et de ces incarnations de personnages qui permettent au poète de faire vivre les événements sur la scène et de les faire mieux sentir et comprendre. Une circonstance, que nous n'avons pas mentionnée jusqu'à présent, aide à expliquer en partie ces faits. Les habitants de la capitale et des autres principales villes, dégoûtés du relâchement de discipline, de la négligente administration de la justice et de l'incapacité générale qui avaient marqué (1) Commines dit cinq mois. C'est une fente de plume évidemment. Les voyageurs bohémiens TVtiel et Schassck parlent de l'emprisonnement d'Arnold pendant leur passage par la Gneldre en 4W7. L'époque de sa mise en liberté est spéciliée par des témoignages authentiques (S) Rembrandt a trouvé dans celte tradition un sujet admirablement adapté i son talent, et on peut supposer qu'elle a fourni à Schiller sa fameuse scène dans les Voleurs.

1 50 HISTOIRE le gouvernement du père» acceptèrent l'usurpation du fils. On dit même qu'ils l'excitèrent à cette révolte. Ce qu'on appelle « la conscience publique » n'est pas la même chose que la conscience individuelle. Ce n'est pas une faculté introspective, où l'homme puise l'approbation ou la réprobation de ses actes. Jamais la conscience publique ne s'émeut de crimes dont le public s'attend à retirer quelque avantage. Le peuple de la Gueldre, ou du moins la partie influente de la population, accepta les bénéfices d'un gouvernement plus énergique et ne demanda rien de plus. Mais quand l'aventure se répandit, grossissant son récit d'horreurs vraies ou imaginaires, le scandale devint tellement grand que l'opinion publique , dans la chrétienté entière , ne put le supporter. Le duc de Clèves, voisin et cousin d'Arnold, s'interposa en sa faveur, mais avec des ressources qui n'étaient pas en proportion de la bonté de sa cause. Un appel à l'empereur fut formulé ensuite; et après qu'où eut épuisé sans résultat toutes les formalités usuelles de la justice et de la fiction légale, le duc de Bourgogne, qui avait déjà tenté d'interposer sa médiation amicale, reçut de l'empereur et du pape, en même temps, la mission d'employer la supériorité de sa puissance pour régler l'affaire, au besoin par la force. Ceci se passait vers la fin de 1470, alors que Charles se voyait brusquement menacé de différents côtés par de nombreux ennemis, alors que ses alliés de France s'étaient déclarés contre lui et que la Picardie venait d'être envahie par une armée française. Cependant il se prépara, sans perdre de temps, à exécuter le décret impérial. La manière dont il s'y était pris pour réduire déjà en soumission des voisins plus faibles constituait un avertissement qu'on ne pouvait

Digitized by Google

DE CHAULES LE TÉMÉKaMœ. 31 guère dédaigner. Arnold fui délivré de sa prisou par un corps de troupes bourguignonnes (1) , et Adolphe reçut ordre —un ordre auquel il n'osa pas désobéir— de se présenter devant son accusateur et son juge, et de s'y venir défendre en personne. Philippe de Commines était présent quand le père et son fils dénaturé furent confrontés, et quand le vieillard à cheveux blancs, courbé par l'âge et des souffrances sans exemple, mais soutenu par l'indignation et exaspéré par la présence effrontée du coupable, jeta son gantelet devant la cour assemblée, et défia son ennemi — son fils — à un combat mortel (2). L'arrangement proposé par Charles semble avoir été exclusivement suggéré par les nécessités politiques de la cause. Il décida qu'Arnold retiendrait la souveraineté nominale de la Gueldre, avec possession d'une seule ville et d'un revenu proportionné à ses besoins. Pendant ce temps, le gouvernement continuerait à être administré par Adolphe. Cette proposition fut repoussée, non par le père, mais par le fils. Il la repoussa en des termes grossiers et brutaux qui révélaient, de même que ses actes, une de ces natures sauvages qui font descendre l'ambition, ce noble instinct des âmes viriles, à une convoitise brutale et sensuelle. « J'aimerais mieux, » dit-il, « voir jeter mon père la léle la première dans un puits et l'y suivre moi-même, que de me soumettre à de pareilles conditions. Il a été duc pendant quarantequatre ans; il est temps que je commence à régner (5). » Plein de confiance dans l'appui du peuple, et comptant (1) Ancienne chronique (Lenglet, t. II, pag. 197). (1) « Je les veit tons deux en la chambre dudicl duc par plusieurs fois, el eo grant assemblée de conseil, où ils plaidioieol leurs causes; et veiz le bon homme vieil présenter le gaigne de bataille à son Ūli. • Commines, 1. 1, pag. 307. (3) Commines, 1. 1. pag. 308.

HISTOIRE aussi sur les probabilités, qui paraissaient imminentes alors, d'un changement de fortune fatal pour la puissance du prince bourguignon, il saisit l'occasion d'un brusque départ de Charles pour la France, et s'échappa inaperçu au milieu des préparatifs militaires qui se faisaient de toutes parts. Dès qu'on découvrit sa fuite, on donna l'ordre de le poursuivre. Il fut reconnu et arrêté à Namur, au moment où il se disposait à traverser la Meuse, déguisé en moine franciscain. A la suite de cela, un procès fut instruit contre lui dans un chapitre de la Toison d'or, dont il était membre. Il fut dégradé et condamné à un emprisonnement perpétuel dans la prison de Courtrai (1). En 1475, quand cessèrent enfin les hostilités avec la France, les affaires de la Gueldre furent les premières sur lesquelles se porta l'attention de Charles. La question se présentait sous la forme d'un dilemme. Restaurer le prince légitime, impopulaire, imbécile, à deux pas du tombeau, était chose évidemment impraticable. D'un autre côté, rétablir Adolphe dans le gouvernement, ou même lui concéder son droit de succession, après que son nom avait été frappé d'infamie par la sentence des chevaliers, c'eût été porter atteinte à la dignité du duc de Bourgogne et compromettre son autorité. Charles, qui avait depuis longtemps de vastes projets d'avenir, trouva dans ces circonstances une occasion de se procurer un agrandissement de territoire, sans qu'il pût être accusé d'intrigue ou d'usurpation, puisque cet agrandissement paraissait n'être que la conséquence de la (1) Comroioes, l. 1, pag. 307; cUraitd'un ancien mannscri(Leoglel, t. Ill.pag. Î95etsuiv.); Basin : Meyer ; Pontanns. — Les documents relatifs au affaires de la Gueldre à cette époque se trouvent dans Müller, Reichstags Ttietrum untv Keyser Friedricfw VRegieruny tléna, 1713) Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 33 responsabilité dont ou l'avait investi. Il donna une pension et assigna une résidence à Arnold qui consentit sans hésiter à signer une renonciation à sa souveraineté en faveur du duc de Bourgogne. Par le même acte, il deshéritait absolument sa propre postérité, et abandonna à son protecteur ses titres et ses États. Afin de faciliter autant que possible la paisible possession des droits qu'il venait ainsi d'acquérir, Charles promit une somme de quatre-vingt mille florins d'or au duc de Juliers, pour le faire renoncer à un ancien droit que ce prince voulait revendiquer sur le duché de Gueldre, et que l'empereur s'était montré disposé à reconnaître. Il avait fallu, cependant, pour effectuer cet arrangement, sacrifier une considération que le monde ne devait pas laisser passer inaperçue, et qui devait jeter sur toute cette affaire un jour défavorable, en même temps qu'elle laissait douter de la validité de la donation. On pouvait, certes, dire avec raison qu'Adolphe avait perdu, par forfaiture, son droit héréditaire; mais ses enfants ne pouvaient pas être tenus responsables de ses crimes et ne devaient pas être frappés de la même exclusion que lui. Or il avait deux filles et un fils, Charles d'Egmont, âgé alors de huit ans. On pouvait donc découvrir dans ce prétendu acte de juste rétribution, une main avide et arbitraire (1). Les citoyens de Nimègue, où la famille d'Adolphe avait continué de résider, avaient un dévouement enthousiaste pour la cause de (1) Il faut toutefois reconnaître qu'à cette époque les droits d'un enfant princier étaient souvent sacrifiés*. Comme il était incapable de les soutenir, on en concluait implicitement qu'il y renonçait volontairement. Si le duc de Bourgogne eût reconnu Charles d'Egmont, il n'eût pas moins été obligé d'établir dans la Gueldre un protectorat militaire, et il aurait alors rencontré la même résistance que pour faire valoir ses propres prétentions. Cela est si vrai qu'un agent secret du roi de France insinua qu'on n'avait mis en avant les droits de l'enfant que pour obtenir la libération d'Adolphe. Voyez la lettre publiée par M. Quicherat dans son édition de Basin, t.IV.

34 HISTOIRE l'héritier légitime et étaient préparés à la soutenir les armes à la main. Au mois d'août 1475, le duc entra dans la Gueldre à la tête d'une armée. La plus grande partie de la province consentit sans opposition à l'accepter pour son prince légitime. Venloo et d'autres places fortifiées ne firent qu'une résistance momentanée. La capitale seule refusa de reconnaître son autorité et défia ses armes. Il en fit le siège et le poursuivit avec vigueur. La défense, tant qu'elle dura, ne fut pas moins vigoureuse. Mais après qu'une brèche eut été pratiquée dans les murs, et qu'un assaut eut été repoussé bravement, les habitants, qui n'étaient pas soutenus du dehors et qui pouvaient s'attendre à une destruction totale en cas de défaite, achetèrent leur salut par une reddition opportune. Ils envoyèrent une députation avec l'humiliante mise en scène habituelle en ces circonstances, pour faire accepter leur soumission, en offrant de payer, par manière d'amende, la somme que le duc de Juliers devait recevoir en échange de l'abandon de ses prétentions. C'est ainsi qu'un cinquième duché, comprenant une vaste étendue de territoire, fut ajouté au domaine bourguignon, sans qu'il en coûtât au duc autre chose qu'un déploiement de forces que Charles n'était probablement pas fâché d'avoir l'occasion d'exhiber aux regards de ses nouveaux sujets (1). Il aurait volontiers continué ce coup de fortune en faisant la conquête de la Frise, entreprise qu'avaient tentée déjà (2) Devez, dans la comparaison qu'il fait entre la carrière de Charles le Téméraire et celle de Napoléon, établit une analogie entre l'affaire de Gueldre et la tentative pour changer la dynastie en Espagne. Pour pousser aussi loin que possible cette analogie, il faudrait dépasser les limites de la présente histoire. Charles de Bourgogne ne fut plus inquiété de l'écot, mais la Gueldre fut une épine dans le flanc de Charles-Quint durant bien des années de son règne. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE les comtes de Hollande à uoe époque antérieure, dont l'accomplissement paraissait difficile, mais n'en était pas moins considéré par leur puissant successeur comme une éventualité naturelle et certaine. Plusieurs années auparavant, lorsque la destruction de Liège avait, en 1468, conquis au vainqueur le respect et la terreur de tous, la république frisonne, en proie aux factions, avait bien failli passer sous la domination du duc de Bourgogne, toujours prêt à accorder le remède de l'annexion aux petits États mécontents de leur indépendance. Un parti s'était formé parmi les nobles, favorables aux projets du duc, pour faire passer entre ses mains la souveraineté de l'État. Mais avant que le complot put être exécuté, l'attention et les ressources de Charles avaient été attirées dans une autre direction. Pendant que Charles se mettait en mesure de parer à des dangers particuliers, l'ancien esprit indépendant et indomptable des Frisons se réveillait, et le duc perdit l'occasion de réaliser son idée par l'intrigue ou la trahison. Certes, il n'était pas homme à reculer devant une attaque ouverte et directe, et l'acquisition de la Gueldre, en même temps qu'elle l'y invitait, donnait de grandes chances de succès à une entreprise de ce genre. Mais il n'avait pas fait de préparatifs suffisants. Uoe des premières précautions à prendre eût été d'équiper uue flotte convenable pour agir de concert avec l'armée dans ce pays où la terre et l'eau se mêlent si étrangement et se confondent pour ainsi dire (1). (i) Basia, etc. — Steeostra, Geschied&nit van Frieilanrt, un excellent ouvrage dont l'auteur est redevable à l'obligeance de son ami, le révérend père U. Steenstra, fils de l'auteur. — La singulière obstination avec laquelle Charles persévéra dans ce projet, tandis qu'il était en apparence absorbé par d'autres affaires plus importantes, se constate dans an traité qu'il conclut, en novembre (474, avec In comte d'Oldenbourg, frère do roi de Danemark. Voyei Hameiman, Chron. <kr Grafen von Oldenburg, ». 274.

3t> HISTOIRE Et puis Charles avait d'autres préoccupations» pour le moment, que ces idées d'agrandissement partiel* en Frise ou ailleurs. Le moment lui paraissait prochain où il allait voir se réaliser ses espérances les plus magnifiques. Il était, dans le fait, arrivé au point critique de sa carrière. Les efforts, les luttes, les succès du passé, avaient produit des conséquences plus lointaines, mais non moins remarquables que celles dont nous avons déjà fait mention jusqu'à présent. D'autres éléments avaient agi, d'autres combinaisons s'étaient formées autour de lui. Nous allons voir quelle influence ils avaient eu et allaient avoir sur sa carrière. A ce point de notre récit qui s'est déroulé jusqu'ici d'une façon directe et assez rapide, il sera nécessaire que nous changions de procédé. .11 nous faudra nous arrêter à chaque pas pour examiner les traces, pour explorer le terrain à droite ou à gauche, faire parfois des détours et des circuits , et même revenir à l'occasion sur nos pas. Si diverses matières importantes ont été laissées en réserve pour cet examen rétrospectif, ce n'était pas seulement pour couserver l'ordre et la continuité du récit, mais parce que les événements et les circonstances que nous négligions ainsi étaient dans une ombre discrète, attendant l'incident qui devait les mettre en lumière et leur faire produire leurs conséquences. Il y a encore une autre raison aux détours et aux retours qui, pendant quelque temps, du moins, doivent relarder le courant de notre histoire. Jusqu'à présent, nous nous sommes occupés d'incidents et de scènes ayant des affinités intérieures réelles avec les éléments reconnus et flagrants de l'ordre de choses que nous racontions, mais appartenant presque entièrement aux choses du passé. C'est pourquoi les Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉKAÏKE. 37 écrivains qui ont retracé les progrès de la civilisation moderne depuis son aurore en ont rarement fait mention. Mais les négociations et les intrigues, les alliances et les guerres, dont nous allons nous occuper maintenant, ont une action plus directe sur l'histoire future; nous nous trouvons en contact immédiat avec des conséquences peut-être éloignées, mais certaines dans l'enchaînement des événements; et le phénomène d'une époque qui disparaît prend le caractère d'une époque qui commence, de même que le soleil de minuit des étés arctiques commence à répandre une lumière différente au moment où il passe du couchant au levant. Aucune transaction politique du quinzième siècle n'a eu une influence aussi marquée sur les événements futurs de l'histoire, que l'alliance matrimoniale formée entre les maisons de Bourgogne et d'Autriche, dans le but d'unir leurs possessions sous un sceptre commun. De cette alliance naquirent les grandes rivalités et les rêves de domination universelle, qui guidèrent la politique et enflammèrent l'ambition de puissants souverains comme Charles- Quint ou Louis XI Y. Les grandes guerres religieuses du seizième siècle furent principalement alimentées par cette alliance, qui donna des armes à l'Église de Rome et contribua à désarmer et à frapper d'impuissance le pouvoir ottoman. Comment cette mémorable union fut-elle projetée et négociée? Quels motifs et quelles discussions l'amenèrent? C'est ce qui n'a jamais été raconté d'une manière complète et précise. L'idée avait été primitivement conçue, non sans qu'on eût prévu les résultats vraisemblables qu'elle aurait, durant l'enfance des personnes par lesquelles elle devait s'accomplir. Elle avait fait partie des plans d'iEneas Sylvius Pict. ni. 3

38 HISTOIRE col o mini pour rétablir la grandeur de l'Église et la puissance de l'empire et pour unir leurs ressources communes contre l'ennemi commun de la chrétienté. L'établissement d'un vaste pouvoir temporel agissant d'accord avec Rome, et imposant des lois à l'Europe, était considéré déjà comme le vrai moyen de faire disparaître l'anarchie et la discorde, de ressusciter l'esprit des croisades, et de protéger le pape dans la jouissance de sa domination spirituelle (1). Le moyen n'était pas mal calculé pour produire l'effet qu'on attendait. Le succès qui suivit le fit bien voir, et prouve une fois de plus que l'activité individuelle, l'habileté humaine et l'esprit de prévoyance ne sont pas chose si superflue ou inopérante dans la conduite des affaires humaines, que voudraient nous le faire croire ceux qui ne voient dans l'histoire qu'une science de statistique (2). La proposition, toutefois, n'eut pas d'écho le jour où elle se produisit pour la première fois, et quand on y revint plusieurs années plus tard, ce fut avec des vues plus étroites ou avec des considérations d'un intérêt plus directement personnel. Sigismond d'Autriche, cousin germain de l'empereur régnant et représentant de la branche tyrolienne de sa famille, après avoir passé quelques semaines à Bruges durant le printemps de 1469, séjour dont nous avons déjà fait connaître, en partie, les résultats, retourna à Insbruck, non pas avec les regrets d'un homme qui a été forcé de sa(1) Vojei l'extrait d'une lettre adressée par Pie II (Piccolomini) à Philippe de Bourgogne, en 1463, dans *Mû lier, Heichstags Tfteatrum*, s. 590. (2t Personne n'a jamais songé à nier que les actions humaines et les événements de ce monde soient soumis à des lois qui les contrôlent. Le plus bel effort de la raison est d'étudier ces lois et de les comprendre autant que cela est possible à des êtres finis. Le système d'histoire statistique, qui n'a pas encore réuni tous ses matériaux, a le défaut qu'il dénie les principes sans lesquels l'histoire cesse de mériter aucune attention » la responsabilité humaine et le gouvernement divin du monde. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 39 cri fier une partie de son patrimoine, mais avec les transports de joie d'un homme qui vient de trouver un trésor. Il avait été ébloui par la magnificence de la cour de Bourgogne, étonné de l'opulence et du commerce des Pays-Bas, et profondément impressionné de ce fait que, dans le cas où Charles mourrait sans laisser d'enfant mâle, chose qui, dès lors, paraissait déjà fort probable, toute cette splendeur reviendrait à sa fille unique laquelle allait bientôt être en âge de se marier. Bien qu'il n'eût pas, tant s'en faut, la réputation de montrer une grande prudence dans ses affaires, Sigismond avait ce souci général des intérêts de la maison de Habsbourg qui a toujours caractérisé les princes de cette maison. Il s'empessa d'envoyer ses agents à la cour impériale, d'y rendre compte des découvertes qu'il venait de faire et de proposer de prendre immédiatement des mesures pour assurer la main de la princesse Marie à l'archiduc Maximilien, fils unique de l'empereur. Si cela pouvait s'arranger, ce devait être « avec la grâce de Dieu, le plus grand bonheur qui fût échu à la maison d'Autriche depuis une longue période (1). » Sigismond lui-même avait combattu précédemment ce projet. Il s'était offert à trouver une fiancée plus convenable pour Maximilien dans la famille de France. Mais il déclarait maintenant qu'il n'y avait pas de comparaison possible entre les avantages offerts par les deux (1) Sigismond expose ces idées avec une remarquable simplicité. » Die vñil vir aber nw her eio seit in seinem hof geweseo sein »nd eio erlich farstlich wesen geseben gemtrkt and erkannl aoch seine land einslails erkoodet Tttd dauy betracht habeu das er nwr allaiu «•liens matins nameos von Burgnndj lebt rnd nwr ain tochter hat daraof aile seine lannd erben vnd gefalleo mecbteo... so wollt rns vast gnt bedonken vnd gefellig sein ob aiu heyrat iwisdwn seincr maiestal son vnserm vettern, rnd desselben von Burgnndj tocbler gemacht werden mœchte, daoo es dorch schickang Gottes vol dartxa komen mœchte, das ain so nierklicher fal iriderernmb an das bans Osterreicb kaeme Tnd fyel, als in langer zeit je Kescbeenwere.» *

40 HISTOIRE alliances. Il mil dans ses instances l'acharnement d'un nouveau converti , et, connaissant les dispositions versatiles de son impérial cousin, il lui fit savoir que si ce dernier continuait à préférer/ un engagement avec le roi de France, lui, Sigismond , croirait de son devoir de ne prendre aucune part aux négociations (1). Il fallut à Frédéric un certain temps pour changer ainsi complètement de manière de voir ; mais quand il eut pris son parti, sa réponse fut telle que l'avait espérée Sigismond. Son plan fut approuvé et l'empereur lui remit la direction des préliminaires de la négociation. C'est dans ce but que, dans les premiers jours de l'année suivante, ses ambassadeurs arrivèrent à Bruges. La politique suivie par Charles, relativement au mariage de sa fille, a déjà été expliquée précédemment. Aucune des offres faites à la princesse n'avait encore été acceptée, mais aucune non plus n'avait rencontré un refus direct et absolu. La proposition présente était de nature à devoir être écoutée avec attention , être examinée sérieusement et recevoir une réponse précise, sinon concluante. Au fond, l'alliance avec l'Autriche n'était pas un parti offrant des avantages qui pussent déterminer le consentement du duc. Elle ne devait pas nécessairement fortifier sa position, ou affaiblir celle de ses ennemis. Un allié comme Frédéric ne promettait pas une assistance bien active, et il était probable, au contraire, qu'il demanderait beaucoup à Charles! Il y avait bien cette considération qu'un mariage avec Maximilien élèverait Marie à un titre supérieur. C'est sur ce point par(!) Instruction Herzog Sigmund's fur t. Abgesanten zu K. Friedrich IV; Cbmel, Aclenstücke unrt Briefe zur Geschichle des Hautes Habsburg (Wien, 1834-1855, B. 11,8.131-135. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 4! ticulièrement qu'insistèrent les négociateurs. Une mère ambitieuse, ou un grand-père faible auraient pu s'en laisser éblouir; mais le duc de Bourgogne, encore jeune, était peu sensible à la gloire par ricochet. Pour lui la question présentait un double aspect. D'abord, il était fort douteux que Maximilien fût admis à succéder à la couronne impériale, et, sans la couronne impériale, il n'était pas un parti sortable pour la duchesse de Bourgogne. Il était, certes, plus que probable qu'il serait élu roi des Romains, si, avant la mort de son père, il avait su acquérir une grande puissance, ou tout au moins l'espoir d'une position assez haute, qui le plaçât au dessus de tous les autres compétiteurs. Le moyen le plus simple d'atteindre ce but eût été sans doute un mariage avec quelque grande héritière. Mais, en pareil cas, c'eût été l'époux qui aurait été redevable à l'épouse, en outre du douaire qu'elle lui eût apporté, de son élévation à l'empire. Pris à ce point de vue, le plan n'avait d'autre mérite que celui qui l'avait recommandé à l'attention de Sigismond et de Frédéric. Il était évident que, mené à bonne fin, il devait devenir, « avec l'aide de Dieu, pour la maison d'Autriche, l'événement le plus heureux dont elle eût recueilli les fruits depuis bien des années. » La principale recommandation de ce projet d'union, aux yeux de Charles, c'était précisément qu'il n'avait d'importance qu'à cet unique point de vue. S'il s'était présenté à lui avec d'autres avantages, il l'aurait envisagé comme bien des combinaisons de même nature : il y aurait répondu civilement, évasivement peut être, mais il ne l'aurait jamais pris en sérieuse considération. Au contraire, la combinaison n'avait aucune autre prétention. Elle ne pouvait évidemment être considérée qu'à un seul point de vue. C'était unique

44 HISTOIRE ment une proposition tendant[^] à obtenir le concours du duc de Bourgogne, en vue de l'agrandissement de la maison d'Autriche. Ceux qui la faisaient devaient donc s'attendre à une contre-proposition; ils devaient être tout préparés à voir mettre en regard de leur demande, une autre demande tout aussi simple, et être disposés d'avance à concourir, de leur côté, à l'agrandissement de la maison de Bourgogne.* Frédéric était privé des moyens ordinaires d'appuyer un allié; il pouvait lui donner cependant ce qu'aucun autre n'avait à sa disposition, ce qui, depuis longtemps, était l'objet de l'ambition la plus ardente du duc de Bourgogne. Cette ambition grandissait maintenant à mesure qu'augmentaient les chances qu'il avait de la satisfaire. Les vaines aspirations et les espérances que devait nourrir un cerveau constamment en travail, s'étaient subitement condensées et se dirigeaient toutes, en ce moment, vers un but lumineux et enchanteur. Les sacrifices personnels que l'empereur était capable de faire au profit de sa famille ou pour le bien général, pouvaient être estimés aussi largement que possible par ceux qui n'avaient pas l'honneur de le connaître intimement. N'ayant rencontré jusqu'ici aucun obstacle à son essor, l'ambition de Charles s'élevait à des hauteurs auxquelles il n'avait été donné à personne d'atteindre, ni même d'approcher. Il se serait résigné à voir ses possessions et sa gloire passer à une famille étrangère, pourvu que cette famille fût devenue sienne par adoption, que ses intérêts eussent été identifiés avec les siens, et qu'il pût passer aux yeux de la postérité, non comme un simple marchepied, mais comme le fondateur véritable de sa grandeur. Sa réponse fut confiée, non pas aux envoyés de Sigismond, mais à une ambassade qu'il expédia à ce prince, en Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 43 mai 1470. Il était prêt à consentir au mariage, à condition d'être élu roi des Romains, de façon que, quand il arriverait à l'empire, soit à la mort de Frédéric, soit grâce au « bon plaisir » de celui-ci, il fût à même à son tour de faire nommer son beau-fils en qualité d'héritier présomptif. Ainsi serait assurée la transmission de la couronne impériale à Maximilien et à toute la suite de ses descendants. Charles avait été récemment avisé de la possibilité de faire réussir un pareil plan. S'il en désirait l'accomplissement, c'était afin de pouvoir dévouer les plus actives et les plus belles années de sa vie à la défense de la foi chrétienne et à la rénovation de l'empire. Si son idée était favorablement accueillie, on pouvait déjà fixer le jour où les représentants des deux parties auraient à se rencontrer et à rédiger un traité (1). (1) Instruction de Charles, duc de Bourgogne, i cent qu'il doit envoyer vers le duc Sigismond d'Autriche (Lenglet, t. 111, pag. 23*446). — Ce document, que nous citerons encore plus loin à propos d'un autre fait, ne porte pas de date. Lenglet le fixe à la fin de l'année 1471. Zellweger et Rodt le placent en 1471. Comme nous donnons une date plus ancienne et plus précise, il est juste que nous fassions connaître nos raisons. — 1* d'abord, dans le document, il y a une allusion à la visite faite par Sigismond à la cour de Bourgogne l'année précédente ; or cette visite a eu lieu en 1469; 2* il est dit ensuite que les envoyés de Sigismond avaient eu récemment une entrevue avec Charles à Bruges, qu'il leur avait promis une réponse immédiate, mais qu'il avait été obligé de l'ajourner jusqu'au commencement de mai. Or Charles passa plusieurs semaines à Bruges, en février 1470, et il n'y retourna plus avant 1471 qu'une seule fois, et pendant un jour, en juin 1470 (voyez l'Ancienne chronique); 3* les allusions aux affaires de Bretagne et d'Angleterre, allusion que Zellweger n'a nullement comprises, ne peuvent s'appliquer à aucune autre époque qu'au printemps de 1470. Ainsi il est dit que les ennemis d'Édouard s'efforcent en ce moment de prendre possession de Calais, ce qui doit se rapporter à la tentative faite par Warwick le 1^{er} mai 1470; 4* parmi les documents publiés par Chmel il y en a un dont nous allons parler, et qui est évidemment la réponse de Sigismond au message du duc de Bourgogne. Ce document porte la date de septembre 1470. Or l'intervalle ordinaire entre les différentes phases de la négociation était de trois à quatre mois. — Un grand nombre de documents de la collection Chmel ne portent pas de date, et il est rare que nous puissions accepter les

dates conjecturales que leur assigne 4^e savant éditeur. Nous ne pouvons pas nous arrêter à discuter la question pour chaque cas particulier, mais pour chaque cas nous avons examiné les vraisemblances et cherché des éléments de preuve et de certitude comme pour le document dont il s'agit ici.

44 HISTOIRE C'est assurément un trait caractéristique de cet homme» qu'une question de ce genre lui semblât si simple et si facile à traiter, de nature à être abordée sans circonlocution et discutée sans embarras et sans réticence. S'il s'était agi d'une entreprise militaire, il aurait eu recours à ses propres facultés, il se serait préparé à lutter contre les obstacles, les moyens à employer pour en triompher eussent été de ceux qu'il possédait ou qu'il pouvait du moins apprécier. La tentative lui aurait paru difficile, mais, après tout, elle eût été pour lui d'une exécution plus aisée. Sans aucun doute, son projet actuel était exécutable, mais il exigeait un tact infini, une longue suite de manœuvres délicates, l'emploi de mille ressorts et de mille artifices. Pour Charles de Bourgogne, il eût été moins impraticable de s'emparer de la couronne d'Allemagne par la force des armes. Chargé de cette étonnante mission, Sigismond se rendit en personne à la cour impériale. La tâche qu'il entreprenait consistait à faire comprendre à Frédéric toute l'étendue de sa propre imbécillité, — révélation à laquelle une longue expérience pouvait bien l'avoir préparé, — et à lui suggérer d'user de son « bon plaisir » soit dans le sens d'une abdication absolue en faveur du duc de Bourgogne, soit au moins en se déchargeant des soucis les plus lourds de la souveraineté, par l'adjonction d'un coadjuteur, dont le zèle et l'infatigable ardeur lui feraient trouver ce fardeau léger. Il fallait en arriver aussi à persuader à l'empereur qu'il emploierait vainement son influence sur les électeurs en faveur de son fils; qu'il se trouverait très puissant au contraire pour leur faire admettre un étranger. Il semblerait que ces deux difficultés auraient pu être résolues d'une façon satisfaisante, puisqu'un obstacle — car un obstacle s'éleva — provint d'une cause

Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 45 différente et plus éloignée. Après avoir attentivement et sérieusement examiné la question, après avoir tenu plusieurs consultations, Son Impériale Majesté découvrit qu'il n'existait aucun précédent qui l'autorisât à agir de la sorte et que ses devoirs et obligations envers son peuple et envers les électeurs et les autres princes étaient de telle nature, qu'il lui était impossible, en aucune façon, d'exécuter le plan qui lui était proposé (1). Il exprima cependant son vif désir de voir conclure une alliance qui devait produire de si grands avantages et son espoir que quelque autre moyen serait trouvé, à l'aide duquel il pourrait contribuer à l'élévation de la maison de Bourgogne. Pressé de s'expliquer plus clairement, il fit entendre avec sagacité, qu'il voulait faire allusion à la possibilité d'ériger les États de Bourgogne en royaume, avec la réserve, toutefois, que la couronne qu'il donnerait au duc serait considérée comme fief impérial, dont le possesseur devrait s'engager à soutenir et à défendre la maison d'Autriche contre ses ennemis du dedans et du dehors. Le service spécialement demandé en échange, était la réduction des cantons suisses à leur précédent état de vasselage; mais l'expulsion des Turcs de l'Allemagne, peut-être même la reprise de Constantinople, étaient au nombre des résultats auxquels on espérait arriver dans la suite (2). On ne saurait méconnaître que , des deux propositions, celle de Charles était la plus raisonnable. Si elle avait été traduite en fait et favorisée par le destin, l'empire fût sans (i) < Sein k. g. hal in die sachen gesehen mit fleiss darynn rat geballlen und meniger nrsach funden.damit sein k. pad dem heiligen Reich und den Kûrfiirsten des Roichs al«o rerpnnden gewannndt nnd verpDicht âadarch soliebs... nictit moglich noch in ainicherlay wegen zu bescheen sey. • Chm-jl, U. I, s. il. i2) Lettre et mémoires (se rattachant pins intimement ensemble que l'éditeur ne parait le croire) dans Chmel, B. I, s*. 10-13, 30-23,

Digitized by Google

46 HISTOIRE doute sorti pour un temps de la maison d'Autriche, mais il lui eût été readu dans tout l'éclat de son antique gloire et de sa suprématie. S'imaginer qu'avec ses seules ressources et grâce à l'appât d'un vain titre, le duc de Bourgogne tenterait une pareille entreprise ou même une plus périlleuse, c'était peut-être se tromper sur ses facultés, c'était à coup sûr mal comprendre son caractère. Comme il l'écrivit, il n'aspirait à posséder une couronne que pour autant qu'un avantage général, il voulait dire naturellement quelque grand profit personnel» y fût attaché (1). On peut trouver sa réponse, non dans la courte note portant sa propre signature, qui contient la remarque que nous venons de citer et un refus assez sec de la proposition de l'empereur, mais dans une lettre censée provenir de l'esprit et de la main de celui qui l'a signée, un vassal allemand de la maison de Bourgogne, lettre dans laquelle l'opportunité et la facile exécution du plan de Charles sont défendues chaudement et longuement (2). La campagne diplomatique inaugurée de la sorte se poursuivit dans le cours des années 1471 et 1472. Des ambassades furent expédiées des deux côtés, des conférences eurent lieu, des influences privées furent mises en œuvre, de l'argent fut distribué ou tout au moins promis, les manœuvres d'usage en pareil cas furent exécutées, et, chose moins ordinaire, le secret fut suffisamment gardé. Néanmoins, aucun progrès réel ne fut fait, aussi longtemps que Charles s'en tint à son projet primitif, modifié seulement par le retrait de son insinuation assez malheureuse sur la » (1) • Non affecumus dominia noslra io regnum erigi oeque alto pacto coronari quam si id in Rem publicam et commnnnm salnlem fiaU • Cbmcl, B. I, s. 43, 14. 12) Chmcl, B. I, s. 28-30. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 47 façon dont l'empereur aurait pu exercer son < bon plaisir. » Les mérites du plan furent établis avec grand détail, les scrupules de l'empereur discutés avec habileté; les obstacles qui s'opposaient au mariage, s'il devait être conclu sur d'autres bases, clairement énoncés et vigoureusement constatés. La maison d'Autriche était à cette époque dans une position de décadence incontestable. Les ressources nouvelles que lui avaient valu ses rapports avec la maison de Luxembourg, étaient complètement épuisées. Elle avait été affaiblie par des attaques extérieures comme par ses propres divisions, et par un fardeau toujours croissant qu'elle n'avait plus désormais la force de supporter. Elle avait perdu la Suisse, elle avait perdu la Bohême, elle avait perdu la Hongrie. Elle ne pouvait suffire à défendre ses possessions du Rhin; elle était incapable de garder sa position à la tête de l'empire ; elle ne pouvait non plus sauver celui-ci de la ruine et de la dissolution qui le menaçaient. A l'aide d'une alliance avec la maison de Bourgogne, elle aurait pu renouveler ses forces, réparer amplement ses pertes, et rétablir sa suprématie sur des bases nouvelles et solides. Selon toute probabilité, elle eût pu devenir la plus grande et la plus riche maison du monde, se trouver à même de défier ses ennemis intérieurs ou extérieurs, de recouvrer toutes ses anciennes possessions, de dissiper les alarmes et d'assurer la sécurité de la chrétienté (1). Ces avantages n'auraient pas été mis en péril, au contraire, ils auraient été assurés par la reconnaissance des droits de Charles de Bourgogne à (i) i Que mou dit seigneur Maximiliea au moyen dudit mariage sera en aparence de auoir les plus grandes et belles seignouries de la creslionnete... et se roi t la maison Dotriche la plus tresgrande,et trespuissante que toutes les maisons du monde.* Instruction à messire Pierre de Haguembac (Cbmél, B. I, s. 33). Digitized by Google

48 HISTOIRE les recueillir et à les dispenser lui même. Si ces fruits devaient être récoltés par d'autres mains et à une époque plus éloignée, l'occasion favorable pouvait avoir disparu; eux-mêmes pouvaient avoir été anéantis. En vertu de la combinaison proposée, les maux présents pouvaient être guéris, les biens à venir étendus et assurés. Tous les éléments de l'alliance auraient été confondus et identifiés; les intérêts des deux parties seraient devenus les mêmes; les deux familles n'en auraient plus fait qu'une. Frédéric était vieux et infirme; Maximilien était encore un enfant. Charles, au contraire, était à cet âge où l'expérience et la vigueur se trouvent réunies. Il devait servir de père à Maximilien, et il entendait aussi se conduire comme un fils à l'égard de Frédéric. Il était prêt à se faire le gardien de l'un, veillant à ses intérêts et le préparant au rôle qu'il aurait à jouer, pourvu qu'il lui fût permis de devenir aussi l'appui et le soutien de l'autre, de le soulager de ses soucis et de ses travaux, de partager sa responsabilité comme son pouvoir (1). Ce plan ne manquait ni de solidité, ni de logique; les arguments dont on l'étayait n'étaient assurément pas sans force. Comment se fit-il alors que Frédéric ne put être convaincu? Il n'est pas certain du tout qu'il ne fût point persuadé, ou, dans tous les cas, bien près de l'être. Sa lenteur à prendre une décision et surtout à mettre à exécution une décision prise, était proverbiale. Il envoya les messages les plus amicaux à la cour de Bourgogne, tout en recommandant à ses agents de ne point se compromettre et de ne poser aucun acte qui pût mettre obstacle à la reprise des (i) Chrael, 13. 1, ». 33. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 49 négociations avec la France, au cas où les pourparlers actuels n'aboutiraient pas (1). Charles, de son côté, ne se montrait pas plus franc, quoiqu'il semble avoir mis moins de délibération dans sa façon de procéder. L'appât que l'empereur venait mordiller avec tant de circonspection fut tendu à une proie beaucoup moins prudente, mais aussi de moindre valeur et gobé surle-champ. En juin 1472, un contrat formel de fiançailles fut échangé entre Marie de Bourgogne et Nicolas, duc de Lorraine, et ce prince, séduit par les brillantes espérances placées devant ses yeux, alla jusqu'à oublier, d'une façon peu digne d'un gentilhomme, ses engagements envers le roi de France, et accompagna Charles dans sa dernière guerre contre ce monarque. Néanmoins, vers la fin de la campagne, il fut amené, de quelle façon et par quel procédé, c'est ce qui n'a pas été établi, à renoncer au droit qu'il avait ainsi acheté, au prix de ses intérêts et de son honneur, et à signer un écrit déchargeant Marie des obligations contractées en son nom. Chose singulière! il arriva que, quelques mois plus tard, des insinuations lui furent faites en vue de l'amener à renouveler ses propositions. Il tint naturellement, avant d'exécuter cette nouvelle tentative, à s'assurer que c'était bien la proie et non plus l'ombre qui lui était tendue. Mais avant que cette intéressante question eût pu être résolue, les négociations furent arrêtées court par sa mort subite, événement dont les conséquences seront rapportées plus loin. La rumeur publique et la croyance populaire attribuèrent celle mort à un empoisonnement perpétré par les agents de Louis (2). (1) Chine), B. I, s. 14. (1) Lenglel, l. III, pag. i»M95, 255-257. Digitized by Google

50 HISTOIRE L'importante négociation avec l'empereur, dont les pourparlers engagés avec le duc de Lorraine n'avaient été qu'un simple intermède, fit enfin un pas en avant. Les différends qui séparaient les deux parties étaient susceptibles de transactions, et, dès le principe, des deux côtés, on avait eu, sinon l'intention formelle, du moins l'idée d'un compromis. Il fallait qu'un pouvoir effectif fût accordé à Charles, et que, d'un autre côté, la suprématie de Frédéric demeurât complètement intacte. Peu disposé à rabattre de ses prétentions, le duc avait chargé ses envoyés, au pis-aller, de formuler une proposition nouvelle ; celle-ci différait de la première, bien plus de forme que de fond, et cependant le duc paraissait la considérer comme une grande concession, et il est possible que l'empereur en ait pensé de même. Il s'agissait d'accorder à Charles, irrévocablement et pour sa vie tout entière, outre le titre de roi, celui de « vicaire général de tout l'empire, » avec un engagement de la part des électeurs de l'élever au trône après la mort de Frédéric (1). Soit en tout, soit en partie, cette proposition fut acceptée, au moins comme base d'un arrangement ; c'est ce qu'on peut conclure de ce fait qu'une conférence personnelle entre les deux parties fut alors arrêtée. L'invitation en fut faite par l'empereur, en une lettre écrite de sa propre main, et remplie des plus vives assurances de son bon vouloir. Une ambassade spéciale fut ensuite envoyée, en juillet 1473, pour féliciter Charles du dernier succès de ses armes, et pour lui promettre l'investiture, dans la forme ordinaire, des deux fiefs qu'il venait d'ajouter à ses domaines, Gueldre et Zutphen (2). (1) Inslrncion , etc. (Chmel, B. I, s. 30-37). — Un plan «emlabJe avait fait partie du projet original conçu par JSneas Sylvios. (2) tAmel, B. 1, s. 37, 38; Ancienne chronique. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 51 La convenance qu'il y avait à lui octroyer dans une cérémonie publique la confirmation de sa conquête, fournissait, à l'entrevue qui devait avoir lieu, son motif ostensible, tandis que le but réel, ou du moins principal, pouvait être conjecturé par la nature des préparatifs, ou proclamé par ses résultats. Au lieu donc de retourner de Nimègue à Bruxelles, le duc se mit en route dans la direction de Metz, où la conférence devait avoir lieu. — C'était une ville impériale libre, située en deçà des frontières de la Lorraine, mais qui n'était pas soumise au même gouvernement que cette province. C'était la première fois que Charles allait traverser une contrée étrangère, sans s'être fait précéder d'une déclaration de guerre. Mais c'était un territoire qu'il avait choisi déjà pour un de ses futurs champs de bataille, dont il considérait la possession comme destinée à combler la gloire de ses armes. Il voulait aussi, avant de retourner dans les Pays-Bas, visiter ses possessions du Rhin et recevoir l'hommage de ses sujets de cette contrée; puis, de là, continuer sa marche à travers la Franche-Comté et la Bourgogne, où il ne s'était point rendu depuis son accession au pouvoir, et dont les habitants étaient impatients de recevoir, de sa propre bouche, la confirmation traditionnelle de leurs privilèges et l'assurance de la protection du souverain. Ces objets importants, celui surtout qui, bien que tenu secret, était le but principal du voyage, faisaient de celui-ci la plus favorable occasion de déployer toute la pompe et toute la richesse de la cour bourguignonne. Les riches tapisseries, la splendide vaisselle, les monceaux de bijoux et de pierres précieuses auxquelles Philippe le Bon avait « livré son cœur, » furent expédiées d'Anvers par les ordres du duc. Digitized by Google

HISTOIRE Une chasse générale dans les forêts du Luxembourg fut ordonnée, afin de se procurer à profusion les gibiers les plus rares, qui devaient être offerts dans les fêtes qu'il se proposait de donner. Sa suite était exceptionnellement brillante, puisqu'elle comprenait, outre les fonctionnaires de sa maison et les membres principaux de sa noblesse, plusieurs princes étrangers qui, indépendants de nom, n'en étaient pas moins les clients et les pensionnaires du duc de Bourgogne. Celui-ci avait renvoyé une partie de ses troupes, mais il avait conservé à son service quatorze mille hommes, l'élite de son armée, renommés pour leur discipline admirable, pour la splendeur et la perfection de leur équipement. Quatre cents pièces d'artillerie ajoutaient encore à l'aspect guerrier du cortège. On eût dit qu'il se préparait à s'emparer, par la force, si ses demandes étaient repoussées et ses prétentions contestées, de la couronne qu'il aspirait à porter. Le 22 août, H arriva aux portes d'Aix-la-Chapelle. Les magistrats lui présentèrent les clefs de la ville et un vase de vermeil orné de pierres précieuses et rempli de pièces d'or. Charles, toutefois, ne se montra pas complètement satisfait de ces témoignages de soumission et de respect. La ville avait auparavant encouru sa disgrâce, pour avoir offert un refuge aux fugitifs de Liège, et, plus récemment, pour avoir montré des sympathies en faveur des habitants assiégés de Nimègue. Le blâme que méritaient ces offenses fut rejeté sur un certain nombre de citoyens, qui parurent devant lui les pieds nus et en chemise, et s'agenouillèrent pour solliciter son pardon (1). A son passage par Luxembourg, il rencontra une députation qui lui était envoyée par les habitants (1) PodVus Ueuteru&; Ancienne chrvniytie; Gotlul; Rodt.

Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 53 de Metz. Elle lui apportait, comme hommage de la cité, cent vases de vins choisis, et venait l'assurer du désir des habitants d'accueillir, de façon convenable, un hôte aussi distingué. Le duc fit une réponse gracieuse, et les députés furent somptueusement traités à sa propre table (1). Mais cet échange de civilités fut bientôt suivi de manifestations de défiance d'une part et de rancune de l'autre. Charles envoya à Metz une ambassade, demandant que son armée entière ou la plus grande partie du moins, pût être logée dans la ville et que, pour sa plus grande facilité, les clefs de l'une des portes demeurassent en sa possession pendant son séjour. Une telle proposition était de nature à exciter quelques craintes. Les villes libres du moyen âge étaient presque toujours entourées d'un territoire hostile et perpétuellement menacées par de puissants voisins. Leur histoire, comme celle des nations, est remplie de récits de batailles, de sièges et d'incidents de guerre. Les citoyens se tenaient toujours prêts à revêtir leur armure et à courir aux murailles à la première réquisition. Les bourgmestres étaient sans cesse occupés à fortifier les ouvrages de défense, à maintenir une surveillance vigilante, et à pourvoir par tous les moyens au danger d'une soudaine attaque. Peu de places avaient une plus longue expérience en cette matière que Metz. Les habitants étaient presque constamment en hostilité avec les sujets du duc de Lorraine, et quelques mois à peine s'étaient écoulés, depuis qu'ils avaient repoussé la dernière tentative faite par Nicolas pour s'emparer de leur ville. Déjà le bruit avait été répandu, que la Lor(1) Ces détails et d'autres sont pris dans les Mémoires de Philippe de Vigneolles, ao ouvrage intéressant imprimé par la société littéraire de Stuttgart. Vigneulles, originaire de Mets, était nn des envoyés en cette occasion. T. III. 4

54 HISTOIRE raine était sur le point de passer sous la domination d'un prince dont l'hostilité serait autrement redoutable que celle de ses précédents souverains. Il y avait même lieu de douter, si Charles, en ce moment, s'avavançait animé d'intentions amicales ou hostiles (1). Les magistrats, en conséquence, confiants dans la force des fortifications qui n'avaient pas d'égales en aucune cité de la chrétienté, rejetèrent sa demande, en prétextant du manque d'espace, occasionné par l'arrivée antérieure de l'empereur avec une suite considérable. Us s'offrirent à loger cinq cents hommes d'armes et préparèrent des vins et d'autres provisions, en dehors des murs, pour le reste de l'armée. Le duc dédaigna d'accepter ce qu'il considérait comme une hospitalité mesquine. Il fit entendre qu'il saurait forcer l'entrée de la ville, si telle était son intention; et, quant aux clefs, il répondit qu'elles étaient déjà en sa possession, faisant allusion, sans doute, à l'artillerie qu'il avait apportée avec lui (2). Frédéric consentit à changer le lieu du rendez-vous et l'on désigna la vénérable cité de Trêves magnifiquement située sur la rive droite de la Moselle à soixante milles de son point de jonction avec le Rhin. L'empereur s'y rendit et y fut suivi, deux jours plus tard (le vendredi 50 septembre), par Charles. A son arrivée, le duc fut reçu et salué par l'empereur et son fils, accompagnés de plusieurs des électeurs et d'une nombreuse escorte, ainsi que des autorités et des principaux d'entre les habitants. La rencontre entre les deux princes fut marquée par cette déférence d'une part, cette condescendance de l'autre, et cette cordialité mutuelle que (1) < Cives repu ta oies et armato, «l poteoliori, et inler bostem atnicnmqae dablo credere periculosuo. » Lettre d'Arnold de Lalain dans *Lenglet*, t. III, pag. 258. (2) *Ibid.*, obi jupra; Vigoeulles; Meyer. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. '5 l'étiquette rigoureuse des deux cours de Bourgogne et d'Allemagne commandait en semblable occasion. Charles mit pied à terre, se découvrit et s'inclina comme pour plier le genou, quand il fut relevé et embrassé avec affection par son impérial suzerain. Une discussion s'ensuivit sur Tordre à suivre pour le cortège, le duc, avec l'humilité convenable, refusant de .marcher à cheval, côte à côte avec le chef du saint-empire romain. Il ne céda aux prières de l'empereur que quand le délai ordinaire de résistance, plus d'une demiheure, se fut écoulé (1). Les avenues et les rues de la ville étaient pleines d'une foule serrée, curieuse d'assister aux si célèbres splendeurs de la cour de Bourgogne, et d'étudier les traits d'un prince dont le caractère et les hauts faits avaient produit une impression si profonde sur l'esprit de tous ses contemporains. Charles, qui était alors dans sa quarantième année, avait un port et une attitude qui ne pouvaient manquer de frapper l'attention et de commander le respect (2). Sa constitution robuste et vigoureuse, endurcie par la tempérance et l'exercice, sa physionomie empreinte d'autorité et d'assurance, son œil sérieux et brillant, l'expression générale de ses traits, trahissant la concentration de toutes ses pensées vers un but unique et élevé, tout semblait proclamer son droit à occuper la place la plus haute, parmi les princes de son époque (3). Sur son armure d'acier poli, il portait un (1) Extrait d'une lettre contenant une relation des premières entrevues de Charles le Téméraire et de l'empereur Frédéric à Trêves (Gachard, Documents inédits, t. I, pag. m). (2) « Dux aulem circiter quadragiola nains annos, in ipso rotalis robore medio rerum gloriœque cursa conspicuus. » Lettre d'Arnold de Lalain (Lengiet, t. III, pag. 259). (3) Transch, un de*-chroniqueurs contemporains deSrlasbourg, dont on constatera pins loin l'hostilité particulière contre Charles «Hait loin d'avoir été prévenu en sa faveur par l'impression que lui avait faite la vue du prince bourguignon. 11 fut particulièrement Digitized by Google

56 HISTOIRE manteau court, si brillamment chargé de diamants, de rubis et d'autres pierres précieuses, que le prix en était évalué à deux cent mille couronnes d'or pour le moins. Il tenait à la main un cbapeau de velours, sur le devant duquel brillait un diamant d'une valeur inappréciable; son casque orné de bijoux était porté par un page qui le suivait. Son cheval, un illustre coursier noir d'une force et d'une beauté incomparables, était équipé de harnais de guerre, mais couvert d'un caparaçon violet et or qui descendait jusqu'au sol. L'empereur vêtu avec assez de magnificence, d'une robe d'étoffe d'or bordée de perles, qu'il portait à la manière turque, présentait sous tous les autres rapports un contraste frappant avec son fier et puissant vassal. Son règne, le plus long et le plus insignifiant dans les annales de l'empire, avait déjà duré trente-trois ans. L'âge avait légèrement courbé son corps, mais n'avait pu ternir un regard qui n'avait jamais exprimé que l'indolence, l'irrésolution, la timidité et la nullité d'un caractère ridiculement mal adapté à la position qu'il occupait à la tête de la chrétienté, aux immenses intérêts qui réclamaient ses soins, aux éléments anarchiques qu'il aurait été dans son rôle de contenir. La pourpre cachait son pied contourné, résultat, paraît-il, d'une maladie que lui avait fait contracter son habitude indolente et invétérée d'ouvrir à coups de pied chaque porte par laquelle il devait passer ; mais la pourpre ne pouvait cacher ses traits communs, ses manières vulgaires, son intelligence paresseuse de rustre allemand. De sa mère polonaise, Cimbarga « à la frappé < des grands yeux noirs • de Charles, de leur < expression hautaine et fière, • de « tes larges épaules, de ses membres excessivement robustes, et de ses jambes légèrement arquées par l'habitude qu'il arait eue d'être si fréquemment en selle. • De Bussière, Lixu formée contre Charles le Téméraire (Paris, 1846), pag. 65. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 57 grande bouche, » il avait hérité une mâchoire inférieure large et protubérante qu'il transmit à ses descendants et qui, aujourd'hui encore, est connue sous le nom de « lèvre autrichienne. » Quand la question importante et toujours actuelle de la défense de l'empire contre les Musulmans vint à être discutée devant la diète, Frédéric, à l'audition de paroles souvent entendues, et familières à son oreille comme un chant de nourrice, tomba profondément endormi. Il ne manquait pas absolument d'une certaine finesse vulgaire, aimait les proverbes, et se montrait capable d'appliquer à une situation, telle ou telle vieille fable allemande apprise dans son enfance. Comme bien d'autres princes de cette époque, il se donnait grand mat pour découvrir la pierre philosopha^e ayant un grand penchant à acquérir et une propension marquée à amasser de l'argent, quand il pouvait s'en procurer. Par malheur, le gouvernement de l'empire germanique, à cette époque, était l'une des affaires les moins propres à fournir des résultats bien profitables; et si Frédéric ne mérita pas l'épithète appliquée à son successeur de « Sans-leSou, » ce fut tout simplement, parce qu'il avait soin de garder ses sous, tandis que les pièces d'or se gardaient elles-mêmes (1). L'archiduc Maximilien, jeune homme de dix-huit ans, à peine joignant l'air intelligent et affable, et vêtu de cramoisi et d'argent, (1) Ces détails concernant le caractère et les habitudes de l'empereur ont été pris à diverses sources, descriptives ou anecdotiques. Jamais peut-être aucun monarque ne fut l'objet d'un mépris plus complet et plus universel. On peut toutefois considérer comme un peu chargée le portrait que firent de lui deux envoyés français, qui avaient essayé de traiter certaine affaire importante avec lui, en 1458 : « C'est un homme endormi, lâche, morne, pesant, pensif, mérencolieux, avaricieux, chiche, craintif, qui se laisse plumer la barbe à chacun sans revanger, variable, hypocrite, dissimulant, et à qui tout mauvais adjectif appartient, et vraiment indigne de l'honneur qu'il a. • Duclos, 1. 111, preuves. Digitized by Google

■ 58 HISTOIRE venait ensuite, ayant à ses côtés un prince ottoman, frère de Mahomet II, ancien prisonnier de guerre, que le pape avait converti, et qui aujourd'hui était attaché à la cour impériale. Son teint sombre, son costume oriental, ses longs cheveux tordus et noués à la mode sarmale, de façon à former une pointe au dessus de sa tête; tout cela lui donnait un aspect sauvage et féroce aux yeux du peuple, pour qui, à cette époque, le nom de « Turc » représentait un assemblage de tout ce qu'il y avait au monde d'effrayant et de détestable. Une foule immense de nobles suivaient ; les Allemands étaient mêlés aux Bourguignons, avec lesquels ils avaient en vain tenté de rivaliser sous le rapport du luxe et de la richesse de leurs costumes, de l'importance et de la splendeur de leur suite. On y voyait les archevêques de Mayence et de Trêves, le prince-évêque de Liège, les ducs de Bavière et de Clèves, le margrave de Bade, le comte Englebert de Nassau, surnommé « le Riche, » chef de cette branche de sou illustre race qui s'était établie dans les Pays-Bas, et le comte de Château-Guion, le représentant de la maison d'Orange-Châlons, dont les possessions princières en France et dans la Franche-Comté devaient s'unir un jour à celles des descendants d'Englebert, et être généreusement sacrifiées par ceux-ci à la liberté de leur patrie. Jamais, disent les historiens de cette scène, qui avaient assisté cependant à bien d'autres cérémonies pompeuses, assez fréquentes à cette époque, jamais n'avait été vu un tel ruissellement d'or, un tel scintillement de pierres précieuses, un tel étalage de damas et de velours des tons les plus éclatants et du tissu le plus riche. Tant de coursiers cabriolants, tant de bannières agitées, tant de magnificences passaient en masses confuses, que l'œil en était ébloui et fatigué. Les i Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 59 simples cavaliers eux mêmes portaient des étoffes d'or et d'argent par dessus leurs armures d'acier et les housses brodées de leurs selles étaient garnies de clochettes d'argent. Les archers, gardes du corps du duc, comme d'ordinaire, surpassaient tous les autres par la richesse de leur équipement. Les hérauts d'armes des quatorze États différents qui étaient placés sous la domination bourguignonne, marchaient immédiatement en avant du duc, couverts de leurs cottes armoriées. Une troupe de clairons, revêtus d'un brillant uniforme de soie bleue et blanche, les précédaient; et aux premiers rangs marchaient une centaine de jeunes garçons, d'une remarquable beauté, couverts des vêtements les plus recherchés, leurs longs cheveux blonds tombant sur leurs épaules et surpassant, au dire de chacun, la grâce et la délicatesse féminine d'un cortège de mariée. Dans ce déploiement de sa grandeur, de sa richesse et de son pouvoir, les étrangers comme ses vassaux étaient à même d'apprécier les droits de Charles à un titre que bien d'autres princes * avaient porté, bien inférieurs à lui en tout ce qui concerne les attributs essentiels de la royauté. Quand la procession fut arrivée à la place du Marché, une nouvelle difficulté d'étiquette s'éleva ; — le duc allait-il, comme c'était son devoir de vassal, conduire l'empereur à ses quartiers, ou bien celui-ci, se désistant des privilèges de son rang supérieur, rendrait-il à Charles le même honneur? Après l'échange requis de courtoisies, des deux parts, il fut enfin convenu, conformément sans doute au programme arrangé d'avance, que les deux souverains se quitteraient et se rendraient chez eux, chacun avec sa propre escorte. L'armée bourguignonne occupait une partie de la ville et les villages environnants. L'empereur se logea au palais

archiéDigitized by Google

60 HISTOIRE piscopal et Charles, dans un important couvent dont le titre honoraire de « prolecteur » lui avait été conféré quelques années auparavant et à l'hospitalité duquel il avait par conséquent des droits acquis (1). Durant les huit semaines qui suivirent, une série non interrompue de fêtes et de divertissements donnèrent l'aspect d'une brillante capitale à l'antique cité, déjà plus remarquable, à cette époque, par les souvenirs et les restes de sa splendeur passée que par son animation et sa richesse actuelles. Les joutes, les banquets, les visites de cérémonie, les réceptions publiques, occupaient les deux cours, tenaient la curiosité des bourgeois sans cesse en éveil et excitaient leur admiration. L'abbaye de Saint-Maximin avait été décorée avec les tentures expédiées des palais des Pays-Bas. Dans le réfectoire, des piles de vaisselle d'or et d'argent étaient entassées sur un buffet à dix étages, large de vingt pieds, qui s'élevait à la hauteur du plafond. Les niches et les autels de l'église étaient garnis des statues, t des chandeliers, des crucifix, des reliquaires d'or massif, ornés de pierres précieuses, qui avaient excité la dévotion de Philippe le Bon. Le grand vestibule était tendu de tapisseries, du travail le plus rare et le plus coûteux, représentant les conquêtes d'Alexandre, dont le récit, à ce qu'on pensait généralement, avait le premier allumé l'ambition du fils de Philippe. Les parquets, les sièges, les dais, le trône, étaient (i) Les autorités sont très nombreuses sur les démonstrations qui accompagnèrent l'entrevue de Trêves; les descriptions du cérémonial sont très détaillées. Voir particulièrement les lettres imprimées par Lenglet, Gachard et Chmel; le Journal de Knebel, avec extraits, dans V Appendice ; de Gerung, de JUagnificencia ducis Burg. in Treveris visa; Fngger, Ehrenspiegel des Hauses OEsterreichs ; Trithemios, Chronicon Hirsaugicnse ; Müller, Reichstags Theairum; Gesta Trevirorum (ed. Wytttenbachn); Diebold Schilling, Die BurgundischenKriegen; Basic; Meyer. Digitized by Google

DE CHAULES LE TÊMÉHAIRE 6! resplendissants d'étoffes cramoisi et or brodées représentant les armes de Bourgogne, la légende de la Toison d'or, et d'autres sujets héraldiques. Ce fut là, sur un siège élevé de plusieurs pieds au dessus du niveau du dais, que l'empereur s'assit, le samedi 2 octobre, non sans beaucoup de réserves cérémonieuses, et probablement aussi, avec quelque répugnance. A sa droite étaient les princes électeurs et la haute noblesse de l'empire; à sa gauche, était le siège du duc, non moins élevé que le sien, mais placé un peu à l'écart. Les principaux personnages de la cour bourguignonne se tenaient aux côtés de leur souverain ; les autres occupaient leurs places habituelles dans le vestibule. Hugonet, chancelier de Bourgogne, prononça un long discours en latin établissant les raisons pour lesquelles son maître était incapable en ce moment de faire droit aux demandes de l'empereur, d'employer ses vastes ressources et de tourner ses armes si souvent victorieuses contre les Musulmans, afin d'arrêter leurs empiétements. Toute la responsabilité en fut rejetée naturellement sur le roi de France, dont l'ambition sans bornes , les agressions incessantes et les manœuvres perfides avaient troublé la paix de l'Europe et empêchaient la chrétienté de réunir toutes ses forces pour la défense de ses intérêts. La carrière entière de Louis forma le sujet d'une furieuse diatribe ; son ingratitude envers la maison de Bourgogne et les circonstances mystérieuses de la mort de son frère furent les points sur lesquels l'orateur insista le plus. Si le roi avait été présent, il eût certainement jugé nécessaire d'apaiser l'indignation excitée de l'assistance par une de ses harangues les plus douces et les plus pathétiques. L'orateur conclut en certifiant à l'assemblée que l'intention du prince bourguignon était bien arrêté

G2 HISTOIRE tée, aussitôt que la sûreté et la tranquillité de ses propres domaines seraient assurées, d'entreprendre contre les infidèles une croisade qui avait toujours été l'objet de ses plus vives aspirations (i). Après que l'on eut servi, selon l'usage, des vins, des confitures et des épices, Frédéric fut reconduit à ses quartiers par les membres des deux cours au milieu d'un grand déploiement de pompe guerrière, rendue plus éclatante encore, par les feux d'innombrables flambeaux (2). Les réceptions et les fêtes données par Charles, qui, bien qu'il dût plutôt être considéré comme invité, joua pendant tout son séjour le rôle d'hôte, furent aussi somptueuses que celles dont nous avons fait le récit, peut-être trop fréquemment, dans les parties précédentes de notre narration. Une cérémonie ayant un caractère plus public et moins prétentieux fut celle de son investiture en qualité de souverain de Gueldre. Elle eut lieu sur la principale place de la ville. Frédéric était assis en grand apparat sur une estrade élevée, dont le duc seul, la tête nue, mais couvert de son armure complète, fit trois fois le tour à cheval. Ayant revêtu ensuite le manteau des princes de l'empire, il gravit les marches de l'estrade, précédé par un héraut d'armes, portant un écusson, où, pour la première fois, les armoiries des fiefs nouvellement acquis étaient écartelées sur celles de Bourgogne. S'agenouillant aux pieds de l'empereur, le duc plaça deux (1) Lamarche affirme de la manière la plus positive, comme on fait à sa connaissance personnelle, que Charles avait toujours considéré une croisade contre les infidèles comme devant être le couronnement de sa carrière, et Et, si Dieu luy eust donné vie et prospérité, il eust montré par effect, que mon récit, en ceste partie, est véritable, car je le sçay par Juy-niesme. et non pas parouir direâ autrui. i Mémoire*, l. 1, pag. 199. (2) Gachard, Document inédit, t. I, pag. 234-236.— Lenglet, t. III, pag. 260*262. — (ierung, de Magnificencia ducis Burg. in Treverit visa, ap. Knebel, s. 194. — Müller, lieichmags Theatrum, s. 86i, 568, 569. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 65 doigts sur la poignée en forme de croix d'une épée que lui présentait Frédéric et prononça le serment de fidélité d'une voix basse mais distincte. Les formalités ordinaires de l'investiture suivirent et se terminèrent par la proclamation du nouveau litre (1). En même temps, de nombreuses conférences étaient tenues; le chancelier Hugonet, qui servait d'interprète entre les deux souverains, paraissait être seul dans le secret. Des conjectures remplaçaient, dans une certaine mesure, les renseignements qui manquaient à ceux qui tenaient vivement à pénétrer le mystère. En outre des innombrables étrangers, qui avaient été attirés à Trêves uniquement par la curiosité, les agents secrets, expédiés par une foule de cités intéressées dans le résultat des négociations, surveillaient les progrès de celles-ci et transmettaient à ceux qui les avaient envoyés les moindres nouvelles, les moindres renseignements qu'ils étaient parvenus à se procurer. La prolongation extraordinaire de la visite et ses pompeuses cérémonies — si peu en rapport avec la cause qu'on lui avait publiquement assignée, — par dessus tout, les entrevues secrètes dont les électeurs eux-mêmes et les grands officiers de la maison impériale étaient exclus, prouvaient à l'évidence qu'il se tramait quelque affaire d'une importance exceptionnelle. Toute la ville, toute l'Allemagne occidentale même, étaient dans l'attente et dans l'anxiété. Des rumeurs franchissaient les frontières et passaient à l'étranger pour nouvelles authentiques; elles énuméraient tous les détails d'un prétendu arrangement et même donnaient celui-ci comme un fait accompli (2). Le conseil de Berne qui, dès l'abord,

(1) Basio, l. II, pag. 323-32*. — Mû lier, Reicfulags Thealrum, s. 887. (S) Koebel, ». 13. — Mu 'ler, Reichslag» Theatrum, ». 597.

64 HISTOIRE avait montré un intérêt très vif en tout ce qui concernait cette affaire, envoya une ambassade spéciale au roi de France, pour l'avertir de la nécessité d'une surveillance vigilante (1). Ce conseil communiqua aussi à tous les cantons confédérés, dans une circulaire du 29 novembre, des dépêches de Metz contenant cette étonnante nouvelle, que, cinq jours auparavant (date comme nous allons le voir d'un événement d'une tout autre nature), Charles avait été solennellement couronné à Trêves comme souverain d'un royaume dont les limites embrassaient, outre les domaines relevant de l'empire qui se trouvaient déjà en sa possession, la Savoie, Milan, d'autres fiefs impériaux, et tous les États ou cités au sud et à l'est du Jura qui autrefois avaient été compris dans la première monarchie bourguignonne. On ajoutait que le gouvernement vénitien, informé de cette nouvelle par ses agents, s'était hâté de combler des plus grands honneurs les représentants du nouveau roi à Venise et de leur faire connaître son désir d'une alliance plus intime (2). A Trêves même, toutefois, d'autres bruits circulaient, d'un caractère plus authentique, et certains faits publiquement posés dissipèrent tous les doutes relativement aux intentions des deux princes. Les artisans des diverses professions étaient occupés, en grande hâte, aux préparatifs d'une cérémonie qui devait placer Charles dans une position plus élevée, mettre le comble à ses triomphes passés et ouvrir devant lui une perspective nouvelle et glorieuse. Le diadème, le sceptre et les autres joyaux, les bannières, les costumes et les équipements nouveaux qui devaient servir à (1) Rodt, B. I, s. 178. (2) Zellweger, Versuch die wafiren Gruntte des burgundisehen Krieget au* den Quellen darznsteUen ; Archiv. fûr Sthweiz. Gesckichle, B. V, 8. 17. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 63 effacer toutes les pompes et les magnificences déjà déployées, n'étaient plus des songes ou des visions; ils avaient pris une forme visible et palpable sous la main d'ouvriers habiles. Par ordre de l'empereur, l'intérieur de la vaste cathédrale avait été convenablement arrangé et décoré ; les estrades avaient été placées; les trônes élevés, et la hauteur comme la position des différents sièges, mis scrupuleusement en rapport avec le rang des personnages qui devaient les occuper. Frédéric, en personne, s'était occupé de ces détails. L'évêque de Metz avait été désigné pour officier en cette occasion ; il devait célébrer la messe et administrer l'huile sainte; sa mitre, sa chasuble et ses autres ornements étaient préparés. Le jour avait été fixé pour la cérémonie qui devait avoir lieu le 25 novembre (1). Il était presque impossible qu'une affaire de semblable importance, si prudemment et si adroitement qu'elle eût été menée, pût continuer à marcher sans la moindre secousse et être amenée à sa conclusion sans avoir rencontré aucun obstacle. L'exactitude des suppositions générales était désormais confirmée, sinon par un aveu formel et explicite, au moins par l'évidence de faits qu'il était aussi impossible de dénaturer que de dénier. Il fallait s'attendre à voir naître la réaction, à voir ceux qui envisageaient le projet d'un œil jaloux ou même hostile, entamer des intrigues pour le combattre. Ils avaient attendu que leurs soupçons fussent confirmés; aujourd'hui que la coupe était près des lèvres, ils allaient tenter de la renverser. Le droit de l'empereur de conférer le titre de roi à un vassal de l'empire pouvait à peine être mis en question. L'exemple de la (1) Basin (qui réiidait alors a Trêves), t. II, lib. ir, cap. 9. - Diebold Schilliog ; Müllor, Heichstags Tlteatrum; Chmel.elc.

G6 HISTOIRE Bohême érigée en royaume au douzième siècle était un précédent suffisant. On ne pouvait nier non plus que, de tous les vassaux de l'empire, le souverain des Pays-Bas n'eût, à une pareille élévation, les prétentions, les mieux fondées. En outre de sa grande puissance, de son énergie extraordinaire, du prestige historique qui l'entourait, l'appât offert à l'avidité de Frédéric devait naturellement le rendre plus ardent que personne à conclure une transaction dont les résultats devaient se faire sentir puissamment au profit de sa postérité, et qui ne pouvait manquer d'agrandir, non la maison de Valois, mais celle de Habsbourg. Il faut sans aucun doute faire honneur aux aptitudes et aux instincts commerciaux du cerveau impérial (1), du secret et de la prudence grâce auxquels l'affaire avait été menée aussi près d'une heureuse conclusion. Cependant, les électeurs avaient incontestablement le droit d'être consultés ou tout au moins d'être entendus avant que le pacte fût définitivement conclu. Ils étaient les membres principaux d'un corps, dont toutes les parties, directement ou indirectement, devaient ressentir l'influence des changements proposés. Quelques-uns étaient présents en personne, d'autres avaient leurs représentants à Trêves. Bien que l'on eût compté sur eux pour accroître l'éclat des cérémonies, ils n'avaient été invités à y prendre aucune part. Même dans le rôle secondaire de personnages silencieux et de pur ornement, ils avaient été effacés par leurs inférieurs en rang, et ils avaient répondu au dédain mal (1) t Der Keyser, ■ écrivait Albert de Brandebourg à son ami le duc de Saxe, • hat das ailes aus Vollkommenbi'U Keyserliches Grwalts gelhan, nod m<Mot, es soll nymantx daroo dispotireo; doch h»tt der Herzog die Verwllligund der Kurfürsten gern, nnd isthart darnach gestanden. » Miiller, Reichatags Theatrum, s. 588.. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE 67 déguisé des hautains bourguignons, par l'expression de leur mépris, réel ou affecté, pour un luxe et une ostentation qui n'étaient pas à leur portée (i). Leur mécontentement fut excité par les agents de la France et surtout par ceux des villes libres du pays rhénan où tous ces événements avaient produit une fermentation extraordinaire et où Ton se préparait même à résister par la force des armes à l'extension projetée de la puissance bourguignonne (2). Charles avait, il est vrai, des amis et des partisans, même parmi les princes et les peuples d'Allemagne. Son salon d'audience était journellement rempli de ceux qui venaient non seulement pour lui témoigner leur respect ou pour satisfaire leur curiosité, mais pour solliciter ses faveurs et pour se mettre à sa disposition. Mathias Corvinus, qui avait réussi à enlever la possession de la couronne de Hongrie à la maison d'Autriche, et l'électeur palatin, prince bavarois que ses admirateurs appelaient Frédéric le Victorieux et ses ennemis, Frédéric le Mauvais, qui lui aussi, avait lutté avec succès contre cette maison pour la suprématie de la Souabe et des provinces rhénanes, recherchaient l'alliance du duc de Bourgogne et comptaient, grâce à sa médiation, obtenir de l'empereur une reconnaissance formelle de leurs droits. Il régnait aussi une croyance générale que l'active participation, dans les affaires de l'empire, d'un prince aussi puissant et aussi redoutable, réparerait les maux qu'une longue (1) Lettre d'Arnold de Lalain, Lenglet, t. III, pag. 262. — « Les Allcmans mesprisoieot la pompe et parolle dudict duc, l'attribuant à orgueil. Les Bourguignons mesprisoient la petite compagnie de l'empereur, et tas pauvres babillemens. > Commynes, l. 1, pag. 167. (2) • An aile Landsassen in Elsass, Sundgau und am Rbcin ringsum gdangter der Befchl, aie sollten sirh Waffen verschaffen : Ailes berichlet «ich zum Kriegc. Was soll daraus werden ! Gott mœge nos bexrarhren nach seiner Barmbezigkeil! « Knebet, s. 12 et». 14.

68 HISTOIRE période de faiblesse et de mauvaise gestion avait produits et dissiperait l'engourdissement déplorable qui avait fait que la tête et le cœur de la chrétienté se montraient insensibles aux souffrances de ses extrémités écrasées et saignantes (1). Sa position et ses exploits, ses facultés guerrières, son infatigable activité, son amour de la justice, faisaient espérer que l'esprit d'Henri le Saxon ou de Frédéric Barberousse pourrait revivre encore dans une époque sombre et troublée. Ces impressions favorables étaient confirmées par la discipline sévère du camp bourguignon, où le spectacle d'un voleur condamné se balançant sous les branches d'un arbre venait fréquemment satisfaire les habitants des localités environnantes (2). Mais les mêmes éléments qui favorisent l'exécution d'un dessein suscitent parfois aussi des obstacles à son accomplissement. Tout effort provoque une réaction, toute alliance crée un ennemi. Les rapports de Charles avec le roi de Hongrie et l'électeur palatin, qu'il s'efforçait de réconcilier avec l'empereur, impliquaient une sorte d'hostilité envers le roi de Bohême, successeur de Podiebrad et ennemi mortel de Corvinus, et aussi envers la maison de Baden, rivale de celle de Bavière. Ses hautes prétentions, fondées sur un indiscutable mérite, ne pouvaient manquer d'exciter, (t) Les bénéfices probables a résulter du projet n'étaient pas dédaignés moine par ceux des électeurs qui avaient des raisons pour s'y opposer, c Es wûrdt dadurch gemeyner Fried im Reich, und gewinot der Keyser in seinen Landen aach Friede, ob Golt vrill, damit man dem Tûrcken desterbass wicdyrstehen mag. » Lettre du margrave Albert de Braodenburg au duc Guillaume de Saxony, Millier, Koichstags Tbeatrum, s. 598. (2) t Si quis ei furtum, aut rapinam fecisse delatus fuissel, eliam in re mioima, sine misericorda mox eum fecit snspendi.... Unde et suis metam incussit, et laudem tibi jussilicæ apwl omnes Mo&ellanos acquisivit. » Tritbemius, Chronicon Hirsaugiense, pag. 841. — Ce qui rendait l'impression plus vive encore c'est le scrupule avec lequel le duc paya pour usage et location d'un arbre choisi par son prévôt pour cet usage, près de son quartier. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. «9 dans le cœur du margrave de Brandebourg, le fameux Albert Achilles, ces sentiments d'envie qu'un ambitieux est si disposé à ressentir pour les succès d'un autre ambitieux (1). L'électeur et le duc de Saxe n'avaient aucun motif particulier, soit d'intérêt, soit de jalousie, pour abandonner la neutralité et pour jeter leur influence dans un des deux plateaux de la balance. Mais outre leurs relations intimes avec le margrave Albert, du côté duquel ils se tenaient d'ordinaire, ils ressentaient une appréhension qui était commune au corps entier de la noblesse et qui, sans aucun doute fut la cause la plus effective du renversement soudain d'un plan qui semblait être à la veille de sa réalisation. Si on laissée, disait-on, le duc de Bourgogne unir sa puissance à celle de l'empereur, tous ceux des vassaux de l'empire qui prétendent avoir une volonté à eux, auront à se tenir sur leurs gardes (2). Ainsi, la raison la plus forte pour concourir à l'exécution du plan était la meilleure aussi pour s'y opposer. Alors comme toujours, l'anarchie germanique se redressa contre ceux qui voulaient l'écraser. On trouva sans peine des arguments pour ébranler le dessein de l'empereur : le duc de Bourgogne était un étranger par sa naissance, un membre d'une maison royale dont les intérêts avaient été souvent opposés à ceux de l'empire; il n'avait ni amitié pour la nation allemande, ni sympathie pour son caractère ; il foulait le sol germain non comme un (1) Tels furent sans contredit les sentiments des représentants du margrave, lesquels s'efforcèrent d'obtenir pour leur maître le titre de duc, afin qu'il fût placé sur un pied d'égalité avec Charles de Bourgogne. Voir Paul», Promise!* Slaatsgeschichte (Halle, 1761), B. II, s. 300. (2) < Wann der Keyser das Land su Schwatwn gant einnimbt, das Hertsog Sigmund kein nus is und die Lantvoçtey darza bat, und den Heriogen Ton Bnrgnndy an der Sey len, warten ail Unterthanen des Reichs, «as sie sutbon baben, die mit dem Keyser nnd Im uichteins wollen sein.» Lettre du margrave. A Iberl, MüllerJ Reichitags Theulrum,% 598. T. III 5

r 70 HISTOIRE vassal ou un ami, mais bien plutôt de l'air d'un ennemi ou d'un conquérant; son intolérable orgueil, son ambition insatiable s'étaient manifestés dans tous les actes de sa carrière. Était-il politique de donner un nouvel essor à cette ambition, de nouveaux accroissements à un pouvoir qui dépassait déjà celui de tous les autres princes? Était-il certain ou seulement probable que Frédéric retirât de cet arrangement les avantages qu'il en attendait? Charles était jeune encore. Il était parfaitement possible que sa femme actuelle, ou, si elle venait à mourir, une troisième femme, lui donnât d'autres enfants qui hériteraient de ses domaines. En pareille occurrence, Maximilien, loin de faire un riche mariage, n'eût pas gagné un seul sillon de territoire, et n'eût obtenu que le douaire peu considérable que le duc avait consenti à payer en argent, et les effets personnels qui y avaient été joints. Mais il y avait encore une autre question, plus difficile à résoudre et un autre risque à courir : Charles était-il sincère quand il s'engageait à donner à l'archiduc la main de sa fille? Tiendrait-il sa promesse après en avoir reçu le prix, au cas surtout où de brillantes offres lui seraient faites pour lui inspirer la tentation de violer sa parole? Sa répugnance à prendre un gendre était notoire. Il se considérait comme exceptionnellement favorisé parmi les princes de son époque, en ce qu'il n'avait pas d'héritier présomptif qui pût contrecarrer ses projets ou méconnaître son autorité. On lui attribuait cette déclaration : que, plutôt que de souffrir les ennuis qui pourraient suivre le mariage de sa fille, il préférerait revêtir la bure et s'ensevelir dans un couvent. Il avait rejeté déjà un prétendant fort convenable, au risque d'encourir l'inimitié de ses plus anciens alliés, au moment où leur appui lui était le plus indispensable. Un autre Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 71 mit été séduit par des promesses trompeuses, dupé par des engagements solennels qui n'avaient été faits que pour être violés. Si le duc voulait de bonne foi remplir les engagements qu'il venait de contracter, pourquoi n'avait-il pas amené avec lui sa femme, sa fille, les dames de sa cour, au lieu de venir au milieu d'une armée et de perdre son temps en vaines parades et en réjouissances futiles. Pourquoi ne pas célébrer en une même occasion la cérémonie des noces et l'octroi de la couronne? Finalement, on prétendait que, si un nouveau royaume devait être fondé, ou un titre éteint, rétabli, le corps entier des électeurs devait préalablement être réuni, et qu'il fallait demander leur avis et s'assurer de leur consentement (1). Telles sont les représentations que l'on prétend avoir été adressées à l'empereur par l'archevêque de Trèves, un frère du margrave deBaden et la personne occupant le troisième rang parmi les électeurs. Leurs observations étaient appuyées par les agents de Brandebourg et de Saxe, et à ce qu'on présume, d'autres cours. Elles eurent d'autant plus d'effet qu'elles coïncidaient avec les alarmes secrètes d'une nature bornée, mais flegmatique et obstinée, prête à tomber sous la turbulente domination d'une volonté ardente et fouguese. Toutefois, la timidité et le manque de résolution qui empêchaient Frédéric de maintenir l'exécution de ses plans, quand ceux-ci étaient vigoureusement attaqués, l'empêchaient, dans le cas présent, de les modifier. De quel pré(!) Conf. Calmet, Histoire de Lorraine, t. II, pag. 9K; t. IV, pag. 50; t. VU, preuve», pag. lxix et ailleurs (un récit terriblement confus); Pauli, Preussisctie Slaatgeschichte, 6. Il, s. 300 et soi?.; Gesta Trevirorum, pag. 341, et addition, pag. 34 ; ChnW, B. II, ». 09, etc. — Tous ces détails sur ce sujet ne sont évidemment que pures rumeurs et cou

72 HISTOIRE texte pourrait-il colorer un manque de parole?

Comment avouerait-il, à la dernière heure, qu'il avait promis plus qu'il ne pouvait accorder? De quel front soutiendrait-il la violence de cette colère que les espérances déçues, l'orgueil mortifié, la confiance trompée, et une apparente fourberie devaient exciter chez un prince hautain et passionné? Était-il possible de retourner en arrière? Charles ne pouvait-il obtenir par la force ce qu'on voulait lui refuser? Avec une si grande masse de troupes, le duc était maître de la ville, et il était douteux que le caractère sacré de la personne impériale pût la préserver, en pareilles circonstances, de la contrainte (1). Le traitement qu'avait subi à Péronne le roi de France était un terrible avertissement pour ceux qui, nourrissant des projets à double entente, venaient se mettre au pouvoir du duc de Bourgogne. Un moyen de tourner la difficulté fut suggéré ; ce moyen, mal approprié à la dignité de l'empire, s'adaptait merveilleusement au caractère de l'empereur. Dans la soirée du 24 novembre, au milieu de toute sa cour, il donna audience au chancelier de Bourgogne et à d'autres membres du conseil ducal. Quelques questions de détail qui devaient encore être réglées servirent de prétexte pour faire ajourner la négociation au 1^{er} février, époque à laquelle une autre réunion, disait-on, serait tenue, soit à Besançon, soit à Basel. On ne saurait dire si l'annonce de cet ajournement était entièrement inattendue pour les ministres bourguignons, mais, quoi qu'il en soit, leurs réclamations n'en furent pas moins (1) « Man bat gesagl ob sj nicht vberains komen, 60 sali es va&st kamerlich werda der k. maiestat ans seioem Relcta mit frid se komeo. » Lettre dans Chmel, B. I, s. 93. Conf. Knebel.s. sa. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 73 vives, et la conférence, qui s'était ouverte à six heures, ne se termina pas avant minuit (1). Quelques heures plus tard, tandis que la vieille ville impériale, jadis la résidence d'été des Césars de Byzance, était encore ensevelie dans le sommeil, Sa Majesté impériale, accompagnée seulement de son fils et d'une demi-douzaine de personnes, se glissait le long des rues silencieuses, arrivait au bord de la rivière, et sans attendre les formalités ni les fanfares d'usage, sans avoir fait ses adieux à un hôte qui l'avait traitée avec tant de magnificence, sans même, prétend-on, solder les dettes privées qu'elle avait faites, trait assez caractéristique, s'embarquait dans une péniche amarrée à son intention, qui fut aussitôt mise à flot et descendit rapidement le courant de la rivière (2). L'aurore paraissait à peine quand sa fuite fut connue, et on assura que des cavaliers furent envoyés à toute bride le long de la côte pour entrer en communication avec lui et lui persuader, s'il était possible, de différer son départ ne fût-ce que de quelques heures (5). Mais les appels et les signaux de ces messagers ne reçurent aucune réponse, et le vaisseau qui portait César et ses infortunes continua sa course sur les eaux limpides de la Moselle. Il s'engagea bientôt sur le rapide courant du Rhin, qu'il descendit jusqu'à ce que son illustre charge eût été débarquée en sûreté à Cologne (4).

(1) Chmel, B. I, s. 50. (S) Voir Basin, Knebel, Schilling, Wursteisen, et en un mot tous les chroniqueurs et journaliste* d'a temps, presque tous enchantés de l'aventure. (3) Basin, t. II, pag. 326, 327. (4) Chnel (B. I, s. lxxvii) considère la fuite secrète de l'empereur, comme un des • nachtrœglich erfundenen bei allen derlei unvorhergesehenen Erelgnissen gewœhnlichen Maehrchen. • Il base cette remarque sur un document dans lequel il est dit que Charles avait été informé, plusieurs heures auparavant, de la résolution de Frédéric d'ajourner la négociation. Mais il n'y a pas la moindre contradiction dans les faits, comme Chnel aurait pu Digitized by Google

74 HISTOIRE La curiosité publique, si vivement excitée aux débuts de l'affaire, se trouva complètement déçue par cet étrange et subit dénouement (1). Parmi les causes que Ton supposa avoir amené la rupture, on cite une lettre du roi de France; la vivacité blessante avec laquelle Charles avait plaidé la cause de ses alliés, le roi de Hongrie et l'électeur palatin; enfin, un désaccord relatif aux détails de (arrangement et aux limites à assigner à la nouvelle monarchie et à ses prérogatives. Les politiques plus sages, ceux qui ne se contentent pas d'explications superficielles ou de motifs apparents, déclarèrent que l'événement n'avait fait que réaliser toutes les prévisions qu'ils avaient faites dès le début. La faute en était au caractère indolent et vacillant de Frédéric, lequel était incapable de mener à bonne fin aucune affaire importante et pratique. Sa conduite, dans l'occasion présente, ne pouvait étonner ceux qui, dans tant d'autres occasions, lui avaient vu faire avorter, par les mêmes défauts, tant de grands projets et de grandes décisions (2). Dans la matinée du 25 , Charles reçut la visite du chambellan impérial, le comte Ulrich de Montfort, lequel était chargé d'excuser son maître pour son brusque départ, motivé par des affaires importantes et urgentes qui réclamaient ailleurs sa présence, et de donner au duc l'assurance que l'arrangement discuté entre eux n'était pas du tout rompu, la voir, en comparant les documents qu'il cite lui-même. Voir AcUnMiicke, etc. B. 1, a. 51, où il est dit que Charles avait attendu l'empereur pour prendre officiellement congé de loi, et ne ae montra pas content d'apprendre qu'il était parti pendant la nuit. (i) « Eraniustuncin civitale Trevirensi;... sed nec tune, nec postniodum, lieet salis sollicite de causa illius subilœ discessionis perqnisieremus, ad Terum et cartum eam Doscere potoimus. » Basio, 1. 1, pag. 326. Voir aussi Lamarcbe, Commues, etc. (ï) Chmel, B. I, s. 51-5*. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE*. 75 mais seulement ajourné, jusqu'à ce que se présentât une occasion plus convenable de le mettre à exécution (1). Il ne restait dès lors plus rien à faire qu'à emballer la couronne et le sceptre et à attendre cette occasion. Mais lorsque Charles quitta Trêves, ce qu'il fit dans la soirée du même jour — de ce jour qui devait voir se réaliser le plus ardent de tous ses désirs — la vision qui l'avait séduit s'était déjà évanouie, et d'autres projets, d'autres illusions, avaient déjà pris possession de son esprit. (1) Pauli, Preuesische Slaatsgesckichte, B. I, s. 301. D'après les véridiques et bien informés chroniqueurs de Strasbourg, Charles passa cette après-midi en proie à une violente colère. Il grinçait des dents, serrait les poings, et s'enfermant dans son appartement, y brisa tout le mobilier (Bussière, pag. 83). La vérité, c'est qu'il passa toute l'après-midi à donner des audiences. Nous verrons, dans le chapitre suivant, une discussion qu'il eut avec les envoyés de Sigismond.

The text on this page is estimated to be only 21.00% accurate

Digitized by Google

CHAPITRE II Influence du gouvernement monarchique sur la formation des États. — La Lorraine. — L'Alsace. — La Confédération suisse. — Charles à Dijon (1473). Le fait le plus remarquable de l'histoire moderne, le fait capital, à côté duquel tous les autres ne sont qu'accessoires et secondaires, c'est la naissance et rétablissement d'un groupe de nations indépendantes, organisées séparément, mais dans des conditions analogues. Chacune de ces nations est séparée des autres et du reste du monde par des différences de langage et de race, de coutumes et de lois, par des souverainetés équivalentes et indépendantes, par des frontières géographiques nettement définies. Ces diverses nations qui, pour la plupart, avaient tiré leurs noms, dans l'origine, de ces distinctions géographiques, étaient cependant unies ensemble par une communauté d'origine, par des ressemblances intérieures ou une certaine identité de dissemblances, par un long échange d'influences mutuelles, d'action et de réaction, de conflits et d'alliances, de combinaisons temporaires et de rapports permanents qui allaient s'étendant chaque jour.

78 HISTOIRE L'état de choses dont nous venons de parler est particulier à l'Europe- moderne. Si l'ancienne Grèce a présenté un spectacle de ce genre, ce fut en quelque sorte par manière d'expérimentation, tant le développement en a été restreint, tant la situation a été rapide, provisoire, théorique, dirions-nous, dans ses développements successifs. Du reste, le précédent a disparu sans laisser de traces sérieuses d'existence, et sans laisser surtout des éléments de fondations plus solides, ou de progrès plus accusés. Les institutions politiques de l'ancienne Grèce se composaient pour la plus grande partie de spéculations empiriques et d'utopies abstraites, artificiellement adaptées aux besoins supposés de chaque État. Les institutions politiques de l'Europe moderne ont pris naissance au milieu d'une confusion anarchique succédant à de violentes convulsions, entre des races ennemies qui n'ont pas tardé à s'amalgamer et à se confondre de la façon la plus complète. Ces institutions ont pris une forme précise et acquis une certaine consistance, en passant par les procédés divers d'extension et d'assimilation. Dans l'ancienne Grèce, les diverses formes de gouvernement, despotisme et république, oligarchie et démocratie, vivaient côte à côte, ou se succédaient suivant que les partisans des différents systèmes triomphaient ou succombaient. Dans l'Europe moderne, du moment qu'une forme particulière de gouvernement s'est établie quelque part, elle s'y est maintenue presque invariablement sans interruption, ni contestation; la royauté et la nationalité ont été considérées comme représentant des idées indispensables, et leur coexistence atteste encore leur origine commune. Cette origine fut une conquête, le renversement d'un

emDiatized

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE 79 pire immense, la condamnation d'une politique raffinée mais corrompue, l'assujettissement de contrées, où une civilisation, naguère à son apogée, marchait vers une rapide décadence, par des races encore barbares, mais qui avaient une vigueur primitive et une aptitude illimitée pour le progrès. La conquête d'un peuple non civilisé par un peuple civilisé est simple dans ses résultats; ou bien le vainqueur extermine le vaincu et en fait disparaître les traces, ou bien il le forme à ses mœurs et à ses principes. Mais quand c'est le contraire qui arrive, les résultats sont plus complets, et, en même temps, plus équitables. Les Teutons, qui en va* hirent l'Europe occidentale, adoptèrent pour la plupart le langage, les mœurs et la religion des peuples qu'ils avaient soumis. Mais tant que les distinctions de sang ne furent pas oblitérées, ils conservèrent au moins la domination que leur avait valu leur force supérieure. Ils appliquèrent leurs moyens d'action, grossiers, mais énergiques, à rétablir dans une nouvelle forme l'édifice qu'ils avaient renversé. Ils se partagèrent entre eux une grande partie du territoire conquis. Ils jetèrent les bases de cette aristocratie territoriale et militaire qui est partout restée une caste exclusive, même quand elle n'a pu appuyer ses prétentions sur aucun pouvoir réel. Ils s'appliquèrent surtout à établir des trônes, autour desquels la société s'organisa lentement; qui devinrent des centres de vitalité et d'activité politique; qui, souvent secoués par des révolutions, n'en sont pas restés moins stables; et qui, pour la plupart sont encore occupés, sinon par les descendants des possesseurs primitifs, du moins par des princes qui prétendent se rattacher à un titre quelconque à leur famille. Le gouvernement royal est le squelette de toute nation européenne organisée. ■

80 HISTOIRE Il n'est donc pas étonnant que ceux qui ont prétendu étudier l'anatomie de ces grands corps sociaux, constitués comme nous venons de le dire, aient attaché leur attention plutôt à la charpente osseuse qu'aux muscles qui y adhèrent. Les chroniques des Etats ne sont, très souvent, qu'une collection des archives d'une famille. L'histoire n'est qu'une série de biographies royales. Elle étudie avec une assiduité de courtisan les actes et les caractères des princes; et la carte géographique ou la table chronologique sont moins ' indispensables pour la comprendre qu'un arbre généalogique. L'histoire ne parle guère, en général, du sol sur lequel cet arbre a grandi ; mais elle compte ses branches et les greffes, et, en tant que cela lui est possible, elle met à découvert les racines. Elle remonte jusqu'aux plus obscures profondeurs des temps anciens pour attribuer une origine teutonique à quelque souche royale ou impériale — aux Capets, aux Habsbourgs, ou aux Hohenzollerns. Si l'on jette un regard sur les catalogues des diverses dynasties européennes, on remarque que, en règle générale, chaque liste se clôture par un nom de femme. L'explication de ce fait est assez simple. Il arrive bien rarement qu'une famille, qui a des motifs extraordinaires pour chercher à se perpétuer, s'éteigne dans toutes ses branches collatérales. Mais, dans presque tous les royaumes, les principes qui règlent la transmission de la couronne rendent probable qu'après un petit nombre de générations, la succession sera dévolue à une femme; et, quand ce cas se présente, il est tout aussi probable que cette femme, par son mariage, s'alliera à quelque autre maison et qu'une nouvelle dynastie commencera avec son mari ou avec sa postérité. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. Si La plus importante et la plus notoire exception à cette règle se rencontre dans l'histoire de France. La coutume de la monarchie française exclut formellement les femmes du droit de succéder ou même de transmettre la succession. Ailleurs, elles viennent en ligne de droit par ordre de parenté, comme les hommes, mais immédiatement après eux. Cette coutume ne fut pas une chose indifférente pour la gloire et la grandeur de la monarchie (1). Elle contribua à faire naître ce prestige extraordinaire qui, par la suite des temps, entoura la royauté de France. Il y avait dans le pays une lignée non interrompue de rois héritant de mâle en mâle et remontant à un ancêtre commun. Les maisons de Valois et de Bourbon, et leurs branches respectives, descendaient toutes par les hommes de la race capétienne. Jamais un étranger ne vint, et ne put venir légalement revendiquer le trône. Cette coutume contribua en même temps à maintenir l'intégrité et l'indépendance du royaume, qui ne courut jamais le danger d'être annexé ou subordonné à d'autres royaumes, par suite de mariages contractés par ses princes avec des familles royales étrangères. Elle contribua aussi à préserver le pays des guerres qu'enfantent les conflits de succession. C'est la seule espèce de guerre que la France n'eut jamais à endurer (2), et elle est peut-être la seule nation de l'Europe qui en ait été exempte. Mais, dans certaines autres parties de l'Europe, si cette coutume avait prévalu, elle eût été une entrave pour l'unité nationale et la grandeur nationale. La France, malgré sa (1) « Sia certa la Sérénité Vostra, • dit le ministre vénitien Marino CaTalli, * che niana catua ha operato pin alla grandea del regno di Francia, che qnesto non dividere la corona,ne laaciare ereditare le donne nèi secondi genti. » Relaz. Venet. 1. 1> pag. 232. (I) L'histoire d'Henri IV ést une exception pins apparente que réelle, les droits du prioca qu'on Tonlait déposséder n'étaient sérieusement mis en doute par personne.

82 HISTOIRE grande étendue et sa subdivision en petits États, avait, dès le principe, comme nous en avons déjà fait pins d'une fois l'observation, révélé ses tendances homogènes, conçu le plan et jeté les bases de son système politique. Au moyen âge, il y eut en France un grand nombre de souverainetés, mais il ne tarda pas à n'y avoir qu'une seule royauté. Le roi revendiquait toujours, s'il ne recevait pas toujours, l'hommage et l'allégeance de tous les princes inférieurs. Même dans les moments où les vassaux répudiaient leurs obligations féodales, les règles de la tenure féodale recevaient leur application dans certains cas déterminés ou imprévus. Ainsi on voyait des provinces qni n'avaient jamais appartenu à la couronne, revendiquées et annexées par le roi, sous prétexte de retour féodal pour défaut d'héritiers directs. Quand la France s'annexait un de ces territoires qui ne lui avaient jamais appartenu, l'opération s'appelait, en droit, une réannexion. En dehors des efforts particuliers de certains princes et de leurs agents, malgré des réactions accidentelles, on sentait fonctionner un principe profondé» . ment enraciné, reposant sur des bases à la fois physiques et morales, et tendant vers l'édification d'une puissance unique et vers l'anéantissement de toutes les principautés rivales. Du moment où l'on cessa de créer de nouveaux fiefs, on pouvait considérer comme certaine l'incorporation finale de toutes les souverainetés secondaires de la France dans une grande unité indivisible (1). Mais les choses se passaient différemment dans des pays où manquaient une ou plusieurs de ces causes préparatoires (1) t Da ottanta anni io qnà si à andato tanto dietro a questa strada di unir alla corona,e ooo alieoar mai... Il cbe, oltre al toner sempra ricca la corona, anita, e in ripntasioae eiirema, fa che eita sia sicnra dalle guerre ciiite. » Relaz. Venet. pag. m, i35. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÊMÉRAIRE. à l'unité nationale, qui existaient réunies si heureusement en France — dans des pays où l'étendue et les limites de l'empire avaient été moins clairement tracées par la nature; où il n'y avait eu ni conflit, ni mélange de races ; dans des pays que n'avaient jamais enrichis les dépôts fertilisants de la civilisation romaine, ou que n'avait jamais complètement inondés, par la suite, la marée de l'invasion teutonique; dans des pays où le christianisme avait été lent à pénétrer, ou dans lesquels l'influence morale de l'Église s'était immédiatement convertie en domination temporelle. Partout ailleurs qu'en France, l'œuvre de coagulation n'était pas seulement imparfaite; elle était restreinte et locale. De petits royaumes continuaient à se faire la guerre sur le même sol. De petits États conservaient une autonomie en contradiction avec l'idée d'une existence nationale. De petites principautés ecclésiastiques s'efforçaient de réaliser l'idée d'une théocratie ; et de petites républiques levaient fièrement la tête comme des reliques de l'ancien monde. Pour avoir raison des obstacles qu'ils opposaient à la tendance générale de la civilisation moderne, il fallut recourir à des moyens qui demeurèrent étrangers à la consolidation de la monarchie française. L'indépendance locale disparut, non pas, comme en France, par l'action d'une loi organique, mais par une intervention directe et personnelle. Les barrières qui séparaient des États alliés furent renversées par la conquête, ou — ce qui était le cas le plus fréquent — disparurent devant une union dynastique qui amenait doucement, tranquillement, l'absorption. En fait, la conquête fut l'exception. Elle était trop difficile, trop rarement permanente, et trop lente à produire les résultats désirés quand elle était, d'aventure, facile et permanente. Si ce qu'on

84 HISTOIRE appelle vulgairement la loi salique avait été adoptée par toute l'Europe, l'Écosse n'aurait jamais été unie à l'Angleterre, ni l'Aragon à la Castille; les provinces belgiques n'auraient jamais été réunies sous une même autorité ; l'Allemagne tout entière serait restée une simple agrégation d'États rivaux, Rappliquant vainement à rêver des théories de cohésion n'aboutissant qu'à des coalitions éphémères et stériles ; aucune grande puissance ne se serait élevée pour servir de barrière contre la France au moment où celle-ci, ayant rassemblé toute son énergie, en aurait voulu faire déborder les courants ; et le sixième siècle aurait assisté au spectacle — réalisé déjà précédemment et qui devait se réaliser encore plus tard — de l'établissement temporaire d'un empire gigantesque sur le sol de la France, d'un empire qui aurait étendu ses bras armés et menaçants sur tout le continent européen (1). Voilà pourquoi nous ne trouvons dans aucune autre nation cette symétrie dans les traits, cette cohésion entre les parties, cette harmonie d'action, cet accord entre l'esprit et le corps que nous pouvons constater en France. Voilà pourquoi aucun autre pays n'a conservé son inébranlable identité à travers toutes les transformations politiques, et que nulle (1) Dans la longue lutte entre Charles-Quint et François I^{er}, le premier est généralement représenté comme le plus audacieux et le plus agressif des deux et comme visant pins directement à rétablissement d'une monarchie universelle. Mais à l'époque où ils vivaient, ce n'était point là l'opinion des observateurs intelligents et impartiaux, qui se préoccupaient moins du caractère des parties que de la nature des ressources dont ils disposaient et des tendances qui les faisaient agir. « Questa legge salica, < fait observer Harino Cavalli, « sebben non ba fatto Francia padrone di lotta crislianità, almeno gli abbia mostrata la via sicurissima di farlo, e l'abbia portata lanto innansi, che se il présente re Francesco non si abateva aver per incontro nn cosl potente principe e tanto conoscitore di questa via francese, corne é Carlo V. imperatore, cerlissimo alli giorni nostri non solo quasi tutt' Ilalia ma parte di Spagna (per occasion di Nivarra), tutti li Paesi Bassi, e qualche stalo dell' Impero obbediva alla fiordiligi; e saria ritornata la corona impériale, cerlissimo, nel regno di Francia. » Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 85 part on ne voit réunis tant d'avantages et si peu d'inconvénients, résultant de la centralisation de toutes les fonctions administratives. Partout ailleurs en Europe la vie nationale s'est développée, ou a continuellement lutté pour se développer; et nulle part ce développement ne s'est accompli que par l'action d'un gouvernement monarchique. Durant une longue période, nous ne trouvons que dans un seul pays une correspondance complète entre les deux principes, un accord parfait dans leurs opérations, une proportion égale dans leurs progrès. Il en résulte qu'on peut affirmer — pour bien des lecteurs la démonstration paraîtra superflue — que le rapport entre ces deux principes, si uniforme qu'il apparaisse, n'est ni essentiel, ni inséparable. La monarchie n'est pas pins une condition nécessaire de la vie nationale, que la vie nationale n'est une conséquence invariable de la monarchie. La nation qui a le plus d'obligations au gouvernement monarchique, qui a entretenu avec lui la plus longue et la plus intime association, qui lui a emprunté ses plus brillantes qualités et en a fait la plus éclatante application, celte nation est mieux placée que toute autre pour se passer de cette forme de gouvernement; aussi a-t-elle a fait les efforts les plus persévérants pour la détruire, et jusqu'aujourd'hui est-elle moins que toute autre imbue de ce sentiment de la loyauté et de cette idée de légitimité que la monarchie s'appliqua surtout à entretenir dans l'intérêt de sa défense. Nous savons que, dans certains cas, le gouvernement royal s'établit moins par suite de causes indigènes, que par l'influence des événements qui contribuèrent à la formation de la monarchie française. Nous savons que, dans d'autres cas, l'admiration pour la France, ou la crainte de la France aidèrent puissamment à faire naître et grandir le système T. III. 6

80 HISTOIRE monarchique. Nous savons que, dans des temps récents, un mouvement contraire, venu de France, a ébranlé plus d'une fois tous les trônes en Europe. Si, d'une part, nous sommes obligés de reconnaître que l'esprit national n'a jamais trouvé complètement son expression dans un gouvernement républicain, d'un autre côté, nous pouvons affirmer aussi qu'il n'a pas en général été bien exactement représenté par un gouvernement monarchique. S'il y a eu des points de sympathie entre les deux principes, si les circonstances particulières de leur origine simultanée les ont mis souvent en coopération, il y a aussi entre eux bien des points d'antagonisme et une résistance mutuelle résultant d'une différence nécessaire entre les buts qu'ils poursuivent. L'agrandissement des monarchies a été l'œuvre de l'ambition personnelle et de l'énergie personnelle; il s'est fait par la conquête ou par des pactes de famille, sans trop de souci pour les lois naturelles d'expansion ou de limitation. Les efforts de chaque peuple pour devenir une unité politique ont été inspirés par un instinct original et universel et ont fréquemment eu pour conséquence le démembrement des monarchies. Les rois ont eu souvent intérêt, pour leur sécurité, à étouffer le sentiment national plutôt qu'à l'activer; et les nations, par un même instinct de conservation personnelle, se sont soulevées souvent pour renverser les trônes des rois. Les différentes monarchies d'Europe nous montrent donc divers degrés de congruité et de cohésion, selon que, dans leur origine, les circonstances ont favorisé la formation d'un peuple homogène et le maintien de l'intégrité nationale, selon aussi que le principe national et le principe monarchique y coïncident ensemble ou se contrôlent mutuellement. A l'une extrémité de l'échelle, nous voyons la France, si en

Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 87 tièrement elle-même, embrassant dans ses frontières presque toutes les populations d'extraction française, en excluant presque toutes les populations qui ne sont pas d'extraction française, ne perdant jamais d'une façon permanente aucune partie de son territoire, soit par conquête, soit par alliance; ne gagnant jamais d'une manière permanente aucune partie de territoire par conquête ou par alliance; soumise entièrement aux mêmes lois et animée, dans toute son étendue, d'un patriotisme uniforme. A l'autre extrémité de l'échelle, nous voyons les possessions autrichiennes, une vaste conglomérats d'États, tous différemment constitués, et de populations n'ayant presque aucune affinité entre elles, tenues en cohésion par le simple lien d'une union dynastique et prêts à s'éparpiller dès que ce lien se brisera. Les possessions autrichiennes, telles qu'elles sont actuellement constituées, sont bien moins vastes et bien moins hétérogènes cependant qu'elles n'étaient autrefois, et infiniment moins vastes et hétérogènes qu'elles ne semblaient destinées à le devenir. Jamais le génie d'un conquérant n'a conçu un plan d'empire réunissant une somme de possessions et de puissance aussi grande que celle que l'habileté et la bonne fortune de ses spéculations matrimoniales permettaient, dans la première moitié du seizième siècle, à la maison de Habsbourg d'espérer. On aurait dit alors que presque toutes les maisons régnautes de l'Europe allaient se confondre dans cette seule maison, que les hérauts de la découverte et de la civilisation ne travaillaient que pour elle aux quatre coins du monde; on aurait dit que la Providence, qui avait fait du même sang toutes les nations de la terre, avait résolu aussi de faire d'une seule famille tous les gouvernants de ce monde. Une impulsion contraire réagissait toutefois continuellement contre Digitized by Google

88 HISTOIRE cette tendance. La royauté et la nationalité, qui, partout ailleurs, ont vécu plus ou moins en harmonie, étaient dans l'Empire d'Autriche en état permanent d'antagonisme. A mesure que la maison de Habsbourg augmentait ses acquisitions, elle affaiblissait les véritables fondations de sa puissance. Dans les premiers temps de sa grandeur, elle avait le sort du joueur ou du spéculateur,— c'étaient des alternatives de gains ou de pertes — sa situation était hasardeuse et pleine de fluctuations. Elle en fut sauvée, au moment où sa décadence semblait inévitable, par l'alliance bourguignonne. Mais après cet événement, quand la maison de Habsbourg fut arrivée à l'apogée de sa prospérité, quand nul obstacle extérieur ne s'opposa plus à son agrandissement continu, on put constater l'incompatibilité de sa position avec les lois générales du progrès et du développement national, et cette incompatibilité, tous les talents et tout l'esprit versatile, ou plutôt, dirais-je, composite, du plus grand souverain de la famille, ne purent la dissimuler qu'en partie. Au milieu du seizième siècle, la maison de Habsbourg fut forcée de se diviser en deux branches, et chacune de ces branches se trouva à son tour en conflit avec les mêmes difficultés constitutionnelles. A peine eut-on rompu l'union mal assortie des possessions allemandes avec l'Espagne, qu'on s'aperçut de l'impossibilité de maintenir l'union non moins mal assortie de l'Espagne avec les Pays-Bas (1); et, pendant ce temps, les possessions de la branche allemande n'échappaient à un démembrement du même genre que par la diversité, la

(1) La dissolution de cette union avait été généralement prévue longtemps avant l'accession de Philippe II et le commencement de la révolution. La régente Marguerite en avait observé les symptômes précurseurs et en Angleterre on était d'opinion que Charles Quint ne pourrait pas léguer les Pays-Bas à son successeur naturel. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 89 pétition et les tendances discordantes des éléments qui la composaient. Dans l'origine, Faction de ces mêmes causes avait fait échouer tous les efforts que les Habsbourgs avaient faits pour fusionner tous ces éléments en un tout homogène. Ainsi donc, tandis que les monarques français devaient le développement solide et sûr de leur puissance et l'extension de leurs domaines, surtout à des causes nationales et constitutionnelles, qui assuraient en même temps la force et la durée de la nation française, les monarques autrichiens, au contraire, durent leur prépondérance temporaire en Europe presque exclusivement à des avantages spéciaux et fortuits. Mais d'où venaient ces succès particuliers? En quoi consistait la félicité proverbiale des mariages autrichiens? C'est ce qui ne paraît pas bien clairement expliqué. Les alliances matrimoniales ont été presque universellement la base de l'agrandissement des familles. A une exception près, toutes les maisons royales d'Europe ont acquis une grande partie de leurs territoires et la plus grande partie de leur puissance par ces moyens. Mais comme chacune de ces familles s'était, à son tour, agrandie par l'absorption d'autres familles, de même, à son tour, était-elle destinée à être absorbée également. Les droits qui avaient été acquis par ses héritiers mâles, elle les perdait par ses héritières femmes. Les dispositions expresses de la loi française protégeaient d'une façon permanente la maison de Capet contre les éventualités de ce genre. La ligne capétienne pouvait s'éteindre» mais elle ne pouvait pas se fondre dans une autre ligne. Le trône pouvait devenir vacant, la succession à la couronne pouvait nécessairement reprendre son ancien caractère électif; mais ni trône, ni couronne ne pouvaient se transmettre par un mariage. La maison de Habsbourg était dans une

80 HISTOIRE tout autre position. Le plus grand nombre de ses domaines, ayant été hérités par des femmes, devaient conserver leur caractère héréditaire par les femmes. Il arriva cependant des cas accidentels où sa position ne fut pas moins exceptionnelle que celle de la maison de Capet. Elle fut exemptée du lot ordinaire pendant une très longue période d'années. Durant plusieurs siècles, il y eut toujours un héritier mâle pour reprendre la succession de ses possessions toujours croissantes, il y eut toujours un prince de la maison d'Autriche, pour épouser l'héritière d'une maison étrangère. Des filles de la maison impériale de Luxembourg, -de la maison ducal de Bourgogne, des maisons régnantes d'Espagne, de Portugal et d'Angleterre, toutes familles qui s'étaient enrichies ou établies par des mariages, et dont les droits, après une courte succession de mâles, avaient été dévolus déjà ou allaient l'être, à des femmes, furent successivement mariées à des souverains ou à de futurs souverains de la maison de Habsbourg. L'union avec l'Angleterre fut la seule qui n'apporta pas d'augmentation au domaine impérial, le mariage ayant été stérile. La félicité proverbiale de l'Autriche était donc « l'accident d'un accident. » Tant qu'elle dura, la maison de Habsbourg occupa vis-à-vis de la plupart des autres maisons souveraines une position analogue à celle dans laquelle se trouvait la France à l'égard de ses vassaux féodaux, analogue à la position dans laquelle, dans une tontine, celui qui est prédestiné à survivre se trouve, vis-à-vis de ses associés moins favorisés. Il y avait, cependant, cette différence intrinsèque : l'unité de la France ne dépendait pas de la perpétuité de la race, qui était une condition essentielle de l'intégrité des domaines autrichiens. Du jour où la maison

Digitized by Google

DE CHAULES LE TEMERAIRE. 91 de Habsbourg serait venue à s'éteindre, l'union de ses nombreuses possessions aurait été dissoute par le fait même; chacun des États qui la composaient serait retourné à sa situation primitive d'indépendance ou serait devenu la proie de l'agression de ses voisins. Le simple défaut d'héritiers mâles n'aurait pas nécessairement entraîné les mêmes résultats; mais dans l'un et dans l'autre cas, le danger eût toujours été très grand. Il est évident que si un événement de ce genre s'était produit un siècle plus tôt, il aurait eu pour conséquence non pas le transfert de l'empire à une autre famille, par voie de succession collatérale, mais un partage de la succession entre tous les ayants droit. Il suffit pour n'en pas douter de se rappeler que, pendant le dix-huitième siècle, l'Europe a été par deux fois en proie à une guerre générale, qui était la conséquence de l'extinction successive de la descendance mâle dans les deux grandes branches de la maison d'Autriche. Mais à l'époque relativement tardive où il s'est produit, alors que les oscillations du pouvoir tendaient à réaliser un équilibre, l'événement qui mit fin à la dynastie des Habsbourg en Allemagne, en même temps qu'en Espagne, ne produisit que des résultats comparativement peu importants. La plus grande partie des possessions de la branche espagnole passa à la maison de Bourbon. La plus grande partie des possessions de la branche allemande passa à la maison de Lorraine. La façon dont le dernier transfert fut amené marque une époque dans l'histoire des mariages royaux, considérés au point de vue de leur influence sur l'organisation des États. Les généalogistes ont trouvé, ou inventé, une communauté d'origine ancestrale entre les maisons de Habsbourg et de Lorraine. Il est tout au moins certain que

I 92 HISTOIRE toutes les deux ont pris naissance sur le même sol, sur cette prolifique terre du Rhin, berceau d'illustres races et champ de bataille contesté des empires maux. Mais il y a toujours eu, jusqu'à l'époque de leur union, un contraste marqué entre elles. Nulle maison, parmi les familles princières de l'Europe, parmi toutes ces principautés qui se disputaient le rang et le pouvoir royal, n'avait été plus ambitieuse, plus aventureuse, plus malheureuse que la maison de Lorraine. En dépit de ses splendides alliances, de sa position brillante et de cette combinaison d'ardeur et de douceur, de beauté personnelle, de passion romanesque, de grâces, de charmes et de talents variés qui distinguaient d'une façon si particulière presque chacun de ses membres (1), la maison de Lorraine n'était jamais parvenue aux splendeurs ambitionnées de la royauté; elle n'avait jamais, comme tant d'autres de ses rivales, réussi à prendre une position dominante et permanente dans les pays étrangers où elle s'était transplantée; et son domaine primitif, loin de devenir le noyau de possessions plus grandes, avait été de tous temps disputé par des voisins avides de conquêtes, et à chaque guerre, il avait été envahi et mis à sac par chacun des belligérants. (1) Le maréchal de Retz a fait l'observation que les princes de la maison de Lorraine étaient aussi distingués parmi les autres princes que ceux-ci parmi le reste des hommes. Michelet est d'avis que ces qualités si ardentes appartenaient dans l'origine à la maison de Lorraine, et que la grâce et la sensibilité lui ont été acquises par mariage avec la maison d'Anjou. Mais nous croyons que c'est le contraire qui est la vérité. René d'Anjou fut une exception dans sa famille. Depuis des siècles avant cette union, les ducs de Lorraine étaient réputés moins pour leur esprit d'entreprise belliqueuse que pour leur gentillesse, leur élégance et leur dévouement au beau sexe. Ils étaient toujours fidèles, non pas à leurs femmes, certainement, mais à leurs maîtresses; et leurs maîtresses aussi bien que leurs femmes furent célèbres, non seulement par leur beauté, mais par leur tendresse, leur désintéressement et leur amabilité. Il y a tout un roman — comme on n'en a jamais composé — dans trois lettres charmantes d'Alice de Champy à son amant le duc Raoul (i«9). Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. or, Elle avait fini par renoncer à cette propriété, à laquelle elle devait son État et son nom et l'avait échangée contre un droit éventuel à la succession autrichienne et contre le titre impérial. Ce ne fut guère que lorsqu'il se trouva ainsi dépouillé de son patrimoine, que le dernier duc de Lorraine put être considéré comme un parti convenable pour la dernière des Habsbourg, pour la descendante de tant de Césars, pour l'héritière de tant de royaumes (1). La jalousie des nations et des gouvernements ne permettait plus qu'une alliance matrimoniale devînt un moyen de consolidation ou d'agrandissement. Le sang royal pouvait continuer à se mêler avec le sang royal, mais ce n'était plus pour les mêmes vues et motifs qu'auparavant. Les États pouvaient continuer à s'agrandir par l'annexion d'autres États, mais ce devait être d'après des principes et par des procédés différents. Le système des « pactes de famille » avait fait son temps. Il avait puissamment contribué à combiner les éléments divers des nationalités distinctes, en donnant l'unité politique à des races mêlées ou parentes et en assurant à des pays différents leur intégrité géographique. Puis, pendant un certain temps, il avait menacé de détruire son propre ouvrage, en renversant toutes barrières, en effaçant toutes distinctions, en brisant toute indépendance. Mais ce n'avait été là que l'exubérante démonstration de force par laquelle tout principe qui triomphe proclame l'accomplissement de ses desseins, démonstration qui est inévitablement suivie de réaction. Un nouveau système était appelé à fonctionner, le (1) Cette assertion ne paraît pas reposer sur des détails exacts. Il faut se rappeler, cependant, que lorsque cette union fut projetée pour la première fois, un demi-siècle avant le jour où elle s'accomplit réellement, l'abandon de la Lorraine à la France fut regardé comme une condition nécessaire même par Guillaume III d'Angleterre.

î)4 HISTOIRE système de l'équilibre des puissances qui est resté la maxime cardinale de la politique européenne. Ce système était le contraire de celui qui l'avait précédé, bien qu'il l'eût pris pour base et qu'il en eût reconnu les légitimes résultats. Nous avons cru nécessaire, au risque de lasser la patience du lecteur, de fixer son attention sur quelques-uns des phénomènes appartenant à ce qu'on pourrait appeler la formation géologique des monarchies européennes. Nous l'avons fait parce que, ainsi que nous l'avons déjà fait observer précédemment, ce fut pendant la période dans laquelle se passe notre histoire que commença de s'achever le long procédé de solidification de l'édifice politique de la société moderne; parce que ce fut alors que des nations commencèrent à prendre des formes bien nettes et bien définies ; parce que les événements dont nous avons à nous occuper eurent tous pour point de départ ce phénomène, non seulement en ce qui concerne spécialement une monarchie, mais pour bien d'autres directement ou indirectement intéressées; — parce que la carrière et la destinée de Charles le Téméraire eurent une influence décisive sur la destinée d'un grand nombre de pays et de familles souveraines. Il était écrit dans leurs horoscopes respectifs que, ce serait une conjonction fatale et critique que celle qui mettrait en conflit leurs étoiles avec celle de la maison de Bourgogne. Après être rentré dans le duché de Luxembourg, Charles remonta la Moselle jusqu'à Thion ville, où il resta une semaine, à expédier des affaires et à recevoir des ambassades et des députations. Puis il continua son voyage par la voie de terre. Le 16 décembre, il arriva à Nancy, la capitale de la Lorraine , où il fut reçu par le prince et par toutes les

Digitized by

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. <J5 classes des habitants avec de cordiales démonstrations de respect (1). Un peu plus de quarante ans auparavant, René d'Anjou, qui était tout jeune alors, avait hérité le duché de Lorraine, du droit de sa femme et en vertu de la volonté du père de celle-ci. La maison d'Anjou, on se le rappelle, tirait son origine du second fils de Jean de Valois, roi de France. Ce furent les nombreux descendants de ce monarque, dont l'ambition et les luttes agitèrent la France d'une manière si violente et si stérile, pendant le quinzième siècle. Leurs querelles intérieures divisèrent et désunirent la monarchie; mais, chacun de son côté, par ses exploits, contribua à l'union ultérieure, à la stabilité et à la grandeur du royaume. C'est la rivalité entre la branche aînée et la branche cadette de cette famille qui constitue le fond de notre récit. Nous avons eu aussi, à l'occasion, à parler du rôle moins important joué par la branche intermédiaire (2). Cette famille augmenta ses possessions et acquit son importance en employant des moyens quelque peu différents de ceux auxquels les deux autres durent l'élévation de leur puissance et l'extension de leurs domaines. La maison d'Anjou dut sa grandeur passagère à une série d'adoptions et de legs. René avait déjà été déclaré l'héritier du cardinal-duc de Bar, quand il fut choisi comme gendre et successeur de Charles II, duc de Lorraine. Mais, au moment où cet arrangement de famille allait passer à l'état d'exécution, un compétiteur se présenta pour en contester la validité. C'était (1) Ancienne chronique. Lenglei, t. II. — Calmet, l. VII, preuves, pag. lxvii. (2) Il ; avait une branche intermédiaire, la maison de Berri, mais elle ne tarda pas à s'éteindre.

9G HISTOIRE Antony, comte de Vaudémont, le représentant d'une branche mâle collatérale de la première lignée. Il eût été assez facile d'avoir raison de ses prétentions, si celles-ci n'avaient pas eu le puissant appui de Philippe le Bon de Bourgogne, lequel se trouvait à ce moment en guerre avec son légitime souverain, et peu disposé à témoigner des sentiments de bienveillance envers tous les princes de sa famille. De même que la plupart des autres questions secondaires du moment, le conflit relatif à la succession de Lorraine se fondit dans le tourbillon soulevé par l'anarchie en France (1). L'armée, levée par le comte de Vaudémont, se composait principalement d'archers anglais et d'hommes d'armes bourguignons. Celle de René se composait principalement de mercenaires allemands et d'un corps de chevaliers français, commandés par le redoutable Barbazan. Les nobles de Lorraine se trouvaient mêlés dans les rangs des uns et des autres. René, battu et fait prisonnier à la bataille de Bulgnéville, le 2 juillet 1431, devint le prisonnier de son cousin de Bourgogne, et passa plusieurs années d'une captivité absolue mais peu rigoureuse, dans la « Tour de Bar, » donjon attaché au palais ducal, à Dijon. Il se consola, pendant cette longue détention, en se livrant à ces occupations artistiques qui souvent ont adouci la captivité de princes moins recherchés dans leurs goûts ou moins frivoles dans leurs habitudes. Il passa son temps à peindre des miniatures, à enluminer des manuscrits à écrire des sonnets et des rondeaux, et à composer des airs de musique. Ces occupations s'harmoniaient bien avec les disposi(1) Cette considération explique bien mient que tons les argument* tirés de sa double origine ou de sa résidence sur les frontières de la Champagoe, comment une paysanne de la Lorraine fut * touchée d'ane patriotique pitié pour le royaume de France. • Digitized by

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 97 lions de son caractère. Mais le destin, pendant ce temps, lui préparait des coups que sa main délicate ne devait pas être capable de parer. Quand il était entré dans sa prison, il était un duc sans duché; quand il en sortit, il était un roi sans royaume. Le legs fait à la maison d'Anjou par deux reines succès* sives de Naples fut fatal, dans le fait, à tous les princes de cette maison, et continua même à exercer son influence néfaste longtemps après que cette maison fut éteinte. Le grand-père, le père et le frère aîné de René avaient tous, à tour de rôle, fait en Italie une entrée pompeuse et triomphante. Tous, à tour de rôle, avaient vu bientôt s'évanouir les splendides mirages qui les avaient attirés, et, victimes du même désappointement, avaient vu se terminer prématurément leur existence abreuvée d'amertume. De toutes les dépendances de la couronne de Naples, ils n'avaient pu conserver que le comté de Provence, qui ne devait pas tarder à être transformé en une dépendance de la couronne de France. Les droits et les espérances de la maison d'Anjou se trouvaient désormais concentrés dans René. Il obtint sa mise en liberté moyennant un traité en vertu duquel il s'engageait à verser pour sa rançon une somme proportionnée à son rang plutôt qu'à ses moyens, mais qui établissait en même temps les droits que son épée n'avait pas été capable de faire triompher. Sa fille Yolande devint la femme du comte Ferry de Vau démont, le fils de son rival ; et il fut stipulé que la succession de Lorraine appartiendrait au jeune couple et à ses descendants, dans le cas où René lui-même n'aurait pas • de descendance mâle. Cette combinaison donnait à la lignée primitive l'espoir, réalisé par la suite, de récupérer par un

98 HISTOIRE mariage l'héritage dont elle avait été dépouillée également par un mariage. Poussé par la fatalité qui Rattachait à sa race plutôt que par son ambition personnelle, René se jeta alors dans le conflit qui avait sa source dans les dissensions intérieures et l'anarchie des États napolitains, ou, pour parler plus exactement, qui avait sa source dans les causes plus intimes et plus générales qui faisaient de l'Italie, ce pays si beau et si intelligent, un pays dégradé sans espoir de retour. Son entreprise fut couronnée de plus de succès que la fortune n'en avait accordé à aucun de ses prédécesseurs. Son étendard flotta pendant quatre années sur le château de Saint-Elme. Il avait la pompe sinon le pouvoir, la capitale sinon le pays, les acclamations de la populace sinon l'obéissance du peuple. Sa souveraineté s'affirmait par ces signes extérieurs et s'en contentait. Mais ce rêve, pour être plus saisissant et plus brillant que dans le passé n'en fut pas moins transitoire. Est-ce qu'une domination quelconque établie sur le sol italien pouvait être solide et durable? Les révolutions de l'Italie avaient quelque chose de volcanique dans leur origine; le feu antique brûlait toujours sous la croûte des siècles ; il semblait qu'on sentit dans l'air les fantômes de la mythologie romaine frémir encore et s'indigner au souvenir du triomphe de la barbarie et de la chute de la maîtresse du monde. René d'Anjou , que ses contemporains intitulaient roi de Sicile et de Jérusalem, est principalement connu par la dernière moitié de sa vie , bien qu'elle ait été beaucoup moins remplie d'événements que la première. Ayant cédé à son fils la souveraineté de Lorraine, il alla fixer sa résidence dans des régions où le climat, le paysage et les souvenirs s'harmoni-

Digitized by

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. niaient bien avec les besoins d'un esprit trop flexible pour être brisé par les revers, trop débonnaire pour en être aigri. Ses sujets n'eurent certes pas à se féliciter des bienfaits de son administration ; mais, en revanche, il ne les écrasa pas d'impôts et ne les épuisa pas de levées militaires. Sa petite cour, une véritable cour pour rire, n'était ni divisée par les factions, ni accablée de travail , ni persécutée par les exigences de l'étiquette. Elle était fréquentée, non point par des barons belliqueux, par des chevaliers* d'aventures, ou par des politiques retors, mais par le trouvère nomade, le troubadour, le dilettante, le marchand d'objets d'art, le propriétaire de quelque oiseau au rare plumage, de quelque plante ou fruit exotique. Les solennités de sa cour étaient d'un genre dont la mode ne subsistait guère ailleurs. On y tenait des « cours d'amour, » et les distinctions qu'on y ambitionnait le plus étaient celles des « jeux floraux. » Nulle part les règles de la chevalerie n'étaient étudiées aussi minutieusement; nulle part, non plus, on ne les pratiquait moins. Si par hasard un tournoi s'organisait, on y parodiait les exploits de la chevalerie errante plutôt qu'on ne les imitait. Les demoiselles montaient à cheval derrière les champions, ceux-ci et les officiers du camp portaient des costumes fantasques et le prix du vainqueur était un bouquet que lui remettait la main la plus blanche , ou un baiser que lui laissaient prendre les lèvres les plus roses. La vie ordinaire du souverain et des gens de la cour participait à la fois des extravagances d'une mascarade et de l'insipidité d'une idylle. On vit s'organiser des fêtes et des processions, dans lesquelles étaient réunies toutes les fantaisies les plus insensées et les plus révoltantes du carnaval du moyen âge. Plus souvent aussi on voyait le « bon roi René » et sa femme,

100 HISTOIRE non point la ûdèle Isabelle de Lorraine, qui avait partagé les orages de sa jeunesse sans y survivre, mais la belle et jeune Jeanne de Laval, compagne mieux assortie des folies de son âge mûr, parcourir, déguisés en bergers et suivis d'une escorte toute pastorale, les prairies fleuries de l'Anjou ou les massifs d'oliviers de la Provence, jouant de la flûte, paissant des brebis, chantant d'amoureuses complaints, se mêlant aux danses et aux jeux des villageois, découvrant des Annettes parmi les nymphes campagnardes et des Lubins parmi les jeunes paysans. Il est juste de dire que la plupart des récits qu'on fait à ce sujet appartiennent plutôt à la tradition qu'à l'histoire (1). Quoi qu'il en soit, les manuscrits et les miniatures de René, fruits d'une passion persévérante et d'une application infatigable, sont encore estimés du connaisseur comme des monuments de patience et de talent. On chante encore dans les églises d'Aix des antiennes sacrées de sa composition ; ce qui reste de ses terrasses et de ses aqueducs constate son amour pour l'agriculture; et les œillets et les roses exotiques, les faisans argentés et les perdrix rouges qu'il introduisit en France, se sont propagés jusqu'à nos jours dans les jardins et dans les volières de ce pays. Ce qui paraît plus singulier que les excentricités de son existence, ce fut la placidité de son caractère. Elle contraste étrange(1) Chastellain parle, cependant, de ces fre iaines dan» ses « Recollections dés Merveilles advenues en nostre temps : » i J'ay no roi de Cecille Veo détenir berger, Et sa femme gentille De ce propre mettier, Portant la pannetière, La boulette et chapeau, Logeaot sur la bruyère Auprès de leur troupeau. • Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 101 * ment avec l'agitation turbulente de l'époque, avec des scènes et des événements dans lesquels ses intérêts et ses affections étaient si intimement compromis. On comprend qu'il ait fait abstraction de lui-même. On comprend moins qu'il ait fait abstraction de ses affections et de ses intérêts. Il passait insoucieux, sans se distraire de son travail ou de son oisiveté, à travers le tourbillon bruyant et sanglant des guerres et des révolutions, sans se douter que c'était à la fureur absorbante du combat ou à la jalousie mutuelle des combattants qu'il devait, mais qu'il pouvait ne pas toujours devoir, son repos et sa sécurité. Pendant que ses enfants luttaienent pour reconquérir leurs troues perdus, tandis que ses propres provinces étaient envahies par des voisins dont elles excitaient la convoitise, René conservait une égalité d'esprit qui lui permettait de donner la dernière touche à un panneau de peinture ou de mettre la dernière main à leulurainure d'un vitrail. Quand lai arrivait la nouvelle de quelque désastre de famille, la mort du brave Jean, la ruine de la fière Marguerite, le malheureux père versait des torrents de larmes, écrivait de touchantes lettres de condoléance^, et se livrait avec ardeur à la composition de quelque traité didactique ou de quelque romance allégorique, pour lesquelles son affliction lui fournissait la morale ou les incidents (1). On ne trouvera pas étonnant que René ait survécu à presque tous les membres de sa famille, à ses descendants aussi bien qu'à ses contemporains. Quelques mois avant les événements sanglants qui rendirent veuve sa plus jeune fille, (1) Noos sommes redevables principalement à l'intéressant récit de la vie de René par le comte de Villeneuve-Bargemont, des matériaux qui nous ont servi i faire cette exquise. Noos avons glané quelques détails dans les chroniques et dans des récils modernes de voyages. T. III. 7

102 HISTOIRE son fils unique, qui avait éprouvé en Italie l'infortune héréditaire de sa famille, accomplissait dans un autre pays la destinée de sa race. Ayant accepté la couronne d'Aragon d'un peuple soulevé contre le joug d'un usurpateur, il périt à Barcelone, en 1470, au milieu de son triomphe et à la veille, pouvait-on croire, d'un succès complet. Il eut pour successeur son fils, Nicolas d'Anjou qui, comme nous l'avons vu, mourut célibataire en juillet 1473, après avoir joui fort peu de temps de l'héritage de son père. Il en résulta que le vieux roi René se trouva hériter de son petitfils et que les nobles de Lorraine' le prièrent de reprendre l'autorité qu'il avait abdiquée près de trente ans auparavant. Il eut la sagesse de refuser, et ce refus laissa la succession à sa fille Yolande, la veuve du comte de Vaudémont, laquelle, à son tour, renonça à ses droits en faveur de son fils, qui portait le même nom que son grand -père maternel, et fut d'autant mieux accueilli par le peuple de Lorraine, qu'il réunissait, en sa personne, les prétentions rivales qui avaient, précédemment, divisé les sympathies et s'étaient disputé l'obéissance des Lorrains. Mais si cette querelle était éteinte, la grande rivalité qui l'avait suscitée était vivante encore. Une nouvelle génération l'avait adoptée et la poursuivait , plus ardente, sinoo plus terrible dans ses effets que par le passé. Il semblait y avoir des raisons pour croire que l'accession du second René serait le signal d'une lutte plus longue et plus sanglante que celle qui avait suivi l'accession du premier. Nous avons vu quelle était l'importance de la Lorraine, par suite de sa position géographique et de la politique de ses ducs, au point de vue de la lutte qui s'agitait avec le roi de France et le duc de Bourgogne. L'avènement d'un jeune prince nouveau, Digitized by

DE CHARLES LE TSMÉRAIRE arrivant au pouvoir dans un moment où les deux souverains, par suite de la suspension de leurs hostilités actives, avaient le loisir de méditer, et les moyens d'exécuter, des projets d'intervention ou d'agression, devait nécessairement en suggérer l'idée ou en provoquer la tentation. Chacun deux devait s'y décider d'autant plus activement qu'il avait lieu de craindre de se voir devancer par son rival. Charles et Louis se mesuraient du regard à travers ce territoire neutre, mais ouvert; mais chacun d'eux attendait, avant de s'élancer sur sa proie, qu'un mouvement d'agression se fit remarquer du côté opposé. Des historiens affirment, mais le fait ne nous paraît garanti par aucune autorité sérieuse, que, dans l'intervalle qui s'écoula entre la mort de Nicolas et l'élection de René, celui-ci fut enlevé du château de Joinville, où il résidait avec sa mère, par un officier allemand à la solde de Bourgogne; mais qu'il fut remis en liberté et qu'on avait pris, en sa place, pour otage, un neveu de l'empereur Frédéric, qui faisait alors ses études à l'université de Paris. Un fait aussi peu probable aurait besoin d'être appuyé par des documents ou tout au moins par des preuves circonstanlielles. Or on ne cite aucune pièce, aucune déclaration des parties intéressées. C'était probablement une de ces rumeurs, comme il en circulait tant à cette époque et qui témoignaient, de la part du public, l'attente de graves et prochains événements (4). (i) Il n'aurait pas été nécessaire de faire allusion à cette histoire, si nous ne l'avions pas tu répéter, sans l'indication du moindre doute, par tous les écrivains modernes qui ont parié de ces événements. (Voir Barante, SUmondi, Micbelet, Rodt, Huguenin le jeune, Bu&sière, etc.) Cependant le Tait n'est mentionné que par un seul écrivain contemporain, ' de Troye, qui ne pouvait pas en avoir en personnellement connaissance et qui n'en parle, d'ailleurs, que comme d'un bruit (Lenglet, t. II, pag. 104). S'il y avait eu quelque chose

104 HISTOIRE Ce qui se passa réellement était plus conforme au caractère des acteurs de ce grand drame politique et militaire, plus conforme aussi aux procédés habituellement mis en œuvre en pareils cas. Avant de recourir à la violence, on fit appel aux roueries diplomatiques. Louis, qui n'avait pas l'habitude de se laisser distancer, envoya le premier en Lorraine deux émissaires chargés d'y établir son influence par les moyens tranquilles et sûrs qui entraient de préférence dans ses habitudes et dont il avait fréquemment éprouvé l'efficacité. Ces agents s'employèrent si activement et si habilement que, le 27 août, une semaine après l'avènement du jeune René, ils avaient obtenu de lui un traité très satisfaisant, et formé parmi les nobles de la Lorraine le noyau d'un parti français. Charles procéda d'un pas plus lent, mais de vrai dans ce bruit, nous aurions trouvé tous les détails de l'affaire dans un livre où l'on trouve tous les renseignements sur les événements relatifs à la Lorraine. C'est la chronique écrite par Jean Chrétien, secrétaire de René {Dialogue entre Joaooes Lud et Chrétien, publié pour la première fois i Nancy , par J. Crayon, 1844). Nous pouvons indiquer aussi la chronique anonyme insérée parmi les « preuves » de Calmel (Hist. de Lorraine, t. VII). Le récit devient plus improbable encore quand on considère les dates — qui ne paraissent pas laisser place à un pareil incident — et surtout quand on songe aux relations amicales qui existaient alors entre Charles et René. Hais nous n'en sommes pas réduits seulement à des témoignages négatifs. Il y avait, comme nous l'avons dit, des bruits répandus dans ce sens, non pas en Lorraine, mais à Paris et en d'autres endroits éloignés. Des rumeurs de ce genre, qui se présentent sous des formes différentes d'après le degré d'imagination de ceux qui les propagent ou les ont inventées, reposent toujours sur une base quelconque, si peu solide qu'elle soit. Pour le cas dont il s'agit, la base est facile à découvrir. René arriva à Nancy, pour prendre possession de sa nouvelle dignité, vers le 15 août. Après y être resté pondant quelques jours, il s'en retourna, avec sa mère, à Joinville. Quelques heures après son départ, il y eut un mouvement d'alarme. Le bruit se répandit par la ville qu'il avait été surpris et emmené, on ne savait ni ou, ni par qui. On envoya des explorateurs dans toutes les directions, les uns vers Metz, dont les habitants, toujours hostiles aux ducs de Lorraine, auraient pu lui tendre une embuscade les autres à Joinville où, comme on ne tarda pas i le constater, René était arrivé sain et sauf, sans avoir rencontré d'obstacle sur sa route. *

Le lendemain tous ceulx du Pays se trouvèrent tous esbahis de ce qu'ils virent bien qu'on les avoit abuses. » (Chron. de Lorraine, Calmet, preuves, t. VII, pag. lxxvii.) A dire vrai, tout le monde comprenait qu'à dater de son avènement, René se trouvait dans une position pleine de périls. ■ Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 105 mieux assuré. Il avait, d'ailleurs, moins de motifs de se presser, ce qui, en outre, n'était pas dans sa nature. Les grandes familles de Lorraine partageaient les sympathies ordinaires des personnes de leur classe pour le défenseur des privilèges féodaux et de l'indépendance féodale. Elles étaient alliées par le mariage ou l'amitié avec les grandes familles de la Bourgogne et de la Franche-Comté, et avaient plus d'une fois envoyé leurs fils combattre sous les drapeaux bourguignons contre les innovations du monarque de France. Pendant tout l'été et l'automne suivant, des négociations se poursuivirent et des engagements réciproques furent combinés et adoptés, sinon officiellement ratifiés. Durant son séjour à Trêves et son passage à Thionville, Charles recevait constamment la visite d'ambassadeurs de Lorraine; et il lui suffit de se montrer peu de temps après à Nancy, à la tête d'une force considérable, qu'il n'avait pas réunie dans un but hostile, mais qu'il n'était pas fâché d'exhiber sur la route qu'il avait à traverser pour rentrer dans ses États, pour réduire à néant les complots improvisés par ses adversaires (1). En renonçant à l'alliance de la France, pour celle de la Bourgogne, Bené, tout en se pliant aux nécessités de sa situation, obéissait aussi aux impulsions de son caractère. Il était naturel qu'un prince arraché à l'âge de vingt-deux ans, d'une façon aussi brusque qu'inattendue, à une vie d'isolement et de soumission, animée seulement par le

(i) Le passage suivant du Dialogue entre Lad et Chrétien (pag. 16, 17) indique combien l'alliance française était pen solide et sérieuse : « Quel besoin g avoit-il esté à oostre seigneur, > demande un des interlocuteurs, • de prendre ce party,... toq que son pays n'est oit en rien subject de France...? Lvd. Je croy que à traicter cestre alliance... il n'y * eust guerre de Lorrains, car à mon aduis, Messire Charles de Boauveau et M* Nicolas Melio de Bar conduisirent celte matière principalement avec les François, comme affectez avec Jeor nation. »

HISTOIRE dévouement d'une mère, pour passer à une situation indépendante et élevée; il était naturel, disons-nous, qu'un prince élevé dans l'admiration des exploits belliqueux et chevaleresques, rejeton d'une double race illustrée par de brillantes qualités; un prince dont le front ouvert, l'œil bleu et clair, les traits réguliers et gracieux et l'altitude modeste indiquaient, d'une façon irrécusable, une âme artiste et aimable, en même temps que courageuse et enthousiaste, prît pour le héros de ses rêves, adoptât pour protecteur et ami le plus puissant et le plus entreprenant des princes; l'homme à la résolution énergique, au caractère intrépide, à la vaillante prouesse, à la mine fière, aux idées élevées ; le représentant d'une cause illuminée des plus chers souvenirs de son imagination juvénile, souvenirs qui exerçaient alors le prestige que devaient provoquer dans un siècle plus rapproché de nous les idées bien différentes de monarchie légitime et d'absolutisme. Charles, dont l'aspect et l'apparence extérieure avaient le caractère de la suprématie et de la souveraineté, avait produit exactement la même impression sur l'archiduc Maximilien (1). C'était une de ces impressions vivaces comme on n'en subit que lorsqu'on est très jeune et que des influences plus puissantes et des enthousiasmes plus ardents n'ont pas encore pris possession de l'esprit. Un traité, qui avait déjà auparavant reçu l'approbation des principaux nobles, fut donc mis à exécution. L'objet avoué de ce traité était l'assistance mutuelle pour résister aux projets du roi de France. La Lorraine fut placée sous la protection du duc de Bourgogne. Les armées pouvaient l'occuper ou la traverser à sa discrétion ; et quatre des villes () Chmel, B. I, s. lxyii. i * Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 107 frontières (levaient être occupées en permanence par des garnisons bourguignonnes, sous le commandement d'officiers choisis par Charles parmi les vassaux de son allié (1). Louis se trouvait ainsi délogé d'une position dont il s'était emparé sans prendre les précautions nécessaires pour s'en assurer la conservation. Sans se déconcerter, en stratégiste habile, il déploya immédiatement un front plus formidable, se mit en garde contre les résultats possibles de l'événement et attendit l'occasion de prendre sa revanche. Du moment que son rival avait occupé la Lorraine, il n'eut pas de scrupule à envoyer ses propres troupes dans le duché limitrophe de Bar ; et, quand Charles reprit son voyage vers le Sud, une armée française d'observation étendait ses lignes le long de la frontière de Bourgogne, et surveillait ses communications avec la Suisse, la Provence et l'Italie septentrionale (2). t Bien que l'année approchât de sa fin, l'hiver ne s'était pas encore fait sentir. Toute la saison avait été marquée par une excessive sécheresse et une chaleur extraordinaire. Pendant longtemps on se rappela dans diverses parties de la France et de l'Allemagne « le chaud été » de cette année. Les cours d'eau et les fontaines avaient été taries; les forêts avaient été complètement brûlées par le soleil. La récolte avait été abondante, mais les moulins n'ayant pu travailler pour cause de manque d'eau, le prix du pain, au lieu de diminuer, avait augmenté. Les vendanges avaient commencé au mois d'août, et le produit en avait été prodigieux ; mais le vin, brûlé par une chaleur tropicale, avait sûri (1) Traité entre le doc Charles et René IL, ap. Huguenin jeune, Guerre de Lorraine, pag. 343, 351. Voir aussi Barante, édition Gacnard, t. II; Appendice, pag.708, 709. fl) De Troyes, pag. 105 et ailleurs.

108 HISTOIRE aussitôt après avoir été fait, ou bien avait été perdu faute de clients pour Tacheter ou faute de tonneaux suffisants pour le contenir. D'abondantes averses survenues en septembre avaient préparé la terre pour un nouveau printemps, et, pendant tous les mois d'automne, l'air avait été aussi doux, le gazon et le feuillage aussi vert, qu'en plein mois de mai. Les jardins, les prairies et les haies s'étaient tapissées à nouveau de roses et de violettes. Les arbres s'étaient couverts de fleurs nouvelles; on avait pu cueillir en novembre des cerises mûres; les vignes, les pommiers et les pêcheurs avaient épuisé leur sève dans leurs efforts pour donner une seconde récolte. Le beau temps avait continué, les fleurs n'étaient point fanées, les feuilles n'étaient pas tombées, la neige n'avait pas argenté encore les sommets arrondis des Vosges ou les hauteurs plus sauvages des Alpes de la Souabe lorsque Charles descendit dans le vaste et profond bassin qu'entourent les montagnes opposées et que traverse le Rhin dans toute sa longueur (1). La partie occidentale de ce bassin, qui est, en même temps la plus large, est traversée elle-même par le cours d'eau tributaire de l'Ill (ou EU), lequel descend dans la vallée en décrivant une courbe opposée à celle du Rhin, mais qui, ensuite le côtoie en coulant dans la même direction sur une distance de cinquante ou soixante milles avant de faire (i) Knebel.s. 10-12, 26, 44 et ailleurs. — Boyve, Annales historiques du comté de Neuchâtel et Valangin, t. II, pag. 77. — De Troye, pag. 105; Code historique et diplomatique de Strasbourg, première partie, Chronique d'Alsace, t. 1, pag. 94, 205. — Wur&lisen, Baszler chronick, s. 433. Les mêmes phénomènes peuvent se constater, quoique dans des proportions moindres, de nos jours. En 1473, il paraît y avoir eu une sécheresse extraordinaire, suivie d'un été de la Saint-Martin très prolongé. Il ne gela pas à Paris avant la Chandeleur, et, dans les environs de Basel il n'y eut pas de neige sur les montagnes avant le printemps. Le froid arriva alors, très rigoureux, et détruisit toutes les récoltes futures. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 109 I le brusque crochet qui déverse ses eaux dans le lit du grand fleuve. De là le nom de « der Elsass » (en français, l'Alsace) le siège de l'Ell, donné depuis plus de douze cents ans à ce district, qui est à la fois fertile et populeux, mais qui doit principalement son importance historique à sa situation. L'Alsace, habitée par un peuple d'origine presque absolument teutonique, est située dans les anciennes limites de la Gaule, quoiqu'elle s'étende au delà des hautes montagnes qui paraissent avoir marqué ses limites dans l'origine. Cette région fut, de toutes les provinces frontières, celle dont la possession fut le plus vivement disputée et dont la destination définitive parut la plus douteuse. Désertée par les Romains au cinquième siècle, l'Alsace fut envahie et dévastée par toutes les hordes successives qui franchirent le Rhin pour s'abattre sur l'empire à son déclin. Quand on put croire que ces irruptions allaient cesser, ce furent les Allemands et les Français qui se disputèrent l'occupation permanente de ce pays. Lors de la dissolution de l'empire carlovingien, l'Alsace se trouva placée juste au milieu de la fissure qui divisait la nation française de la nation allemande. Elle finit par rester à cette dernière, après avoir longtemps oscillé de part et d'autre et après avoir pris part à plus d'une tentative pour établir une monarchie intermédiaire et composite. Séparée de la France, où l'œuvre d'organisation politique, dont nous avons parlée commençait à s'accomplir, l'Alsace, sous les empereurs d'Allemagne, resta pendant des siècles dans un état de dislocation et d'ébranlement. Notons, toutefois, que pendant un certain temps, elle fut constituée en duché. Réunie, peu de temps après, à la Souabe, elle forma avec elle une sorte de domaine pour les souverains de la

110 HISTOIRE race de Hohenstaufen. Mais, ni à cette époque, ni à une époque postérieure, l'Alsace ne paraît avoir joui de l'institution d'un mécanisme gouvernemental régulier. Divisée et subdivisée, manquant de système général de représentation ou d'administration, reconnaissant à peine sa dépendance d'une autorité distante, inefficace et pour la plupart du temps purement nominale, l'Alsace ne peut pas être considérée comme ayant eu une existence propre et distincte, soit comme province, soit comme État, avant son incorporation à la France, il y a de cela deux siècles. Pour écrire son histoire, il faut emprunter des fragments d'annales à des pays étrangers et à des sociétés différentes. Les empereurs imposaient à ce pays des droits et des impôts, qui leur produisaient un revenu assez incertain. En retour, ils accordaient des chartes aux villes et des titres aux nobles. Ces relations étaient accidentelles et spéciales. A l'intérieur des villes régnait un certain ordre et s'agitait un développement industriel considérable. Strasbourg, Colmar, Mulhouse, et d'autres villes, avaient leurs magistrats à part, leurs codes, leurs métiers et leurs guildes, leurs spacieuses cathédrales et leurs hôtels de villes, produits et résultats encore existants de cet esprit sérieux, laborieux, mais silencieux et méditatif qui pénétrait la vie intime de l'Europe au moyen âge, et qui formait un contraste singulier avec le bruit et la confusion qui régnaient dans les manifestations extérieures de son existence sociale. Nulle part ce contraste n'était plus nettement marqué qu'en Alsace. En dehors de l'enceinte des villes, le sol était partagé entre un grand nombre de propriétaires, soit allodiaux, soit féodaux, qui menaient l'existence de la grande aristocratie territoriale dans sa forme • grossière et primitive. Les nobles de l'Alsace n'avaient pas Digitized by

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 111 de cour qui les réunît, pas de devoirs publics à remplir, pas d'occupations qui excitât leur émulation pacifique ou leur ambition légitime. Ils ne connaissaient rien des agréments ou des splendeurs qui, dans d'autres pays, même à cette époque, relevaient plus ou moins l'existence des gens de leur classe. Leur pauvreté et leur orgueil contribuaient à produire ce résultat. Comme ils ne reconnaissaient aucun droit de primogéniture, il ne leur était pas permis d'accumuler leurs biens ou de s'élever au dessus du niveau ordinaire. Non seulement ils avaient peu de propriétés, mais le peu qu'ils avaient était lourdement grevé. Ils n'en étaient pas moins très vaniteux de la pureté de leur sang et ils s'abstenaient scrupuleusement de s'allier avec les riches familles bourgeoises, malgré tout l'avantage qu'ils auraient pu retirer de ces mésalliances qui auraient redoré leurs blasons. Pauvres, nobles et indépendants, ils se créaient une occupation et une carrière dans le pillage et les aventures. Quelques-uns, engagés comme soldats de fortune, se distinguèrent au service de princes étrangers. Dans leur pays, ils étaient les ennemis de l'industrie et la terreur du commerce. Ils s'entendaient souvent, et s'associaient avec leurs confrères, les chevaliers de la Forêt Noire, pour faire la guerre aux villes, pour arrêter les bateaux sur les rivières ou les caravanes de marchandises sur les grandes routes, et ils emmenaient avec eux les marchands et leurs biens dans leurs montagnes, où ils s'appropriaient le butin et vendaient aux prisonniers leur liberté contre rançon. Malgré cela, cependant, les villes grandissaient constamment en force et en importance. La noblesse, malgré les succès de ses déprédations, tombait de décadence en décadence. Avec le temps, les combinaisons que les nobles avaient formées devinrent

Digitized by Google

112 HISTOIRE impraticables. Ils continuèrent, il est vrai, leurs entreprises, mais ils durent se borner à des tentatives isolées, de peu d'importance, qui attiraient presque immédiatement une terrible vengeance, sinon sur les coupables, du moins sur leurs parents ou alliés. Mais ces représailles ne faisaient pas cesser la lutte; les assaillants n'en étaient que plus furieux et plus acharnés, à mesure que leur pouvoir de nuire diminuait. Tandis que, dans la plupart des pays de l'Europe, il y avait une tendance de rapprochement entre les deux grandes classes de la société, par l'établissement de relations mutuelles et la reconnaissance d'intérêts réciproques, la division allait s'élargissant dans les pays rhénans, les relations devenaient moins fréquentes et les différences de mœurs et de sentiments se dessinaient plus nettement et se fixaient d'une façon plus irrémissible (i). Une seule de ces familles nobles avait fait exception à la règle générale, sous tous les rapports. Elle les avait dépassées et les dominait toutes. Elle s'était liguée avec des villes et avait tiré l'épée en leur faveur; elle avait amassé des possessions et s'était élevée à une position qui ne pouvait manquer d'exercer son influence sur les destinées du pays. Longtemps avant qu'elle arrivât à la dignité impériale, et qu'elle s'établît en Autriche, la maison de Habsbourg avait acquis de vastes territoires et exerçait certains droits (1) Les matériaux qui ont servi à cette esquisse de l'histoire et de la situation de l'Alsace, ont été recueillis chez les chroniqueurs suivants : Herzog's *Edelsasles ehronick*, Strasbourg 1592) : Kœnigshoven (*Elsassische und SirassburgUche chronicke, mit historischen Anmerkungen van Schiltern*, Strasbourg, 1698); les auteurs des ouvrages insérés dans le *Code historique et diplomatique de Strasbourg*; les ouvrages bien connus de Schœpflin, *Alsatia illustrata* et *Alsatia diplomatica*; et Strobel, *Vaterlandische Geschichte des Elsasses* (Strasbourg, 1841-1849)—un ouvrage précieux, mais qui se ressent par le défaut d'arrangement et de méthode, du caractère embrouillé du sujet qu'il expose. Digitized by Google

DE CHAULES LE TÉMÉRAIRE. 115 de seigneurie dans la partie sud de l'Alsace, vulgairement appelée « le Sundgau », [ainsi que dans les districts adjacents des deux côtés du Rhin, le Thurgau et l'Argau, en Helvétie, le Breisgau et d'autres parties de la Forêt Noire, en Souabe. Depuis le onzième siècle, le landgraviat de la haute Alsace était héréditaire chez les comtes de Habsbourg. Ils étaient parvenus à donner à leur domination le caractère de souveraineté implicite qu'avec un peu d'habileté et d'audace on avait si souvent transformé en souveraineté absolue. Mais tous les efforts qu'ils avaient tentés dans ce sens étaient restés impuissants ou infructueux. Depuis leur élévation à l'empire, le champ de leurs opérations s'était élargi, ils s'étaient établis dans le midi et dans l'est de l'Allemagne. Mais, en même temps, ils avaient affaibli les racines de leur ancienne puissance à peine développée. Les empereurs de cette famille se contentaient d'exercer l'autorité spépieuse que leurs prédécesseurs avaient possédée dans les contrées rhénanes, tandis que les ducs d'Autriche, oubliant les traditions primitives de leur race, ne cherchèrent que dans la conquête les moyens d'agrandir leur * territoire. De ce côté ils ne rencontrèrent que des succès. C'est que, sur ce terrain, la maison de Habsbourg, avait à compter avec une résistance bien plus opiniâtre, une inimitié bien plus formidable, que celle des princes rivaux ou des barons insubordonnés avec lesquels elle avait à lutter partout ailleurs. K La confédération suisse, telle qu'elle existait au milieu du quinzième siècle, avait un caractère particulièrement imposant. Ce n'était plus cette république en miniature — combinaison politique inspirée par les glaciers et les avalanches, par les torrents irrésistibles et les inaccessibles

H4 HISTOIRE pics rocheux — qui, dans les commencements du quatorzième siècle, s'était enfermée au cœur de l'Helvétie, derrière une barrière de rivières, de lacs, de collines, de forêts et de pics couronnés de glaciers. C'était bien moins encore la Suisse du dix-neuvième siècle, plus vaste dans ses dimensions, plus symétrique dans sa forme, mais relativement faible et insignifiante, constituée et maintenue en état de cohésion par la pression et l'appui de l'extérieur. Elle ne se composait que de huit cantons, et ces huit cantons n'étaient unis ensemble que par l'obligation de se protéger et de se défendre mutuellement. Ils conservaient leur individualité, avaient chacun leur système particulier de gouvernement intérieur, et étaient unis par les liens d'une alliance semblable quoique moins absolue, avec treize villes voisines, lesquelles constituaient, en quelque sorte, treize petits États. Ce n'était pas, à proprement parler, une nation, mais c'était une puissance unique et terrible, fière de sa force indomptable, défiant les orages qui se formaient autour d'elle, et semant dans tous les pays voisins le trouble et la dislocation. Le temps était passé où la confédération helvétique, attaquée sur son sol, se voyait forcée de faire des efforts qui parurent surnaturels pour se défendre contre l'agression extérieure. Le triomphe de ses armes et l'influence de l'exemple avaient excité en elle une énergie dont elle n'avait pas eu jusqu'alors conscience et donné une nouvelle impulsion à son esprit téméraire et aventureux. Elle s'était jetée dans une carrière de représailles et d'entreprises extérieures. Ceux qui l'avaient d'abord attaquée, dépouillés des possessions qu'ils avaient acquises dans l'Helvétie, incapables d'arrêter le torrent que leur propre témérité avait déchaîné, furent traités avec une insolence hautaine.

Leurs Digitized by

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE provinces étaient exposées à des incursions perpétuelles, et leurs villes, quand elles ne se mettaient pas en révolte ouverte, n'hésitaient pas à entrer en amitié, voire même en ligue absolue avec les envahisseurs. Le caractère du Suisse, avec sa vulgarité, sa dureté et la rusticité qu'il tenait de son origine et de son genre de vie, se relevait par d'excellentes qualités, une ferveur soutenue, une valeur audacieuse et obstinée, une fidélité et un dévouement extrêmes dans la défense des intérêts communs, dont on chercherait vainement des exemples, du moins dans les temps modernes. Ces qualités, il faut le reconnaître, étaient le fruit naturel d'un patriotisme ardent, de glorieux exemples et de glorieuses traditions. Elles provenaient encore d'autres causes. Les habitudes d'une vie quotidienne de périls et de souffrances, le spectacle familier des scènes les plus émouvantes et des luttes les plus terribles de la nature, avaient appris aux Suisses à braver et à mépriser le danger, à rester impassibles devant les obstacles ou à les surmonter avec habileté, tout comme ils leur avaient appris à côtoyer les précipices vertigineux et les crevasses ténébreuses. Mais il faut reconnaître aussi qu'une pareille unité d'esprit, une pareille fermeté d'action, sont impossibles, ou, si elles sont possibles, sont bien plus extraordinaires, dans un état social où des aspirations élevées commandent des sacrifices correspondants, où le progrès se traduit par des exigences financières constantes, ayant pour conséquence la prostration de l'industrie, de grandes inégalités de fortune et de privilèges, les distractions, les anxiétés et les tortures mentales qui résultent des conceptions irréalisables et des désirs illimités, et qui ont pour effet d'énervier le système physique et de rendre les souffrances corporelles infiniment plus poignantes. La

d'organisation nationale, était tout aussi étrangère aux charges et aux bienfaits de la civilisation et du progrès. Sur ces hauteurs effrayantes et couvertes de neige, dans ces vallées étroites et sinueuses, il n'y avait pas de place pour des palais, ni pour des cités populeuses. La tyrannie ne pouvait y asseoir ses forteresses, le luxe n'y trouvait pas d'aliment, la rivalité pas de raison d'être. Il ne pouvait pas y avoir de grandes fortunes dans un pays où le sol, si fertile qu'il pût être, était rare, limité et difficile à cultiver, et où les relations de commerce étaient pénibles; il ne pouvait pas y avoir non plus de grande misère, puisque l'industrie et la frugalité y étaient des conditions absolues d'existence. En Suisse, il y avait peu de carrière à l'ambition, peu d'occasions de s'instruire, peu de capacité pour la culture ; mais l'indolence n'y avait pas d'excuse, l'envie pas de motif, la mollesse pas de moyen de se satisfaire. On rencontrait surtout en Suisse une uniformité, ou tout au moins une similarité de sentiments et d'habitudes, qui n'existaient nulle part ailleurs. La position et les idées du noble et du bourgeois étaient essentiellement celles d'une classe supérieure dans l'ordre rustique. La vie n'avait pas été nivelée sur le modèle de la société Spartiate ; mais la société en Suisse s'était organisée sur le pied d'une certaine précision puritaine et d'après des principes de rigorisme moral, même dans les temps anciens du catholicisme où la religion s'adressait aux sens plutôt qu'à l'intelligence, où la pénitence poussait en secret à l'indulgence, et où l'Église tolérait, si elle ne les autorisait pas, les festivités désordonnées. La grandeur de la nature étouffait les rêveries de l'art ; la nécessité des efforts constants étouffait les désirs. En un mot, Digitized by

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 117 la condition sociale de la Suisse était absolument l'inverse de celle des Flandres. Ces diverses circonstances peuvent expliquer comment nous avons vu s'accomplir, dans un tel pays et par un tel peuple, une œuvre que ne furent jamais assez habiles pour concevoir, ni assez hardies pour réaliser, les belles et pompeuses cités d'Italie, se cramponnant toutes aux formes et aux idées d'un passé disparu, n'aspirant qu'après l'indépendance municipale, et sacrifiant à des utopies toutes les sécurités pratiques et les bienfaits solides de la liberté, ni les riches et populeuses villes des Pays-Bas, absorbées par la concurrence commerciale, s'enviant mutuellement leurs avantages naturels et se jalousant entre elles le pouvoir et l'activité politique. Les cantons des Forêts, d'Uri, de Schweiz et d'Unterwalden formaient le cœur de la république fédérale; Berne, Lucerne et Zurich en étaient les membres les plus importants. Cette république n'était pas l'œuvre d'une combinaison politique; elle s'était formée sans étude, sans effort, sans discussion; elle n'était pas fondée sur des principes habilement équilibrés, elle n'était pas sauvegardée par des garanties habilement échafaudées. Et pourtant cette république était destinée à grandir et à durer. C'était un lien bien souple et bien frêle qui unissait tous les cœurs et donnait de la force à tous les bras. On aurait dit qu'il n'y avait pour ainsi dire pas d'éléments de nationalité en Suisse; et pourtant, nulle part l'orgueil national, l'amour-propre national, la sympathie et la solidarité nationales n'étaient plus fortement développés. Les divisions intérieures, ménagées sans acrimonie, s'arrangeaient par des concessions mutuelles. Toujours la Confédération était unie et ne formait qu'un seul faisceau quand il s'agissait de combattre un ennemi étranger. m. 7

118 HISTOIRE ger. Des provocations qui, dans tout autre pays, auraient passé inaperçues, dont le peuple ne se serait pas ému, dont le gouvernement n'aurait même pas eu connaissance, — un mot insultant appliqué aux autorités suisses, le refus d'accepter la grossière monnaie de cuivre en cours dans les cantons suisses, ou la saisie au passage, par les chevaliers larrons du pays rhénan, d'une barque chargée de fromages suisses, cela suffisait pour soulever une émotion qui s'étendait de l'hôtel de ville de Berne jusqu'au chalet le plus écarté des pâturages alpestres. De pareilles insultes étaient presque toujours suivies de châtement et de réparation. Pour les habitants du territoire suisse un appel aux armes était la plus agréable des proclamations. Les bergers de la montagne s'étaient arrogé les privilèges et les habitudes qui avaient distingué jusqu'alors l'aristocratie militaire. La guerre était devenue la passion, l'héroïsme était devenu l'instinct du peuple suisse. Leur organisation militaire était d'une extrême simplicité, mais elle n'en était pas moins efficace dans les limites de sa sphère d'action naturelle. Quand un membre de la Confédération avait à se plaindre d'une menace ou d'une agression, il en donnait avis à ses alliés, une diète était convoquée; on concertait le plan des opérations, on préparait les moyens d'agir. Chaque district fournissait son contingent d'hommes valides, et, dans des cas de nécessité urgente, dans les moments de crise, quand les feux d'alarme empourpraient les sommets neigeux des montagnes, ou quand les messagers couraient à perdre haleine de vallon en vallon, la république envoyait sur le champ de bataille toute sa population en état de porter les armes. Chacun de ses contingents formait une troupe complète et séparée, avec des officiers Digitized by

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 119 nommés par les autorités civiles de la ville ou du canton. Le commandement en chef était confié à un conseil composé des principaux commandants. Si un général était nommé, il n'était que l'organe par lequel les décisions de ce conseil étaient notifiées ou mises à exécution. Une pareille manière de diriger les opérations militaires peut sembler peu favorable à des combinaisons stratégiques, à des mouvements rapides et continus, ou à tous autres besoins ou convenances d'une longue campagne. Mais au seizième siècle, s'il était fréquent de voir un génie militaire naturel saisir par intuition les principales idées de l'art stratégique, comme ce fut le cas pour Édouard IV d'Angleterre, les principes scientifiques de la stratégie n'étaient guère pratiqués, ni compris. D'un autre côté, les défauts qui existaient dans la direction et la formation des armées suisses étaient remédiés en partie, ou contrebalancés, par l'enthousiasme et le zèle individuels qui régnaient dans tous les rangs, par l'absence de toute ambition personnelle chez les chefs, par l'absence de toute cause de désaffection parmi les soldats, et, comme on le verra plus loin, par la supériorité de leur tactique. Les campagnes étaient courtes. Cela tenait à la plus naturelle de toutes les raisons : une grande promptitude, une extrême précision dans l'action. Les armées étaient rendues invincibles par un procédé qui rendra toujours toutes les armées invincibles : la résolution ferme et unanime de vaincre ou de mourir. Écrasés par le nombre, les Suisses pouvaient être détruits ; il était impossible de les mettre en déroute. Quand ils arrivaient sur le champ de bataille, ils se formaient en phalanges ou en carrés solides. Ils tenaient leurs lances, longues de dix-huit pieds, des deux mains à la fois,

■ 120 HISTOIRE tandis que la lance des chevaliers ou la pique ordinaire se manœuvrait avec la main droite seulement. Leur armure défensive, quand elle était complète, se composait de deux étroites plaques de fer pour la poitrine et le dos, bouclées ensemble vers les épaules, de brassards du même métal, d'une tunique faite d'anneaux en fer entrelacés, et* d'un anet en fer ou en élain. Le soldat suisse portait, suspendu au côté, une épée ou un long couteau, destiné, dans le cas où les carrés auraient été détruits par une charge de cavalerie, à éventrer les chevaux. Pour les Suisses, la cavalerie ne constituait pas une branche de milice régulière; mais on comptait sur les nobles et les principaux citoyens de Berne et des autres villes qui s'équipaient presque toujours en chevaliers, et qu'on disposait sur les flancs ou sur les derrières de l'armée, non point pour faire ou soutenir une charge, mais pour couvrir les manœuvres de l'infanterie et pour achever la victoire par la poursuite des fuyards. Quelques arbalétriers et d'autres troupes légères se tenaient entre les cohortes ou combattaient retranchés derrière le front des lances. Une courte prière précédait le combat. Tous les soldats la répétaient agenouillés. Après cela on prenait les dernières dispositions. Les officiers se plaçaient à leurs postes; on déployait les bannières. Les hommes de chaque district avaient un étendard distinct. L'ours était l'emblème bien connu de Berne, tandis que la croix blanche avait été adoptée comme l'emblème de toute la Confédération. Les tambours et les fifres donnaient le signal de la marche en avant et marquaient les temps, mais il y avait d'autres sonneries, des bruits tellement sauvages et étranges, qu'ils jetaient souvent le désarroi dans les rangs de l'ennemi consterné. C'étaient les sonneries des grossiers cornets des

Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 121 Forêts. Ceux d'Uri, d'une longueur énorme et d'une grande antiquité, avaient une renommée spéciale. Les troupes marchaient en avant d'un pas strictement mesuré. Leur ligne de bataille présentait un front immuable et intrépide. On n'entendait d'autre appel que le cri de guerre, poussé de temps en temps, avec ensemble et rapidité, comme une sorte de rauque rugissement. Il n'y avait pas de contre-marche, pas de retraite, pas de course précipitée; tant que le corps d'armée ennemie tenait bon, les Suisses combattaient avec le même ordre et le même ensemble, jusqu'à ce qu'ils l'eussent défait et forcé à fuir. Si la victoire était impossible, il n'y avait qu'une alternative, une alternative acceptée d'avance : la mort, avec une place honorable dans les souvenirs d'un pays aimé comme jamais autre pays n'a été aimé. Le serment du soldat lui interdisait de fuir. Lès blessés eux-mêmes ne pouvaient se retirer du combat. Le poltron qui trahissait sa peur était haché en pièces par ses camarades. Ceux qui revenaient sains et saufs d'une bataille perdue se cachaient à la vue de leurs concitoyens, de leurs femmes et de leurs parents, des vieillards qui avaient vaincu à Sempach, des enfants qui avaient appris à balbutier les incidents de cette immortelle journée. Mais les annales militaires de la Suisse contenaient peu de défaites, et pas une déroute honteuse. Le côté faible de la puissance militaire de la confédération, c'était le petit nombre de sa population, le peu d'importance de ses ressources, l'impossibilité de maintenir sur pied de grandes forces, la difficulté de s'engager dans des expéditions lointaines, ou de continuer un succès par la conquête ou l'occupation d'un territoire ennemi. La victoire remportée, les dépouilles recueillies, tous les Suisses étaient saisis d'un

122 HISTOIRE irrésistible désir de retourner chez eux. Le retour était marqué par une série d'ovations sobres mais cordiales. Dans chaque ville et dans chaque village, des tables chargées de festins rustiques étaient dressées en pleine rue. Les plus chaleureuses salutations s'échangeaient entre gens qui jusqu'alors avaient été complètement étrangers. Les magistrats se réunissaient pour faire l'éloge des vainqueurs et pour envoyer à leurs alliés des messagers chargés d'affirmer leur zèle permanent pour la cause commune. Chaque événement de ce genre cimentait une ligue qui n'avait guère besoin d'être consignée sur des parchemins, ni entourée de protocoles officiels, qui n'avait guère à craindre non plus les conspirations ou les factions. La séparation même des intérêts et l'égoïsme qui résultait de l'indépendance locale, servaient, en ces occasions, à fortifier l'attachement entre les différents cantons. Chacun considérait comme sien le péril commun ; chacun se réjouissait du triomphe comme d'un succès personnel dont il devait être reconnaissant envers toute la confédération. Le lien qui unissait les cantons était la fraternité plutôt que le patriotisme. Quand venait le moment de la séparation, les rudes soldats qui ne devaient plus se revoir avant le jour où un nouvel appel les réunirait dans une nouvelle communauté de dangers et de triomphes, se quittaient en s'embrassant, les yeux pleins de larmes (1). « Dieu combat du côté des Suisses, » était une expression passée en proverbe dans le pays rhénan. Les exploits de ce peuple lequel n'avait ni la pompe, ni la vanité qui jetaient un (1) Voir les Œuvres de Rodl, de Tillier, de Millier, de Boyve, etc.: les Chroniques d'Elterlin, de Diebold Schelling, d'Edlibach et de Sumpfau. Certains détails de la description qui précède ont été empruntés à divers passages des Relations vénitiennes, de Machiavel, l'Arte di Guerra, de Brantôme et d'autres ouvrages du seizième siècle. Il n'est guère nécessaire d'indiquer d'une façon plus précise les autorités consultées. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 123 lustre factice sur les exploits des guerres féodales, étaient appréciés à leur juste valeur par ceux qui les avaient vus à l'œuvre ou s'étaient mesurés avec eux. On apprenait, par exemple, que la Suisse avait été mise au ban de l'empire; mais on savait bien que les Suisses ne s'en émouvraient guère et que la mesure resterait sans effet. L'Autriche se risquait bien, dans ses confidences diplomatiques, à parler tout bas de son intention de soumettre les Suisses « rebelles et insolents » ; les nobles autrichiens se risquaient bien à exprimer — mais pas bien haut — leurs dédains pour « les bouviers et les fermiers » des Alpes; mais jamais ils ne le faisaient sans laisser percer leur étonnement et leurs craintes. Même dans des régions éloignées, on témoignait une certaine considération et un sérieux respect pour le gouvernement reconnu sous le titre pompeux de « les anciennes alliances de la haute Germanie. » Un gouvernement ainsi constitué avait peu de raisons de compter sur la sympathie; mais on se montrait instinctivement disposé à éviter toute querelle avec lui et à cultiver avec lui des rapports bienveillants. On ne pouvait tirer beaucoup d'honneur et moins encore de profil d'une victoire remportée sur un tel peuple et un tel territoire; on laissait volontiers à la maison de Habsbourg le déshonneur d'être vaincue dans la lutte. Ce sont là des faits qu'il importe de se graver dans la mémoire, parce que les fausses impressions répandues sur la partie de notre sujet dont nous approchons en ce moment résultent de la fausse idée, que la puissance de la Suisse était encore alors entourée d'obscurité, que son insolente révolte aurait été aisément comprimée sans la faiblesse de ses propres seigneurs, que rechercher son amitié était faire

12* HISTOIRE prouve d'une sagacité extraordinaire, que s'exposer à son hostilité était sacrifier au préjugé, à l'ignorance et à une aveugle présomption (1). De pareilles assertions ne sont guère confirmées par les faits, comme on le verra par les négociations et les intrigues dont nous allons aborder le récit. Ces négociations et ces intrigues tendaient à compliquer, et, finalement, à détruire complètement les relations que la confédération avait avec les autres États intéressés. C'est pour cela qu'il fallait tout d'abord bien comprendre et définir son attitude vis-à-vis des gouvernements étrangers et l'attitude de ceux-ci à son égard. C'était une maxime établie dans la Confédération suisse de ne pas former d'alliances embarrassantes avec d'autres puissances. En cela, elle différait singulièrement du gouvernement bourguignon, lequel était toujours à chercher de l'appui, à prêter son assistance et visait à jouer un rôle marquant dans les combinaisons politiques ou les luttes des pays voisins. Il y avait aussi un contraste frappant dans la physionomie extérieure de ces deux puissances, dans les principes sur lesquels ils reposaient, et dans la nature de leurs ressources, et pourtant, il y avait entre elles des analogies et des ressemblances qui ne pouvaient manquer d'exercer une influence tout aussi grande le jour où elles viendraient en contact. Les deux puissances étaient de récente origine; toutes deux avaient l'activité et l'audace de la jeunesse; toutes deux étaient violentes et agressives, avec une médiocre aptitude pour les moyens ingénieux et (!) Il faut avouer que ces idées s'étaient jusqu'à un certain point sur l'autorité de Commynes. Mais si cet écrivain a été laissé par ses deux maîtres, le duc de Bourgogne et le roi de France, dans une ignorance complète avec le monde teutonique, nous ne pouvons que le regretter. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 125 détournés, et avec une disposition moindre encore pour la patience et la conciliation. L'une et l'autre étaient en rapports d'amitié avec tous les gouvernements, sauf un ; chacune livrait une lutte perpétuelle contre la domination qu'elle avait secouée. Dans les cantons suisses, comme dans les provinces bourguignonnes, les races opposées de l'Alemagne et de la Gaule étaient unies, mais non confondues.[^] La Suisse et la Bourgogne étaient placées, sur la ligne-frontière où ces deux races avaient constamment combattu ensemble. En grandissant, l'une et l'autre avaient formé une barrière intermédiaire. La Confédération était attirée par l'occasion et poussée par son impulsion naturelle à étendre ses opérations en aval du Rhin, comme la maison de Bourgogne était attirée et poussée à étendre ses opérations en amont du fleuve. L'une avait ses alliés naturels dans les villes libres, dans toutes les communes à chartes du Rhin; l'autre avait ses partisans, et même ses vassaux, parmi les princes et les nobles du pays rhénan. Il n'y avait pas de maison souveraine avec laquelle la Confédération eût été plus longtemps et plus étroitement liée qu'avec la maison de Bourgogne. Les nobles suisses, et, en particulier, ceux de Berne — les plus importants et les plus nombreux — visitaient souvent la cour de Bourgogne, où ils trouvaient à satisfaire leurs goûts chevaleresques et à entretenir les souvenirs de leur enfance. Il y avait aussi des relations de commerce, qui dataient d'anciens temps et étaient réglées par des traités. Les Suisses tiraient leurs approvisionnements de grains, de vin et de sel, de la Franche-Comté et de la Bourgogne, et y envoyaient en retour le surplus du produit de leurs laiteries. Philippe le Bon avait acquis des droits particuliers à la reconnaissance de la

126 HISTOIRE Con fédération , en repoussant les sollicitations de l'empereur, lui demandant son assistance dans un moment de conflit entre Zurich et les autres cantons, qui avait fourni une occasion inattendue pour rétablir l'autorité autrichienne. Quelques années plus tard, Philippe avait été reçu avec éclat à Berne, où la courtoisie de ses manières et la splendeur de son escorte n'avaient pas manqué de produire leur effet habituel. Un des derniers actes de ce prince, d'accord avec son fils, avait été de proposer aux Suisses une étroite alliance, offensive et défensive. Cette proposition, contraire à la politique traditionnelle des Suisses, avait été repoussée. Mais la république avait profité de l'occasion pour renouveler des engagements précédemment conclus, en ajoutant cette stipulation qu'aucune des deux parties contractantes ne prêterait son aide, ni le passage à travers son territoire, aux ennemis de l'autre (1). Si le motif qui avait fait faire ces ouvertures avait existé plus tôt, ou si la tentation de l'accepter s'était renouvelée plus tard, un lien d'union puissant n'aurait pas manqué de se former entre le gouvernement suisse et le gouvernement bourguignon. Du moment, nous l'avons vu, où Charles le Téméraire eut la direction de ses affaires , tous ses efforts , furent concentrés contre la France. Aussi longtemps que l'Autriche était restée redoutable ou menaçante, une seule . et même pensée avait aussi dominé la politique des Confédérés. Or, entre la France et l'Autriche, il y avait une vieille amitié cimentée par une longue série de courtoisies mutuelles et de bons offices. A un certain moment, cette

(1) Zellwegner, Versuch, etc, s. il, et Beilage, n° i. — Oavernoy, note à Gollut, col. 18(4. — Tillier, Geschichte des eiiitgenossichen Frcislaates Bern, B. II, s. 1U. — Bodt, B. I, s. ità. Digitized by Google

DR CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 127 alliance avait pris une forme très menaçante pour la ligue suisse. L'assistance refusée par Philippe le Bon fut accordée à la maison de Habsbourg par Charles VU. En 1444, la paix ayant été conclue avec les Anglais, il fut nécessaire de trouver un moyen d'employer une armée de pillards réfractaires et un héritier de la couronne non moins inquiétant. Louis, en conséquence, marcha contre les Confédérés à la tête de trente mille hommes. Une poignée de Suisses, s'élevant, à ce qu'on suppose, à deux mille individus au plus, se jeta, avec l'effronterie de leur race, sur le chemin des envahisseurs. Au lieu de choisir une position avantageuse et d'attendre l'attaque, ils traversèrent une rivière en face de l'ennemi, marchèrent en avant jusqu'à ce qu'ils fussent entourés, et combattirent jusqu'à la mort. (Bataille de Saint-Jacob, 26 août 1444) (1). C'était là un fait d'incroyable stupidité. Or ce fait sauva la république dans le plus grand de ses périls. Au lieu de poursuivre ses succès sur un peuple si inhabile dans l'art de se défendre, le général victorieux se borna à pénétrer assez avant dans les terres pour constater que le pays était sans défense. Puis, avec cette versatilité subite dont le lecteur a pu voir déjà bien des exemples singuliers, il se retira avec ses forces dans l'Alsace, et alla livrer au pillage et à la dévastation ce riche et fertile territoire de ses alliés. Ce ne fut que lorsque (1) *t Ad extreraum non victi Suitenses, sed vincendo fatigati inter ingénie* bostiom catervas ecciderunt.* » (Lettre d'effineas Sylvjus, d'après Chmel, *Gesc'tictite Kaiser Friedrichs IV, B. II,* ». 285, noie; outrage d'un grand travail et d'un grand mérite; malt qui, malheureusement est resté inacheté, après qu'un intervalle de vingt années s'est écoulé depuis la publication du 2* volume.) • Fut me dit sur celte malière, par aucuns nobles hommes qui avoient esté autrefois és guerres de France,... tant contre les Anglois comme autres, qn'en leurs temps il n'avoient vu ne trouvé aucunes geua de si grand' défense, ne tant oulrageux et téméraires pour abandonner leurs vies. • De Coussy, t. I, pag. 18. — Les Suisses furent pins fiers de celte défaite que de bien des victoires. Leurs chroniqueurs prétendent que l'exploit était plus glorieux que celui des Thermopylea.

128 HISTOIRE les Armagnacs, comme on les appelait, gorgés de pillage et affolés de désordres, se virent menacés d'être massacrés par petits détachements par le peuple des villes, on écrasés par les bandes armées de Bourgogne, de Lorraine et des États voisins, indignés de leurs perpétuelles incursions, que le pays rhénan se vit débarrassé du fléau auquel il s'était élargi exposé lui-même (1). Avant son départ, Louis conclut un traité avec les cantons suisses, le premier qu'ils eussent fait avec la maison de France. Neuf ans plus tard, prévoyant une autre combinaison hostile, ils envoyèrent pour la première fois une ambassade à la cour de France. C'était à l'époque où la maison de Habsbourg, généralement peu divisée à l'intérieur, avait vu augmenter ses embarras ordinaires par les tentatives entreprenantes et indociles du frère cadet de l'empereur, l'archiduc Albert. Ils avaient demandé la médiation de Charles VII. C'est à la suite de cela que se produisirent en Suisse les troubles qui furent apaisés, toutefois, par d'amicales assurances et la ratification du traité existant. En 1459, le monarque français condescendit même à négocier une trêve entre les Con(i) Ces événements occupent une place marquante dans les Annales de l'Alsace, annales qui sont remplies du récit de calamités analogues, mais moins fatales. Les horreurs de cette époque sont vigoureusement dépeintes dans les chroniques. (Voir le Code historique et diplomatique de Strasbourg, 1. 1, 2^e partie, pag. 57-64, 157-171.) Dans une ballade contemporaine, écrite sur le ton de la satire, on reproche à l'empereur d'avoir fait tomber une perte si terrible sur un pays qu'il était tenu de protéger : • Bislu ein Konig von Osterich, Des romischen Reychs eiu lierre? Du sollest meren das Romysch rich, So villa es xerstoeren; Du hast die morder liar geladen Allen sletten uff yren schaden : Scham dicii der grossen uneren ! » Ibid., pag. 61-64. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE 129 fédérés et le duc Sigismond, auquel le Sundgau et d'autres possessions autrichiennes limitrophes avaient été transférées dans l'entre-temps en vertu d'un arrangement fait sous les auspices de la France (1). Mais cette trêve qui ne consacrait aucune renonciation à d'anciennes prétentions ou à de futures conquêtes, fut bientôt violée. Les Suisses, tentés par la faiblesse de leur ennemi, et impatients de délivrer le sol helvétique du dernier vestige de sa domination, recommencèrent les hostilités en 1460, et envahirent le Turgau, qu'ils continuèrent à occuper en commun comme un territoire conquis. Un nouvel armistice fut conclu, pour au moins quinze années. Avant que la moitié de cette période fût expirée, la guerre avait éclaté de nouveau. L'occasion d'une reprise des hostilités avait été fournie par une de ces brouilles qui, nées de causes triviales, trahissent par leur développement rapide la gravité de l'inflammation latente au fond de la plaie (2). L'Alsace et le Schwarzwald furent envahis et ravagés ; des garnisons furent mises dans les places alliées, et Waldshut, une ville d'une certaine force siluée sur le Haut-Rhin, fut rigoureusement investie. Ce dernier événement, toutefois, fit réussir une négociation entreprise par plusieurs prélats et princes du pays avoisinant. C'était surtout sous le rapport des opérations de siège que la force militaire des Confé(1) Zellweger, ». 6, 7. — Hodt, B. 1, g. 18, 29. — Urkundenbuch der Stadt Freiburg im Breisgau, B. II, i^e Abth., s. 459. — Daclos, t. III, preuves. — Les écrivains allemands semblent ne pas savoir le rôle que la cour de France a joué en se posant en médiatrice entre les princes hostiles de la maison de Habsbourg, lesquels, au dire de l'envoyé français, étaient tellement animés les uns contre les autres que c'est à grand-peine qu'on pouvait les empêcher de vider leurs différends le fer à la main. (i) On appela cette guerre « la guerre du Meunier, » parce qu'elle prit naissance dans un procès à propos de gages à payer entre un meunier et son apprenti, à Mülhouse. Ce procès eut pour conséquence la chute de Charles de Bourgogne et influa également sur la destinée d'autres événements considérables. Digitized by Google

150 HISTOIRE déréés était en défaut, par manque d'expérience et par manque de moyens suffisants. D'un autre côté, la pauvreté des Suisses, leur ignorance, leur rudesse, et, tranchons le mot, leur caractère essentiellement mercenaire, les rendait accessibles à des offres pécuniaires. Us consentirent à suspendre les hostilités , moyennant la promesse d'une somme de dix mille florins, qui devait être payée en une année. Walshut et toute la Forêt Noire demeuraient entre leurs mains, comme le gage de cette somme presque insignifiante (1). Mais si insignifiante qu'elle fût, Sigismond ne fut pas en État de se la procurer. L'or accumulé par la prévoyante économie de son père avait été absorbé (2), les dettes contractées par son cousin Albert et d'autres de ses prédécesseurs, s'étaient élevées à des proportions colossales , grâce aux dépenses exagérées de cette petite cour qui, pendant quelque temps, avait voulu rivaliser avec la cour de Bourgogne, et dont le chef s'était donné le luxe d'un sérail qui ne le cédait guère à celui du grand turc. Ses coffres étaient à sec. Ses revenus étaient séquestrés. Il perdait pièce à pièce le domaine que ses ancêtres avaient acquis pièce à pièce. Mais l'extrémité même de son dénûment, l'évidence de l'extinction complète de ses ressources et de sa ruine absolue, lui faisaient espérer que, grâce à un arrangement avec une puissance étrangère, il parviendrait à trouver sa solvabilité, ou, tout au moins, à se faire garantir la tranquille possession du restant de ses États. Son premier appel, naturellement, s'adressa à l'empereur, lequel approuva ses plans, et lui donna l'excellent avis de porter ailleurs ses propositions. (1) Diebold Schilling, s. 1-34. — Tillier, B. II, s. 151 et *eq. (i) Lichoowsky, Geschichte des Hanses Habsburg, B. VU. Digitized by

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 131 Sigismond, en conséquence, se décida à faire une démarche en personne à la cour de France. Il avait épousé Éléonore d'Écosse, sœur de l'infortunée Marguerite, première femme de Louis XI, et il supposait que l'analogie de leurs procédés avec leurs femmes aurait pu constituer un lien de sympathie entre ce monarque et lui-même (1). Mais Louis, qu'il admît ou non la force de cette considération, ne consentit pas à en subir l'influence. Il refusa même de prêter l'oreille à aucune considération de cette nature. Il demanda un ajournement de l'entrevue proposée. Le prince autrichien, qui était venu jusqu'à Troyes, se vit obliger de battre brusquement en retraite (2). Ce qui avait fait naître ces scrupules dans l'esprit du roi, c'était la crainte de mécontenter ceux qui regardaient Sigismond comme leur ennemi naturel. Le duc de Bourgogne, auquel Sigismond s'adressa ensuite, avait les mêmes motifs pour le refuser (5). Mais il avait, pour accepter, des motifs plus puissants, qui n'existaient pas pour Louis. Celui-ci, bien qu'il considérât l'Alsace comme comprise dans les limites naturelles de la monarchie (4), comprenait l'impossibilité de s'établir pour le moment d'une manière solide dans un territoire qui était encore séparé du sien par celui de son formidable rival. Ce ne fut pas, cependant, par oubli de ses engagements antérieurs où par désir de s'en dégager, que (1) Il est intéressant de constater qu'Éléonore, comme sa malheureuse sœur, aimait ardemment la poésie et l'art. Son caractère aimable la fit chérir par les sujets de son mari. (f) Voir les instructions de Sigismond aux envoyés qu'il dépêcha à la cour impériale (et non en 1470, comme le suppose l'éditeur), Chmel, B. II, s. 131 et suiv. (3) La proposition ne fut pas faite à l'instigation de Louis, comme l'ont dit généralement les historiens. Voir le récit de Sigismond lui-même, *ubi supra*. ii) L'idée de tenter de s'emparer par la force ou par la ruse de l'Alsace, comme se trouvant dans les limites naturelles de la France, avait été suggérée à Louis, pendant qu'il était dauphin, par les envoyés français à la cour impériale. Voir Ductos, t. III, preuves.

1-.2 HISTOIRE Charles entra dans uu arrangement dont nous croyons utile d'indiquer ici les termes précis. Par contrat passé à Saint-Omer, le 9 mai 1469, le duc d'Autriche, poussé, comme il l'avoue lui-même dans le préambule, par sa situation indigente et nécessiteuse, laquelle l'avait mis hors d'état de défendre ses États et ses sujets contre les invasions de ses ennemis héréditaires, transmit au duc de Bourgogne, en échange d'une somme de cinquante mille florins, dont quarante mille devaient être payés à Sigismond lui-même, et le reste aux Suisses en acquit de leur créance, les principales possessions héréditaires de ta maison de Habsbourg sur les deux rives du Rhin, comprenant le landgraviat d'Alsace, le comté de Ferette, Breisach, et les quatre Villes de la Forêt, Rheinfelden, Seckingen, Lauffenburg et Waldshut, avec pleine et tranquille jouissance de tous les droits établis de seigneurie et de souveraineté, et avec privilège, d'acquitter tout ou partie des hypothèques déjà existantes, et s'élevant, en somme, à cent quatre-vingt mille florins. Sigismond se réservait le droit de racheter la propriété ainsi transmise. Mais au préalable, il lui fallait satisfaire aux conditions ci-après énumérées. Outre le prix d'achat et les autres sommes qui auraient pu être dépensées pour la liquidation du transfert, Charles devait être remboursé de toute dépense, nécessaire ou utile, qu'il aurait faite pour construire ou réparer des fortifications. A cet égard, les attestations de ses officiers devaient être acceptées comme preuves suffisantes. Ces différents paiements devaient être faits d'une fois, en une somme et au même endroit, à recevoir, à Besançon, en Franche Comté ; et les commissaires désignés à cet effet devaient recevoir, sur leur demande, un sauf-conduit du duc de BourDigitized by

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 135 gogne lequel, tout cela fail, serait tenu de restituer absolument et entièrement le territoire en question au possesseur primitif, à ses héritiers ou successeurs (1). D'autres documents, de la même date que le précédent, spécifient la nature de l'engagement personnel intervenu entre les deux princes. Sigismond, par un acte séparé, se reconnaissait le serviteur du duc de Bourgogne, s'engageait à lui prêter assistance et à le défendre dans la mesure de son aptitude et chaque fois qu'il en serait requis. En échange, il reçut des lettres de protection, dont nous ne tarderons pas à voir la portée. Il pouvait paraître, et ce fut sans doute l'impression de Charles, que cet arrangement, au lieu de conduire à une nouvelle lutte mortelle, devait, au contraire, avoir pour effet de mettre un terme à celle qui durait depuis si longtemps. Sigismond était éloigné d'un voisinage, où il avait couru de grands dangers, où sa présence avait été une source constante d'irritation et de rancune mutuelle. Au lieu d'un ennemi, impuissant contre leurs attaques, mais arrogant dans ses prétentions et implacable dans sa haine, les Suisses allaient avoir pour voisin un ami trop puissant pour qu'on pût l'attaquer impunément, mais trop loyal et trop occupé pour les provoquer gratuitement. Le duc de Bourgogne avait acquis par des moyens légitimes certaines possessions de la maison de Habsbourg sur les frontières de l'Helvétie. Était-ce une raison pour qu'il adoptât l'inimitié de cette maison à l'égard de la Confédération suisse? Ce n'était pas son opinion, certainement; et, en tant que nous pouvons (4) On peut trouver les documents relatifs à cette affaire dans le Schweizerticket muséum, B. II, s. '299-328; et dans VOEsterreichische GescJiichts-Quellen, B. 11, s «3-ÎM. T. III. 9

134 HISTOIRE nous en assurer, ce n'était pas non plus celle des Confédérés. Mais l'Autriche avait des impressions toutes différentes, comme on ne tarda pas à le voir. Le soulagement qu'elle avait acquis au prix de la perte de son territoire n'avait été qu'un bénéfice purement négatif. Débarrassé de ses préoccupations financières, Sigismond ne devait pas tarder à chercher le moyen de s'en créer d'autres. A peine l'argent eut-il été versé, quittance eut-elle été donnée et possession prise, que Sigismond demanda à son allié de lui fournir la protection qu'il lui avait promise, en envoyant « une grande et bonne armée » contre les Suisses dont « les tyrannies et cruautés » avaient attiré sur eux la censure réitérée des empereurs et des papes. Quelles assurances, Charles avait-il données pour autoriser cette demande? Il avait pris Sigismond sous sa sauvegarde, en s'engageant à en donner avis aux Suisses, à les prier de s'abstenir de tous actes d'agression et à les inviter à soumettre leurs différends au chef de l'Empire, souverain commun des deux parties. Si cette invitation était repoussée, si l'intervention de Charles était requise, il devait faire tous les efforts possibles pour amener un arrangement à l'amiable de toutes les questions en litige. Finalement, si les Suisses, dédaignant tous les avis et toutes les propositions d'arrangement, commençaient les hostilités contre le prince autrichien et envahissaient ses territoires, le duc de Bourgogne devait lui prêter assistance, en tant que son honneur ou ses convenances le permettraient, pour repousser ces attaques (1). On rappela à Sigismond ces restrictions moyennant les0 (1) ChmeJ, B. I.s.96,97. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE 135

quelles protection lui avait été promise; on lui rappela les circonstances dans lesquelles il lui était permis d'y compter. Il avait été informé également des bonnes relations existant entre le duc de Bourgogne et les Suisses (1). Ces relations ne pouvaient changer que si les Suisses se livraient à des actes de provocation. Charles leur avait déjà adressé des lettres, pour les informer du caractère de son alliance avec l'Autriche et leur proposer de servir de médiateur entre elle et eux (2). Il ne paraît pas que des griefs nouveaux se fussent produits. Il n'y avait donc pas lieu de faire appel au duc de Bourgogne; la nécessité d'aller au secours de Sigismond n'existait pas. Les Suisses, en fait, n'avaient plus ni motif, ni prétexte pour se livrer à des violences (3). Même si une menace d'agression se produisait, il eût été contraire à la réputation de probité et de bonne foi de Charles de déclarer la guerre à un peuple qui avait été si longtemps son allié, sans l'engager d'abord à soumettre le différend à l'arbitrage du pape, de l'empereur ou de quelque autre juge impartial. D'ailleurs, la situation même de ses affaires ne lui eût pas permis d'en agir ainsi. Publier des proclamations hostiles à un moment où ses forces étaient employées, c'eût été provoquer des attaques qu'il n'était pas en mesure de repousser, et exposer aux déprédations d'un nouvel ennemi ses provinces méridionales mal préparées pour un pareil danger (4).

(1) • Laquelle intelligence fut considérée et pesée quant lesdites Lettres de garde furent despeebées. » Instruction de Charles, duc de Bourgogne, à ceux qu'il devoit envoyer vers le duc Sigismond d'Autriche, Lenglet, t. III, pag. 243.

(2; Chmel.B. I, s. 8. (3) « Attendu que lesdits Zwissois n'ont encore commencé ladite ifuerro, et qu'ils n'ont procédé à aucune voie de fait depuis lesdites alliances... Aussi ils n'ont occasion ne matière de la mouvoir. » Lenglet, t. III, pag. 241. (4) Il convient de noter la différence qu'il y avait entre l'opinion de Charles et celle que

HISTOIRE Toutefois Charles pria Sigismond de lui faire savoir, pour le cas possible d'une guerre, de quelle façon on croyait devoir le plus efficacement la conduire, quelles places il fallait occuper et de quel côté on pourrait faire venir des renforts. Mais Charles était bien décidé à éviter tout risque de guerre. Son honneur était engagé au maintien de sa bonne entente avec les Confédérés, et lorsqu'il avait remis à Sigismond ses lettres de protection, cette circonstance avait été longuement expliquée par lui et cette condition stipulée (1). On trouve dans cette lettre des indices d'une arrière-pensée qui contrastent avec les intentions ouvertement exprimées et le ton général des protestations du duc (2). Mais Sigismond n'y vit rien d'encourageant pour ce qui le concernait. Il ne se découragea pas pour cela cependant. Il pensa qu'il pouvait arriver à son but par des voies plus diplomatiques. C'était là son arrière-pensée en travaillant à réaliser le mariage de Maximilien et de Marie. Il s'efforça de poser pour condition à cette alliance que la puissance bourguignonne serait employée à soumettre les Suisses. Mais Charles demeura inébranlable sur ce point. Pendant tout l'été de 1472, Sigismond renouvela ses sollicitations, et Charles ne professait Sigismond, dans le cas présent et dans d'autres, sur la facilité que pouvait avoir le duc de traiter avec les Suisses. Les écrivains modernes attribuent à Charles des idées qui n'ont jamais appartenu qu'à Sigismond. (1) Leoglet. t. III, pag. 238-9». (2) Voir Zsllhreger, s. 20. On y prétend que Charles avait déjà formé un plan pour la conquête de la Suisse. Les faits qu'on cite à l'appui de cette assertion prouvent que l'Autriche avait arrêté un projet de ce genre, ce qui est une chose bien différente. Mallet, dans sa continuation de Huiler, exprime la même opinion et cite, à l'appui, la pièce dont nous venons de donner la substance. Mais Mallet ne connaissait ce document que de seconde main, et le seul passage qu'il cite est celui dans lequel Charles demande des informations sur la manière dont une guerre de ce genre devait être conduite. Mais il est hors de doute que ses demandes n'ont été faites que pour entretenir la bonne humeur de Sigismond pendant les négociations relatives au mariage, qui était la grande affaire dont les envoyés bourguignons eussent à s'occuper. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE 137 cessa de lui renouveler en substance la réponse qu'il lui avait faite durant le printemps de 1470. Cependant Sigismond insistait, disant que les Confédérés, s'ils n'avaient pas commis d'actes d'agression actuels, n'en conserveraient pas moins un air de menace insupportable. Cependant il rappelait qu'il avait placé sa confiance en Charles, qu'il regardait comme « l'ami de la justice et le vainqueur renommé des séditeux (1). » Charles se déclara prêt à faire tout ce qu'il avait promis de vive voix ou par écrit, et même plus. Il reconnut que son cousin d'Autriche avait le droit de se faire garantir contre toute offense ou tout danger futurs. Si, pour cela, une guerre était nécessaire, la puissance et la personne de Charles étaient à sa disposition. Mais il comptait bien en arriver à un arrangement honorable, et à tenir tous ses engagements, non pas en s'engageant dans une guerre, mais en établissant une paix durable. Quoi qu'il arrivât, il n'aurait recours aux armes qu'après avoir épuisé tous les autres moyens (2). Sa façon d'agir fut strictement conforme à ces déclarations. Les députés envoyés à la cour impériale pour négocier le mariage, avaient l'ordre, en allant et en revenant, de s'arrêter à Zurich, où des députés des différents cantons étaient réunis pour les recevoir. Les Confédérés furent pré() t Omoem spem oostam io dilectionem vestram tamquam cullorem lastitie, lemerttalīs et rebellīom subditorum proot ornaīs fama caniteorrectorem contiono gerimus. > Chine), B. 1, a. 25 (avec non date inexacte). (>) Cbmel, B. I, s. 1W6. — Dans ce mHssage, Charles confie encore à Sigismund le wia de faire le plan d'une guerre pour le cas où les Suisses coromenceraient les hostilités. Mais il refuse positivement de devenir lui-même l'agresseur, et persiste à déclarer que son intention est de régler par les voies pacifiques les difficultés qui pouvaient surgir. • Omnia prius experiri quam armis decertare decetsapientem, » fait-il remarquer, et nous pouvons remarquer, A notre tour, que le mot est assez curieux dans la bouche de Charles le Téméraire.

158 HISTOIRE venus d'avoir à s'abstenir de toute démonstration hostile contre le prince autrichien. Les griefs qu'ils avaient fait valoir devaient être redressés. Le duc de Bourgogne avait le désir de servir de médiateur entre les deux parties et de les amener à consentir à un accord perpétuel. Ses dispositions particulières pour les Suisses, quelque soupçon contraire qu'eussent les Confédérés, étaient absolument amicales. Si les traités existants n'étaient pas jugés suffisants» il était prêt à conclure avec eux une union plus intime. Il se prêterait très volontiers, même, à s'associer avec eux pour une entreprise contre Milan, ville amie du roi de France, ennemi de tous les cantons. Venise devait, pour des motifs particuliers, entrer dans cette ligue. Des offres d'argent furent faites. Enfin on promettait de tout cela des résultats si beaux que les enfants en devraient bondir de joie dans le sein de leur mère (1). » Mais tous ces efforts, et d'autres semblables, ne réussirent pas à atteindre le but proposé. Pourquoi? D'abord parce qu'aucune des deux parties, — l'Autriche encore moins que la Suisse, — n'avait un désir réel de se réconcilier. Ensuite, aussi, parce que Charles n'était pas le médiateur qu'il fallait dans une cause aussi compliquée et aussi embarrassante. En outre, l'acquisition qu'il venait de faire de l'Alsace avait ouvert de nouvelles sources de trouble, imprévues jusqu'alors. L'administration supérieure de cette province avait été confiée à Pierre Von Hagenbach, qui portait le titre de landvogt (intendant ou bailli). Le caractère de cet homme, tel que l'ont dépeint ses ennemis — et • (1) Zellweger, s. 30, 24. - Rodt, B. I, s. 85, «7, 161-167. - Zellweger considère ces offres comme des prétextes hypocrites. Sigismond, comme nous le verrons, les considérait sous un jour très différent. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE 139 il ne reste pas de portrait tracé de lui par une main amie — était celui d'un démon. C'était un composé de sensualité diabolique et d'insatiable férocité. Sans nous arrêter pour le moment à discuter la fidélité du portrait, nous nous bornerons à indiquer certains faits se rapportant particulièrement au sujet dont nous nous occupons, à savoir, les circonstances qui ont contribué à compromettre les relations amicales existant entre le gouvernement bourguignon et le gouvernement suisse. Hagenbach était natif de Sundgau, d'une famille noble mais obscure, laquelle était profondément imbue des préjugés de son ordre. Mais Hagenbach, tout en partageant le mépris des siens pour les bourgeois, et leur haine pour les libres communautés, ne paraît pas s'être fortement soucié des sympathies de sa propre classe. Chien dogue pour la fierté et la fidélité, il ne connaissait qu'un motif d'attachement et de respect, c'était le service du maître auquel il s'était enchaîné. On l'avait trouvé utile en maintes circonstances. Il avait donné de brusques mais sages avis dans les conseils de Philippe le Bon. Il avait fait couper les cheveux des jeunes nobles flamands à l'époque de la maladie de Philippe. Il avait découvert des complots tramés contre la vie de Charles. Il avait dirigé avec une habileté signalée le bombardement de Dinant. Il était un des principaux agents par l'intermédiaire desquels le duc communiquait avec la cour de Vienne et avec les princes et la noblesse d'Allemagne. Son dévouement, ses talents, sa connaissance du pays — par dessus tout, son empressement à accepter toutes responsabilités et à braver toute haine — tels étaient ses titres pour occuper une fonction dans laquelle des mains plus délicates, un zèle moins ardent, ou une intelligence plus

uo HISTOIRE raflinée, n'auraient pu essayer seulement de sortir des embarras qui l'entouraient (1). Le premier devoir qui lui avait incombé — et dont il avait eu à rendre un compte sévère — c'était de pourvoir à la sécurité du voyage. Accompagné d'une garde du corps eu livrée grise, portant brodée sur son costume celte devise significative, « J'épie ! » il parcourut les diverses routes, les débarrassant des voleurs et des vagabonds de toute sorte, si bien, dit la chronique, qu'on pouvait transporter en toute sécurité de l'or et de l'argent d'une place à une autre, et que les voyages étaient parfaitement sûrs la nuit aussi bien que le jour (2). D'autres difficultés existaient pourtant, dont on ne pouvait pas compter se débarrasser aussi aisément. Un nouveau gouvernement devait être établi parmi une population accoutumée à ne pas avoir de gouvernement du tout. Il fallait créer un revenu dans un pays où toutes les ressources ordinaires étaient épuisées. Il fallait payer les créanciers ou régler leurs créances. Il fallait contraindre les débiteurs, à moi us de laisser aux créanciers individuels le soin d'exercer à leur façon la contrainte. Tout cela devait se faire sous les yeux de gens envers qui on n'avait pas de responsabilité, de qui on ne pouvait obtenir aucun appui, mais qui avaient un profond intérêt dans l'événement, ayant établi un droit prescriptif d'intervention et pouvant se déclarer atteints et froissés par la moindre tentative d'innovation. Une taxe sur les denrées étant la ressource ordinaire en (1) Rodt, Lamarche, Duclercq, Cbmel, etc. (2) Schreiber, Taschenbuch fur Geschichte und AUerthum in Sùddevtschlawl , *" JahrgaDg, •. 10. - Rodt, B. I, ?. 213.

Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 141 pareils cas, Hagenbach décréta un impôt, vulgairement appelé le « mauvais sou, » sur le vin, un article de production domestique, de consommation universelle, mais qui, cependant, n'est pas d'une absolue nécessité. Thann, la ville principale du comté de Ferette, se révolta et fut punie par la perte de ses privilèges et l'exécution de quatre des meneurs. Le landvogt paraît avoir compté, en outre, comme source de revenu, sur ces dons que les villes d'Europe avaient l'habitude de faire, en certaines occasions spéciales, à leur souverain ou à son représentant. Il s'attendait aussi à tirer certain profit des transactions pécuniaires dans lesquelles il servait d'agent intermédiaire. Mais peu de courtages arrivèrent dans sa bourse, à moins qu'il ne les retint d'avance ou ne les exigeât de force. Chaque sou était compté, chaque florin était pesé. De là une multitude de petites querelles, puis des récriminations violentes, suivies de violentes représailles. Basel, ville libre impériale, située sur la frontière septentrionale de l'Heivétie, mais qui n'était pas incluse dans la ligue suisse, avait une hypothèque sur Rheinfelden, une des quatre « Villes des Forêts » actuellement soumises au duc de Bourgogne. La dette, se montant à quelque vingt mille florins, fut payée en deux versements ou plus; mais les trois cents florins formant l'intérêt furent retenus par le landvogt, qui prétendit, à tort ou à raison, qu'on lui avait promis cette commission. Une violente altercation s'ensuivit. Hagenbach s'emporta et se répandit en menaces dans l'hôtel de ville, sur la place du marché, dans les rues et sur les ponts, et il permit à ses soldats stationnés à l'extérieur des portes, d'intercepter et d'emporter un chariot chargé de meubles appartenant au bourgmestre. Le conseil municipal de Basel fit consigner dans ses archives le

142 HISTOIRE procès-verbal de ces actes violents et du langage inconvenant du seigneur bailli (1). D'un autre côté, certaines sommes étaient dues de Mulhouse à des sujets du duc de Bourgogne, et on n'en voyait arriver ni le capital, ni les intérêts. Ses mesures de douceur étant restées infructueuses, Hagenbach qui craignait de voir les créanciers chercher à se rembourser par le procédé habituel de la guerre privée, essaya de bloquer le commerce de la place, pour faire hausser le prix de tous les objets nécessaires à la vie. Il défendit en même temps aux habitants de la région environnante de payer aucune rente ou autre dette aux gens de Mulhouse. Mais Mulhouse était une ville impériale, et, bien plus, elle venait tout récemment d'être admise dans l'alliance des Suisses. Les agents de Berne s'interposèrent. Ils ne réussirent qu'à détourner sur eux-mêmes les reproches grossiers mais légitimes du landvogt. « C'étaient les Suisses qui encourageaient les délinquants. Sans eux l'argent aurait été payé depuis longtemps. Si on enlevait sa peau à l'ours de Berne, on pourrait en faire une excellente fourrure (2). » Ces paroles, et d'autres boutades du même genre soulevèrent des plaintes, qui furent portées à la cour de Bourgogne. Nous ne savons pas quelle fut la réponse directe de Charles, mais on prétendit qu'il avait répondu, sur un ton assez signifiant, qu'il avait nommé un gouverneur pour son plaisir à lui, et non pour le plaisir de ses sujets ou de ses voisins (3). Dans une autre occasion, Hagenbach fit une déclaration <1> Ochs, Geschichte von 13 a sel, B. IV, ». 241-246.- Kuebel.i*" Abth., ». Setailleur». (2) Knebei, s. 6, 11, 13 etailleura. — Rodt, B. 1, s. 177. (3) Ochs, B. IV, s. 196. Digitized by

DE CHAULES LE TÉMÉRAIRE. 143 qui contraste singulièrement avec le langage qu'on lui attribuait d'ordinaire. Il dit que son maître l'avait spécialement chargé de ne pas souffrir le moindre tort ou la moindre insulte de la part des Confédérés. Une troupe de marchands suisses, en passant par le Rhin pour se rendre à la foire annuelle de Francfort, avait été prise près de Briesach par un noble souabe, vassal de Sigismond, connu pour sa haine de la nation suisse. Les Confédérés coururent aux armes; et quoique, dans l'intervalle, les prisonniers eussent été délivrés par une expédition envoyée de Strasbourg, cité amie, il en serait résulté une reprise immédiate de la guerre contre l'Autriche, sans l'intervention du duc de Bourgogne. Hagenbach, soupçonné de connivence dans cette affaire, protesta de son innocence. Il n'aurait pas voulu, répétait-il, pour mille florins, qu'une chose pareille fût arrivée dans un territoire soumis à la domination bourguignonne. Le duc veillerait à ce que réparation fût faite. La même assurance fut donnée par Charles dans l'ambassade déjà mentionnée (1). Tous ces événements, à en croire le témoignage de l'histoire, contribuèrent et commencèrent à troubler les relations amicales existantes entre le duc de Bourgogne et les Suisses. Et nous nous garderions bien de prétendre que leur caractère trivial leur ôlât de leur importance. Au contraire, plus ces circonstances paraissent triviales, plus grande était leur signification. Elles trahissent, en effet, l'existence d'un état de choses qui demandaient à être traitées avec le plus grand soin et la plus grande prudence. (1) Schilling, Müler, Zellweger, Rodt, etc. - C'est l'affaire de Pilgeri von Hendorf, qui occupe une place énorme dans les chroniques et les documents diplomatiques de l'époque.

U4 HISTOIKE Le gouvernement brûlai et impopulaire d'Hagenbach, ses grossièretés, ses insolentes menaces, ses procédés arbitraires, que le souverain encourageait, ou, du moins, qu'il ne réprimait point, formèrent un orage dont l'explosion devait être fatale à tous les deux. On pourra croire l'effet peu proportionné à la cause. Mais, dans cette région et dans cette atmosphère, tous les bruits sont pleins de périls. Quand l'avalanche s'est formée, un simple écho suffit pour la mettre en mouvement. Mais un autre agent, plus puissant, était à l'œuvre. Il agissait comme le dégel qui mine la surface par dessous et prépare la débâcle. Son action, quoique lente et silencieuse, n'échappera point à notre observation. Nous connaissons déjà ce pouvoir actif. Louis de France avait connu d'abord les Suisses comme ennemis. Pendant son séjour en Dauphiné, il avait profité de l'occasion pour cultiver l'intimité de quelques citoyens considérables de Berne (1). La proximité de ce canton et l'usage familial que font ses habitants de la langue française n'avaient pas été les seuls motifs de ces relations. Des rapports particuliers avaient existé depuis longtemps entre Berne et la Savoie; et Louis s'intéressait fortement aux affaires de ce dernier État, avant comme après son avènement au trône. C'était aux sollicitations de Berne que Philippe de Bresse avait dû sa mise en liberté, faveur que le roi avait refusée à son oncle de Bourgogne, et dont il fut remercié par une ambassade spéciale. A la tête de cette ambassade se trouvait Nicolas von Diesbach, membre de la plus riche famille de Berne, une famille qui , après avoir prospéré dans l'in(i) Duclob, 1. 1, pag. 66,89.

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.52% accurate

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 145 dustrie , avail été récemment anoblie par l'empereur. Diesbach, né en 1430, avait, dans ses rapports influents avec ses compatriotes, acquis déjà de l'expérience et de l'adresse. Ces qualités, unies à une certaine élégance personnelle et à une remarquable dignité de manières (1), devaient rapidement mûrir dans les voyages lointains et la fréquentation des cours. Il venait justement d'être élu schulleiss, ou premier magistrat de sa ville natale, et était personnellement connu de Louis, qui profita de l'occasion pour rendre la connaissance plus intime. Il avait reconnu dans Diesbach, « un homme dont on peut se servir, » comme le dit avec une certaine vanité naïve un parent de ce dernier (2). Il s'ensuivit naturellement que lorsque, en 1468, les Confédérés, ayant appris que Sigismond d'Autriche était en route pour la cour de France pour le motif que nous avons indiqué, résolurent d'envoyer une ambassade pour se mettre (I) K ne bel raconte one altercation qui eut lieu entre Diesbach et Hagenbach et fait un cotfstrasle plaisant entre l'austère regard du premier et la violence du second. (S) • Nuo bekannt ihn dcr Kûng vol denu er ihn meh geserben balt, und wussl, das es ein Mann su bruchen vas. • Ludwig» von Diesbach Selbstbiographie, Schweiz, Geschichtfortcher, B. VIII, s. 167. — On trouve dans ce petit ouvrage un grand nombre de détails curieux sur l'état social de la Suisse et sur ses relations politiques, à celle époque, L'auteur, un fils posthume du bon chevalier Ludwig von Diesbach, était né dans un château du voisinage de Cologne, où ses parents s'étaient retirés, a la suite d'un procès désagréable qu'ils avaient eu à Berne. Son cousin Nicolas, âgé alors de vingt-deux ans, devint le tuteur des enfants orphelins, et envoya les plus âgés à Berne, laissant le petit Ludwig à la garde d'uo cordonnier de Cologne. Il resta li jusqu'à sa huitième année; puis il entra dans la famille de son cousin et fut élevé conformément à sou raug. Lorsqu'il eut atteint l'âge de 14 ou 15 ans, il accompagna Nicolas dans l'ambassade dont il est question plus haut. Ils voyagèrent â la soile de Philippe de Bresse, lequel était accompagné d'un noble bourguignon. Tout le long du chemin ils eurent de courtoises discussions sur les vertus respectives et les droits réciproques du roi de France et du dnc de Bourgogne. A son arrivée â la cour de France, Nicolas ne fnt pas embarrassé pour trouver une place pour son jeune cousin. Louis le fit entrer dans ses pages. Dès l'abord, le roi parait avoir conçu pour Jui une vive affection. De

la sorte, les voies de la fortune et des honneurs lui étaient ouvertes, quand même Ludwig, comme il l'avoue lui-même, eût été incapable de parvenir tout seul.

146 HISTOIRE en garde contre les conséquences possibles de ses efforts, ils confièrent la direction de cette affaire à la ville de Berne. Les envoyés choisis furent Nicolas von Diesbach et son cousin Guillaume, qui Pavait accompagné dans un récent voyage en Egypte et dans la Palestine (1). a Nous les avons choisis, » disaient les lettres de créance, « parce que nous savions bien qu'ils seraient agréables à Votre Grâce (2). » L'objet de la mission avait été arrangé d'avance par l'habileté et la bienveillance du roi; mais elle n'en servit pas moins à resserrer davantage les liens personnels qui existaient entre les personnages. Louis, comme il en avait l'habitude en pareils cas, prit toute la famille de Diesbach sous sa protection. De riches pensions furent accordées aux membres les plus vieux ; un jeune parent et son camarade furent admis comme pages dans la maison royale. Ce ne fut que vers la fin de 1469 que les cousins retournèrent dans leur pays, chantant les louanges du monarque français et proclamant hautement son affection pour la Confédération et les bienfaits qu'ils avaient reçus personnellement de lui. Loin de reprocher à ses agents d'avoir accepté des gages d'un gouvernement étranger, le conseil de Berne reconnut ces faveurs dans une lettre cordiale de remerciements au roi de France (5). A partir de ce moment, Berne devint le foyer d'une

(1) Ludwigs von Diesbach Selbstbiographie , Schweiz, Geschichtsforscher, s. 196. (î) Rodt, B. I, s. 1(6. — Zellweger, s. 13. (3) Rodt, ubi supra. — Stetler, Griindliche Beschreibung Nûchilœndicher Gesch'ichien, B. 1, s. 196-199; Tillier, B. U,s. 164.— i Ce quiprouTe, * dit Zetlweger.tqu'on ne croyait pas an Suisse capable de se laisser séduire, par des présents, i rien faire qui pût être contraire à son pays. • C'est indubitable! Mais cela prouve aussi, parle même raisonnement, que le roi Louis XI était le plus généreux des princes, et qu'il se plaisait particulièrement à prodiguer les marques de son estime aux hommes d'une incorruptible pureté. Il est, toutefois, agréable d'apprendre que, dans le cas dont il s'agit, sa générosité ne fut pa payée d'ingratitude. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE, 147 intrigue qui fut menée et développée avec une habileté et une discrétion qui justifient la bonne opinion de Louis en faveur de ceux qui s'en étaient chargés. Dans son désir de s'allier avec les Suisses, il avait des rivaux, et ne se montra guère plus empressé qu'eux, mais il l'emporta sur eux dans le choix des agents et dans la façon de procéder. En mai 1470, il eut la satisfaction — une satisfaction qu'il avait prévue, on peut le présumer — de recevoir un nouveau message, porté encore par Guillaume von Diesbach, et qui l'invitait à envoyer des commissaires à Berne, en vue de négocier, sous les auspices de cet État, un nouveau traité avec tous les cantons. Il en fut fait ainsi, et, le 15 août, un traité fut signé, par lequel, indépendamment des obligations prévues par les traités antérieurs, les deux parties s'engageaient à ne donner aucune assistance au duc de Bourgogne dans le cas où une guerre surgirait entre ce prince et l'une des puissances contractantes. ^ Ce ne fut là, en somme, qu'une mesure préliminaire, la s "«? première d'une longue série de manœuvres. Mais ce fut une mesure importante, qui ne fut pas accomplie sans beaucoup } v v de difficultés. La proposition, conçue dans un esprit hostile t. v ^ à l'égard d'un prince que les Suisses n'avaient pas encore "T. appris à considérer comme un ennemi, paraît avoir été reçue avec une froideur générale. Zug et Glarus refusèrent positi- ; ' / vement de s'y associer. Les députés des autres cantons n'ac- ~ cordèrent qu'un consentement verbal. L'instrument porte le i sceau unique de Berne. Ce canton, chargé de pouvoirs de cinq autres membres au plus, avait ainsi engagé la parole de toute ^ la Confédération (1). 1 . (1) Lenglet, t. III, pag. 139, 140. - Rodt, B. I, s. 110, 111. - Zelhreger, s. 15, 16. Zellweger pen»e que ce traité fut provoqué par la nouvelle qu'on venait de recevoir du

Digitized by Google

148 HISTOIRE À Berne même, les sentiments étaient divisés. La vieille noblesse, ayant à sa tête Adrien von Bubenberg, qui avait passé dans sa jeunesse plusieurs années à la cour de Philippe le Bon (1), persista dans ses sympathies traditionnelles et montra une aversion positive pour la nouvelle ligue politique qu'on venait d'imposer à l'État. Mais le nombre de ceux qui partageaient cette manière de voir était probablement restreint. Leur influence, en outre, disparaissait devant celle des nouvelles familles, enrichies par le commerce, et mises par leurs occupations autant que par leur parenté en rapports plus constants et plus actifs avec la population des villes, entre les mains de laquelle était concentré tout le pouvoir politique (2). Il y avait une troisième classe, très démocratique dans ses tendances, qui avait acquis, à cette époque, un ascendant momentané et qui venait même de choisir un schulteis, parmi les ordres inférieurs. Mais cette modération, fondée sur un patriotisme profond et fervent, que nous avons vu dominer dans les conflits intérieurs des Suisses, donnait un avantage particulier à des hommes comme les Diesbach, qui, avec des vues et des ambitions* particulières qui n'avaient rien de commun avec les intérêts spéciaux d'un parti quelconque, savaient tirer avantage des dispositions accommodantes communes à tous les partis. Au lieu donc de trouver un obstacle dans les dissensions qui avaient surgi d'autre part, ils pouvaient se servir habilement de ces dissensions pour assurer le triomphe de leurs idées, discours de Charles où il avait dit qu'il n'avait pas nommé un gouverneur pour être agréable à ses voisins. S'il en est ainsi, c'est pour avoir habilement pressenti ce discours, sans doute, que Berne avait demandé les envoyés de France. (1) Tillier, B. II, r. 146. - Rodl, B. I, s. 264. (i) Voir sur ce sujet les remarques du chroniqueur bernois contemporain Valerius Aasbelm, B. I, s. 137-118. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. . 149 sans rien perdre de leur popularité et de leur influence' (1). Le premier effet de ce triomphe fut un mandat rendu par le Conseil, défendant aux sujets de Berne de s'enrôler dans le service militaire d'un État étranger quelconque. Ce coup visait directement le duc de Bourgogne. Déjà dès cette époque la jeunesse suisse, pleine de qualités militaires et animée d'un esprit très indépendant, commençait à éprouver ce désir de s'enrôler sous n'importe quel étendard et de guerroyer à la solde de n'importe quel prince, qui devait produire par la suite de si mémorables résultats. Le comte de Romont, investi d'un mandat du souverain bourguignon, avait établi un camp sur le territoire de Genève, où il recevait chaque jour des recrues de l'Oberland voisin (2). Au point où nous en sommes arrivés, nous pouvons découvrir les vues et les projets des différentes parties, de manière à nous préparer aux évolutions qui vont suivre. (1) Voir pour des détails sorte « Twingherrenstreit, ■ an passage cortaux et intéressant de l'Histoire de Suisse que nos lecteurs connaissent probablement aussi bien que l'histoire de la pomme de Guillaume Tell et d'autres fables helvétiques, — Diebold Schilling, s. 36-55; Tillier, B. II, s. 169-196 ; Rodt, fi. 1, s. 110-113. — L'assertion contenue dans le texte, à propos du rapport existant entre cette affaire et le triomphe du parti français à Berne est de pure conjecture. Elle est opposée en même temps à la manière de voir de Von Rodt et d'autres écrivains suisses, qui prétendent que les partis alors en lutte jetèrent des obstacles sur la route de Diesbach, puisque lui-même, à ce qu'il paraît, était séparé de la masse de ses concitoyens. Mais Diesbach n'était pas un démagogue ordinaire. Il n'était pas nécessaire, pour atteindre son but, qu'il reparût comme le défenseur de mesures populaires ; ou qu'il prétendit diriger ouvertement l'opinion publique. Ce qui jette une vive lumière sur les utiles talents qui firent de lui le digne coadjuteur de Louis XL c'est que n'importe quel parti l'emportait à Berne dans les élections, son ascendant personnel demeurait le même. C'est ainsi que Kistler, nommé, en l'occasion présente, schulteiss, ne tarda pas à tomber sous l'influence de Diesbach, lequel avait échoué dans la même élection, et n'en réussit pas moins à faire adopter par son heureux compétiteur sa politique extérieure. (Voir les Remarques de Tillier, B. II, s. 196.) Quand les conservateurs, à qui cette politique était loin d'être agréable, revinrent de nouveau au pouvoir, cette politique était trop solidement établie pour qu'ils pussent la combattre, et Diesbach continua

toujours, ouvertement ou secrètement, à diriger les affaires de l'État. Voir Rodt, B. I, s. 266. tf) Rodt, B. I, s. III, 112. T. IIL 10

150 HISTOIRE L'Autriche avait conçu l'espoir de regagner le territoire qu'elle avait perdu et de venger une longue série d'humiliations et de défaites, grâce à son alliance avec la Bourgogne, une alliance qu'un pacte de famille allait rendre intime et indissoluble. Leduc de Bourgogne devait être un instrument entre ses mains; il devait vider par les armes les vieilles querelles de l'Autriche, venger ses injures et renouveler la tentative si souvent répétée et avortée d'une façon si éclatante. Mais Charles n'avait ni l'envie, ni le désir de se prêter à ce dessein. Il n'avait pas de motif pour s'embarquer dans une guerre de ce genre. Il avait des engagements incompatibles avec de pareils projets. Son intention bien arrêtée était de continuer à vivre en termes d'amitié avec les Suisses. Il avait le sérieux désir de les amener à entrer dans ses vues, et même si c'était possible à prendre part à ses entreprises. C'était là pour lui un point d'importance essentielle, à cause de la nature de ses relations avec les États italiens, avec les princes rhénans, et, par dessus tout, avec la France. Il est vrai qu'il avait fait un arrangement avec l'Autriche et que son intention était de l'exécuter à la lettre. Mais il avait eu soin, en traitant, de ne s'engager à rien qui pût, dans sa pensée, le faire sortir de la position où il entendait se maintenir. Il avait donné sa parole, dans de certaines limites, il est vrai, mais sans vouloir insister sur ces limites de façon à faire de sa promesse une chose nulle ou illusoire. Il avait promis, parexemple, que Sigismond n'aurait plus désormais à souffrir de l'agression des Suisses, et que, s'il lui était fait tort, il se chargeait de lui faire obtenir réparation. Mais il s'était réservé de décider de quelle manière et par quels moyens celle promesse serait exécutée. Il avait expressément stipulé que son intention était d'arriver à ce résultat par

des Digitized by Google

DE CHARLES LE TÊMÊKAIRE. 151 voies pacifiques. Il avait fait connaître les raisons, dictées à la fois par l'honneur et par la nécessité, qui le forçaient à cette décision. Il avait la plus enlière confiance que ses moyens auraient le succès désiré. En insistant pour que toute la (routière passât des possessions de Sigismond dans les siennes, il avait fait disparaître toute probabilité de ces conflits accidentels qui entretiennent les anciennes animosités et exposent les trêves à tous les hasards. Il était prêt, si, en dépit de ses précautions, de nouvelles causes de trouble surgissaient, à servir d'arbitre>ou à provoquer un arbitrage; et dans ce cas, les parties seraient expressément tenues d'accepter sa décision, si elles n'avaient pas de bonnes raisons pour la rejeter. Finalement il fit des efforts réitérés et sérieux pour que toutes les questions formant le fond du débat fussent examinées et réglées ; et il y a des raisons pour croire que, malgré la froideur avec laquelle ces ouvertures furent reçues par les Confédérés, le but désiré aurait fini par être atteint, sans la répugnance formelle ou l'antagonisme secret du prince autrichien. Admettons que Charles s'était placé dans une position très délicate, qui demandait plus de tact qu'il n'en avait, qui l'exposait à des périls plus grands qu'il n'en avait prévu, et que cette position dût exciter une jalousie que d'autres étaient plus habiles à entretenir que lui à calmer. Mais il n'avait pas pris cette position à l'étourdie, sans se rendre compte de la responsabilité qu'il affrontait. Il n'avait pas rêvé davantage de victoires stériles ou de conquêtes impossibles. Son désir et son intention était non pas de raviver, mais d'éteindre, non pas d'attirer à lui, mais d'écarter au contraire une querelle qui, loin de coïncider avec la politique de toute sa carrière, devait au contraire l'embarrasser s

Digitized by Google

132 HISTOIRE et la contrarier. Il est possible qu'il ail prisé trop haut l'alliance de l'Autriche, ou l'acquisition de l'Alsace. Mais il ne comptait pas les acheter au prix d'une rupture avec la Confédération suisse. C'est à tort qu'on a cru qu'il avait accepté cet équivalent, ou qu'il avait provoqué cette rupture, espérant y trouver une nouvelle carrière pour son ambition. D'un autre côté, le roi de France avait conçu le dessein — dessein suggéré par les circonstances qui s'étaient produites — de faire soutenir sa cause, de faire livrer ses batailles, de faire satisfaire ses anciennes rancunes, par les armes redoutables et l'invincible courage des Suisses. Il allait mettre en œuvre, mais avec un autre résultat, les procédés dont il s'était servi à l'endroit des Liégeois et qui n'avaient abouti alors qu'à ruiner ses associés et à le déshonorer lui-même. Mais les difficultés à vaincre, cette fois, étaient plus grandes que dans le passé. Les Suisses n'étaient pas un peuple facile à entraîner. Ils avaient une confiance légitime dans leur propre valeur, et ce sentiment n'avait rien de commun avec les soulèvements de la faiblesse exaspérée et du désespoir réfléchi. Ils n'avaient pas, comme le peuple de Liège, des motifs particuliers d'hostilité qui ne demandaient qu'à être stimulés et entretenus. Ils n'avaient pas de sentiment d'inimitié pour la maison de Bourgogne. Au contraire, ils avaient avec elle de vieux liens d'amitié que, comme Charles, ils entendaient maintenir. Mais chez un peuple libre, il est rare qu'on rencontre une parfaite unanimité de sentiment, excepté en présence et sous la pression d'un danger extérieur. Une fois ce sentiment excité, les dissentiments particuliers cèdent aisément et se laissent entraîner par le courant. Ce qu'il fallait, dans le cas présent, c'était donner une nouvelle direction à cette hostilité Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 155 que les confédérés avaient toujours eue pour un gouvernement étranger. Seulement ce sentiment d'hostilité était si profond et si violent, qu'un immense effort devenait nécessaire pour amener une diversion. On verra plus tard comment la chose s'accomplit. Pour le moment, nous devons nous borner à examiner les circonstances concurrentes qui ont tendu, ou ont paru tendre à amener le même résultat, — ces circonstances qu'on a considérées comme toutes puissantes et à l'aide desquelles l'exécution du plan a été regardée comme une entreprise facile ou même superflue. Nous avons démontré — et la démonstration deviendra de plus en plus claire et positive, à mesure que nous avancerons — que le duc de Bourgogne n'avait ni les projets, ni les idées qu'on lui a communément attribuées. D'un autre côté, on a étrangement méconnu son but, — un but qu'indiquaient non seulement ses antécédents, mais encore la marche générale de l'histoire du moyen âge. Charles était persuadé qu'il allait posséder l'Alsace d'une façon permanente. Cette conviction n'était pas seulement basée sur les nécessités qui avaient contraint Sigismond à céder cette province, qu'il aurait vainement cherché à défendre contre les invasions des Confédérés, mais sur la promesse verbale qu'il avait faite que, tant que vivrait son allié, il ne permettrait pas que la propriété ou l'hypothèque passassent en d'autres ' mains (1). Dans cette idée, Charles songeait à établir de ce côté une domination plus solide et plus élevée que celle qu'avait réussi à y établir la maison de Habsbourg. Comme nous l'avons dit déjà, la maison de Habsbourg n'avait acquis qu'une autorité imparfaite dans le pays rhénan. Cette auto(1) Ce fut la déclaration faite par le duc lui-même aux envoyés de Sigismond, qui ne la contredirent point. Chmel, B. I, i. 51.

15 i HISTOIRE rite n'avait guère les attributs d'une domination princière. Sur les grandes villes, il n'exerçait même aucune influence et ne prétendait en exercer aucune. Ces villes jouissaient, dans leurs limites respectives, des mêmes droits et des mêmes immunités que nombre des princes de l'empire. De pareilles enclaves existaient dans les possessions allemandes de la maison de Bourgogne. Mais, pour ces enclaves bourguignonnes, les ducs avaient trouvé moyen, par voie de protectorat, ou d'un autre lien quelconque, d'y faire sentir efficacement leur influence. Les princes ou les États du voisinage s'étaient soumis plus ou moins à cette influence ou la subissaient. La solidité et la splendeur de la domination bourguignonne, la prospérité et la tranquillité relatives dont jouissaient les sujets du duc, l'égle impartialité qui distinguait sa justice, tout cela faisait de lui un centre naturel de gravitation parmi les États faibles et isolés, désolés par des luttes continuelles et exposés à de continuels périls. Charles ne pouvait manquer de remarquer cette tendance et ne pouvait laisser échapper la chance de l'encourager ou de la bien accueillir. Il était résolu à éviter plutôt qu'à affronter le roc contre lequel s'étaient épuisés les efforts et usées les forces de l'Autriche. Ce roc, c'était un conflit avec les cantons suisses, trop étroitement unis entre eux, trop sûrs dans leur position inexpugnable, trop résolus dans leur indépendance, pour réclamer ou souffrir la moindre intervention étrangère. Pour lui, son véritable champ d'action était dans tout le territoire intermédiaire. C'est là qu'il espérait rassembler et nouer ensemble les fils épars de domination qui semblaient attendre, sinon, provoquer son envie (1). (1) « Dor Burgansch Hersog, » fait remarquer un chroniqueur contemporain de Berne, homme très éclairé, • wolt « lie verpfaendte Land and Slaedt nach sinem Wilten tttrengin

Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 15\$ On peut constater les traces de son projet, en ce qui concerne l'Alsace, dans la conduite et le langage attribués à Hagenbach, et aussi dans quelques procédés, moins évidents, du duc lui-même. Mulhouse fut invité directement à reconnaître volontairement l'allégeance bourguignonne. L'invitation était accompagnée d'une brillante description des bénéfices qui devaient s'ensuivre, et en même temps d'un tableau très saisissant des dangers qui pourraient résulter d'un refus trop persistant. Un contraste triomphant était établi entre l'ordre et la sécurité assurées par le lieutenant bourguignon, et la faiblesse et la discorde qui régnaient sous un système différent. On opposait avec ironie « le gouvernement des tailleurs et des cordonniers » avec celui du plus grand et du plus riche des souverains. De nobles vassaux de la maison d'Autriche furent encouragés à entrer au service de la Bourgogne. Des négociations furent ouvertes avec certains prélats du pays rhénan, en vue, d'après ce qu'on soupçonnait, de les amener à se placer sous la protection de la maison de Bourgogne (1). Il est vrai que ce sont là des faits qu'il faut l'avouer, ne constitueraient pas des preuves bien évidentes, même s'ils étaient garantis. La véritable preuve doit être tirée de ces faits généraux de la carrière de Charles qui indiquent la nature et les objets de son ambition. Quoi qu'il en soit, les villes rhénanes s'alarmèrent, et un mouvement s'organisa, tout à fait distinct de celui qui avait pris son origine à Berne, mais convergeant vers le même Zwang und Hulh hallen, abertffe Eidgnossen nit anfechten. » Valerius Anshelm's genant Kûd, lierner-Chronik. (Berne, 1825-1831), B. I, ». 90. (i) Och«, B. IV, s. 227 et »eq. - Schilling, ». 81 - Slettler, B. I, ». 210. - Chmel, B. I, ». 86. — Knebel, Uertiouen, etc. Digitized by Google

156 HISTOIRE but et aidant à y atteindre par ses conséquences. Basel, Colmar, Schlettstadt et Strasbourg se consultèrent sur la possibilité de renverser une domination si menaçante pour leur indépendance, avant que cette domination se fût plus solidement enracinée. Ils proposèrent de racheter le territoire hypothéqué, dans l'intention soit de le garder pour eux, soit de le transférer au margrave de Baden. Mais ni ces villes, ni aucun prince étranger n'avaient le droit de réclamer ce territoire. Le seul moyen pratique était de fournir au véritable possesseur original et légal propriétaire les moyens de le racheter. Celui-ci, à défaut d'autre garantie, pouvait donner une nouvelle hypothèque. Une offre fut faite dans ce sens à Sigismond (1), mais la réponse de ce dernier ne fut pas regardée comme favorable. Sigismond était-il donc tellement satisfait de la tournure que prenaient les affaires qu'il eut peur de perdre les avantages qu'il avait tirés, ou qu'il espérait tirer de l'alliance bourguignonne? Bien loin de là. Fatigué de ne recevoir que des offres de médiation en réponse à ses demandes d'intervention armée, il avait déjà commencé à songer aux moyens de s'assurer un meilleur avenir. Au printemps de 1473, il fit une nouvelle tentative auprès du souverain qui, une première fois, l'avait repoussé avec si peu de cérémonie. Il fit offrir, par un ambassadeur secret, d'abandonner le service de la Bourgogne pour celui de la France. Louis était prêt à lui répondre, comme la première fois, par un refus sec et net; mais il réfléchit que des rapports avec Sigismond pouvaient avoir leurs avantages, si on parvenait à le remettre (i) Ochs, B. IV, s. 210-214. — Ni Zellweger, ni Von Rodi ne font allusion à ces négociations, dont l'importance ressortira des résultats que nous Terrons produire plus tard. Digitized by

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 157 ■ en bonnes relations avec les Suisses. Le prince autrichien fut donc informé qu'il recevrait un titre et une pension mesurés à son rang, à la condition qu'il fit d'abord sa paix avec les Confédérés, dans les conditions qui avaient été récemment proposées. Craignant d'avoir été trop pressé de donner même cet acquiescement conditionnel, craignant peut-être aussi que cette condition même ne fût pas trop du goût de ceux dont il désirait connaître les sentiments, afin de mieux pouvoir les diriger par la suite, le roi communiqua sans retard à ses amis de Berne les démarches qui venaient d'être faites, leur proposant de continuer les négociations, pour les cas où cela leur serait agréable. Dans le cas contraire, il ne voulait pas s'engager plus avant (1). Il y avait, donc, dans le projet d'arrangement avec les Suisses des conditions que Sigismond n'était pas trop disposé à accepter ou qu'il avait même positivement repoussées. Quelles étaient ces conditions? A la requête des agents bourguignons, l'évêque de Constance avait joint ses efforts aux leurs, et avait formulé un traité d'amitié et de commerce, confirmant les droits respectifs des deux parties sur le territoire occupé par chacune d'elles et remettant à l'arbitrage de l'évêque lui-même tous les motifs de plainte qui pourraient surgir (2). On pourrait donc croire que le roi de France et le duc de Bourgogne se donnaient mutuellement beau jeu. Mais, dans la réalité, Louis s'était emparé des combinaisons de son adversaire et s'occupait à les tourner contre lui. Charles faisait tous ses efforts pour amener une réconciliation entre l'Autriche et les Suisses, ignorant qu'il était (i) Zellweger, s. 25. — Sigismond avait antérieurement fait une démarche de ce genre auprès du duc de Milan. Voir Schilling, s. 86, 87. (2) Orf., s. M, et Beilage, n° 8.

158 HISTOIRE destiné à devenir la victime dont le sacrifice devait ratifier la paix. Les Diesbach qui , depuis que nous les avons perdus de vue, avaient passé plusieurs mois à la cour de France, où ils avaient accepté des postes dans la maison royale, et où ils avaient même servi dans la guerre contre le duc de Bourgogne (i), les Diesbach étaient revenus à Berne, prêts à servir les intérêts et à seconder les desseins de leur maître. Sur ces entrefaites, l'empereur Frédéric, se rendant à Trêves, passa par Basel (2). Les gens de Berne trouvèrent l'occasion propice pour se rapprocher de la maison d'Autriche. Ils le firent à l'instigation des Diesbach, mais en prétendant agir au nom de toute la Confédération. Mais Sigismond n'était pas encore décidé à avaler l'amer calice qu'on lui présentait de toutes parts, frétrait revenu à ses anciens projets, pour le succès desquels le moment lui paraissait propice. Ses ambassadeurs se mirent à la suite du cortège impérial, prêts à prendre une part active aux négociations, voire même à tenir les rênes de la discussion. Mais ce fut en vain qu'ils offrirent leurs services au prince bourguignon. On ne leur demanda pas leur avis; on ne leur accorda aucune confiance. La porte du cortseil resta hermétiquement close. Ce fut avec peine qu'ils réussirent à se faire écouter au sujet des affaires de leur maître. On les différait sous prétexte que des affaires plus importantes devaient se régler d'abord. Ils envoyèrent leurs pièces par l'intermédiaire de l'officier qui recueillait les mémoires et les suppliques dans l'antichambre. Quand on les reçut en audience, ce fut pour donner des explications plutôt que pour en recevoir. H) Tillier, B. H, s. 201, 202. (2) Cbiucl, B. 1. s. 43 cl ailleurs. — Coof. Zellweger, s. 20. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 159 Charles avait entendu parler des récentes ouvertures faites à Louis, et il y avait vu un projet de mettre celui-ci en possession de l'Alsace. Il écoula avec un air d'incrédulité les dénégations des envoyés autrichiens. Il ne doutait nullement, leur dit-il, qu'il n'y eût eu en jeu quelque pratique surnoise. Mais il n'avait nul désir de se livrer à des récriminations intempestives. Il voulait s'en reposer sur la loyauté des intentions de Sigismond. Quant à lui, il entendait se conformer fidèlement à ses engagements. Jamais il n'abandonnerait un allié et toujours il veillerait sur les intérêts de celui-ci comme sur les siens propres. (1 avait fait aux Suisses des propositions, sur lesquelles ils avaient promis de délibérer. Il continuerait à mettre tous ses soins à établir une paix sérieuse entre eux et son cousin d'Autriche. Il s'en allait en Alsace et en Bourgogne, où il comptait rester plusieurs mois, et où il prendrait la peine de s'informer, par des observations personnelles, de l'état des affaires. Mais quand les envoyés de Sigismond renouvelèrent leurs plaintes sur le sujet de la conduite hostile des Suisses, quand ils dirent que Sigismond ne pouvait endurer davantage leurs procédés, et qu'ils le prièrent instamment d'envoyer des troupes à son secours, Charles refusa de répondre (I). Une seconde entrevue eut lieu le 25 novembre, à midi. Frédéric avait quitté Trêves; Charles était sur le point de partir. Il était de notoriété que le traité avait été rompu. Cependant les envoyés jouèrent l'ignorance. Us regrettèrent de n'avoir pas été appelés à assister à la négociation, mais exprimèrent la confiance qu'on avait conclu un arrangement satisfaisant. il\ Chine), B. I, ». U-48.

160 HISTOIRE Charles ne daigna pas répondre sur ce point, mais il revint, sur un ton plus sévère qu'il n'avait pris jusqu'alors, sur les négociations clandestines avec la France. Il insista sur l'exécution complète de la promesse qui lui avait été faite. Il avait dû faire de grandes dépenses, il s'était exposé . à l'hostilité d'un peuple ami, et en échange il n'avait retiré aucun avantage de la possession des terres hypothéquées qui jamais, avec son consentement, ne passeraient entre les mains d'un autre (i). C'était parler clairement; et le silence dissimulé des envoyés, d'autre part, n'était pas moins significatif. A coup sûr, ce n'était pas là une entrevue de conspirateurs, de gens unis dans la poursuite d'un but commun, dans un dessein hostile à un tiers. La complète divergence de leurs vues, le désaccord de leurs intérêts, les mécomptes sur lesquels l'alliance avait été fondée, tout cela ne devenait que trop évident. A partir de ce moment, Sigismond renonça à l'idée de lancer contre les Suisses rebelles la foudre de Bourgogne; et Charles, de son côté, abandonna l'idée de jeter un pont sur un abîme qui tendait déjà à se refermer sur sa tête. Cependant, comme nous l'avons vu précédemment, ce qui s'était passé à Trêves avait excité une émotion que le conseil de Berne, poussé par les Diesbach, entretenait et étendait de son mieux. On répandit le bruit que le couronnement avait eu lieu, que le nouveau royaume de Bourgogne devait embrasser les limites de l'ancien — lequel avait compris la partie ouest de l'Helvétie, — que Besançon avait été choisi pour future capitale, que Venise et d'autres puissances italiennes avaient accueilli la nouvelle avec satisfac• (I) Chmel, B. I, s. 494». Digitized by

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 161 tío, et qu'on pouvait s'attendre à voir se former certaines combinaisons alarmantes. On invitait les Suisses à réfléchir à ce que ces événements leur ménageaient et à se préparer à marcher sur les traces de leurs pères (1). Les mêmes rumeurs revenaient de Milan, d'où l'on avait envoyé auparavant un agent à Basel, pour suggérer la formation d'une ligue définitive contre le duc de Bourgogne (2). On fit la proposition d'admettre les villes rhénanes dans une alliance avec les Suisses (3). A Berne, on prit exactement les mêmes précautions que si Ton avait été en temps de guerre. Des espions furent envoyés hors de la ville, on fit garder les passes des montagnes, on arrêta les signaux de guerre et les lieux de rendez- vous (4). Nous verrons plus loin où et comment toute cette agitation expira sans produire l'effet désiré. Dans l'Alsace, la nouvelle de l'approche de Charles éveilla des appréhensions plus réelles, quoique tout aussi vagues. Les villes libres rappelèrent dans leurs murs la population sujette du territoire environnant; elles firent transporter à l'intérieur tous les biens meubles, passèrent l'inspection de leurs défenses, et tirent bonne garde (5). Des députés des différentes localités s'assemblèrent à Basel, où ils furent rejoints par les commissaires de Berne, de Milan et de France (6). A Mulhouse, où l'on avait de meilleurs motifs d'appréhension, puisque la ville s'était mise dans son tort et avait reçu des intimations menaçantes, l'alarme prit les proportions d'une (1) Zellweger, s. 27, 38. (2) Ochs, B. IV, s. 215. — Schilling, s. 86. (3) Rodl, B. I, ». 169. -Ochs, B. IV, «. 229. (4) Rodl, B. I, s. 168, 169. (3) Ochs, B. IV, s. 228, - Knebel, s. 22. - Schilling, g. 90. - Worslisen ; Strobel, etc. (6) Knebel, s. 22, 23. — Ochs. — Strobel.

t62 HISTOIRE panique. On se rappelait le sort de Dinant et de Liège. Les femmes parcouraient les rues en poussant des cris insensés. On portait les reliques en procession. On ne cessait d'invoquer l'intercession de la sainte Vierge et de tous les saints du calendrier. On s'étouffait dans les églises, où les chants des prêtres se mêlaient, comme une plainte d'esprits mystérieux, aux sanglots et aux gémissements de la foule attérée. Le premier moment de l'égarement passé, on songea à prendre des arrangements pour soutenir un siège (1). Avant son départ de Luxembourg, Charles avait congédié la plus grande partie de son armée. Une autre partie avait été laissée en garnison dans les villes de Lorraine. Il arriva en Alsace avec un chiffre de troupes qui ne dépassait guère celui de sa garde du corps, et montant, avec une addition de quinze cents hommes, levés en toute hâte par Hagenbach lequel était allé au devant du duc jusqu'à la frontière, à moins de cinq mille hommes en tout (2). Il n'avait amené ni artillerie, ni munitions de guerre, ni provisions d'aucune sorte. C'est avec de pareilles forces et dans un pareil état qu'on le soupçonnait de vouloir accomplir le vaste dessein de renverser les libres institutions du Rhin, de se frayer un passage à travers les Alpes, — lui qui n'avait jamais voulu entreprendre la moindre expédition militaire sans avoir fait au préalable de vastes préparatifs (3) ! La ville de Colmar refusa d'admettre dans ses murs un nombre trop considérable de gens de la suite de Charles. Le (i) Schreiber, s. -24. — Mieg, Geschichte de StaUl MiitiUiauscñ, B. I, s. 102 et seq. (?) Kodt, U. 1, s. 185. — Knebel. — Och«. (3) La chronique journalière de Knebel est pleine d'émotion, de terreur et d'étonnements, « Golt ræge ans mitdcñ Arm Miner Macht beschiiUen.'... Moçge nos Gott ror aeinen bawen Uoberfallen bewahreo! etc. • Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 163 prince bourguignon regarda ce refus comme une insulte et refusa à son tour l'hospitalité qu'on lui offrait dans cette ville (4). La mesure prise à cette occasion par les autorités locales ne paraît pas avoir été bien judicieuse. Elle força les troupes à se disperser pour aller chercher du fourrage et des provisions, ce qui amena naturellement un relâchement de cette discipline observée quand Charles commandait en personne, et qu'il savait faire respecter par sa parole aussi bien que par ses actions. Les ordres qu'il avait donnés, celle fois, restèrent inefficaces. Le petit groupe de soldats qui restaient autour de lui était composé en grande partie de mercenaires italiens, réputés pour être plus habiles dans les manœuvres du champ de bataille, mais pour être aussi plus dissolus et plus violents dans leurs habitudes, que les autres soldats de l'époque. En outre, ces mercenaires étaient commandés par des chefs qui n'étaient que des agents à gages, et non pas des sujets du duc, et, dès lors, s'intéressaient peu à maintenir sa renommée. Ces chefs étaient aussi incapables de faire exécuter un code militaire régulier, que leurs hommes étaient incapables de l'observer. Ils marchaient comme des bandes désorganisées au retour d'une campagne victorieuse. Sur leur route, ils saccageaient les habitations des paysans, leur enlevaient toutes leurs provisions sans payer et commettaient toutes sortes de pillages. Ils se livrèrent aussi à des actes de violence sur les femmes (2) ; mais il n'y eut pas de sang répandu. On n'a jamais accusé Charles d'avoir autorisé ces excès. Quand on s'en plaignit à lui, il exprima énergiquement son déplaisir, et envoya (1) Ochs, B. IV, 8.230, 231. (2) Knebel, toutefois, après avoir enregistré ce dernier fait, ajoute, comme s'il doutait de son exactitude, • So ist erxbaelt worden. » s. 26.

164 HISTOIRE Hagenbach, à la tête d'un corps armé suffisant, pour faire cesser les désordres (1). A Breisach, il reçut une lettre écrite par le conseil de Berne, avec l'approbation des Confédérés. Dans une diète récemment tenue à Lucerne, il avait été convenu que la visite du duc de Bourgogne à ses domaines du Rhin, offrait une occasion favorable pour lui envoyer un message de félicitation, et pour lui faire certaines représentations touchant l'affaire de Mulhouse et d'autres affaires. Le choix des envoyés et le soin de préparer les instructions furent abandonnés aux gens de Berne (2), — ce qui prouve combien peu leurs alliés se mêlaient de la négociation. On accorda en conséquence, un sauf-conduit pour l'ambassade; la lettre rappelait en même temps la longue amitié existant entre la maison de Bourgogne et les Suisses, en exprimant le vœu que cette amitié pût continuer et « augmenter de force » (5). Charles répondit par des souhaits réciproques pleins de cordialité. Il pouvait dire en toute vérité, écrivit-il, que rien n'avait été négligé par lui pour confirmer et perpétuer la 'bonne entente que ses ancêtres — et eux seuls parmi les souverains avoisinants — avaient uniformément maintenue avec les Confédérés (4). Il avait vu avec surprise leurs rap(1) Kuebel; Ochs; Strobcl : Baraole, etc. tf) Rodt, B. 1, 8. 190. (3) Voir cette lettre dans Schilling, s. 93, 94. (4) « Euer Gemeinwesen haben wir von Jugend an lieb gehabt, also den Fnsstapfen Unsrer Vordern nachfolgend, die Eure SUdl allerzeit begünstigt haben. fBarum wann Wir der verflosseneu Zeitalter Achtung haben, so ist kein Laod in Eurer Nachbarschaft, das Larem Nutzen nicht etwan schon widerwarlig gewesen sei, 'ausgenommen Bnrgund allein. Und dainil Wir die Worte Eures Briefes wiedermelden : wenn lbr begebret, die uralle Gaade, die xwischeu Unseren Vordern ood Eoch festiglich bestaoden, nicht allein zu bewahren, sondern in der B^wahrung noch bebarlich zu befestigeo ; — so umfassen Wir Euch mit nicht minderer Wohlgewogenheit and baltea in Warheit dafür, es sei nicht in dem von Uns unterlassen worden, das iut Fortdauer dieser gemeinsamen Freundschaft geboeren konnle. » Digitized by Google

I DE CHARLES LE TÊMÉRAIRE. 165 ports avec le roi de France, dont ils avaient pu apprécier eux-mêmes, et depuis longtemps, les intentions perfides, connues de tout le monde. Il avait déjà, par considération pour les Confédérés, ajoutait-il, traité les gens de Mulhouse avec plus de douceur qu'il n'aurait peut-être fallu. C'était un principe fondamental de l'amitié, que l'un ami ne devait jamais demander à l'autre rien que celui-ci ne pût accorder qu'au prix de son honneur (1). Les gens de Mulhouse étaient des débiteurs d'argent, mais lui était un débiteur de justice (2), et, à tout moment, les créanciers s'adressaient à lui pour obtenir la satisfaction qui leur était due. Si, toutefois, quelque autre ville ou État voulait reprendre la dette, il lui était facile de satisfaire à cet égard les Confédérés, — comme, en fait, il désirait les satisfaire en toutes choses. Il était tout disposé à conférer avec Heurs représentants, auxquels nul autre sauf-conduit ne serait nécessaire que la présente lettre. Comme l'époque de leur arrivée était incertaine et qu'il avait, lui-même, des affaires pressantes, il ne pouvait pas fixer de jour ou d'endroit pour les recevoir. Il les informait, toutefois, de la route qu'il allait suivre afin qu'ils fussent en état de le rencontrer quand il leur conviendrait (3). Il paraît assez certain que Charles s'efforçait toujours, à force de persuasion ou d'intimidation, d'arracher à Mulhouse l'abandon de son indépendance (4). Mais il est plus (1) « Denn es heis*t : der Freundschaft ersles Gesett ist, dass man von Freonden oor Ehrbares begehre. • (1) • Die Mühlhauser sind des Goides Schuldner, Wir aber der Gerechtigkeit. » (3) Voir toute la lettre (traduction allemande moderne) dans Knobnl, 8.29, 30. — Schilling, partisan dévoué des Dicsbacbs, qui a fourni les éléments de presque toutes les versions relatives aux rapports entre Charles et les Suisses, ne fait pas la moindre allusion à cette lettre, dont il devait pourtant avoir connaissance. Knebel, qui résidait à Basel, n'est pas moins hostile au prince bouguignon ; mais c'est un chroniqueur sans art et non point un avocat disert. Aussi quand il se trompe, c'est qu'il a été abusé par de faux renseignements. . Ki) Voir la lettre d'Àolonius Hauneron, dans Knebel, s. 27, 88; Schreiber, Rodl, etc. T. III. Il Digitized by Google

166 HISTOIRE que douteux qu'il eût le projet d'attaquer la place avec le peu de ressources qu'il avait à sa disposition. Une pareille décision aurait inévitablement entraîné des conséquences immédiates qui n'ont pu lui échapper et qu'il n'était pas en mesure de rencontrer. Quoi qu'il en soit, il ne tenta rien de ce genre (1). Il poursuivit exactement la route dont il avait donné avis aux Suisses. A Ensisheim, où il resta depuis le 2 jusqu'au 8 janvier, il fut rejoint par les envoyés qui arrivèrent le 6 et qui le suivirent deux jours plus tard jusqu'à Thann (2). Ils n'eurent pas lieu de se plaindre de la manière dont ils furent reçus. On leur accorda audience immédiatement; on leur prodigua tous les témoignages possibles d'amitié et de considération; on leur donna une réponse des plus courtoises, avec l'assurance réitérée que le duc avait pour les Confédérés les mêmes sentiments que leur avaient toujours montrés ses prédécesseurs. On les pria de discuter leurs affaires avec les membres du conseil qui allèrent les trouver à leur logis. Pendant tout leur séjour, on eut pour eux les attentions les plus flatteuses. Des hérauts et des poursuivants les escortaient par les rues. Leurs tables étaient garnies d'un service d'argent, avec des vins de choix, des mets délicieux et des friandises de toutes sortes; et pendant chacun de leurs repas les musiciens de la maison ducale jouaient sous leurs fenêtres (3). (1) Mieg, l'historien de Mulhouse, affirme que l'armée bourguignonne marchait sur la ville avec l'intention de lui livrer l'assaut; mais que les pluies tardives d'automne ayant commencé, le pays fut inondé et l'attaque devint, par ce fait, impraticable. Sans doute le peuple de Mulhouse s'est figuré qu'il voyait des troupes s'approcher; mais il est certain, d'après les rapports authentiques que nous possédons sur les mouvements de Charles, que les gens de Mulhouse se sont trompés. (2) Ancienne chronique, Lenglet, t. H. pag. 211; Rodt, B. f, s. 194, 196. (3) Rodt, B. I, s. 195. — C'est là le rapport officiel fait par les envoyés eux-mêmes. Knebel, qui écrivait à Basai, par où les envoyés avaient passé en allant et en venant, dit aussi qu'ils furent reçus de la manière la plus amicale (i anfs Freundlichste i). Voir Digitized by Google

I DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 16T La question principale, celle qui concernait Mulhouse, fut réglée d'une manière prompte et satisfaisante, de la façon suggérée par Charles. L'époque du .paiement fut retardée, et il fut entendu que l'argent serait avancé par Basel et d'autres villes ; et il fut convenu aussi que les représailles déjà mises à exécution cesseraient immédiatement. Nous ne savons pas quelle réponse fut donnée aux plaintes faites contre Hagenbach pour les paroles offensantes qu'il avait dites en diverses occasions. Mais à en juger par la conduite tenue par le landvogt lui-même à l'égard des envoyés, on peut croire que la réponse fut satisfaisante. Ses attentions furent d'une telle politesse, que les employés, dans un rapport qu'ils envoyèrent peu de temps après leur arrivée, l'appellent « un brave homme (1), » expression qui contraste singulièrement avec les épithètes qu'ils lui prodiguaient d'ordinaire. Le but de la mission ayant été atteint, les envoyés prirent aussi les Extraits du registre de Mulhouse, dans Ochs, B. IV, s. 239. Valerios Anshelm nous apprend que le canton de Berne lui-même écrivit au roi de France que Charles avait fait aux envoyés une réception honorable, et qu'il leur avait fait d'équitables propositions (Bemer-chronik, B. I, s. 113). En vérité, on n'a pas d'exemple d'une ambassade étrangère traitée avec une pareille distinction à la cour de Bourgogne. Ces faits devaient être bien connus de Schilling, qui, vu sa position officielle, avait accès à tous les documents relatifs à cette affaire, et qui a publié les instructions données aux envoyés. Cependant, au lieu de publier aussi leur rapport, il donne une version absolument différente, que les écrivains modernes ont copiée et amplifiée et qui a contribué peut-être plus que toutes les faussetés contemporaines à obscurcir l'histoire de ces événements. Il représente les envoyés comme s'approchant de Charles d'une manière humble et amicale, « espérant trouver en lui un bon et gracieux seigneur, • tandis que lui les traitait avec une hauteur et une froideur extrêmes, qu'il les laissait pendant un très long temps agenouillés à ses pieds, et qu'il finit par leur donner, pour toute réponse, l'ordre sommaire de le suivre à Dijon. Die Burgundischen Kriege, s. 95, 100. Zelhreger est assez peu scrupuleux pour répéter cette histoire, alors qu'il avait sous les yeux la preuve qu'elle est entièrement (1) Rodt, B. I, s. 194. — Cependant Schilling (nbi supra) nous dit que Hagenbach, < ce porc enragé, » se jétait à côté de Charles, l'incitant à insulter les envoyés suisses! Digitized by Google

HISTOIRE congé du duc, qui les congédia gracieusement (1). Le lendemain, 11 janvier, Charles parlit lui-même pour Besançon. Avant de partir, il avait rendu à Thann les franchises dont cette ville avait été dépouillée. Cela fut fait ostensiblement à l'intercession d'Hagenbach, qui se présenta en suppliant de la part des habitants, et promit en leur nom de bien se conduire à l'avenir (2). Les habitants reconnurent ce service par un présent en argent, manifestation de gratitude qui leur fut sans doute particulièrement agréable, mais qui témoignait suffisamment que, malgré les efforts de Charles, leurs ' sentiments à son égard n'avaient pas changé. Le brusque départ du duc de Bourgogne fut attribué par ses ennemis à la crainte que la jalousie et l'aversion excitées par sa présence en Alsace ne se transformassent brusquement en hostilité ouverte (5). La supposition n'est pas vraisemblable. Mais il se peut fort bien que l'accueil glacial et méfiant qu'il rencontra sur sa route ait blessé son orgueil et amorti pour quelque temps son impatiente ambition. Mais s'il en a été ainsi, la réaction fut prompte. Jamais son cœur n'avait battu plus fort, jamais son regard n'avait été plus étincelant que lorsque, après avoir traversé (1) Ochs, B. IV, s. m— Rodt, encore apparemment sous l'influence d'une histoire qu'il avait aidé lui-même à réfuter, dit que les envoyés s'en retournèrent sans avoir pu obtenir de conclusion 4 aucune autre affaire que celle de Mulhouse. Mais quelle autre affaire ; avait-il à conclure? Les plaintes relatives à Hagenbach n'étaient qu'une affaire de réclamation civile qui fut, sans doute, formulée. Il est évident, d'après les instructions données aux envoyés et d'après le rapport qu'ils cipédièrent après leur première audience, que les Confédérés n'avaient pas le moindre désir d'entrer dans des négociations générales. On paraît avoir craint que Charles ne se prévalût de l'occasion pour renouveler ses propositions au sujet d'une alliance plus intime et ses offres de médiation entre l'Autriche et les Suisses. Les envoyés expriment leur satisfaction d'avoir appris par quelques membres de la cour que ses questions ne seraient pas soulevées. (1) Knebel, s. 35. — Strobel, B. III, s. 301. — Nous avons encore ici, d'après des sources dignes de foi, une version en contradiction avec les récits ordinaires. (3) Knebel, s. 34. - Schilling, *. 92. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 169 la Franche-Comté, il entra dans sa province natale, où il fut reçu par les habitants avec toutes les démonstrations d'un loyal et affectueux attachement. C'était peut-être le seul endroit de ses domaines où il fût l'objet d'une admiration sympathique. Quand il entra dans Dijon, le 25 janvier, avec tout l'éclat et la pompe qui convenaient à la circonstance, la route était couverte d'emblèmes et de devises rappelant ses exploits passés ou présageant sa gloire future. Le 26, il présida à un banquet où les prélats, les nobles et les députés des deux Bourgognes étaient présents. Les fêtes terminées, il adressa à l'assistance un chaleureux discours, bien fait pour exciter l'enthousiasme dans les cœurs de ses auditeurs. (1 leur parla de « cet ancien royaume de Bourgogne que les rois de France avaient usurpé et converti en duché, » — circonstance, dit-il, à laquelle ses sujets devaient réfléchir souvent, aussi bien que lui-même. Puis il s'arrêta brusquement, en disant qu'il avait à ce sujet des idées qu'il croyait devoir renfermer en lui-même et ne communiquer à personne (1). Deux jours plus tard, il y eut une nouvelle entrée solennelle dans Dijon, une nouvelle procession, un nouvel appel aux sympathies et aux souvenirs du peuple. Avant son départ des Pays-Bas, Charles avait ordonné que les corps de son père et de sa mère — celle dernière était (1) Histoire de Bourgogne, t. IV, preuves, pag. cccxxvn-cccxxxi.— Michelet et Hallam semblent s'être trompés tous les deux sur le sens de cette allusion, t Charles, » dit le dernier, t avait une vague notion d'histoire, et confondait la province ou le duché de Bourgogne, qui avait toujours appartenu à la couronne de France, avec la Franche-Comté et les autres pays qui appartenaient au royaume de Bourgogne. » (Moyen âge, notes supplémentaires.) Quelles qu'aient (es notions de Charles sur d'autres points d'histoire, il connaissait certainement ce fait, qui semble avoir échappé aux souvenirs de M. Hallam, que le territoire qui forma par la suite le duché de Bourgogne avait fait partie du premier royaume de Bourgogne, lequel fut renversé et démembré par les rois de France au sixième siècle. Digitized by Google

170 HISTOIRE DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. morte en 1471

— fussent enlevés de leur sépulture provisoire, et, envoyés, sous bonne escorte, à travers la Lorraine, en Bourgogne, pour y attendre son arrivée. Le cortège fut rencontré, à quelque distance de la ville, par le clergé et les ordres religieux, les dignitaires des deux provinces, les municipalités de Dijon, de Besançon et de plusieurs autres villes, et par le duc lui-même, accompagné de toute sa maison et des nobles du pays ; tous étaient en grand deuil. La route était éclairée par des torches. Les restes de l'illustre couple furent portés à la sainte chapelle, où des vigiles furent célébrées pendant toute la nuit. Le jour suivant, ils furent transportés à la Chartreuse, et déposés, à côté de ceux d'autres membres de la même famille, dans des sarcophages en marbre, qui sont restés de remarquables monuments de l'art sculptural. Trois années de luttes et d'orages séparaient à peine Charles de l'heure où lui aussi allait se reposer dans le sommeil suprême. Mais ce n'était pas là, ce n'était pas ainsi, ce n'était pas dans le tombeau ancestral et avec la solennité des souvenirs de sa famille que ses funérailles devaient avoir lieu. Digitized by Google

CHAPITRE III Caractère et position de Charles. — Ses relations avec l'Autriche et les Suisses. — Gouvernement intérieur des Pays-Bas. — Organisation d'une armée permanente. — Affaires de Cologne (1474). On prend souvent le succès comme mesure d'appréciation du mérite et de la capacité des individus. Cela est à la fois juste et naturel. Le véritable succès, quand un homme a réalisé ce qu'il avait entrepris, quand il a atteint le but qu'il se proposait, n'est pas le résultat d'un accident; et l'insuccès d'une entreprise prouve que malgré le talent et l'énergie qu'on a déployés, on est resté au dessous de sa tâche. On a tenté plus qu'on n'a pu réaliser ; on a mal employé ses efforts, on les a dépensés en pure perte ; il faut donc qu'on ait manqué de prévoyance, d'habileté ou de diligence. Il n'en est pas moins vrai qu'il y a une tendance générale à exagérer les facultés de celui qui a réalisé ses plans, comme aussi, mais dans une moindre mesure, à déprécier celles de l'homme qui a échoué dans ses efforts. Dans ce dernier cas, non seulement on ne fait pas une enquête aussi minutieuse, mais l'effort ayant échoué, le projet ayant avorté, Digitized by Google

172 HISTOIRE od a moins d'éléments d'appréciation exacte.

L'édifice est resté inachevé et entouré d'échafaudages : nous ne pouvons nous prononcer sur l'effet de l'ensemble; il a été renversé et ne présente qu'un aspect de ruines informes : nous ne pouvons critiquer le plan. Le montagnard est tombé du haut de la montagne : nous jetons à la légère notre blâme sur sa trop confiante témérité. De longues épreuves ont été vaines, de longues espérances ont abouti à une déception : nous ne pouvons que condamner l'obstination et nous étonner de ce qu'on se soit fait si longtemps illusion. Nous nous trompons sur les motifs, nous ne tenons pas compte des encouragements, nous ne voyons pas la véritable situation, nous ne soupçonnons pas le véritable caractère des obstacles. La réputation d'hommes beaucoup plus habiles que Charles de Bourgogne a souffert plus que la sienne de cette sentence hâtive et irréfléchie que le monde forme trop volontiers contre une ambition inféconde. Et si la postérité a été injuste envers lui, elle a bien des motifs d'excuse. Ses fautes évidentes, l'obscurité et la multiplicité de ses embarras, l'isolement complet dans lequel il a fini par se trouver, sa chute brusque et terrible, tout cela n'a laissé qu'une seule et profonde impression, facile à transmettre et à conserver. L'accord de témoins indépendants, le verdict unanime des contemporains, émis sans qu'une seule protestation se soit élevée, n'admettaient pas d'appel, pas de probabilité d'un procès en révision. Il y avait, en outre, dans les récits qu'on nous a transmis et dans les jugements édifiés sur ces récits, une apparente harmonie, une absence apparente de ces invraisemblances qui excitent le soupçon et provoquent l'enquête. Pendant quatre siècles, Charles a passé pour le type

Digitized by Google

DE CHARLES LE TÊMÉRAIRE. 173 de la témérité, de la présomption, de l'obstination et de l'arrogance, d'une opiniâtreté inaccessible à la raison, d'une violence incapable de réflexion, inabordable à la vérité, indifférent aux conséquences (1). Après un aussi long intervalle, on n'est guère disposé à élever des objections ou à ouvrir une enquête. Pourquoi repousser des opinions qui contribuent si bien à orner un récit dramatique ou à mettre en relief un caractère exceptionnel? Le désir de nouveauté a certainement son poids, mais on risque beaucoup en s'y livrant, et la peine à encourir est grave. Quand on est sûr d'être puissamment appuyé, on engage volontiers la lutte; mais est-ce chose bien encourageante que d'être placé en sentinelle perdue ou d'être abandonné sur la brèche avec quelques camarades blessés (2)? On hésite, on craint, on est peiné déjà, quand on doit présenter, même sans commentaires, le récit de faits en contradiction avec la version acceptée ou avec l'opinion reçue. On risque de n'inspirer aucune confiance à ses lecteurs, quand il est si aisé de la conquérir en leur répétant l'histoire qu'ils ont toujours entendue et en confirmant les opinions qu'ils ont toujours admises. Quand, cependant, sans le vouloir, par le fait de l'importune habileté de certains archivistes et chercheurs officiels, ignorants ou insouciant du mal qu'ils commettent; ou bien encore par le fait des explorations bien plus coupables de (1) L'opinion la pin» générale, el qui n'est pas la moins favorable se trouve assex exactement résumée dans l'extrait suivant : • Ce prince n'ent d'autres vertus que celles d'an soldat ; il fat ambitieux, téméraire, sans conduite, sans conseil, ennemi de la paix, el toijours altéré de sang. Il ruina sa maison par ses folies entreprises, Ht le malheur de ses sujets et mérita le sien. » (î) Rodt, Zellveger, Gingins et d'autres écrivains récents, ont été critiqués pour avoir contredit la version populaire concernant l'origine de la guerre entre le duc de Bourgogne et les Suisses.

174 HISTOIRE quelque esprit mécontent, tourmenté de doutes et impatient de vérité, nous voyons tirer de leur réduit ombreux une masse de documents et de relations, débarrassés de la poussière des siècles et livrés à la publicité, que pouvons-nous faire, sinon accepter ces témoignages nouveaux et plus authentiques qui nous sont fournis, quand même ils renverseraient la croyance établie? Les passer sous silence et donner la préférence à ce qu'ils réfutent, ne serait guère possible, car il nous faudrait pour combler les lacunes que nous avons constatées et qui nous ont surpris dans le passé, recourir à des efforts de fiction dont nous nous reconnaissons absolument incapables. Dire la vérité est plus facile et plus naturel que mentir. Cette assertion peut paraître paradoxale, mais elle est vraie. Un récit vrai n'est que l'écho d'un fait, c'est la réponse naturelle à une question sérieuse sur un fait patent. La vérité, quand on la connaît, coule des lèvres sans effort, sans travail. Il semble qu'elle s'écrive sur le front pour empêcher le mensonge conscient. Mentir, ou même simplement éluder la vérité, demande de l'invention, impose un travail, et, quoique ce soit une habitude commune parmi les chercheurs d'ethnologie, ce n'est l'instinct que d'une classe particulière d'intelligences actives et ingénieuses. S'il nous fallait exprimer une opinion formelle sur les appréciations existantes au sujet du caractère de Charles, nous serions forcé de déclarer qu'elles sont exagérées et, pour une grande mesure, complètement fausses. Nous ne voudrions pas substituer à ce portrait infidèle un dessin qui ne ressemblerait pas du tout. Nous laisserions volontiers subsister les portraits qui le représentent comme n'étant pas un homme d'un génie élevé ou de talents flexibles; Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. nous sommes prêt à reconnaître que ses conceptions dépassaient souvent son aptitude à les exécuter, qu'il manquait surtout de la faculté d'adapter sa politique et ses moyens d'action aux dispositions et aux exigences des autres, ou aux nécessités du moment, faculté si nécessaire pour gouverner les hommes et diriger les affaires (1), et dans laquelle excellait surtout son grand adversaire. Nous admettons aussi son orgueil inquiet, sa confiance excessive en lui-même, son caractère fier, ses emportements ardents suivis de brusques accalmées. Mais nous ne pouvons pas, en présence de manifestations directes et de preuves évidentes du contraire, persister à le représenter comme un homme d'une intelligence inférieure, remarquable seulement par la gigantesque absurdité de son ambition et par l'étourderie de sa chute. Nous ne pouvons pas reproduire l'assertion qu'il fut entraîné par la seule turbulence de ses passions; que ses idées étaient confuses et que ses plans manquaient de sens ou de solidité; qu'il se plongea sans arrière-pensée dans des difficultés qu'il aurait pu aisément éviter; qu'il dédaigna tous obstacles, toutes considérations de politique et de justice, et qu'il tomba victime de sa soif insensée de vaine gloire. Nous sommes d'autant plus éloigné de souscrire à la vérité de cette description que, sous bien des rapports, nos impressions sont absolument contraires. Il nous semble que sa manière de voir, dans un rayon limité, fut singulièrement nette; que, s'il n'avait pas la profonde sagacité, ni l'inépuisable invention de son rival, ses facultés de raisonnement furent admirables, ses principes d'action (I) De là, sans doute, cette remarque de Cornalines que Charles manquait de « bon

176 HIST01RR logiques et sains (1). Avec toute son impétuosité et sa sévérité, il se laissa guider en toutes circonstances par un sentiment d'équité qui ne peut être convenablement apprécié que par la comparaison avec la conduite de ses adversaires et avec la pratique habituelle de son temps et des temps subséquente. Ses aspirations, trop vastes pour être réalisées dans la durée d'une existence humaine, avaient un but défini, et si ses projets avaient pu s'accomplir, ils auraient réduit et adouci les conflits qui suivirent (2); enfin, si le désappointement, au lieu de le courber et de l'épuiser, le poussa au désespoir, ce ne fut point qu'il se sentît coupable d'arrogance, de folie ou d'injustice; ce fut un accès d'indignation et de rage de se voir succomber sous des attaques qu'il n'avait rien fait pour provoquer, qu'il avait évitées autant que possible, et qu'il avait vu se produire pour les plus futiles motifs, sous les plus misérables prétextes. Il avait des vertus qui le distinguaient parmi les princes, sa continence, sa sobriété, son activité laborieuse (3), sa rigide économie, sa stricte impartialité, son aversion pour les sycophantes et les parasites (4), sa facilité d'abord (5), sa promptitude à expédier toutes ses affaires (6). Toutes ces (1) Mülller, le plus éloquent des historiens, tombe dans d'étranges contradictions sur ce point. Voir son Histoire de la confédération suisse (trad. de Monod), t. VII. (2) Voir sur ce point les Remarques de Lichnowski, B. VII. (3) Lamarche Tait remarque que son véritable surnom aurait dû être » Charles le Travailleur, (4) Basin, t. II, pag. 424, 425. (5) Ibid. — i Jamais nul pins libérallement ne donna audience à ses serviteurs et subjectx. » Commines, t. II, pag. 66. (6) Meyer, Toi. 345. — « C'était un homme d'un esprit grand et élevé, » fait observer Basin, lequel déplore que la dernière partie de son règne ait si mal répondu aux promesses de son début. Mais pourquoi celle fin fut-elle si peu glorieuse f C'est là une question sur laquelle Basin, qui connaissait personnellement Charles, mais qui était très ignorant de ses affaires privées, ne jette aucune lumière. Il s' imagine qu'il aurait été possible i Charles de désarmer l'hostilité de son rival, alors qu'il est de toute évidence que Louis comença Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE 177 qualités ont été reconnues même par ceui qui l'accusaient de manquer de jugement, d'avoir des fantaisies extravagantes et un égoïsme désordonné. Ces défauts, d'ailleurs, n'excluaient pas ces qualités. Ses plus sévères critiques, ses plus ardents ennemis, n'ont pas contesté sa sincérité. Ils y voyaient même une preuve de l'infériorité de son intelligence, en la comparant à la duplicité ingénieuse de son rival. Quant à nous, nous sommes disposé à voir dans celte sincérité, qu'elle fût un défaut ou une qualité, le point central, l'élément harmonique de sa nature intellectuelle et morale. Nous y trouvons l'explication de la force particulière de ses impulsions, de la droiture de ses vues et de la persévérance de ses efforts, de sa fidélité envers ses amis et de son acharnement implacable pour ses ennemis, de son empressement à donner et de sa sévérité à exiger ce qui lui était dû, de la cohérence logique de ses idées ainsi que de la véhémence et de la profondeur de ses émotions. Si nous établissons un contraste entre sa conduite et celle des princes contemporains, nous verrons que presque toujours ses actions sont d'accord avec certaines notions de droit. La notion pouvait être étroite, le droit pouvait être poussé à l'extrême; mais les convictions étaient honnêtes, l'aveu était franc, et l'excuse, si elle était insuffisante, était du moins intelligible; tandis que le roi de France, poussé par un simple instinct d'acquisivité que ne tempérerait pas toujours la prudence, suivait sans cesse des chemins tortueux et non tracés, désavouant ses propres actes, désasa carrière avec l'intention et l'espoir de s'emparer de tontes les possessions bourguignonnes, et qu'il n'y rononça que lorsqu'il eut éprouvé les effets d'one opposition déterrai née. Basio, comme cela devait être, vu l'obscurité des faits réels et vu son long séjour «lans le pays rhéнан, rejette tonte la Tante de la guerre suisse sur Charles.

178 HISTOIRE vouant ses propres agents, abandonnant ou trompant ses alliés, se dissimulant dans des nuages de sophismes ou se réfugiant dans un silence opportun. Pouvons-nous, en tout état de cause, espérer qu'on nous pardonnera si nous nous laissons entraîner par le zèle du biographe jusqu'à nous rappeler de temps en temps que l'homme dont nous avons entrepris de raconter la vie était un être organisé, doué de (acuités mentales aussi bien que de facultés physiques (1); qu'il avait sa manière de voir à* lui dans les événements et les transactions auxquelles il prenait une part principale; et qu'il peut, en somme, être aussi intéressant de savoir quelle opinion il avait des hommes et des choses de son temps, que de savoir quelle opinion les hommes de son temps avaient de lui et de sa conduite? Ces considérations sont d'autant plus excusables, croyons-nous, qu'il faut bien songer que, pour la dernière partie de sa carrière, nous n'avons pas de narration suivie de quelque valeur, ni de notes de quelque importance écrites avec connaissance personnelle de ses sentiments et de ses idées; que les renseignements que nous avons à son sujet proviennent presque tous de sources hostiles; que ses propres déclarations et avis ont été soigneusement supprimés; que les motifs et les actes de ses adversaires ont été discrètement cachés ou admirablement déguisés. L'accusé ayant été convaincu et condamné, il ne peut y avoir d'inconvénient à faire observer ce qui aurait pu être dit pour le défendre ou l'excuser, si on avait consenti à l'entendre. (1) On n'a pas loojoors admis cela. Un écrivain français moderne nous dit, sous forme d'épigramme, que « les contemporains dn doc de Bourgogne rappelaient le Terrible; la postérité Ta surnommé le Téméraire; mais l'histoire lni donnerait i bien pins juste titre le nom de Charles l'Idiot. »

Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE • 179 En considérant simplement sa position, on peut affirmer que dans la grande curée des ambitions du moyen âge, nul n'eut de perspective plus brillante, d'espérances plus fondées d'étendre ses domaines, que n'eut le duc de Bourgogne. Les plus sages et les plus vaillants parmi les monarques anglais s'étaient rendus célèbres par une longue série de tentatives pour s'emparer de la couronne de France, pour subjuguier l'Écosse, pour soumettre et pacifier l'Irlande. La maison d'Autriche s'était occupée d'une masse d'entreprises distinctes et embarrassantes, en même temps qu'elle versait son or et son sang dans une lutte sans espoir et sans fin contre les Suisses. Le sol de l'Italie était blanchi par les ossements de légions d'aventuriers. L'Espagne était depuis des siècles le champ de bataille de races et de croyances opposées. Dans toute l'Europe il y avait une collision de pouvoirs, une lutte de supériorité dans laquelle un grand nombre étaient engagés et peu seulement pouvaient l'emporter. Le développement des domaines bourguignons avait été rapide et s'était accompli sans obstacle. Des provinces avaient été acquises à moins de frais, et au prix de moins de troubles qu'il n'en avait fallu souvent pour acquérir de simples villes; et ces possessions, si aisément amassées, n'avaient coûté ni compensation, ni dispute. Cette tendance naturelle à s'étendre ne se combinait-elle pas avec une prédestination naturelle à la grandeur? À mesure que les fondations s'élargissaient, l'édifice ne devait-il pas grandir? Où devait s'établir la domination hésitante de l'Europe, sinon au siège du commerce, au foyer de l'industrie et de la richesse? La ruine de Liège, l'acquisition de l'Alsace, l'annexion de la Gueldre, l'établissement d'un protectorat militaire sur la Lorraine avaient fait voir les différentes manières dont le

Î80 HISTOIRE souverain de Bourgogne pouvait mettre à profil la faiblesse et les dissensions des États voisins , et l'incapacité ou les embarras de leurs gouvernements. Les rivalités entre les princes allemands, les conflits entre les princes et les villes, les déchirements intérieurs de l'empire et les périls qui le menaçaient de l'extérieur, tout cela prouvait qu'il y avait place et nécessité pour un pouvoir stable, dominant, dirigeant, qui fût un centre d'influence et une citadelle de défense. La décadence de la maison de Habsbourg et le mépris dans lequel elle était tombée pouvaient être attribués autant à son défaut de position indépendante qu'à son abaissement personnel. Les tentatives qu'elle fit pour s'appuyer sur la maison de Bourgogne, pour trouver en elle un soutien et une nouvelle vitalité, prouvent qu'elle avait le sentiment de son impuissance et qu'elle comprenait d'où pourraient lui venir le secours et le salut. Les mêmes convictions s'étaient produites et manifestées en d'autres endroits. Partout où subsistait le titre impérial, l'empire se tournait vers la Bourgogne et attendait de son prince des moyens de rénovation. Il est vrai que, dans toutes ses entreprises, Charles était surveillé, suivi, combattu et harrassé par un ennemi qui n'était jamais plus dangereux qu'en temps de paix apparente, qui n'était jamais plus actif que lorsqu'il paraissait inoccupé. Mais cette hostilité insidieuse et incessante constituait le plus efficace aiguillon pour ses efforts ; c'était le plus puissant des motifs qui pût le pousser à désirer une position de commandement sûre et proéminente. Bien que Louis eût réussi à fortifier sa position à l'intérieur de façon à se rendre inattaquable, il n'avait pas réussi à conquérir un ascendant réel ou à se créer une base d'opérations à Digitized by

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 181 l'étranger. Malgré toute son habileté et tout son succès quand il s'agissait de s'assurer un appui individuel, il n'avait pas jusqu'alors eu de bonheur dans ses tentatives pour s'attribuer le contrôle de la politique des Etats étrangers. Parmi les gouvernements voisins, ceux d'Angleterre et d'Aragon étaient ses ennemis, des ennemis déclarés, acharnés, mais peu entreprenants. Sa sœur, la duchesse régente de Savoie, s'était émancipée de sa tutelle trop active et trop exigeante, et prodiguait les plus ardentes et les plus sincères protestations d'amitié à son rival. Venise, plus réservée, mais plus défiante, penchait fortement du même côté. Le duc de Milan, Galeas Sforza, quoique attiré par sympathie vers le côté opposé, n'avait retiré aucun avantage de son alliance avec Louis, et était sur le point de conclure un traité avec Charles. Plusieurs d'entre les puissances plus éloignées — Naples, la Hongrie, le Danemark — avaient d'étroites relations avec la cour de Bourgogne, et aucune d'entre elles n'avait cru nécessaire d'entretenir de fréquentes communications avec la cour de France. Dans un certain coin de l'horizon, il y avait une tache — suédoise, mais sombre. Allait-elle en augmentant ou en diminuant? C'est ce que le regard le plus perçant n'aurait pu déterminer. Depuis trois ans, le roi de France essayait de décider la Confédération suisse à sortir de sa neutralité. Il y avait là une force qu'il espérait détacher de sa base, faire sortir de son équilibre, comptant bien qu'une fois lancée, elle irait assez loin et assez fort par sa seule impulsion. Les calculs étaient peut-être exacts; mais les moyens pratiques étaient-ils à la hauteur de l'idée? Les leviers avaient été bien choisis ; mais où était le point d'appui ? Le trouverait-on dans une alliance entre l'Autriche et la Bourb. m. 12

HISTOIRE gogne? C'était là certainement un point sur lequel, dans le langage moderne de la diplomatie, des explications auraient pu être très légitimement demandées. Mais l'alliance avait été officiellement notifiée aux Confédérés, qui n'y avaient pas vu de motif à protester. La notification avait été accompagnée de déclarations et d'assurances qui, prises au sérieux, étaient de nature à dissiper toute inquiétude. Dans la pratique, à part l'irritation locale causée par la conduite deHagenbach, l'arrangement n'avait produit pour les Suisses ni inconvénient, ni ennui. Il avait, au contraire, et conformément aux promesses de Charles, fonctionné à leur avantage. Si Sigismond se trouvait garanti contre des agressions sans motif, il était, d'autre part, empêché de faire naître la moindre cause d'agression. Si les entreprises militaires des Suisses étaient contenues, d'autre part une liberté plus grande était assurée à leurs entreprises pacifiques et commerciales. Le désir d'agrandissement territorial n'était pas chez eux un besoin spontané, et le désir avait disparu avec les circonstances qui l'avaient fait naître. Il était de l'intérêt des Suisses, et on n'avait jamais pu les accuser d'aveuglement ou d'indifférence à l'égard de leurs intérêts, de maintenir soigneusement leurs relations présentes avec le voisin dont l'amitié avait pour eux une si grande importance, et qui avait été le premier à leur offrir son amitié. Ils avaient refusé une union plus intime avec l'allié vers lequel ils se sentaient ainsi naturellement attirés; mais ce refus était conforme à la règle générale qui interdisait aux Suisses de s'unir trop étroitement avec une puissance qui leur avait été originairement hostile et avec laquelle ils n'avaient conclu des traités que pour se garantir dans l'avenir de cette hostilité. La nature même de leur ligue, le caractère de leurs

Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 183 institutions, leur situation et leur genre de vie, semblaient devoir les mettre à l'abri des artifices par lesquels les gouvernements se corrompent et se pervertissent et contre ceux par lesquels la populace s'enflamme et s'égare. Prompts à s'émouvoir fortement par tout ce qui faisait appel au sentiment commun et instinctif, ils étaient sourds aux murmures de l'intrigue et aux déclamations de la démagogie. Il semblait, dès lors, que, dans ses rapports avec les Confédérés, Charles n'avait qu'à suivre la ligne droite et loyale qui convenait le mieux à son caractère et à ses véritables intentions. Il n'y avait pas de peuple qu'il pût moins se permettre d'offenser, mais il n'y en avait pas non plus qui fût moins accessible aux influences extérieures. Il eût compté en vain sur leur coopération active ; mais il avait, en apparence, de tout aussi bonnes raisons pour compter sur la continuation de leur amitié* Si son intention, en formant cette union avec l'Autriche, avait pu jadis se prêter à de fausses interprétations, il n'en était plus ainsi. Ceux-là mêmes qui, ayant une connaissance réelle des faits, ont considéré son attitude dans le début comme tout au moins équivoque, ne peuvent rien trouver à objecter dans celle qu'il prit ensuite, à part certaines inconséquences, qui est de leur fait plutôt que du sien. Il avait tenu à la lettre son engagement, alors que l'Autriche réclamait plus que cet engagement ne contenait. Il garda la même conduite quand l'Autriche, ensuite, viola secrètement la convention et se prépara ouvertement à y renoncer. Voulant forcer Sigismond à se démasquer, il l'avait invité auprès de lui à Dijon. L'invitation avait été acceptée; mais uniquement pour gagner du temps. Une ambassade fut cependant envoyée vers la fin de février 1474, pour couvrir les

184 HISTOIRE manœuvres qui se poursuivaient alors activement. L'orateur, en cette circonstance , fut un jeune homme dont l'histoire n'a pas conservé le nom. Sa latinité abondante et fleurie fait supposer que c'était un docteur en droit fraîchement sorti de l'école. Il était assez d'habitude alors dans les cours d'Allemagne de choisir ses diplomates dans cette classe. Après un exorde complimenteur, où la modestie affectée laissait percer une immense confiance en soi-même, il présenta les excuses de son maître, retenu chez lui par les menaces d'une invasion des Turcs et par d'autres affaires intéressant la prospérité de l'empire. L'amitié de cet illustre prince pour son magnifique allié s'était grandement accrue par les messages bienveillants qu'il avait continué de recevoir. Il déplorait les pénibles rumeurs répandues à l'étranger et qui étaient complètement dénuées de fondement. Aucun agent n'avait été envoyé , aucunes ouvertures quelconques n'avaient été faites au roi de France. Il était vrai , cependant, que ce dernier avait, de son plein gré, sans invitation, ni instigation de la cour d'Innsbruck, et après qu'une première communication était restée sans réponse, envoyé une ambassade solennelle pour proclamer son inaltérable attachement pour la maison d'Autriche, avec laquelle la couronne de France avait été si longtemps alliée, et pour offrir ses services, à l'effet de négocier un traité permanent de paix entre cette maison et ses ennemis héréditaires. L'ambassade était composée d'hommes distingués , et leur réception avait été publique, comme pouvait en témoigner l'orateur, lequel avait été présent. On lui avait fait une réponse civile, mais circonspecte; les premières avances devaient être faites par la partie adverse; mais le roi pouvait, s'il lui était agréable, préparer le terrain en sondant les

Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE 185 intentions de ce côté. Le duc de Bourgogne, étant ainsi informé de tout ce qui s'était passé, était prié de donnera son allié les conseils que sa sagesse lui suggérerait. Ses propres messages aux Suisses avaient- ils amené une proposition de la part de ces derniers (i)? Charles commença sa réponse « sur un ton légèrement badin » c'est à dire avec une teinte d'ironie qui, comme on pouvait s'y attendre avec un tempérament comme le sien, céda bientôt la place à une indignation violente et à de directes invectives. Les excuses qui avaient été faites étaient absolument superflues : l'absence de Sigismond était amplement expliquée, non point par les causes qu'on avait alléguées, mais par d'autres qui étaient suffisamment évidentes: les affaires concernant ses relations publiques et privées avec le roi de France, le soin d'entretenir les envoyés français, de donner des instructions et d'envoyer des agents en retour. La réponse qu'il prétendait avoir faite aux offres venant de l'ennemi de Charles était le contraire de satisfaisante. En présence de ses engagements actuels, son devoir était de répondre qu'il ne pouvait prêter l'oreille à aucune suggestion à l'insu du duc de Bourgogne, qu'il ne pouvait prendre aucune décision sans l'avis et le concours du duc de Bourgogne, qu'il ne pouvait entrer dans aucun projet obliquement dirigé .contre le duc de Bourgogne (2). Dans quel but, pour quelle nécessité avait-il recherché l'intervention de Louis? Charles avait-il manqué de remplir ses obligations? Ses promesses avaient-elles été vaines, sa protection (i) Vortrag eines Gesandten Herzog Sigmund's, Chmel, B. I, s. 8? *86. (S) « Honestias respondisset régi Francie, quod in his rébus prêter ducem Bnrgtmdie nichil Tellet attamptare, nec quidpiam quserere nisi en m congilio et scitn dueis Bnrgnndie necagitare qnidqnam quod bit contra dacem Bnrgnndie. • Chmel, B. I, s. 8&

186 HISTOIRE avait-elle été inefficace? Autrefois il ne se passait guère d'année sans que le territoire du prince autrichien fût envahi et dépouillé; mais depuis qu'il s'abritait sous l'alliance du duc de Bourgogne, il ne pouvait pas prétendre qu'une seule ferme eût été brûlée, qu'un seul poulet eût été volé (1). Non! le duc n'avait pas reçu de réponse définitive à ses propositions réitérées à la Suisse. Il y avait à leur silence un motif apparent. Us préféreraient sans doute la perspective d'obtenir la médiation du roi de France, un arbitre moins suspect sans doute que le duc de Bourgogne de pouvoir se laisser gagner par la maison d'Autriche (2). Ce fut alors au tour du représentant de Sigismond de jouer le rôle de l'innocence calomniée, de prendre le ton du ressentiment et du reproche. L'illustre prince entendrait avec étonnement, et aurait de la peine à endurer les soupçons qu'on venait de formuler, surtout des accusations aussi contraires à la vérité. Prétendre qu'il avait employé ses serviteurs à des missions à la cour de France, et que ses relations avec cette cour avaient été secrètes et perverses! Il était surprenant, il était presque inconcevable que Sa Sérénité le duc de Bourgogne fût si disposée à ouvrir l'oreille à de pareilles calomnies contre son allié. Si l'orateur savait qui avait porté des informations aussi fausses en si haut lieu, il n'hésiterait pas à le dénoncer comme coupable d'avoir voulu semer la discorde entre deux grands personnages unis par d'intimes rapports de bienveillance réciproque. Il arrive souvent que, devant une émotion simulée, la passion véritable se calme, honteuse de l'imitation mensongère (1) • Ymo du Sigismndus non poss*t dicere qaod sab illa prolectione esset sibi minima domnnenla incensa, net minima gallina ablata. « (2) Karl'a Antwort, Chinai, B. I, s. 87,88. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE 187 qu'elle a provoquée.

Prolonger l'altercation eût été aussi peu convenable, en somme, que peu digne. Si Sigismond avait été personnellement présent, il eût été facile, peut-être, de le confondre et de l'amener à une confession franche. Mais les envoyés avaient mission de mentir et de provoquer une réponse irritée. Charles voulait que la violation de la convention n'eût pas même l'apparence d'une rupture produite par un dissentiment accidentel ou un mutuel mécontentement. Tout en soutenant que ces accusations n'étaient pas simplement basées sur une rumeur contestable, il se déclara disposé à accepter les démentis qu'on lui avait opposés. Le prince autrichien n'avait qu'à agir en conformité avec les déclarations de ses agents, et il continuerait à jouir de tous les bénéfices dont il avait joui jusqu'alors. Sur ce, on demanda au duc qu'elle assistance on pouvait espérer, dans le cas où la Suisse déclarerait la guerre. « Toute l'assistance que j'ai promise, » répondit le duc, « dans la forme et aux conditions de nos promesses. » Les envoyés se risquèrent à ajouter qu'on avait dit à leur maître, lequel, bien entendu, n'était pas assez crédule pour accepter aisément une pareille affirmation, que son allié, tout en prétendant négocier pour son compte, avait, en réalité, cherché à conclure un traité avec les Suisses sans faire la moindre mention de lui. Charles se contenta de sourire dédaigneusement, en rejetant fièrement la tête en arrière, pour toute réponse à cette insinuation qui annonçait l'espèce de subterfuge auquel la perfidie allait avoir recours (1). Charles, dans cette scène, déploya d'une façon extraordinaire le dédain hautain que nous lui avons vu montrer dans (i) Chmel.B. 1, 1.89,90.

188 HISTOIRE d'autres entrevues du même genre. Jamais historien ou romancier n'ont rien imaginé de pareil. Mais contre qui cette attitude, et dans quelles circonstances? Ce n'était pas contre un peuple pauvre et misérable cherchant à se concilier un prince puissant et fier qui avait résolu de briser ses libertés; c'était contre un prince, son égal par le rang, contre l'ennemi de ce peuple, contre l'allié dont on le soupçonnait d'avoir encouragé les projets pour asservir ce peuple, et qui, n'ayant, dans le fait, pas reçu cet encouragement, était devenu un ennemi. Rien ne contraste plus que la conduite de Charles envers l'Autriche en cette circonstance et celle qu'il adopta envers les Confédérés. Il joua précisément dans ce drame le rôle que la tradition populaire assigne faussement aux Suisses (1). Il savait que les émissaires français avaient une double commission. Le succès qu'ils pouvaient remporter d'un côté importait peu; mais Charles comprit la nécessité de prendre des mesures pour entraver leurs intrigues de l'autre côté. La première nouvelle reçue était assez alarmante. Aussi Charles envoya « avec grande diligence un exprès » à Berne, pour demander si un traité hostile à sa personne avait été conclu avec le roi de France (2). L'exprès revint bientôt apporter une réponse négative, avec l'assurance que les relations existantes seraient maintenues, et qu'à l'égard de toutes les parties, les Confédérés maintiendraient une ligne de conduite équi(1) Ce qui explique la facilité avec laquelle des versions inexactes se sont accréditées sur ce sujet, c'est que les premiers récits en ont été donnés par Commises, devant l'autorité duquel on n'a pas cru devoir pousser plus loin les recherches. Mais Comrains lui-même a été victime de l'erreur. Il a reçu le récit, d'après ce qu'il nous dit lui-même, d'agents suisses établis à la cour de France. Il est probable qu'il lui est venu de Diesbach lui-même. (2)

Ancienne chronique, Leoglet, t. II, pag. 211 Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. table (1). La réponse, à moins de la regarder comme absolument mensongère, était rassurante. Cependant une crise prochaine était évidente, et nulle précaution, ni surveillance ne devait être superflue. Tenter de lutter contre l'ennemi, avec les armes dans la pratique desquelles il s'était montré si habile, c'était courir au devant d'une défaite. Mais ne pouvait-on se servir d'autres armes, demandant une main moins experte, mais mieux appropriée au combat actuel? Il lut résolu qu'une ambassade spéciale serait envoyée. Cette ambassade, au lieu de chercher à obtenir une audience solennelle dans une diète générale, de communiquer en particulier avec les principaux magistrats des principaux cantons, ou de chercher à contre-mi ner le complot qui se cachait encore, devait traverser tout le pays, visiter le siège du gouvernement dans chaque district, demander une audience devant le conseil, ou même devant tout le corps des hommes libres. Là elle devait faire et recevoir publiquement toutes explications et confessions nécessaires pour rétablir une entente parfaite, et ne laisser plus de marge pour un malentendu dans l'avenir. Le choix des envoyés fut laissé au comte de Romont, qui était un serviteur et vassal de Bourgogne, mais qui aussi — en sa qualité de prince de Savoie et de souverain de Vaud — était un voisin, un allié de Berne, et en dépendait jusqu'à un certain point. Le comte de Romont, donc, non seulement connaissait parfaitement le terrain, mais il était doublement intéressé dans le résultat. Les instructions furent tracées par le duc lui-même; mais les furent remises à Romont pour qu'il y ajoutât ou y changeât, verbalement et par écrit, tout ce qu'il* jugerait convenable. (i) Zelhreger, s. 33.

190 HISTOIRE Des deux personnes chargées de cette importante mission, Tune était née sur le territoire helvétique; toutes deux avaient des relations particulières avec les habitants et résidaient dans le voisinage. Elles étaient autorisées à rappeler au peuple suisse ses traités avec la maison de Bourgogne, les sentiments d'amitié que le duc avait toujours témoignés aux Confédérés et la liberté de circulation et de trafic que les habitants des deux pays avaient toujours exercée et possédée. C'était l'intime désir de Charles de continuer à vivre avec eux dans les mêmes conditions. Il est vrai que des rapports malicieux, affirmant le contraire, avaient été répandus, surtout en ce qui touchait à son alliance avec l'Autriche. Cette alliance, ce n'était pas lui qui l'avait recherchée. Il y avait consenti, sachant que, s'il avait refusé, d'autres rapports se seraient établis à son détriment, des rapports qui • auraient été pernicieux, non seulement pour lui, mais aussi pour les Suisses. Il avait accepté cette alliance, non point dans une pensée d'hostilité pour les Suisses, mais avec là conviction qu'elle contribuerait à leur sécurité et à leur tranquillité. Le traité avait été libellé de façon à ne pas porter atteinte à ses obligations antérieures. S'il protégeait Sigismond, ce n'était pas pour fomenter la discorde, mais pour l'apaiser. Cela résultait évidemment de la manière dont il avait exercé son protectorat, en même temps que de ses déclarations réitérées. Il en était de même de son occupation de l'Alsace. Loin d'avoir eu des inconvénients pour eux, elle leur avait procuré des avantages directs et positifs. Auparavant, c'était un pays ennemi, où les Suisses ne pouvaient entrer qu'avec des saufs-conduits, et non sans danger encore ; maintenant, ils pouvaient le traverser, y faire des ventes et des achats, et y transporter leurs marchandises, Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 191 avec la même liberté et la même sécurité que dans les autres possessions bourguignonnes. Quant aux accusations portées contre Hagenbach, celui-ci ne s'était jamais, à la connaissance du duc, rendu coupable de la moindre expression contre la Confédération ou contre son peuple. De pareils actes auraient attiré sur lui le plus sévère déplaisir de son souverain. Toutefois, une cour d'enquête avait été instituée. On y recevrait toutes plaintes quelconques contre Hagenbach et ses agents. Aucun abus démontré ne resterait impuni, aucun délinquant, quel que fût son rang, ne serait épargné (1). Les envoyés commencèrent leur tournée dans les premiers jours de mars. Leur première visite fut pour Fribourg. Cette ville, quoique nominalelement placée sous la domination de la Savoie, et quoique ne faisant pas partie de la ligue, était regardée, à cause de sa situation et de son étroite alliance avec Berne, comme faisant partie intégrale du territoire confédéré. Les membres du conseil et les autres habitants notables les reçurent magnifiquement. Quand on apprit l'objet de leur mission, ils reçurent l'assurance que le peuple de cet État était résolu de rester attaché à l'alliance bourguignonne, dont les engagements avaient toujours été tenus à la satisfaction générale. On leur cita même le cas d'un particulier qui avait été lésé dans ses intérêts par un sujet du duc, et qui avait obtenu satisfaction sans délai et sans débours. Sous le nouveau régime établi en Alsace, les gens de Fribourg avaient eu plus de facilités pour voyager et faire le commerce que précédemment. Ils (1) Ce que Messire Henry de Colombier et Jehan Alard diront aux Srs. des Alliances, Lenglet, t. III, pag. 317-349.

192 HISTOIRE n'avaient pas de plainte à faire contre la conduite du landvogt ou de ses agents subalternes. Les envoyés se rendirent ensuite à Berne, où ils eurent la sagesse de demander de pouvoir s'acquitter de leur message en présence de la masse des citoyens. On convoqua en con- * séquence ceux-ci au son de la cloche. Les chefs de ce qu'on appelait le parti français étaient absents (1); mais leurs partisans réussirent à contrarier le désir des ambassadeurs, en ce sens qu'il fut décidé que la réponse ne serait pas rendue en leur présence. Après qu'ils se furent retirés, on essaya, par des discours habiles, de changer le sens de leurs déclarations, mais la généralité de l'assemblée découvrit l'artifice et le fit échouer. La réponse fut apportée aux ambassadeurs par les magistrats, qu'accompagnaient Bubenberget quelques-uns des principaux habitants. Elle renfermait de chaleureuses expressions de reconnaissance pour les bons offices du passé, de vives expressions de bon vouloir pour l'avenir; mais en même temps elle contenait des récriminations au sujet d'Hagenbach. On reconnaissait que, sous son gouvernement, le territoire hypothéqué était devenu un pays tout différent de ce qu'il était auparavant. Il était ouvert à tous les voyageurs paisibles, toutes les routes étaient sûres, et on y admettait toutes espèces de marchandises (2). En ce qui concernait les Suisses, son seul tort consistait dans certaines expressions grossières et insultantes, que, par la suite, on avait représentées comme de simples plaisanteries. Mais leurs alliés, les habitants de Mulhouse, avaient souffert (1) Ils s'occupaient, comme nous le verrons plus loin, de faire éeboner la présente mission. (S) t Cognoissent que... c'est pays ouvert et seur a eux et à tous par li passans, et toute marchandise il passe seurement et sauvera eut, ce que par avant ne se faisoit. * Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE 195 des vexations plus sérieuses. On avait interrompu leurs foires et leurs marchés. Certains d'entre eux avaient été arrêtés et leurs biens détenus, sur la demande de leurs créanciers. A cela il fut répondu que les gens de Mulhouse auraient pu s'épargner ces ennuis par le paiement de leurs dettes, et que, à tout prendre, leur position avait été bien moins pénible que sous l'état de choses préexistant, alors que la ville était exposée aux attaques continues des nobles du voisinage, encouragés par les souverains autrichiens. L'entrevue se termina par un nouvel échange de civilités. Les magistrats de Berne demandèrent à être cordialement recommandés au prince bourguignon, et protestèrent de leur résolution de tenir toutes leurs promesses d'amitié et de neutralité impartiale. A Lucerne et à Zurich, on ût aux ambassadeurs une réception bienveillante, aussi bien qu'à Fribourg; comme en cette dernière ville, la population désavoua toute pensée d'offense, toute intention hostile. Mais ce fut dans le fond des campagnes, au foyer même de la liberté suisse, qu'ils furent reçus avec le plus cordial empressement, et que leurs appels rencontrèrent -l'adhésion la plus complète et la plus bruyante. Ils furent accompagnés, à travers les défilés des montagnes et sur les eaux des lacs, par la magistrature rurale de ces républiques primitives; et la population éparpillée dans les fermes et les pâturages des Alpes descendait de ses sommets, se réunissait par centaines dans les églises proches de la route et écoutait avec un plaisir évident le message que leur avait adressé un prince aussi illustre et aussi puissant; ils exprimaient leur reconnaissance pour des égards auxquels ils étaient peu accoutumés. Dans ces localités, les prédictions funestes et les rumeurs répandues Tau

194 HISTOIRE lomne précédent, et annonçant des projets perfides et de redoutables coalitions qui devaient attaquer la liberté dans ses asiles montagnards» étaient restées sans écho et n'avaient produit aucune impression. Un véritable cri de détresse, — quoique éloigné, une injure réelle, — quoique légère, n'auraient été nulle part plus rapidement entendus, plus vivement sentis, mais des dangers imaginaires et des alarmes incompréhensibles n'avaient pas même réussi à exciter la curiosité. Les gens d'Uri , d'Unterwalden , de Schweiz, de Glarus, de Zug, n'avaient pas besoin d'arguments pour être convaincus de l'inimitié de l'Autriche, ni d'exhortations pour se sentir disposés à lui résister. Mais ils n'avaient vu encore aucun symptôme d'intentions hostiles de la part du duc de Bourgogne, et ils reconnaissaient avec franchise et avec joie, que l'établissement sur leur frontière d'un gouvernement allié, au lieu d'un gouvernement ennemi, qu'une administration régulière et équitable remplaçant un système de contrainte sans sécurité et d'oppression sans ordre, étaient pour eux un avantage évident que, chaque jour, ils appréciaient de plus en plus. Cette situation leur avait permis, comme ils le disaient dans leur simple et expressif langage « de vivre mieux. » Ils avaient obtenu des marchés nouveaux et plus avantageux; ils vendaient à meilleur prix leur bétail et leurs autres produits; ils pouvaient se procurer du blé, du vin et d'autres articles en plus grande abondance et à un taux moins élevé. L'Alsace se trouvait dans une situation favorable dont elle n'avait joui à aucune époque antérieure; la tranquillité était partout, et la justice était administrée avec impartialité. Les habitants pouvaient voyager sans passeports, transporter leurs marchandises sans craindre le pillage , et conclure leurs affaires sans avoir à Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 195 redouter la fourberie.

Aucune tracasserie, aucune insulte ne leur avait jamais été faite; les fonctionnaires bourguignons les avaient toujours traités avec courtoisie et même, en cas de besoin, leur avaient prêté leur aide (1). Tel était le témoignage que rendaient les peuples de la Suisse, de la bienveillance, de l'intégrité, de la bonne foi qui avaient marqué la conduite du duc de Bourgogne dans ses relations avec eux (2), et, indirectement, du caractère général de son gouvernement, de ses titres à la distinction qu'on réclamait pour lui, de la vigueur dont il avait fait preuve sous le poids des circonstances les moins favorables et dans une occasion où il avait été l'objet d'un blâme peu mesuré. Les ambassadeurs firent remarquer, dans leur rapport, que, dans aucune des réponses qu'ils avaient reçues, il n'était fait allusion à l'alliance autrichienne, bien que, dans une localité, on les eût informés, par voie privée, des innombrables commentaires dont celle-ci avait été l'objet dans toutes les conversations (3). Le seul grief qui eût été allégué, et ce, dans une (1) * Oncques ils n'oyrent dire que dommage leur advenist par Mrs. de Bourgogne, ne par leur pays, mais que tout bien et tout honneur, et depuis qu'ils a les comtés de Ferrette et d'Aussoys jamais ne eurent dommage ne desplaisir par lesdiU pays, mais que secours, aide et confort, et que leurs denrées, bœufs, et autres bestes fruictages se vendent mieux et à leur profit, que par advant, et que bled, Tin et tous antres vivres leur viennent en grant abondance, et en vivent mieux et i meilleur marché, et qu'il no se sçavent plaindre de Mr. ne des Officiers, mais quant les leurs viennent és pays de Mr. ses Officiers leur présentent tout bien et honneur, et par advant n'osoient aller sans saufconduit, et ne leur en tenoit-on point, et maintenant il ne leur en faut point, et ne le sçaurions plaindre. • Retpontes de la vallée de Oudewal et Oudrewal (Obwalden and VndervxUden); avec des déclarations semblables d'autres cantons. Lenglet, t. III, pag. 349-396.

12) Ces particularités n'ont pas été ignorées des historiens ; mais, en général, ils en ont parlé pour expliquer non pis les sentiments et la conduite de Charles à l'égard des Suisses, mais les sentiments des Suisses à son égard. Quelle témérité et quelle ingratitude de la part de ce prince d'attaquer un peuple qui avait tant fait pour s'assurer son amitié! Telle est l'influence d'une opinion préconçue. (3) Ceci se passait à Solenre (Solothurn) qui n'était pas alors un canton Suisse, mais un allié intime de Berne.

196 HISTOIRE seule occasion, avait rapport aux actes personnels d'Hagenbach, à des injures qu'il s'était laissé aller à prononcer sous l'influence de la colère. Une déclaration semblable fut faite à la mission envoyée à Basel (1). Il est permis de supposer que Charles ait éprouvé quelque répugnance à renvoyer un serviteur utile et fidèle, sur la dénonciation de ses voisins ou de ses sujets; ou bien, que les rapports, mis au jour au sujet de la vie privée d'Hagenbach, ne parvinrent pas à ses oreilles ; ou encore que la frivolité de certaines accusations et la fausseté évidente de certaines autres jetèrent du discrédit sur celles qui étaient véritables et bien fondées. Mais les assertions de certains écrivains prévenus, mal informés ou peu scrupuleux, sont évidemment absurdes. Ceux-ci prétendent, sans en indiquer le motif, que Charles était disposé à traiter cet homme avec une indulgence qu'il n'avait jamais montrée pour aucun autre ; qu'il était volontairement sourd et aveugle en face de toutes les preuves de sa perversité ; qu'il avait de gaîté de cœur spéculé sur le résultat que devait avoir cette conduite, en vertu d'une politique qu'il poursuivait avec toute la ténacité de sa nature, et d'espérances depuis longtemps renfermées dans son cœur. Toutes ces affirmations ne s'appuient sur aucune preuve; elles sont en contradiction avec tous les renseignements que nous possédons. Peu de temps après son arrivée à Dijon, Charles: > convoqua dans cette ville tous les magistrats du territoire hypothéqué, afin que le rapport d'Hagenbach, touchant sa situation et ses ressources , pût être examiné et discuté. Le landvogt , qui s'excusa de ne pouvoir paraître en personne, (1) Ochs, B. IV, s. 253-235. — Mais le ton sur lequel fut menée l'entrevue était bien différent des deux eûtes. Nous en verrons la raison quand nous parlerons plus particulièrement de l'état des esprits dans les villes rhénanes.

Digitized by Google

DE CHARLES LE TEMERAIRE. 197 était représenté par son frère (1); mais on ne sait absolument rien des procédés de l'enquête ni de ses résultats. A l'occasion d'une nouvelle dispute avec Basel, dans laquelle ce voisin susceptible, bien qu'il ait été le premier à se plaindre, semble avoir été le véritable agresseur, nous voyons Charles' s'empressant d'ordonner que satisfaction fût donnée et de défendre strictement que de pareils actes fussent encore posés à l'avenir (2). Vers la fin de mars, comme il retournait à Luxembourg en traversant la Lorraine, il rencontra Hagenbach, et l'on observa que ce dernier, après son retour, usa de procédés plus doux et plus conciliateurs, changement que ses ennemis attribuèrent au pressentiment de sa chute prochaine (3). Après ce que nous avons raconté, on ne saurait guère considérer comme l'indice d'un inexplicable aveuglement, que Charles n'ait eu aucune prescience de l'approche de la tempête; qu'au contraire, à ses yeux, le nuage qui se trouvait à l'horizon ait semblé se réduire et se dissiper (4). Son erreur fut d'autant plus fatale, qu'il manquait de la vivacité et de la promptitude, à l'aide desquelles une faute peut être réparée avant d'avoir produit toutes ses conséquences. La concentration même de toutes ses facultés et de tous ses efforts vers un point unique, grâce à laquelle il était impossible de le détourner de son but par séduction ou par feinte, l'exposait aux surprises et aux attaques imprévues. Tout ce dont pouvaient triompher la réflexion, le travail et une

(1) Rnebel, s. W. (J) Ibid., s. M, 44. (3) M<L, ». 48. (4) • Le doc, i~fail remarquer Vaierios Anshelm, • n'avait pas de raison pour craindre des (roubles, puisque les qnestioos qui auraient pu faire oailre des inquiétudes avaient déjà été réglées. » Ucrner-Ctironik, B. I, s. 110. T. III. 13

198 HISTOIRE ■ infatigable persévérance, il pouvait espérer l'accomplir. Mais il n'avait pas l'agilité d'action et la rapidité de coup d'œil qui met à même ceux qui les possèdent de recueillir promptement un succès, de saisir un assaillant furtif, de reprendre un avantage perdu. Ce défaut de sa nature aurait pu passer inaperçu, si la destinée, avec sa propension ordinaire pour les oppositions et les contrastes ne l'avait opposé à un adversaire si remarquablement doué sous le même rapport. Cette opposition et ce contraste donnent aux deux ligures un relief exceptionnel et une netteté de contours particulièrement favorables à une juste appréciation des deux caractères. Ils étaient essentiellement hommes de différentes époques, et leur rapprochement, indice des bizarreries du siècle lui-même, nous frappe comme quelque chose d'anormal. Sur le grand champ de bataille diplomatique du seizième siècle, les qualités de Louis eussent été mises à une épreuve plus sérieuse, et sa supériorité réelle eût été reconnue résider moins dans une plus grande profondeur de dissimulation et de duplicité, que dans une intelligence plus vive et plus féconde. Charles, au contraire, à une époque moins avancée, et en rapport avec des hommes de sa trempe, n'aurait paru manquer ni de sagacité, ni de promptitude; son honnêteté et son bon vouloir eussent attiré la sympathie, et les côtés les plus rudes de son caractère eussent été placés moins en relief et eussent paru moins répulsifs. Dans les matières auxquelles il s'appliquait maintenant, sa préférence pour les sentiers battus, pour les idées et les coutumes des temps passés, est d'autant plus digne de remarque, qu'en un certain sens, ses actes étaient de véritables innovations. Aussi ardent que Louis dans la poursuite du pouvoir, aussi arbitraire que lui dans l'exercice de l'autorité, Digitized by Google j

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 19» il n'éprouva ni le même besoin, ni les mêmes occasions, ni la même tendance instinctive à rechercher l'accomplissement de ses desseins par des voies nouvelles, souterraines, peu avouables. Le roi, n'ayant à craindre aucun danger, actuel ou imminent, s'occupait sans cesse à se fortifier contre les dangers incertains ou éloignés, à l'aide de moyens pacifiques et préventifs. Il réalisait une révolution opportune et graduelle dans le système communal de la France. L'affranchissement des communes avait été un moyen d'abattre l'arbre de la féodalité, arbre aux racines profondes et aux branches largement étendues. Mais Louis ne se souciait point de voir la nouvelle plante qu'il avait nourrie prospérer avec la même luxuriance que celle qu'il s'était efforcé de détruire. L'énorme prospérité des Flandres dont, comme on s'en souvient, il avait fait lui-même de brillantes descriptions, lui servait d'avertissement secret. Tout en continuant donc à bêcher et à arroser l'arbrisseau avec toute l'assiduité possible, il avait soin de l'élaguer et de diriger sa croissance, tandis que ses branches étaient encore jeunes et flexibles. Il établit de nouvelles chartes, fonda de nouveaux entrepôts et des foires plus nombreuses, mais il modifia les privilèges qu'il accordait et restreignit ceux d'ancienne date, de façon à assurer la dépendance absolue des pouvoirs municipaux à l'égard de la couronne. Les procédés qu'il employa pour réaliser ces innovations furent de telle nature, qu'il était à peu près impossible d'en constater l'existence, si ce n'est par leurs résultats, et il réussit à les dérober presque complètement à l'attention de ses sujets (4). Des décrets, des proclamations, de volumineux papiers d'État viennent rarement éta(1) Voir, dans son ouvrage sur l'Ancien régime, les commentaires de Tocqueville sur le système pratiqué par Louis XI. Son blâme n'est même pas assez sévère. Digitized by Google

HISTOIRE blir le sens réel des affaires et des actes de ce règne. Des ordres verbaux, des lettres privées, d'une tournure énergique, souvent brûlées aussitôt que lues (1), servaient à transmettre ses instructions, que de fidèles serviteurs exécutaient conformément à l'esprit qui les avait dictées. L'exécution des plans, poursuivie par de tels moyens, ne pouvait rencontrer une résistance concertée, et, dans certains cas, on le vit provoquer une certaine opposition pour pouvoir donner l'exemple d'une vigoureuse répression. Dans de pareilles circonstances, une sévérité salubre, commandée parla politique et non par la passion était appliquée sans scrupule et sans pitié. Quelques lignes de l'écriture royale traçaient simplement et clairement le programme de la répression : « Recherchez les coupables, ceux surtout qui sont riches. Punissez rigoureusement, n'en laissez échapper aucun. Pendez à leur propre seuil ceux qui méritent la mort, et que leurs cadavres y demeurent un jour entier. Envoyez les prisonniers assez loin pour qu'ils ne puissent être secourus. Adressez-moi une liste des noms sur laquelle je puisse choisir un président et des juges. Désormais je ferai ces nominations moi-même, comme je l'ai déjà fait ailleurs (2). » Cette façon de procéder aurait été impraticable pour le duc de Bourgogne, eût-il été disposé à l'adopter. Mais si Louis avait occupé cette position de chef du gouvernement des Pays-Bas, il eût sans doute imaginé d'autres expédients mieux adaptés à la situation. L'intelligence moins vive et les habitudes plus routinières de Charles ne lui auraient pas

(1) C'est ce que nous pouvons conclure d'après les ordres* donnés par Louis à cet effet et d'après les reproches qu'il fit éclater lorsqu'il apprit que ces ordres n'avaient pas été exécutés. Voir Duclos, t. III, preuves. , (i) Voir les lettres dans Duclos, t. III, preuve», pag. 3tt, 3U et ailleurs. ■ Digitized by Google

DE CHARLES LE TEMERAIRE 201 permis de songer seulement à mettre en lutte des principes peu développés encore et qui jamais ne s'étaient trouvés face à face; eût-il voulu le tenter, il n'aurait pu y réussir. Son esprit impatient, s'em portant à toute opposition comme à toute contrainte, n'avait aucun point de ressemblance avec ces destructeurs systématiques et astucieux des germes naissants de la liberté. Il en différait autant que les habitants des villes flamandes, à turbulentes dispositions, différaient des niveleurs dogmatiques et des révolutionnaires d'une époque moins éloignée. Le système de gouvernement qui formait la base de son pouvoir n'avait pas encore été attaqué, ni même analysé. Il était d'accord avec les traditions historiques et les relations existantes, et différait sensiblement du principe des monarchies constitutionnelles de notre époque. Les privilèges populaires, là où ils existaient, étaient des concessions des souverains; ils avaient exactement le caractère d'immunités : ils mettaient des limites à l'autorité du prince, mais ils n'y participaient aucunement. Son droit de déclarer la guerre et de faire la paix, de choisir ses alliés et de conclure tout traité qu'il pouvait juger utile, de désigner ses ministres et de poser tout acte législatif qui ne sortait point des limites de la puissance législative elle-même, était inhérent à son titre, exempt de toute restriction et à l'abri de toute intervention. Cette indépendance complète, ce pouvoir vraiment souverain, avait pour corollaire l'obligation de protéger la contrée contre ses ennemis extérieurs, de veiller à son bien-être, de soigner ses intérêts, de maintenir l'ordre à l'intérieur, et le règne d'une justice vigilante et impartiale. Le peuple, de son côté, était tenu d'aider son prince, de le servir en personne, de fournir à ses besoins. Tous les différends, toutes les disputes

202 HISTOIRE qui pouvaient s'élever dans la mise en pratique de ces principes, n'altéraient jamais, ne mettaient même pas en question la nature des relations entre le souverain et ses sujets. Les promesses échangées entre eux étaient telles qu'elles auraient pu s'appliquer aux rapports de père à fils; et, réellement, telle avait été leur origine. Il fallait qu'il fût leur bon prince, et ils devaient être à leur tour son bon peuple (1). »

Donc, alors que la doctrine servile de « l'obéissance passive » et de la soumission patiente à la tyrannie n'avait jamais été mise en question ni pratiquée au quinzième siècle, l'attitude de l'autorité n'en était pas moins celle du droit divin et de la puissance absolue. Le mot « despotisme » ne pouvait s'appliquer à la possession légale de l'autorité, bien que celle-ci fût sans limite, ni à l'exercice même rigoureux du pouvoir, mais seulement à l'abus et à la négligence dont cet exercice était entaché. De pareilles accusations eussent été accueillies avec une dédaigneuse surprise, par un prince qui, comme Charles de Bourgogne, se piquait de comprendre à merveille et d'exécuter avec minutie tous les devoirs de sa charge. Et l'on ne saurait nier que sa politique et ses travaux n'aient contribué à la situation favorable et à la prospérité croissante de ses États. La part importante qu'il avait prise dans le conflit pour la conquête de la couronne d'Angleterre avait eu pour résultats des traités de commerce nouveaux et plus favorables (2). Ses acquisitions de territoire avaient donné plus de sécurité au *

(1) Les idées de Charles sur ce sujet apparaissent dans ses lettres et ses discours. Au dix-huitième siècle, nous voyons les ministres de Marie-Thérèse proclamer précisément les mêmes principes dans leurs discussions avec le peuple des Pays-Bas autrichiens, lequel assurément ne se considérait pas comme vivant alors sous ou joug despotique. (i) Rymer, FœcUra. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 203 trafic et fourni de nouvelles sources de richesses (1). Ses entreprises en France, si elles n'avaient pas atteint le but qu'il s'était proposé, avaient du moins eu pour effet de mettre un terme aux tentatives d'agression qui les avaient provoquées dans l'origine; elles avaient limité au territoire ennemi les pires calamités d'une guerre, qui, en d'autres circonstances, aurait eu lieu sur le sol de ses propres États. Par dessus tout, son administration intérieure s'était distinguée par une régularité scrupuleuse dans la gestion des affaires ordinaires, par la suppression de beaucoup d'abus, par la vigoureuse répression des crimes. La disparition, dans les parties de ses domaines où il en restait encore, des dernières traces de la guerre civile, l'abolition des combats singuliers, ou jugements de Dieu, dont l'usage brutal, répandu parmi les classes inférieures de la population, l'avait autrefois impressionné avec dégoût (2), le retrait ou la non-application de toutes les vieilles coutumes qui avaient pour effet d'atténuer ou d'affaiblir le respect des lois (3), tout cela aurait valu au duc quelque crédit, de la part des historiens d'une école moderne, si ces réformes, au lieu d'émaner de son initiative, avaient été accordées pour satisfaire aux exigences populaires (A). (1) Les avantages résultant de l'annexion de la Gueldre sont indiqués dans la Relation de B. Navagero. (2) Lamarche. — Goltut. — Basin. (3) Ce ne fut pas seulement dans les procès criminels, mais aussi dans les procès civils, qu'il y joignit aux tribunaux une prompte administration de la justice. Voir Meyer, fol. 345. (4) Comme on peut bien le constater, nous n'avons que des informations bien insuffisantes sur les détails ordinaires de son gouvernement, lesquels occupaient la plus grande partie de son temps. Il paraît qu'il se plaisait à proposer des mesures d'intérêt public, telles que la construction de nouveaux canaux, et qu'il a cherché, dans la limite de son pouvoir, en toutes occasions, à introduire des réformes dans la discipline de l'Eglise et des couvents. Parmi les chartes, ou statuts de guildes, qui reçurent son approbation, il y en a un qui

204 HISTOIRE Toute une série d'efforts faits dans le même but fut complétée par une mesure qu'il avait longtemps méditée. Comme nous l'avons vu, la juridiction de la couronne et du parlement français sur la Flandre avait été formellement abolie par le traité de Péronne. Naturellement, cette juridiction ne s'était jamais étendue à la Hollande et aux autres fiefs impériaux, mais le droit, qu'était censé avoir sur ceux-ci le conseil impérial, n'avait jamais reçu d'application, et il était même depuis longtemps tombé complètement en désuétude. Toutefois, on ne pouvait contester que la juridiction suprême ne résidât dans le pouvoir souverain, la source de la justice, ni que le chef réel de la contrée, de quelque façon que son pouvoir lui eût été transmis, ne fût en droit de l'exercer. Charles n'usurpait donc point les prérogatives suprêmes des seigneurs féodaux ni les privilèges des provinces (1), en instituant une cour destinée à connaître des appels de tous les tribunaux locaux des Pays-Bas. En pratique, c'était simplement déléguer à d'autres, mieux appropriés à cette tâche, un droit qu'il avait déjà exercé en personne. Le changement affectait simplement la forme dans laquelle ce droit s'exerçait. Ceux qui sollicitaient un pardon ou des faveurs n'étaient pas interdits de prendre des apprentis au dessous de l'âge de treize ans. Il est à supposer que cette interdiction fut motivée par des considérations d'humanité. Mais s'il en est ainsi, la mesure fut inefficace, car nous voyons des écrivains belges du seizième siècle se vanter que des enfants de quatre ans étaient en état de gagner leur vie dans les villes des Pays-Bas. (1) La première de ces allégations fut formulée par Louis XI dans le procès qu'il fit la mémoire de Charles, en 1483. Naturellement, pour soutenir cette assertion, il était nécessaire de déclarer le traité de Péronne nul et frauduleux dès le principe. (Histoire de Bourgogne, t. IV, preuves, pag. cclxxxiii.) Cependant, comme nous l'avons vu, ce traité avait été ratifié par Louis après sa libération et enregistré par le parlement sur son ordre formel. La seconde imputation se rencontre particulièrement chez les écrivains modernes, qui semblent supposer que la Hollande et les autres provinces étaient, par leurs chartes, exemptes d'un principe d'application universelle, et que les souverains des Pays-Bas s'étaient dépouillés eux-mêmes de leur droit de toute juridiction. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 205 pouvaient toujours trouver accès auprès du prince dans la salle de ses audiences, mais ceux qui prétendaient faire valoir un droit devaient s'adresser à lui par la voie légale de son « grand conseil de justice. » Ainsi le nom et la constitution du nouveau corps étaient identiques à ceux des autres assemblées par le canal desquelles il administrait ses affaires; il en était lui-même le chef titulaire et ce corps était censé le suivre dans toute localité où il transférait sa résidence. Cette organisation qui a conduit certains écrivains à supposer l'existence d'une Chambre étoilée, avec une procédure secrète, illégale et arbitraire, signifiait seulement que les jugements ainsi rendus étaient définitifs, et émanaient directement de la source à laquelle toutes les cours allaient puiser leur autorité et à qui la loi empruntait toute sa force (1). Le conseil de justice avait son siège permanent à Malines, ville convenablement située, à cet effet, entre les deux grandes provinces de Flandre et de Brabant (2). Hugonèt, le chancelier de Bourgogne, avait été nommé président, et les autres membres avaient également été choisis parmi les jurisconsultes les plus éminents que Ton pût rencontrer dans les domaines du duc. Le serment qu'ils prêtaient était le même que Ton exigeait des autres juges; ils devaient jurer de décider toutes les questions conformément aux lois, sans faveur ni délai (1) C'est ainsi aussi que la cour du Banc du roi, dont les cours de Placets communs et de l'échiquier étaient des émanations, suivaient, dans l'origine, le souverain, qui, probablement, les présidait en personne. (S) Il n'y avait pas d'appel dans les procès criminels. Était-ce un avantage ou un désavantage pour les personnes accusées à tort ? Nous ne le disons pas. Mais, du moins, ce régime n'admet pas les récits de fantaisie qu'on a faits à propos d'individus innocents qu'on refusait de laisser juger par leurs pairs et qu'on traînait devant un tribunal éloigné, on même étranger. Comme le plus grand nombre des procès portaient sur des discussions commerciales, Malines était un endroit bien choisi pour le siège de la justice, comme ce fut plus tard un point de jonction bien choisi pour les chemins de fer de la Belgique.

206 HISTOIRE inutile et s'efforcer d'éviter aux plaideurs des frais exorbitants (1). Bien qu'aucune objection n'eût été faite contre son érection, le parlement de Malines, car ce corps établi sur le même plan que le parlement de Paris, était ainsi nommé communément, fut aboli, sur la demande des populations de Flandre et de Hollande, lors de l'orageuse réaction qui suivit la mort de Charles. Les difficultés qui s'ensuivirent firent comprendre combien était grande son utilité; on le rétablit en 1505 et il continua à remplir ses fonctions, comme il l'avait fait précédemment, sans partialité et sans reproche, aussi longtemps qu'une partie des Pays-Bas demeura sous la domination de la maison d'Autriche. La seule imputation grave qu'on lui ait adressée, est d'avoir dû son origine à Charles le Téméraire, par qui on le supposait fondé dans le but de renverser les barrières qui séparaient les différentes provinces, afin de les réunir toutes ensemble et d'en former un seul État homogène. On ne saurait nier qu'il ait cherché à atteindre ce résultat, mais il serait aussi impossible de contester que les difficultés procédant des franchises locales et d'anciennes rivalités, que l'absence d'un sentiment patriotique général pouvant être excité par un seul appel et répondre à une même impulsion, furent du nombre des principales causes qui, un siècle plus tard, amenèrent des tiraillements et empêchèrent l'union de tous les peuples des Pays-Bas contre la domination espagnole. Ce sont ces causes qui ont forcé une minorité luttant pour l'indépendance, à appeler à elle l'étranger, et qui, son (1) Meyer; Gollut; Lamarch»; Haynin; Ancienne Chronique, etc. — Un* coor dé l'échiquier, de forme identique, avait déjà été instituée. Voir Hoyneck Van Papendrecht, Analecla lhlgica. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 207 secours obtenu, l'ont rendu d'un faible avantage; qui ont fait durer cinquante ans un différend qui aurait dû se terminer rapidement et ont enlevé enfin au succès final du peuple la plus grande partie de sa valeur» puisque la contrée demeurerait divisée et démembrée, était ravie à ses destinées • naturelles et déchue du rang et de la position qu'elle était en droit d'espérer et auxquelles, en d'autres circonstances, elle eût été mise à même d'atteindre (1).^ Il est moins surprenant que l'on ait considéré comme la preuve d'intentions mauvaises et tyranniques, l'organisation d'une force militaire permanente, à laquelle Charles s'était, à une certaine époque, adonné avec tant d'application. Une opinion de ce genre ne reposant sur aucun fait déterminé ne saurait être renversée par l'examen ni par l'étude. Nous ne (1) La grande révolution de la dernière moitié du seizième siècle, si nécessaire qu'elle fût, comme remède à certains maux, et si glorieuse qu'elle fût quand on la considère sous certains aspects, n'amena pas cependant la réalisation des idées existant antérieurement en ce qui concernait la future grandeur des Pays-Bas. Des observateurs intelligents avaient prévu, selon l'expression de Niccolò Tiepolo la création • d'uno stato amplissimo e così forte e potente, sì per lo sito, come per la ricchezza di molte buone terre et moltitudine de' popoli attissimi alla guerra, che si poteva forse comparare di forza a qualunque altro regno dei cristiani. » Jamais peut-être idée aussi fausse n'a été aussi généralement acceptée que celle qui représente la révolte des Pays-Bas comme la résistance opposée par une faible nation à une grande. Cette terrible * puissance espagnole » du seizième siècle avait ses véritables fondations dans l'industrie, la richesse et la position des Pays-Bas. L'Espagne profitait de ces ressources, mais on les créait point. Les Pays Bas auraient pu aisément arrêter toutes forces quelconques que Philippe II aurait pu envoyer contre eux. Leur faiblesse a eu pour cause leur manque d'union, ce défaut que Guillaume le Taciturne déplora continuellement et qui fut la source de toutes leurs difficultés. Mais lui-même proclamait avec vanité que les provinces étaient indépendantes les unes des autres, et reconnaissaient leur souverain sous différents titres. Et, pendant ce temps, par une étrange inconséquence, il demandait pour les états généraux et pour le conseil d'Etat des pouvoirs qui ne pouvaient appartenir qu'aux représentants d'une nation unie et d'un gouvernement consolidé. Il serait oiseux de chercher à combattre l'opinion que la centralisation est naturellement et nécessairement

l'ennemie de la liberté. Cependant nous pourrions demander si l'Ecosse a perdu ses libertés par une union législative avec l'Angleterre, si l'Irlande est plus mal gouvernée par un parlement britannique qu'elle ne l'était quand elle formait un royaume séparé, ou si le système communal est celui qui approche le plus de la puissance générale de droits égaux.

208 HISTOIRE nous hasarderons pas, en conséquence, à la combattre. Nous pouvons nous demander toutefois, si le témoignage de l'histoire est suffisant à lui seul pour établir la connexion intime qu'un système de philosophie politique généralement admis constate entre l'établissement et l'entretien d'armées permanentes d'une part, la fondation et le maintien d'un pouvoir irresponsable de l'autre. D'éminentes autorités nous démontrent que la monarchie, tempérée par l'existence d'institutions parlementaires et limitée par la faiblesse du souverain, l'esprit martial et les mœurs indépendantes du peuple, a été suivie, sur le continent européen, par un pouvoir dégagé de toute entrave constitutionnelle, et mis à l'abri de toute crainte de mécontentement ou de révolte populaire. Telle fut la conséquence d'une modification dans le système militaire, modification qui a dû son origine à des projets de conquête ou à des nécessités de défense et qui impliquait la formation d'armées régulières. Celles-ci étaient exclusivement composées d'hommes préparés tous en vue d'un but commun, accoutumés à une action commune et machinale, endurcis par de longues campagnes, armés pour imposer silence aux assemblées représentatives, faisant plier toute résistance devant la volonté du maître et tenant les nations dans un esclavage absolu. L'Angleterre, ajoute-t-on, préservée, par sa position insulaire, de tout danger d'invasion, n'a trouvé l'occasion de maintenir sur pied des troupes considérables et organisées qu'à une époque beaucoup plus avancée. Instruite alors par les discussions d'un siècle éclairé, avertie par l'expérience des nations voisines, elle a pris les précautions que celles-ci pouvaient et auraient dû prendre; elle a su renfermer dans ses limites naturelles une force qui ailleurs était devenue un engin d'oppression

Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. m et placé ses libertés sur des fondements nouveaux et inébranlables (1). Si ces idées sont justes, l'histoire des principaux États européens, sauf une seule exception, pendant plusieurs siècles écoulés et, dans l'avenir, aussi longtemps que prévaudra le même état de choses, devra désormais être effacée de la mémoire, ou n'y laisser que des souvenirs de désespoir et d'horreur. Il faudrait alors considérer cette longue période, comme une époque à peu près barbare, incapable de développement et de progrès, comme un règne de force brutale, aussi exceptionnel — si une telle situation peut-être considérée comme exceptionnelle — au point de vue des destinées humaines, que ces courts intervalles dans l'histoire de la Grèce et de Rome, où les tyrans, environnés de leurs satellites, défiaient la haine de leurs sujets et les forçaient malgré eux à l'obéissance, époques qui peuvent être considérées comme prouvant la nature éphémère de tout gouvernement qui ne repose pas sur l'assentiment des gouvernés. Quand nous examinons cette théorie à la lumière des faits historiques, nous reconnaissons que, sans les nier absolument, elle tient peu de compte des différences essentielles que chaque nouvelle étude confirme et rend plus frappantes entre tous les gouvernements européens et le gouvernement anglais, à partir du moment où la physionomie réelle de celui-ci commence à se dessiner. Prétendre simplement que ce fut le meilleur de tous les gouvernements qui participent d'une origine commune et d'un même caractère général (2), c'est (1) Nulle part cette opinion n'est exprimée avec plus de force et de précision que dans le premier chapitre de l'Histoire d'Angleterre de Macaulay. (3) C'est l'opinion, formulée presque dans les mêmes termes, par les deux plus éminentes autorités qui aient écrit sur le caractère de l'histoire d'Angleterre. - Hallam et

210 HISTOIRE perdre de vue ce remarquable mélange de souplesse et de force qui lui permit de supporter tant et de si violentes secousses, d'endurer les tiraillements continus résultant des luttes des partis et de la promulgation des idées nouvelles, afin de s'adapter également à chacune des périodes successives d'une civilisation toujours en progrès. On peut dire aussi exactement de l'Angleterre au moyen âge qu'à toute autre époque, qu'elle possédait seule un système de gouvernement en vertu duquel aucun des éléments qui constituent la société politique n'avait d'existence séparée et ne se fondait complètement dans les autres. Chacun de ces éléments tirait sa vitalité d'une source unique et n'avait d'activité ou de pouvoir qu'en se combinant avec les autres. Ailleurs, les institutions communes à l'Europe entière s'étaient développées côte à côte, réagissant l'une sur l'autre, se fondant et s'harmonisant avec plus ou moins de perfection. En Angleterre seulement elles fonctionnaient comme accessoires d'un système préexistant qui les tenait toutes réunies et subordonnées. Eu Angleterre, la couronne, l'Eglise, la noblesse, • les communes, pris séparément, jouissaient de moins de protection et de privilèges que dans les autres États, mais unis et marchant d'accord, ils avaient une puissance plus large et plus complète que celle dont ils disposaient ailleurs. Ce n'était pas seulement parce qu'en Angleterre, les représentants des trois ordres étaient régulièrement assemblés pour recevoir des propositions, présenter des griefs ou voter des subsides, mais parce que, comme son nom l'indique, cette assemblée constituait le Grand Conseil du souverain, participait à ses délibérations et donnait de l'autorité et de l'efficacité Macaulay. A leur point de vue, la supériorité de la constitution anglaise consistait dans trois ou quatre distinctions, qui seront indiqués dans le texte. Digitized by Google

■ DE CHAULES LE TÉMÉRAIRE. il! à ses décrets (4). Non seulement le roi De pouvait apporter aucune modification fondamentale aux lois sans le consentement du parlement, mais, grâce au concours de cette assemblée, la justice était rendue d'une façon constante, sans être entravée par des privilèges ou des chartes, ni limitée par des immunités de classes ni des droits de localité. Le roi ne pouvait imposer aucune taxe de sa propre volonté, et, de plus, le contrôle des deniers publics était placé dans les mains des communes; ce n'était pas seulement une digue posée dans le but de contenir ses desseins et ses plans; c'était un pouvoir modérateur, destiné à confirmer ses prérogatives, à redresser ses erreurs et à lui rendre plus forte, après une déviation momentanée, son influence légitime (2). Les serviteurs de la couronne n'étaient pas seuls responsables devant la nation; le souverain lui-même avait constamment à rendre compte de ses propres actes (3) ; en d'autres termes, jamais la forme de la constitution ne pouvait ni limiter ni étouffer les manifestations de l'esprit qui l'avait inspirée. Sur le continent , la (i) Sur le continent, comme nous Tarons fait comprendre, le « conseil » du souverain faisait partie de sa maison. Il n'avait aucun rapport avec la législature, tandis que, en Angleterre, le conseil privé même avait, dès l'origine, un certain rapport avec le parlement. Commynes et les ambassadeurs vénitiens proclament les grands avantages d'un corps constitué comme le parlement d'Angleterre, non seulement parce qu'il constitue un rempart pour la liberté populaire, mais à cause de la force considérable qui résulte pour le gouvernement du concours public que prêtent à ses mesures les représentants de toute la nation. (S) Dans tous les États du moyen âge, le pouvoir législatif du prince et son droit d'im. poser des taxes étaient plus ou moins limités, soit par des stipulations constitutionnelles expresses, soit par des principes universellement reconnus. (3) Ce système ne fut adopté sur le continent que vers la fin du dix-huitième siècle. D'un autre côté, les monarques français les plus despotiques, depuis Louis XI jusqu'à Louis XIV, reconnaissaient le principe de la responsabilité ministérielle, et la nécessité de consulter l'opinion publique pour les nominations et les destitutions en ce qui concernait les plus hautes fonctions de l'État. Digitized by Google

■ 51 2 HISTOIRE noblesse jouait dans le mécanisme du gouvernement un rôle bien moins important qu'en Angleterre, mais elle avait, sur ses domaines privés, un pouvoir qui se trouvait sans cesse en conflit avec l'autorité de l'État et qui tenait cette dernière en échec. L'influence qui, en Angleterre, n'appartenait qu'aux représentants de la nation était répartie, ailleurs, entre les assemblées provinciales. Les grandes villes du continent jouissaient des avantages du gouvernement représentatif dans une mesure plus large que les villes anglaises, mais en Angleterre, et dans cette contrée seulement, les plus petites communes participaient au règlement des affaires de l'État (1). Dans plus d'un pays continental, le feu de la vie nationale brûlait d'une flamme plus intense ou du moins, jetait un plus vif éclat qu'en Angleterre, mais ce n'est que dans ce dernier pays que nous voyons, à partir des époques reculées, le Peuple être considéré non comme une classe à part ni comme le rebut des autres classes, mais comme l'assemblage de toutes, comme la Nation elle-même. Ces distinctions doivent nous faire mieux comprendre les véritables causes de cet agrandissement du pouvoir monarchique, dans les quinzième et seizième siècles, qui est l'un des traits les plus frappants de l'histoire de l'Europe, aussi bien que les raisons pour lesquelles cet agrandissement fut comparativement de peu d'importance en Angleterre et de peu de durée. Ceux qui ont entrepris d'expliquer le phénomène dont nous venons de constater l'existence ne sauraient nier que, sans aucun changement dans son système municipal Il est singulier qu'on ait souvent donné pour origine à la liberté anglaise les chartes municipales. L'histoire d'Angleterre ne présente pas d'exemple de cités dotées d'énormes privilèges, tels que ceux qui existaient en Castille, dans les Pays-Bas et dans diverses parties de l'Allemagne. Mais, d'un autre côté, ce qui constituait un bourg en Angleterre, n'était, en général, que le domaine d'un gentilhomme. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 913 litaire, l'Angleterre a éprouvé, à cette même époque, bien qu'à un moindre degré et pour un terme moins long, une modification identique dans l'esprit de ses institutions. Il est reconnu que les Tudors étaient plus arbitraires, dans leur langage comme dans leurs actes, que les Plantagenets ne l'avaient été; qu'ils rencontraient chez leurs sujets une servilité plus complète, que leurs ordres étaient suivis avec une plus aveugle soumission. Leur cours était plus pompeuse que celle de leurs prédécesseurs, leurs décrets plus respectés, leurs personnes plus sacrées. On objecte que la constitution n'en fut nullement altérée, que l'accroissement du pouvoir, de l'influence, du respect de la couronne, était la conséquence des récentes guerres civiles qui avaient ruiné l'ascendant de la haute noblesse. Si impérieux que fût, ajoute-t-on, le ton sur lequel les Tudors s'adressaient à leurs sujets, si humbles que fussent ceux-ci devant leurs princes, si une offense grave était faite à la constitution, le peuple devenait audacieux et menaçant, le souverain s'alarmait et se hâtait de reculer. Tout cela est parfaitement vrai et confirme l'exactitude de la situation que nous avons décrite. L'étendard de la liberté saxonne s'élevait haut et ferme, à une époque d'obscurité profonde, quand les races continentales étaient encore écrasées et déchirées au sein d'un véritable chaos; il avait dominé les auteurs de la conquête normande et de la féodalité, se couvrant du brillant éclat de décorations extérieures, mais conservant ses proportions simples et massives. Maintenant, de la même façon, il planait au dessus des prétentions trop ambitieuses de la royauté établie sur des fondations plus étroites. Mais, si ces fondations avaient été, comme sur le continent, la seule base possible d'un édifice politique, si les mêmes problèmes, qui T. III. 14

211 HISTOIRE y demandaient une solution avaient également produit en Angleterre un intérêt non seulement local, mais universel, si des obligations restreintes à certains corps et des privilèges également limités y avaient été. Tunique appui de la société, cette contrée, elle aussi, en aurait été réduite à confier ses destinées à la direction exclusive de la couronne. D'autre part, si les nations continentales s'étaient trouvées en possession, dès cette époque, de libertés populaires larges et bien déûnies, l'établissement d'un pouvoir absolu n'aurait pas été opportun, puisqu'il n'eût pas été nécessaire. L'Angleterre a conservé, au seizième siècle et a développé au dix septième, la liberté dont elle a toujours joui et qu'elle a toujours su défendre. Les peuples du continent n'étaient pas exposés à perdre la liberté qu'ils n'avaient jamais eue et n'auraient pu conquérir, par une révolution précoce, une indépendance dont les éléments n'étaient pas encore rassemblés. Il y avait auparavant un travail préparatoire à accomplir. Il y avait un ordre naturel à suivre, dans la dernière période comme au début du vaste plan sur lequel sont tracées les destinées des nations modernes et dans l'œuvre graduelle dans laquelle chaque nation à son tour sert en quelque sorte de type et de modèle aux autres. Mise à part l'incontestable vérité de ce principe, que toute action suscite une réaction et, en quelque sorte, par conséquent, s'oppose à elle même, l'absolutisme, au lieu d'être un pas en arrière, fut un pas on avant. Les révolutions d'une époque plus rapprochée de nous n'ont pas renversé, mais ont au contraire consommé l'œuvre de ces temps reculés. Avant qu'une liberté véritable pût naître, il fallait que l'autorité eût atteint son point culminant; pour qu'il existât un peuple, l'État avait à perfectionner son organisation et à assurer son

Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 213 existence. Que le progrès eût à détruire, aussi bien qu'à construire, qu'à un certain moment il fût étouffé par une longue apathie, arrivant presque à une suspension complète de vitalité, c'est ce que l'on ne saurait nier. Toutefois, à strictement parler, ce que la suprématie royale parvint à écraser, ce n'était point la liberté, c'était le privilège, ou, si l'on veut, une sorte de liberté qui, sous tous les rapports, participait de la nature d'immunités, une liberté égoïste, isolée et incompatible avec la sécurité, l'unité et l'harmonie de la nation, une liberté licencieuse, arrogante, incapable de reconnaître l'ascendant d'une autorité commune et suprême. La liberté féodale fut anéantie, la liberté municipale se mit à languir, alors que l'esprit qui les animait l'une et l'autre était en voie de chercher un développement plus complet et plus large. Les institutions parlementaires, si on peut les appeler ainsi, de la France du moyen âge, ne vinrent pas à périr uniquement à cause de la faiblesse qui leur était inhérente. Ces institutions, comme on le sentit instinctivement quand, dans les moments de pressante nécessité, et à défaut de toute autre ressource, on les fit revivre temporairement, étaient condamnées parce qu'elles n'avaient jamais été autre chose que la manifestation querelleuse et discordante d'un antagonisme de classes. Les Cortès de la Castille et de l'Aragon perdirent une liberté plus grande de délibérations et un droit de censure des actes du pouvoir exécutif plus étendu que celui qu'avait jamais exercé le parlement anglais, à la suite de la restauration de l'unité ibérique, qui réduisit ces anciens royaumes à «l'état de simples provinces d'un empire. Les pouvoirs exorbitants que possédaient les tribunaux et les magistratures locales furent pour quelque chose aussi dans ce résultat. Dans les Pays-Bas, les

16 HISTOIRE privilèges des citoyens et les immunités provinciales s'unirent avec la plus noble des causes, avec le plus précieux des droits pour résister aux tentatives consolidatrices du seizième siècle. Mais ce ne fut, comme nous Pavons remarqué déjà, qu'au prix de divisions intérieures, et les conséquences qui s'ensuivirent furent de continuelles discordes et dissensions, jusqu'à ce que le système entier s'engloutit dans la tempête révolutionnaire du dix-huitième siècle. L'agrandissement du pouvoir monarchique, à cette période, fut simplement une des manifestations de ce progrès auquel les États furent redevables d'une forme compacte et définie, les nations ayant acquis la conscience d'elles-mêmes et la société s'étant assise sur des bases si fortes qu'elle fut capable de résister aux causes de désagrégation auxquelles elle est constamment exposée. Nous pouvons concéder que, dans ce cas, comme dans tout autre semblable, le courant des événements n'était pas paisible et égal, mais bouillonnant, troublé et impétueux; qu'un mouvement, naturel à l'origine, a été exagéré et détourné de son but par suite d'efforts artificiels; que les moyens mis en œuvre pour l'exciter renversèrent bien des institutions qui auraient pu être épargnées, dissipèrent des ressources qu'il aurait fallu ménager et étouffèrent des aspirations qu'on aurait dû laisser développer et agir. Nous devons constater aussi l'emploi occasionnel de la force, et une tendance constante à y recourir en cas de besoin, bien qu'en réalité, elle fût d'un usage moins ordinaire et moins efficace que la ruse, et le parti tiré des divisions et des troubles mêmes que l'on avait pour but de faire disparaître; de telle sorte que chaque élément fut soumis, à son tour, à la pression qui devait les réunir tous en une masse compacte. Le rôle joué par chaque agent spé

Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 217 cial ou secondaire fut relativement bien peu important; leur action eût été sans aucun effet, si un courant fort et bienfaisant n'eût dès l'origine été mis en mouvement dans cette direction, si toute une masse d'idées, de théories, de sentiments et de faits, n'avait été s'agitant et convergeant vers un point unique. Pour l'établir, on ne saurait trouver d'argument plus fort que l'existence de deux faits, l'un actuel et de notoriété générale, l'autre facile à démontrer par le témoignage de l'histoire. C'est d'abord, que les gouvernements les plus forts au point de vue des ressources matérielles ont été renversés par les efforts constants de l'opinion publique. C'est ensuite que les gouvernements despotiques du seizième siècle étaient excessivement faibles sous ce rapport. L'établissement d'armées permanentes sur une échelle proportionnée à l'usage que l'on en voulait faire n'a ni précédé, ni même accompagné la consolidation de la monarchie absolue. Si la relation entre ces deux faits fut celle de la cause avec Peffet, ils se sont produits au rebours de l'ordre naturel et ordinaire. Est-ce grâce à l'établissement sur pied de paix de deux mille lances et de quelques garnisons d'infanterie éparpillées, avec la ressource, en cas de guerre, de mettre en campagne une armée de trente mille hommes à peine, provenant en grande partie du dehors, que les monarques français du seizième siècle se sont élevés à une puissance telle que leurs douze millions de sujets passent pour avoir reçu leurs injonctions avec la soumission passive d'un troupeau de moutons? Est-ce celle force modérée qui leur permettait de répondre quand on s'informait du chiffre des revenus dont ils pouvaient disposer, qu'ils étaient à même d'obtenir tout ce qu'il leur plairait dedemander, qui les faisait l'objet moins du respect et de Pamour de leurs sujets. Digitized by Google

218 HISTOIRE que de leur adoration, à laquelle ils devaient, même quand personnellement ils n'étaient dignes que de mépris, d'être considérés comme inviolables et dignes de toute vénération ; qu'au milieu des fureurs d'une longue guerre religieuse, le trône demeura inébranlé, l'ordre de succession non interrompu; que les huguenots s'abstinrent de conspirer pour renverser un prince catholique, et que les forces d'armées catholiques soutinrent les droits d'un prince protestant? Au milieu des convulsions terribles et de la prostration qui accompagnèrent ces luttes, les observateurs intelligents purent prédire le prochain apaisement des troubles et les grandes destinées de la nation, non seulement à cause de sa force de vitalité extraordinaire et si souvent prouvée, mais eu égard, surtout, à sa constante et impérissable loyauté envers ses princes, sentiment basé sur la conviction que l'unité et l'existence de la France étaient intimement liés à la grandeur et à la conservation de son ancienne royauté qu'il fallait conserver entière et dans tout son éclat. Quand, à l'occasion d'une accalmée au sein de ces horribles convulsions, un peuple armé et campé, inaccoutumé à la guerre civile et habitué à agiter les questions les plus sérieuses, rempli de haine contre la noblesse et révolté de l'imbécillité du monarque, discutait par l'organe de ses meneurs les remèdes à apporter à des maux qui résultaient évidemment des vices du système existant, toutes les propositions qui étaient présentées pour renverser ou pour modifier celui-ci, pour assembler les états généraux, pour créer de plus importants organes du sentiment public, pour rechercher le moyen de donner plus d'influence à la volonté nationale, furent rejetés comme impraticables et abandonnés par leurs auteurs; non seulement les divisions populaires supprimaient l'espoir

de Digitized by Google

I DE CHARLES LE TÊMÉRAIRE. 219 fonder un accord unanime sur la portée de ces réformes, mais le pays tout entier, opposé au renouvellement des anciennes divisions, était d'avis. que le remède à apporter à ses maux devait être cherché ailleurs que dans des projets aussi hasardeux, aussi périlleux au point de vue de l'intégrité et du salut du royaume (1). N'était-ce point ailleurs que dans le chiffre de leurs troupes, nombreuses relativement à celles des autres nations, mais insignifiantes comparées aux populations au sein desquelles elles avaient été levées et parmi lesquelles elles étaient répandues, que les rois d'Espagne, au seizième siècle, avaient puisé cette autorité si haute que leurs édils étaient accueillis comme les émanations sacrées d'un pouvoir divin? La plus fière et la plus orgueilleuse des aristocraties qui avait obtenu et conservé le droit de renoncer à son serment d'allégeance et de faire la guerre à son souverain quand il lui plairait, abandonna ces hautaines prétentions sans rien perdre de l'arrogance de sa nature et trouva la plus haute récompense qu'ambitionnât son orgueil, dans la profondeur même de son abaissement. Elle flétrit l'indépendance dont elle s'était targuée jadis, la déloyauté dont elle avait usé envers ses maîtres, comme un ineffaçable déshonneur. La plus hautaine de toutes les races se vit dépouillée de ses immunités et privilèges, peu nombreux, (1) Les différents faits signalés à propos de cette discussion ont été principalement recueillis dans les Relazioni de Nicolo Tiepolo, Marino Cavalli, Matteo Dandolo, Giovanni Capello, Giovanni Soranzo, Zaccaria Contarini, Michele SoriaDO, Lorenzo Prioli, etc. Les plus instructifs renseignements sont ceux de Dandolo, de Soriano et de Priuli. Les Relazioni sont un commentaire rapide des documents et des récits de l'époque. Nous y voyons le siècle se mirer dans son propre miroir, nous y trouvons les événements du temps jugés par les plus sages observateurs contemporains. Ces jugements, trop généralement négligés, devaient être soigneusement étudiés avant qu'on se hasarde à prononcer ceux de la postérité. Parmi les autres ouvrages consultés, nous citerons la Ritratti di Francia, et l'Acte di Guerra de Machiavel. Digitized by Google

è iiO HISTOIRE mais d'une énorme portée, sans qu'aucune protestation collective ou isolée se fût fait entendre (1) et, tout en conservant sa vigueur martiale et son fier patriotisme, elle devint la plus soumise et la moins turbulente de toutes les nations. Au sein de perpétuelles guerres étrangères, qu'accompagnèrent une foule énorme de charges et de calamités, la banqueroute nationale, les défaites, la perte de provinces soumises, à peine une plainte se faisait-elle entendre et la tranquillité intérieure devint de plus en plus profonde, jusqu'au jour où, malheureusement, elle dégénéra en torpeur mortelle. Sur les côtes du nouveau monde, l'ardeur naturelle de ce peuple pour la conquête et la domination était unie à la fidélité et au dévouement le plus entier envers la couronne; les aventuriers les plus habiles et les plus audacieux dont l'histoire ait signalé les exploits, se contentaient d'étendre les possessions de leurs maîtres, quand ils auraient pu facilement fonder des empires à leur profit, et si, parmi eux, un seul manquait à sa foi politique, il tombait aussitôt, comme Lucifer, de la place qu'il avait usurpée. Pouvons-nous croire que si les rois d'Angleterre, au seizième siècle, avaient eu les moyens de lever et de garder sous la main une armée régulière, que s'ils avaient tenté de la faire servir à subjuguer leurs peuples, la liberté anglaise aurait dû l'om(1) « En Espagne, a dit lord Macaulay, «où les vieilles institutions parlementaires ont été aussi fortes que dans aucune autre partie de l'Europe, elles ont lutté énergiquement pour rester debout, mais elles ont lutté trop tard. Les ouvriers de Tolède et de Valadolid ont défendu vainement les privilèges des cortès castillanes contre les vieux barons de Castille-Quint. • Ceci serait un puissant argument à l'appui de la théorie de Macaulay concernant les armées permanentes, si les faits s'étaient passés comme il le dit. En 1545, l'époque dont il s'agit, Charles-Quint, n'ayant pas encore fait de campagnes, n'avait pas de vieux bataillons. Les troupes régulières qu'il possédait ne se trouvaient pas alors en Espagne; le gouvernement était impuissant et inerte, et le conflit existait entre les communes et les nobles, ceux-ci luttant pour leur défense personnelle plus que pour les prérogatives du souverain. Digitized by Google

DE CHAULES LE TÊMÊKAIKE. bcr et périr (1)? N'eût-elle pas plutôt rassemblé toute son énergie et triomphé plus complètement que jamais? Et si, avant rétablissement d'une armée permanente en Angleterre, de suffisantes garanties constitutionnelles n'avaient pas été obtenues, le même esprit qui les a fait naître ne se serait-il pas aussitôt et rapidement élevé pour combler avec toute la vigueur nécessaire, une aussi grave lacune? Ce remède, dira-t-on, il eût fallu pour l'appliquer, recourir à la guerre civile; mais ne fallut-il pas aussi une guerre civile pour s'assurer le bénéfice des moyens préventifs dont il fut fait usage. Les armées permanentes sont incontestablement capables d'étouffer des révoltes partielles, mais peuvent-elles éteindre le feu révolutionnaire? ne seraient-elles pas plus propres au contraire, si on voulait s'en servir comme moyen d'oppression, à le propager et à l'étendre (2)? Les armées permanentes contribuent à la stabilité des gouvernements, mais ont-elles jamais été, en quelque lieu que ce soit, la source principale de cette stabilité (5)? Si les armées existant en Europe étaient tout à coup dissoutes ou dispersées, il n'est pas un gouvernement peut-être qui ne fût renversé; mais s'ensuit-il que tel est le but vers lequel se dirigent les aspirations des peuples dans leurs luttes intestines? Il est incontestable que telle serait, dans toutes les contrées, l'œuvre qu'accompliraient les peuples résolus à échapper à l'esclavage et mûrs pour leur émancipation. Pourrions-nous (1) Tel aurait été le cas suivant lord Ilacaulay. Nous espérons qu'on ne nous accusera pas d'outrecuidance parce que nous combattons les opinions d'un aussi grand écrivain. Ce ne sont pas des opinions qui lui soient particulières. Ce qui lui est particulier, c'est l'admirable manière dont il les a exprimées. (2) C'est précisément la remarque faite par L. Prinli, dans sa Relazioni di Franrta. (3) On ne considère pas, évidemment, ici, le cas de dépendances ou de territoires conquis. C'est une autre question de savoir si les ressources d'une nation peuvent suffire pour en subjuguier une autre. Digitized by Google

222 HISTOIRE croire que, que si une occasion de se révéler avait été donnée à ce que Ton appelle le sentiment public, ce qui, en pareil cas, eût été appelé plus proprement la révélation des besoins du peuple et de sa consciente incapacité, une réaction n'eût pas eu lieu, et que les anciens gouvernements n'eussent pas conservé leur pouvoir ou eussent été remplacés par d'autres également absolus? L'expérience a été faite et ses résultats ont été vus par une génération encore vivante. L'époque, nous le répétons, où les principaux États continentaux ont assumé la forme et le caractère de ce que l'on appelle des monarchies absolues, a été celle précisément où les ressources militaires de ces États étaient le plus faibles et le moins développées. Toutefois, la masse de la population ne s'était pas abaissée à un niveau inférieur, n'était pas devenue incapable de défendre le territoire contre l'attaque de l'étranger, et en conséquence, comme on pourrait le supposer, de protéger ses propres libertés contre l'oppression intérieure. Cette faiblesse ne résultait point du manque de ressources matérielles, mais du défaut d'organisation de ces ressources, défaut qui résultait de ce changement même dans le système de gouvernement, que l'on prétend avoir été la conséquence d'une organisation nouvelle et plus parfaite. Ce n'était pas le peuple, c'était le gouvernement qui, pour un temps, avait perdu son caractère martial (1). Après la chute du régime féodal, le système militaire de la féodalité était devenu impraticable. Le ban et l'arrière-ban ne constituaient plus qu'une gênante et inutile combinaison. D'autre (1) C'est pour cela que les ministres vénitiens parlaient si souvent des ressources militaires énormes des principaux États de l'Europe ; mais jamais ils ne manquaient d'ajouter que toutes ces forces militaires n'étaient d'aucune utilité pour aucun des objets que pouvait se proposer le gouvernement. Digitized by Google

DE CHARLES I.K TÊMÊKAIHE. pari, le système d'organisation moderne, infiniment plus puissant, était encore dans l'enfance, et un siècle et davantage devait s'écouler avant qu'il eût acquis assez de développement et d'efficacité, pour qu'on pût s'appuyer sur lui et cesser de recourir à tout autre. Dans cet intervalle, des guerres importantes et fréquentes furent déclarées notamment entre les deux puissances rivales d'Espagne et de France. Mais ces luttes se poursuivirent par des moyens qui n'avaient jamais été mis en œuvre sur la même échelle, qui ne furent plus employés depuis. Ce système prouve l'impossibilité absolue qu'il y a, pour les gouvernements, de faire reposer leur autorité sur leurs ressources militaires. Pour repousser les invasions, la France et l'Espagne étaient forcées de compter comme aussi l'Angleterre, sur une levée générale du peuple. Cette confiance n'était point vaine, car des armées aussi mal constituées et aussi peu approvisionnées que l'étaient celles du seizième siècle ne pouvaient aller loin sur le territoire ennemi, sans se trouver entièrement à la merci des habitants. Les opérations étaient donc limitées d'ordinaire aux extrêmes frontières; aux provinces sur lesquelles les deux partis prétendaient avoir à exercer un droit de souveraineté ou encore a de petits États appartenant à un troisième parti, et qui introduits forcément dans la querelle, n'avaient rien de mieux à espérer que la perte de leurs possessions d'une part, celle de leur indépendance de l'autre. Comme le théâtre principal de la guerre était rarement soit en France, soit en Espagne, la majorité des troupes employées n'était pas levée dans ces deux contrées. Chacune des deux puissances se procurait au dehors la masse de ses forces dans des pays à même de fournir à des besoins de ce genre, non qu'ils eussent eux-mêmes acquis

221 MISTOIKE de nouvelles ressources militaires (1), mais parce que, n'ayant fait aucun changement dans leur système politique, ils avaient gardé intactes leurs anciennes forces militaires. La Suisse, l'Italie et les petits États allemands furent les réservoirs où les grandes batailles du seizième siècle allèrent puiser leurs ressources. Des soldats d'une même nation servaient dans les rangs des deux armées ennemies; les mêmes soldats servaient alternativement chacun des deux partis. Il en résultait que la composition de chaque armée était hétérogène, son personnel toujours changeant, son caractère se modifiant sans cesse. Les armées n'étaient réunies par aucune foi politique commune, ne pouvaient être astreintes à une même discipline, étaient divisées par des jalousies nationales et se trouvaient constamment placées sous l'influence de l'esprit d'insubordination. Elles étaient mal payées et mal nourries par des gouvernements qui étaient sans cesse sous le coup d'une catastrophe financière et peu au fait des notions économiques qui forment une branche de l'art militaire. Aussi, leur action était-elle sans cesse paralysée par des excès qu'une politique à courte vue contribuait à amener ou des mutineries que les chefs n'étaient pas toujours capables de dompter. Levées pour un temps limité et pour répondre à une nécessité spéciale, ces troupes se débandaient parfois avant que cette nécessité eût disparu, ou refusaient de se disperser quand leurs services étaient devenus inutiles. Une défaite les démoralisait toujours et souvent aussi une victoire. En un mot, elles ne formaient point une armée, mais un instrument temporaire qui pouvait parfois en tenir lieu. Dans cet intervalle où le sys(1) En fait, si tel avait été le cas, les gouvernements de ces pays seraient entrés eux-mêmes dans une carrière de conquêtes. Digitized

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. tème militaire avait été détruit par les causes que nous avons citées, elles pouvaient servir à une campagne spéciale et pour un but déterminé auxquels leurs opérations étaient restreintes, mais auraient été sans nul eût s'il avait fallu défendre le trône contre une attaque de l'étranger ou une révolte intérieure. Ni en France, ni en Espagne, le gouvernement n'eût osé appeler à son aide une force considérable de ces mercenaires étrangers qu'il était accoutumé de lancer sur ses rivaux. Un pareil dessein eût été un véritable suicide. Il eût produit les résultats mêmes auxquels on leur attribue à tort d'avoir paré. Il eût déraciné ces sympathies respectueuses qui étaient la plus sûre et la seule protection de la royauté et il eût donné naissance à des sentiments d'aversion et de haine contre lesquels le pouvoir se trouvait sans défense. Alors même que l'on aurait pu entretenir l'espérance d'écraser ainsi l'énergie de la nation, l'autorité n'eût eu aucune garantie que la force qu'il avait évoquée n'aurait pas consommé son œuvre en la renversant elle-même. Les monarques de l'Europe occidentale se seraient volontiers débarrassés de la dépendance où les tenait un instrument qui répondait si mal à son but et sur lequel ils avaient si peu de contrôle. Ce qui les empêchait, c'était d'abord l'absence d'une bonne organisation financière; c'étaient aussi les vestiges du pouvoir et des privilèges féodaux qui avaient survécu à la ruine de cette institution. L'établissement des armées permanentes composées de troupes nationales fut accompagné ou précédé non de la disparition soudaine, mais au contraire de l'élévation graduelle du peuple sinon dans l'ordre politique, à coup sûr dans l'ordre social. L'usage si répandu au seizième siècle, de composer des armées à l'aide des sujets d'États différents fut introduit

Digitized by Google

226 HISTOIRE d'abord par Charles de Bourgogne. Les raisons pour en agir ainsi doivent être cherchées, moins dans les causes générales, que dans les circonstances particulières de sa propre situation. Le plus guerrier des princes gouvernait la moins guerrière des nations. De plus, les habitudes et les goûts auxquels on attribue la décadence de l'antique valeur du peuple belge lui inspiraient peu de penchant pour le danger et surtout pour les privations inséparables de la guerre (1), et en même temps le rendait plus capable que d'autres d'en supporter les charges. Les alliances nombreuses de Charles lui donnaient une grande facilité de se procurer les services de races plus pauvres et plus batailleuses. Le système auquel il eut recours semble plutôt lui avoir été imposé par la nécessité qu'avoir été librement choisi et être résulté d'un compromis tacite entre le souverain et le peuple, après que les vues de chacun eussent été mises en discussion et opposées les unes aux autres. Charles avait lutté pour la reconnaissance de son droit de réclamer le secours de tous ses vassaux, du noble comme du bourgeois, en vue de défendre ses domaines contre des attaques du dehors ou de les garantir eux-mêmes contre tout projet hostile. Il fallait, à ce qu'il prétendait, qu'une force capable, à toute époque, de repousser une agression soudaine fût tenue prête, et que toute la milice de la contrée, civile ou féodale, pût, en cas de besoin, être promptement assemblée et mise en campagne si la guerre venait à éclater. Ses prétentions n'avaient pas été combattues ouvertement, ni ses droits contestés par ses sujets. Mais la tendance naturelle à un peuple commer(1) L'observation a été faite par Basin et d'autres écrivains du quinzième siècle, aussi bien que dans la "plupart des Relations vénitiennes. Une confession dans le même sens fut faite par les États de Flandres, en 1475. Digitized by Google

DE CHARLES LE TEMERAIRE çant de faire peu de cas de périls que des princes guerroyeurs sont trop souvent disposés à exagérer se trahissait par une suite d'excuses évasives qui provoquaient ses plaintes amères et se terminaient par une adhésion accordée à contre -cœur et obtenue à grand'peine. Dans les années 1470 et 1471, quand, comme nous l'avons vu, toutes les forces militaires de la France étaient réunies et préparées pour amener la chute de la maison de Bourgogne, quand les princes féodaux étaient ligüés avec la couronne contre leur ancien chef et allié, et que le gouvernement d'Angleterre était tombé au pouvoir de ses ennemis, Charles était engagé dans un différend avec le peuple de Flandre à peine moins pénible et inquiétant que celui auquel il avait été amené par cette modification dans ses relations extérieures. La Flandre était de toutes ses provinces la plus capable de l'aider, celle qui avait le plus grand besoin de sa protection, mais celle aussi qui, de tous temps, avait montré le plus de répugnance à faire des sacrifices dans ce but. Elle n'avait ni défenses naturelles ni fortifications. Si la Picardie et l'Artois avaient été envahis, les richesses dont elle usait si parcimonieusement pour sa propre sécurité auraient été une proie facile pour l'ennemi. L'expérience des temps passés prouvait que ce n'était pas là un péril imaginaire, et il fallait qu'ils fussent aveugles ceux qui, dans cette circonstance, niaient l'imminence du danger. Était-il prudent de s'endormir dans le voisinage d'un ennemi si actif? Était-il raisonnable de rester sans défense, quand lui se vantait d'être toujours prêt? Et cependant, les arguments et les appels de ce genre ne recevaient pour réponse que des remontrances à l'endroit des précautions prises ou proposées, au sujet de chaque levée de troupes ou demande d'argent.

HISTOIRE • Le duc, tout en promettant des modifications sur certains points, défendait ses actes en faisant valoir l'urgente nécessité, eu proclamant son droit de recourir à l'aide de ses vassaux et leur aptitude notoire à subvenir à ses nécessités dans une large mesure, « Son intention, disait-il, n'avait pas été de les molester, mais de les garder et de les défendre. » — « De quelle part , demandait-il dans une lettre passionnée adressée aux communes flamandes et écrite au moment où ses craintes venaient d'être justifiées par la perte des places de la Somme, de-quelle part pouvons-nous attendre du secours sinon de nos propres sujets et comment les proléger s'ils refusent de nous en fournir les moyens? Si les magistrats d'une ville sont fondés à édicter et à appliquer toute ordonnance qui peut être nécessaire à sa sûreté, cette autorité ne nous revient-elle pas à plus juste droit, à nous qui leur délégons leur pouvoir et leur charge? Avons-nous dépensé les fonds que nous avons obtenus, pour notre usage privé? Avons-nous épargné aucun sacrifice de nos propres revenus, pour le bien général? Avons-nous personnellement réculé devant aucun travail, devant aucun danger, et avons -nous demandé à d'autres de s'y exposer à notre place? Si on nous laisse seul, si nous sommes défait et battu, quel honneur ou quel profit en résullera-t-il pour la Flandre? Nous ne pouvons croire que l'on veuille contrecarrer l'exercice de droits qui appartiennent à tous les princes ou nous refuser les services que tous reçoivent de leurs sujets. Nous ne croyons pas avoir jamais rien fait qui ait pu nous mériter de perdre l'amour ou la fidélité de notre peuple. Si Dieu, néanmoins, en punition de nos fautes, a ordonné qu'il en fût ainsi , nous ne résisterons pas et nous nous soumettrons à son bon plaisir. Il ne faut donc pas que

Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 229 nos peuples nous menacent ou se soulèvent contre nous. Quoique le ciel nous ait donné les moyens de réprimer leurs desseins illégitimes, nous ne souffrirons point qu'ils commettent le crime de désobéissance et de rébellion. Le jour où ils nous enverront des ambassadeurs pour nous déclarer que notre gouvernement ne leur convient plus, et pour nous demander de déposer le pouvoir et la souveraineté, nous satisferons à ces demandes. Nous nous séparerons d'eux, le cœur plus libre qu'ils ne se sépareront de nous; car nous endurons plus! de soucis et de vexations dans leur intérêt qu'ils n'en ont souffert jamais de notre part (1). » Ces discussions, si leur signification réelle avait été bien comprise, auraient pu donner naissance à une liberté bien plus élevée que celle que le « Parchemin » de Flandre, la « Joyeuse Entrée » de Brabant ou le « Grand Privilège » de Hollande garantissaient. Les réclamations hautaines de Charles et ses supplications véhémentes ne prouvaient que ses besoins et sa dépendance. Le ressentiment que lui faisait éprouver l'apathie de son peuple était la preuve qu'intérieurement il était jaloux de sa sympathie. Celui qui demandait autant eût concédé beaucoup, et, malgré ces défauts, il était loin d'être un de ces princes faibles, dissolus et perfides auxquels il était impossible de se confier. Il était capable de respecter la fermeté d'un peuple généreux, jaloux de ses droits, comme de briguer son attachement. Mais les communes et les états (1) Cette remarquable lettre, qui porta la date du 9 décembre 1370 a été imprimée pour la première fois par M. Kervyn de Lettenhove, dans son Histoire des Flandres, t. V, pag. 176-178. M. Gachard en avait, avant lui, trouvé une minute, mais il ne réussit pas dans ses efforts pour retrouver l'original. Nous ne doutons pas que Charles n'ait été sincère dans son offre d'abdication. C'était une idée complètement en harmonie avec son caractère, qui offre de grandes ressemblances avec celui de son arrière-petit-fils Charles Quint du moins dans sa jeunesse. Cette ressemblance n'a pas dû être sans influence sur l'abdication de ce dernier, qu'il avait longuement méditée.

T. III. 15

830 HISTOIRE des Pays-Bas n'avaient jamais été imbus des sentiments ni rompus aux coutumes qui conduisirent la nation et le parlement anglais à seconder l'esprit entreprenant de leurs rois, quand ils entreprirent de consolider et d'étendre leurs droits constitutionnels (1). Les Flamands et les Hollandais ne voyaient ni intérêt ni honneur à exalter leur souverain commun, parce qu'ils ne se sentaient en aucune façon associés à la gloire et à la grandeur possible de leur commune patrie. Ils ne tentèrent pas de substituer, à un système de privilèges, un régime de liberté nationale, parce qu'ils n'avaient aucune idée juste de ce qu'étaient la liberté ou la nationalité. Charles, de son côté, ne pouvait voir, dans leur indifférence pour la réussite de ses projets et dans leur résistance passive à son initiative, que ces instincts sordides et vils qui reculent devant tout effort et qu'épouvante toute aspiration élevée. Ces discussions ne produisirent donc ni véritable unanimité ni coopération sérieuse. L'ardeur patriotique ne put être enflammée d'une part, l'essor de l'ambition personnelle ne put être limité de l'autre. Au contraire, bien que les dissensions eussent été temporairement écartées, l'entente fut plus que jamais impossible. C'était un acte de séparation et non un contrat d'union qui avait été passé entre les deux (1) Nous ne pouvons nous empêcher de protester contre cette induction, le plus radicalement faux et le plus pernicieux des paradoxes dans lesquels se complaisait Macaulay. Parlant de l'Angleterre sous le règne de Jean, il dit : « Son intérêt était opposé si directement aux intérêts de ses gouvernants qu'elle n'avait plus d'espérance que dans leurs erreurs et dans leurs infortunes. Les talents et même les vertus de ses six premiers rois furent un fléau pour elle. Les folies et les vices du septième furent son salut.* Et, quand il en vient à parler d'une époque plus rapprochée, il dit : t On peut dire de Jacques I^{er}, comme de Jean, que si son administration avait été habile et splendide, elle aurait probablement été fatale à notre pays, et que nous devons plus à sa faiblesse et à son incapacité qu'à la sagesse et au courage de maints souverains plus illustres. » Digitized by Google

DE CHARLES LE TÊMEHAIRE. 531 parties. Charles avait proposé un plan de défense nationale, de perfectionnement, de grandeur; si ce plan avait été adopté, tous ses projets ultérieurs auraient dû forcément être d'accord avec cette première idée. Les provinces, insensibles à ses supplications, mais piquées par ses reproches, ou désireuses de se soustraire à ses importunités, consentirent à lui allouer une contribution annuelle de 500,000 couronnes pendant six ans, somme quatre fois supérieure à celle qu'elles avaient précédemment accordée, sans être hors de proportion avec leurs moyens. Elles lui laissèrent en outre le droit de contracter tels engagements, de tenter telles entreprises qu'il pourrait lui convenir. Il demeurait donc, par la nature même et par les nécessités de sa position, plus indépendant que jamais, plus qu'il n'avait jamais aspiré à l'être. Un nouvel essor était donné à son ambition conquérante, et le pouvoir exécutif, loin de s'incorporer dans la nation, prenait un caractère entièrement personnel. Des mesures furent prises pour lever une force suffisante, en toute situation normale, pour décharger les provinces des levées de soldats qu'elles étaient précédemment tenues de fournir et qui, dans les derniers temps, avaient été si fréquentes (1); elles devaient désirer elles-mêmes que les troupes levées de cette façon fussent engagées à l'extérieur. Quand le précédent établi de la sorte eut été solidement fixé par la pratique, les maux qui devaient en résulter ne tardèrent pas à être compris et éprouvés. Sous le gouvernement espagnol, les Pays-Bas, bien que leurs contributions eussent été beaucoup augmentées, étaient encore les moins chargés de tous les États du continent

(1) Une ordonnance ducale de 1775 permet de supposer qu'il y eut tout au moins une entente tacite à cet effet. Voir Gachard, Documents inédits, t. 1, pag. 7 et suiv. Digitized by Google

HISTOIRE européens. Ils avouaient être capables de fournir un revenu double et ils l'auraient fait volontiers à condition d'avoir un contrôle sérieux sur les dépenses (4). En d'autres mots, ils commençaient à comprendre que la véritable liberté politique ne consiste pas en de simples immunités, en la remise de certaines obligations, en une diminution de responsabilité, ni même en l'absence de toute oppression. Ils voyaient qu'elle réside dans l'équilibre des pouvoirs, dans l'accord de tous les intérêts que la politique du gouvernement a le devoir de faire concorder avec les tendances réelles et les aspirations de l'esprit national. Mais cette expérience leur était venue trop tard. Ce qu'ils auraient pu, dans le principe, obtenir à l'aide d'un arrangement pacifique, ne pouvait s'effectuer en partie désormais que par une révolution sanglante. La situation relative du pays et de ceux qui le gouvernaient était bien différente au seizième siècle de ce qu'elle avait été dans le cours du quinzième. C'était le but de la maison de Bourgogne d'élever la position des Pays-Bas, siège de son pouvoir, réservoir de ses ressources, piédestal de sa grandeur. Au contraire, la maison d'Autriche n'avait en vue que de les réduire à une condition d'infériorité et de subordination relativement à ses autres domaines, où elle jouissait d'une autorité plus absolue, et d'où elle surveillait et gouvernait, comme d'un centre élevé, un empire qui s'étendait sur les deux hémisphères. L'établissement militaire de Charles, formé, peu à peu, par des gradations qu'il est inutile d'énumérer, comprenait en 1474 environ 20,000 hommes, 300 pièces de canon des meilleures qui existassent, et tout le matériel et les accés(oy Voir la Relasione de Bl Navagero Digitized by Google

HE CHAULES LE TÉMÉRAIRE. 233 soires nécessaires pour toutes sortes d'opérations. Le noyau de ces forces était formé par un certain nombre de compagnies, nommées bandes d'ordonnance, choisies principalement parmi les levées féodales des deux Bourgognes et des Pays-Bas et renfermant, avec tous leurs vassaux et partisans, les nobles faisant partie de la maison du prince qui étaient le plus attachés à sa personne et étaient le plus enclins à la vie militaire. A ceux-ci s'ajoutaient deux à trois mille archers anglais parmi lesquels cinq cents formaient la garde du corps ; puis un grand nombre de piquiers, de hallebardiers, de coulevriniers ou mousquetaires et d'autres corps d'infanterie recrutés en Picardie, en Germanie, dans les villes du Brabant et de la Hollande, la principauté de Liège et même les cantons suisses; et enfin, plusieurs corps de soldats italiens sous le commandement du comte de Campobasso et d'autres condottieri dont les services avaient été obtenus avec le consentement et la médiation du gouvernement vénitien (4). Instruire, équiper et discipliner ces forces pour les rendre aussi complètes et efficaces que possible, ce fut la tâche à laquelle Charles s'adonna avec son ardeur accoutumée, sa persévérance et son immense énergie. Et cependant, sous ce rapport, comme en d'autres occasions, nous devons noter, au nombre des causes principales qui amenèrent ses désastres, le défaut de cette faculté créatrice qui seule lui eût permis d'atteindre son but élevé et eût répondu aux exigences de son époque. Dans une période de transition, les sentiers battus ne sont ni sûrs ni suffisants; il faut jeter des ponts sur les abîmes qui séparent l'ordre ancien du nouveau. (1) Lamarche — Kott. — Van Kampen, Geschichte der Niederlande. — Histoire de la Bourgogne, t. IV, p. 115 (pour les négociations avec le gouvernement vénitien).

254 HISTOIRE Dans de pareilles circonstances, une application patiente et une ferme persévérance ne suffisent point pour réussir, non plus qu'une stricte obéissance aux préceptes et aux exemples du passé. Ce qu'il faut, c'est le coup d'œil qui sait pénétrer l'avenir, c'est la main audacieuse qui va emprunter aux temps futurs un progrès ou un expédient en rapport avec les exigences du présent. La nécessité avait conduit Charles en de nouvelles voies, mais la nature ne l'avait point doué du génie d'invention ou de découverte. Son armée, autrement composée et différente sous plusieurs rapports de celles qu'il avait commandées jusque-là, était organisée exactement sur le même modèle et disciplinée conformément aux mêmes règlements. Affectée des vices inhérents à ce système militaire, le pire de tous, qui allait devenir d'un usage général, quoique temporaire, elle était destinée à fournir l'exemple des inconvénients d'une organisation qui devait bientôt tomber, partout et pour toujours, en désuétude. La division par lances existait toujours. Le choc du combat devait être soutenu par les hommes d'armes, la cavalerie légère, les archers montés, les arquebusiers et les coustilliers, (ainsi nommés à cause de la dague ou long couteau à double tranchant qu'ils portaient au côté) agissant simplement comme aides; l'infanterie avait un rôle secondaire, elle devait harasser les flancs et faire obstacle aux manœuvres de l'ennemi. Rangés parfois en escadrons, mais plus souvent sur une seule ligne, appelée en termes techniques la haie, les cavaliers lourdement armés, montés sur des chevaux vigoureux, avec leurs assistants derrière eux, allaient au devant de l'attaque, présentant, si le terrain était uni, une solide muraille d'acier, telle qu'une pomme lancée vers eux eût nécessairement dû tomber sur un casque ou sur une lance. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 235 Si la défense de l'ennemi était molle, ils se précipitaient au milieu de ses rangs, renversant et écrasant tout sur leur passage. Mais, forcés à dévier à chaque pli de terrain, ébranlés par la violence même de leur choc, ils perdaient leur rang au moment de la rencontre et étaient forcés de se retirer s'ils voulaient répéter la charge, ou pourvoir à une résistance continue. Cette façon de combattre devait son origine à une époque où la guerre était continuelle et générale, sans être ni publique ni organisée ; à une époque où chaque homme ou du moins chaque propriétaire de domaines avait sans cesse à combattre, mais seulement pour son propre compte. Tenant ses terres du droit de conquête, il devait confirmer ce droit par son courage individuel, et le défendre, non seulement contre ceux qu'il avait dépossédés, mais contre de nouveaux envahisseurs jaloux de les acquérir par les mêmes procédés et de les conserver en vertu du même droit. Seul contre plusieurs, seul possesseur de ce que beaucoup d'autres voulaient posséder à leur tour, il devait se protéger et se fortifier lui-même, étudier l'art de la défense bien plus que celui de l'attaque. Il abritait sa famille et ses trésors derrière de fortes murailles entourées de fossés et flanquées de hautes tours. Il se couvrait des pieds à la tête de plaques de métal et de tissus de mailles, garantissait son cheval de la même façon et faisait de sa personne une citadelle mouvante, fort et garnison à la fois, apercevant l'ennemi par des meurtrières, le dominant du haut de créneaux, et se précipitant au milieu d'une multitude, sans autre appui nécessaire que celui de ces écuyers et pages, ses fils ou ses jeunes frères, moins encombrés que le chef, adroits et prompts à le secourir en cas de besoin. Chez lui, comme au dehors, il

236 HISTOIRE était invincible et invulnérable; sa lance, sa hache, ses autres pesantes armes et les sabots de sa monture lui suffisaient pour détruire et disperser ses ennemis inhabiles et sans défense. Si des rivalités s'élevaient et des ligues se formaient, si les avantages du service et de la protection remplaçaient son isolement, le système féodal et cordial ne pouvait exercer une grande influence sur le système militaire, .eu tant qu'il n'en exerçait point sur le système social, qui est, en toutes contrées, et à toutes les époques, le moule dans lequel est jetée l'organisation militaire. La société féodale était une association entre propriétaires de domaines. Une armée féodale consistait dans la réunion des vassaux et des sous-vassaux redevables d'allégeance au même suzerain. Chacun entraînait en campagne accoutré et accompagné selon les usages prescrits aux gens de sa classe. La « lance » était simplement la famille féodale : le baron ou chevalier, avec sa suite ordinaire de parents et de vassaux. Les villes, il est vrai, avaient une autre organisation politique et, partant, une autre organisation militaire. Là aussi cependant, la même situation d'isolement et de constant péril prévalait, et le même but, la préservation contre les attaques, était sans cesse tenu en vue. Des fortifications massives et compliquées donnaient à l'intérieur de la cité l'aspect d'une tour entourée de hautes murailles. Tous les bourgeois étaient exercés aux armes, rompus aux nécessités et aux manoeuvres d'un siège, et préparés, au premier avertissement, à procéder aux opérations, à déjouer les trames et la stratégie des assiégeants, à les repousser des murs. Mais ils étaient peu accoutumés à combattre en pleine campagne; ils étaient rarement capables de faire face aux charges de la cavalerie féodale et il s'ensuivait que, dans les

Digitized by Google

DE CHAULES LE TÊMÊRAIHE. r,7 contrées où le système féodal dominait, ou n'avait d'autre rival que l'institution municipale, la milice citoyenne qui formait la seule infanterie existante n'était qu'une force auxiliaire et subordonnée aux autres. Il y avait aussi cependant des pays où aucun des deux systèmes, féodal ou municipal, n'avait la prééminence, où le sol n'avait pas été monopolisé par l'aristocratie ni la liberté par les habitants des villes et où, par conséquent, en cas de guerre, la masse du peuple ne suivait point la bannière de petits princes, et ne se rassemblait pas uniquement pour la défense locale; là, elle pouvait être enrôlée et enrégimentée pour le service du chef de l'État. Les armées rassemblées ainsi étaient presque exclusivement composées de soldats à pied porteurs d'une arme unique, réunis en masses compactes et disposés de façon à manœuvrer en profilant de chaque accident du sol, à conserver toujours une ligne intacte, à conquérir pouce par pouce le terrain contesté et à conserver ce qu'ils avaient pu gagner. A partir de la fin du treizième siècle, la force militaire respective des nations qui différaient les unes des autres, sous les rapports politique et social, avait été maintes fois mise à l'épreuve. A Morgarten et à Sempach, à Crécy et à Azincourt, dans toutes les grandes batailles, presque dans chaque escarmouche, entre les chevaleries de France et d'Autriche, les paysans suisses et les corps de milice anglais, l'infériorité de l'organisation féodale, de la discipline et des armes féodales, avaient été reconnue de la façon la plus signalée. Mais l'expérience, si longue qu'elle soit, des maux qui accompagnent un système ou une pratique qui a dû naître à des habitudes généralement répandues et à la situation sociale d'un peuple, suffit rarement à le renverser. Ce système n'ayant pas été adopté

238 HISTOIRE par voie d'expérience, la main d'un géant peut seule le faire disparaître à la suite d'une expérience plus ou moins longue. Il ne doit tomber que quand ses racines sont consumées. Nous n'affirmerons même pas, bien que le fait ait été souvent avancé, que le système guerrier de la féodalité ait été définitivement supprimé par suite de la flagrante déconvenue du dernier de ses importants soutiens et représentants, Charles de Bourgogne. Son déclin rapide date de l'époque de la chute de ce prince, parce que dès lors les idées et les institutions sur lesquelles il était basé marchaient à grands pas vers leur ruine. Au moment où la constitution générale de la société avait cessé de revêtir une apparence militaire, la guerre commença à être envisagée sous un aspect spécial et à être examinée à un point de vue différent. Dès lors, des principes purent être étudiés, des systèmes expérimentés, des innovations introduites, sans porter obstacle au cours de la vie sociale, sans détourner celle-ci de la rénovation à laquelle elle allait se livrer. Un grand écrivain du commencement du seizième siècle, le premier peut-être qui, dans les âges modernes, ait traité scientifiquement les questions militaires, put établir, comme un principe incontestable, que la force de toute armée devait résider avant tout dans l'infanterie; que la cavalerie était une force secondaire, destinée à servir à de petites opérations ou à compléter des succès déjà obtenus. Il prouva, à l'aide d'exemples tirés de l'histoire ancienne et de l'histoire de son temps, que des bataillons épais de soldats à pied, bien disciplinés, avec trois rangées de piques s'étayant devant les rangs et renforcés par derrière à l'aide de rangs moins serrés qui pouvaient servir à combler instantanément le moindre vide, ne pouvaient être enfoncés par les chocs de la plus

Digitized by Google i

DE CHARLES LE TEMERAIRE. solide et de la meilleure cavalerie. Il démontra aussi, et c'est ce qu'un génie original et aventureux, se trouvant dans la position de Charles le Téméraire, eût probablement pressenti, que cette force invulnérable et à l'épreuve des efforts des troupes à cheval était propre seulement à accomplir les opérations pour lesquelles elle avait été spécialement créée et qu'elle avait son antagoniste naturel dans une autre force qui précisément alors commençait une mémorable carrière. Comme la phalange macédonienne avait succombé devant la légion romaine, de même le « hérisson » suisse, avec ses brillantes épées devait être enfoncé et détruit par les coups furieux des colonnes espagnoles. La grande mobilité de ces dernières les rendait capables de détruire un pareil ennemi à l'aide de rapides évolutions et d'attaques impétueuses; leur excellente armure défensive les rendait plus audacieux sans nuire beaucoup à leur agilité; leurs armes plus courtes, leur épée droite, n'excédant pas trois pieds et demi en longueur, était propre à la taille et à l'estoc, pouvait être employée dans toutes les circonstances, tandis que la lance, dans la mêlée, et dès que la ligne était entamée, devenait une arme encombrante, que le soldat devait se hâter de jeter à terre pour recourir à l'épée placée à son côté en vue d'une lutte corps à corps (1). Ainsi, à peine la révolution dans la tactique avait-elle commencé, à peine de nouvelles méthodes et de nouveaux instruments avaient-ils été adoptés, qu'ils étaient remplacés par de meilleurs. Les États qui, dans le principe, avaient été forcés d'emprunter à d'autres leurs troupes, devinrent bientôt capables d'imiter et même d'améliorer leurs systèmes. De nouveau, les armées européennes se nationalisèrent et acquirent plus d'unité qu'elles n'en (1) Voir Machiavel, *Acte di Guerra*. Digitized by Google

240 HISTOIRE avaient eu jusque-là. Les arcs, les halberdes, les piques et les épées cédèrent tous la place aux mousquets, qui inventés au commencement du quinzième siècle, étaient restés longtemps sans usage, faute de quelques perfectionnements légers, mais indispensables. La guerre devint la mesure de la valeur et de la stratégie entre des forces à peu près égales comme composition et comme armement. Les succès précoces du duc de Bourgogne, bien qu'ils aient dû avoir pour effet de lui inspirer une grande confiance en lui-même, ne purent point aveugler sur les vices caractéristiques des armées féodales quoiqu'il se soit trouvé incapable de découvrir leurs véritables causes, ou, les ayant trouvées, d'y porter remède. Ses droits au titre de réformateur militaire, bien qu'il ait conservé un mauvais système d'organisation et de tactique, sont basés sur les efforts qu'il fit pour combiner, sans en trouver la proportion relative ou la juste distribution, des troupes de nature différentes; sur les peines qu'il se donna pour les exercer plus complètement qu'on ne l'avait vu jusqu'alors à des manœuvres appropriées à leurs moyens respectifs. Par dessus tout — et avec une pareille armée, cela était aussi important que difficile à réaliser, — il avait réussi à les accoutumer à une discipline commune, les avait soumis à une règle unique et leur avait donné un véritable esprit de corps. Les résultats qu'il avait acquis sont attestés, non seulement par les soins qu'il apporta au choix des éléments dont il fit usage, mais par les règles sévères et minutieuses qu'il rédigea et modifia successivement, dans une série d'ordonnances qui jettent une grande lumière sur les détails du système militaire alors en vogue (1). (!) On peut trouver ces ordonnances dans; Gollut, dans le Schwen, Geschichte fortDigitized by Google

DE CHAULES LE TÉMÉRAIRE. 241 On a dit qu'au moyen âge chaque homme avait une légère teinture des arts de la guerre et que nul, à cette époque, n'en avait plus qu'une légère teinture. Cette observation peut être exacte, si l'on prend pour base les connaissances de ce genre qu'exige notre époque. Néanmoins on se laisserait égarer en la prenant à la lettre, si l'on se figurait une armée du moyen âge comme un assemblage de nouvelles recrues, en partie au fait de la routine générale de leur profession, mais peu familiarisées par la pratique avec ses premiers rudiments. Un rapprochement plus fondé pourrait être fait à l'endroit des hordes barbares mais guerrières qui ont excité l'admiration des hommes spéciaux anciens et modernes par la merveilleuse habileté avec laquelle elles usaient de leurs armes particulières, par l'admirable exécution de leurs manœuvres, mais dont il ne fallait attendre ni la précision, ni la confiance patiente des troupes régulières, ni les combinaisons systématiques et les dispositions habiles de savants généraux. Les archers qui formaient la fleur des armées anglaises étaient levés au sein d'une population pour qui cette arme nationale était d'un usage aussi constant que l'est aujourd'hui le rifle, plus facile à manier, aux postes avancés de la civilisation dans l'ouest de l'Amérique. La pratique journalière, les luttes d'adresse, dans toutes les parties du royaume, commençaient dès l'enfance, non comme un simple passe-temps, mais comme une instruction indispensable à un peuple moins exposé à une attaque, mais plus enclin que tout autre à une invasion et constamment engagé dans quelque grande entreprise de conquête et dans une conquête, B. II, et dans Chmel, B. I. — La dernière ordonnance citée a été préparée et publiée durant le séjour de Charles à Trêves. Il en existe encore une copie avec de nombreuses annotations marginales de l'écriture de l'archiduc Maximilien, qui fut plus tard empereur.

HJST01HE Quelle guerre de pillage avec ses plus proches voisins (1). Les possesseurs de fiefs, en France, en Espagne, en Allemagne, étaient encore plus assidus à la culture des exercices guerriers qui formaient, pour ainsi dire, la seule occupation de leur vie. Pour conduire le cheval de guerre, pour supporter sans fatigue et sans gêne un vêtement complet d'acier, pour manœuvrer la lance, la masse, la hache et l'épée avec force et avec adresse, il fallait de longues études préparatoires, et tous les jeunes gens de haut lignage étaient ambitieux de briller sous ce rapport. En service actif, les travaux imposés au guerrier féodal et les efforts exigés de lui étaient plus durs que ceux auxquels est soumis le soldat moderne. Mal organisés, maladroitement massés, chargés d'armures, gênés par une multitude d'armes, les grands corps de troupes féodales rencontraient la plus grande difficulté à garder leur rang, à changer de front, à faire tout autre mouvement indispensable et surtout à agir avec cet ensemble, cette annulation de l'individualité, sans laquelle une armée n'est qu'une foule confuse, où chaque homme fait l'effroi de ses compagnons, et devient, sans secours possible, la victime de l'ennemi. De là les terreurs et les paniques qui se présentaient si souvent; delà, l'invraisemblable massacre qui se faisait parfois du parti vaincu. De là encore, l'absence du génie militaire, que faisait dévier et étouffait le caractère peu maniable de forces ainsi constituées et si peu dignes de confiance. Les hauts faits des plus habiles généraux se restreignaient à de minimes exploits, sauf dans les cas exceptionnels où la force de l'armée consistait dans une infanterie homogène et légèrement équipée. Les progrès de l'art militaire ont été (1) Ce fait indiqué dans toutes les sources historiques, est signalé dans la plupart des Relations* vénitiennes du seizième siècle. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 245 l identiques à ceux d'autres arts dans lesquels la coopération d'un grand nombre d'individualités est nécessaire pour atteindre à un but donné. La tâche du simple soldat a été rendue plus rigoureuse, mais en même temps plus simple : la tâche du général est devenue plus ardue, mais aussi mieux définie et plus exécutable. La « lance fournie, » formée d'un nombre de combattants variable, constituait la base élémentaire de toute armée féodale. Elle comprenait, dans l'armée bourguignonne, huit individus : l'homme d'armes, accompagné de son page qui lui fournissait, s'il se trouvait démonté, un nouveau cheval ; le coustillier, deux ou trois archers et trois ou quatre fantassins. Les chevaux, les armes et les uniformes, d'un modèle déterminé , étaient fournis par les soldats eux-mêmes, l'homme d'armes étant responsable de l'équipement convenable de toute la lance. Cinq lances, par suite d'une combinaison adoptée après l'essai et l'abandon d'un système de division décimale, composaient un mess (chambrée). Quatre mess formaient un escadron, et quatre escadrons, c'est à dire quatre-vingt lances, ou six cent quarante combattants/ formaient une compagnie, ou bande. Les « conducteurs, » ou commandants de compagnies, recevaient leurs commissions du duc ; les officiers inférieurs, au contraire, étaient nommés et pouvaient être révoqués, mais pour juste cause, par les officiers d'un grade supérieur. Chaque officier, de tout rang, tenait une liste double de ses hommes, envoyait des rapports secrets à son supérieur immédiat, infligeait des punitions sommaires pour faits légers d'inconduite, et se voyait lui-même frappé d'amende, dans le cas où il négligeait de les signaler ou de les réprimer. Dans les camps, ou en marche, l'administration générale de la justice appartenait, naturel

HISTOIRE lement, au prévôt, mais dans les villes murées ou privilégiées, les coupables étaient remis entre les mains des autorités civiles qui avaient pour instructions de ne pas abuser de l'indulgence ou de la compassion. Les exercices prescrits pour les hommes d'armes comprenaient les manœuvres habituelles et les façons de combattre par cette espèce de troupes. Le reste de la cavalerie, étant plus légèrement équipée et armée de traits aussi bien que d'autres armes, était exercée à fonctionner à la façon de l'infanterie, à exécuter des évolutions compliquées et aussi à combattre, soit à distance, soit corps à corps. Ainsi, le coustilier, outre la longue dague et l'épée, portait une javeline ou courte lance, qu'il jetait sur l'ennemi avant d'en venir aux mains. Les archers et les arquebusiers portaient, outre les petites armes de flanc, ces épées à deux mains dont ils se servirent d'une manière si triomphante à la bataille de Bruslen. Au signal de commandement, ils mettaient pied à terre, attachaient leurs chevaux ensemble, par trois, assuraient les brides aux arçons des selles des pages; et alors, ou bien ils s'avançaient pour charger, s'ils avaient à lutter contre l'infanterie, ou bien, s'ils étaient menacés par la cavalerie, ils se ralliaient derrière les piquiers, lesquels se formaient en cercles ou en carrés pour les recevoir, et mettaient le genou à terre, tandis que les traits et les flèches partaient du centre. Ces manœuvres, et d'autres semblables, s'apprenaient d'abord par petites escouades, puis par troupes plus nombreuses. Les hommes étaient d'abord équipés en partie, puis entièrement. Les règlements ordonnaient des exercices constants pour toutes les troupes, particulièrement en temps de garnison. Tous les trois mois, il y avait des revues, passées par des commissaires, lesquels avaient mission d'inspecter

Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE et de payer l'armée, de recevoir les serments de fidélité et d'obéissance, et de maintenir un contrôle général. Les bannières et les enseignes des compagnies se distinguaient par leurs différentes couleurs et devises; celles des escadrons et des mess, par les lettres et dessins qui s'y trouvaient tracés. Quand l'armée devait se mettre en mouvement, la première sonnerie des trompettes donnait aux hommes le signal de préparer leurs bagages, de prendre leurs armes et de s'assembler devant leurs quartiers respectifs. La seconde sonnerie donnait le signal de monter à cheval et de tomber sur l'ennemi. Les membres de chaque lance se rangeaient derrière l'homme d'armes, et, leurs regards tournés vers le front de bataille, étaient conduits par lui vers le chef de la mess, lequel, à son tour, se rendait avec eux au poste assigné à son commandement dans l'escadron. A la troisième sonnerie, les escadrons se formaient, dans l'ordre indiqué par leurs numéros respectifs, autour des bannières des compagnies. L'étape ordinaire pour une journée n'était pas de moins de trois lieues, ni de plus de cinq; en cas de nécessité, tous les trois jours, on accordait vingt-quatre heures de repos. Le pillage était strictement défendu, en temps de guerre aussi bien qu'en temps de paix. Des règlements particuliers spécifiaient la manière de cantonner et de licencier les troupes, ainsi que les provisions et les denrées à fournir à des prix convenus. Si les soldats refusaient de payer ou commettaient quelque acte de rapine, les commissaires avaient le devoir de faire donner satisfaction à la partie lésée. On déduisait le montant à payer de la solde du délinquant, qui était, en outre, mis au rapport pour être puni d'une façon exemplaire. Des avis dans ce sens étaient donnés par les crieurs publics, à tous les endroits de halte, avant t. m. 16

21 G HISTOIRE que l'armée reprît sa marche. Le jeu et les discours profanes étaient considérés comme des violations du code militaire. Trente femmes par compagnie pouvaient accompagner l'armée. Ces stipulations, et d'autres de même nature, avaient spécialement pour objet de préserver les habitants des pays que l'armée traversait, et particulièrement les propres sujets du duc, de toute persécution et outrage. Les commandants avaient ordre d'en surveiller la constante et rigoureuse observation. C'était pour eux un devoir qui intéressait l'honneur du souverain, et qu'ils ne pouvaient négliger sans rendre inutiles tous ses efforts et toutes ses dépenses, y Avec une petite troupe, mais une troupe bien choisie et parfaitement disciplinée , Charles pouvait espérer d'accomplir de grandes choses. Dans son projet actuel n'entrait pas l'idée d'entreprendre de grandes opérations, de s'engager . dans une lutte semblable à celle qu'il avait longtemps livrée à une populeuse et puissante monarchie. Dans le cas où il aurait été attaqué par le roi de France, ou menacé d'autre part de quelque grand péril inattendu, les moyens et les ressources sur lesquels il avait compté précédemment restaient à sa disposition pour se défendre. L'objet auquel il visait était une série d'exploits et d'acquisitions du genre de ceux qui avaient amené la puissance bourguignonne à ses proportions actuelles. Il était évident que ce développement n avait pas encore atteint ses limites naturelles et attendait son couronnement. Il devait s'étendre régulièrement, à moins d'être arrêté par les contrariétés du hasard, jusqu'au moment où les nations auraient acquis leur degré normal de consistance et leur forme régulière. Parmi les obstacles qui empêchaient le développement national dans le pays rhénan , et , en général , dans toute Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 447 l'Allemagne occidentale, il faut citer la souveraineté temporelle d'un trop grand nombre d'évêques et de hauts ecclésiastiques, y compris les électeurs de Mayence, de Cologne et de Trêves. Les États, ainsi gouvernés, n'étant ni aliénables, ni transmissibles par voie d'hérédité, n'étaient soumis à aucune des éventualités et des circonstances qui, en d'autres endroits, étaient si fécondes en arrangements nouveaux et en relations nouvelles. Ces éventualités n'auraient pas manqué de se produire dans le pays rhénan aussi, du moment où ces obstacles auraient été enlevés. La tendance générale des princes à agrandir leurs domaines se manifestait même dans les États où il ne pouvait y avoir ni absorption de territoire, ni enrichissement permanent de famille. Les électoraux spirituels pouvaient conserver leur organisation, leur inviolabilité officielle, leur prééminence dans la diète, mais ils étaient sécularisés dans le fait; ils avaient cessé de représenter la domination du clergé et n'offraient plus au prêtre de basse extraction l'occasion d'arriver aux grandeurs de ce monde. Les chapitres étaient remplis d'hommes de rang et de noblesse. Les électeurs et les évêques étaient choisis dans les maisons princières, parmi les princes qui, par leur naissance, auraient été appelés à être les héritiers ou les conquérants des États de ce genre, s'il y avait eu place à la succession ou à la conquête. Rome elle-même, loin de protester contre ce système, le trouvait convenable et nécessaire, parce qu'il assurait à ces fantômes de gouvernement théocratique l'assistance du bras séculier (1). Au premier rang des compétiteurs se trouvaient les deux maisons rivales de Bade et de Bavière. C'était dans l'une ou (1) Voir les citations d'Eneas SijlTios, dans Ranke (Histoire de la réforme), 1. 1, Digitized by Google

248 HISTOIRE dans l'autre que se choisissaient invariablement alors les électeurs spirituels. Chacune d'elles , indépendamment de sa force particulière, se reposait sur l'influence puissante d'une maison plus grande. La maison de Bade était alliée par mariage avec la maison d'Autriche. Les membres de la famille de Bade étaient les plus solides et les plus fidèles soutiens de l'empereur dans l'océan de troubles dans lequel il avait jusque-là réussi, sans nager, à éviter de se noyer. D'un autre côté, un prince bavarois, l'électeur Palatin, Frédéric le Victorieux — il avait été victorieux même de l'empereur — était bien plus cordialement détesté et redouté par ce dernier que n'était le Turc, lequel ne cessait d'épouvanter la chrétienté par les coups répétés et terribles qu'il frappait aux portes orientales de l'empire. L'alliance entre les maisons de Bavière et de Bourgogne avait également pour origine une union matrimoniale, celle de Jean Sans-Peur avec Marguerite de Bavière. Cette alliance était demeurée intacte, malgré les mauvais traitements que Jacqueline de Hollande, une princesse bavaroise, avait eu à subir de la part de son cousin, Philippe le Bon. Elle avait été cimentée par de fréquents traités et avait eu pour conséquence, comme nous l'avons vu, les efforts dévoués mais inefficaces et dangereux de Charles le Téméraire, pour défendre, en la présence de l'empereur, les droits et les intérêts de l'électeur palatin. En revanche, et comme conséquence naturelle, il y avait eu hostilité persévérante contre les princes bourguignons de la part de la maison de Bade. Cette maison avait ouvertement encouragé les rebelles de Liège. Les électeurs de Mayence et de Trêves, appartenant à la même famille, avaient été des plus ardents à combattre le projet d'ériger en royaume Digitized by

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE 249 les États bourguignons ; et, en ce moment même, le margrave Charles de Bade s'occupait activement à faire triompher les intrigues ourdies à Basel et ailleurs pour renverser le gouvernement bourguignon en Alsace. On reconnaîtra donc que ce ne fut pas, bien au contraire, par un caprice soudain et présomptueux, sans motif et sans réflexion, que le duc de Bourgogne se jeta dans le vaste imbroglio de la politique allemande. Il fut entraîné presque malgré lui, par des causes assez semblables à celles qui déterminèrent son altitude dans les affaires de France. Dans l'un comme dans l'autre cas, on pouvait le dénoncer comme un envahisseur et un perturbateur; mais dans aucun cas on ne pouvait prétendre que son intervention eût été gratuite et nullement provoquée. La situation intérieure de ces électors spirituels était telle qu'on devait s'y attendre vu leur forme de gouvernement et leurs relations extérieures particulières. Les deux pires systèmes qu'on ait jamais inventés sont l'union de l'autorité ecclésiastique et temporelle et une souveraineté élective, avec sa conséquence naturelle de vasselage étranger et de restriction dans le choix. Chacun de ces systèmes est fatal, leur combinaison est plus intolérable encore. Au moyen âge les maux qui en devaient résulter étaient neutralisés en partie par une situation qui était elle-même une source universelle de trouble et de confusion, l'indépendance virtuelle des classes privilégiées et des communes, et, par conséquent, la faiblesse du gouvernement suprême. En 1465, Rupert de Bavière, frère de l'électeur palatin, fut nommé évêque de Cologne. Les longues guerres soutenues par son prédécesseur, prélat d'une famille noble de la Belgique méridionale, contre un ennemi héréditaire, le duc

250 HISTOIRE de Clèves, avaient épuisé les revenus héréditaires de l'électoral et semé un mécontentement général parmi le peuple. Dans l'intervalle qui s'écoula entre la mort d'un prince et l'élection d'un autre, le chapitre, la noblesse et les municipalités conclurent un arrangement et arrêterent un plan pour empêcher dans l'avenir le retour des maux auxquels étaient particulièrement exposés des États ainsi organisés. Pour y arriver, ils se partagèrent entre eux, d'après leurs préférences et leurs capacités, tous les pouvoirs réels du gouvernement, ne laissant guère à l'archevêque que l'ombre de l'autorité, avec un revenu à peine suffisant pour soutenir sa stérile dignité. Un politique habile et avisé se serait appliquée à contreminer une ligue entre des partis ayant si peu de rapports et d'affinités naturelles. Mais Rupert, dans les tentatives malhabiles et mal dissimulées qu'il fit pour se dégager de ces entraves, ne fit que s'embarrasser davantage et exciter la vigilance intéressée de ses geôliers. Après une longue série de querelles, le chapitre, qui, tout en concédant aux nobles et aux villes toutes les immunités qu'ils réclamaient, s'était réservé le soin général et la surintendance de l'État, ou, plus exactement, le soin de surveiller et de diriger le chef nominal de l'État, prit le parti hardi de suspendre ce dernier de son office et de nommer un administrateur provisoire pour accomplir les fonctions nécessaires. Les choses en étant venues à ce point, il fallait chercher une solution quelconque d'un autre côté. Mais où trouver un arbitre? Rome, l'oracle du monde, semble être restée muette. L'empereur, à son arrivée à Cologne après sa fuite de Trêves, en 1473, reçut un appel du chapitre. En conséquence, il somma l'archevêque de comparaître et de se soumettre à sa décision. Or cette décision devait être proDigitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE 251 noncée, non point par le chef impartial de l'empire, mais par l'ennemi déclaré et acharné de la maison de Bavière. Rupert, au lieu d'obtempérer à la sommation, annonça qu'il avait demandé l'appui du duc de Bourgogne pour le maintien de ses droits légitimes, et que cet appui lui avait été promis (1). Nous croyons ne pas devoir nous livrer à un examen approfondi de ces faits qui manquent pour nous d'intérêt et d'importance, et qui sont entourés d'une obscurité particulière dans leurs points essentiels. L'affaire dont il s'agit impliquait, sans aucun doute, une double question de droit légal et de droit moral; et si nous pouvions déterminer avec précision de quel côté se trouvait le droit légal, nous serions peut-être dans le vrai en concluant que le droit moral devait être de l'autre côté. Mais, pour Charles, la question n'était pas complexe. Les motifs qui justifèrent son intervention ont dû lui paraître très suffisants; et si un autre que lui les avait exposés, on les aurait probablement alors trouvés également satisfaisants. Il était prince, et, comme tel, intéressé à maintenir les droits des princes contre leurs sujets rebelles; il était catholique fidèle, et le saint-père Pavait prié de surveiller les affaires de Cologne; il était le cousin et l'allié des princes bavarois, et était tenu de leur prêter assistance en cas de besoin (2). On peut présumer, il est vrai, qu'il avait d'autres motifs, plus impérieux, pour prendre part à la querelle. Les résultats certains de cette campagne devaient être pour lui un nouveau protectorat, une nouvelle souveraineté, un nouvel acheminement vers la domination du territoire (1) Lœhrer, *Geschichte der Stadt Neuss*, 1. 132 et seq. (ii) Schreiben H. Karl's von Burgund an den Churfürsten von Mainz, Chmel, b. i, s. 140-141.

252 HISTOIRE DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. rhénan. Le succès n'était pas douteux, à moins que l'empire tout entier ne se soulevât pour protéger le territoire menacé. Or, cela n'était guère à craindre. L'empire, gigantesque mais inerte, souffrait à chaque agression, mais n'avait ni la force, ni l'énergie nécessaire pour la repousser. Si, sur un point quelconque de son étendue, un signe de vie se manifestait, la force était perdue avant d'avoir pu se répandre par la masse et d'avoir pu mettre le corps entier en mouvement. Mais Charles avait des ennemis dont le trait était aussi rapide que la blessure en était mortelle. Tandis qu'il méditait ainsi de nouvelles conquêtes sur le Bas-Rhin, sa domination sur le Haut-Rhin avait déjà cessé d'exister. Digitized by Google

CHAPITRE IV Ligue formée contre Charles. — Chute de sa domination en Alsace. — Siège de Neuss. — Déclaration de guerre par les Suisses (1474). Dans l'opinion de Philippe de Commines, l'acte le plus habile du roi son maître, son plus puissant coup de politique, fut la ligue qu'il essaya de former contre le duc de Bourgogne. Il écartait de sa route, par ce moyen, le principal objet de son animosité et de ses craintes, et se trouvait en mesure de détruire aisément tous les autres, d'écraser à son gré ses ennemis subalternes, de s'assurer et de conserver le prix d'une longue carrière d'efforts et de luttres (i). Et pourtant, chose étrange, il n'y a pas dans toute l'histoire de ce temps-là, un fait qui soit resté entouré de plus de mystère. Commines, qui se plaint de ce que bien des gens n'aient pas compris toute l'importance de cette tentative, n'est pas lui-même très bien informé des détails et commet ■ (i) ■ Cesle allyance que le Roy conduisit . . . tourna depuis i grand proufit au Roy, et plus que la pluspart des gens n'entendent; et croy que ce fut nos des plus saiges choses qu'il feit oncques en son temps et plus au dommaige de tous ses enoemys ; car le doc de Bourgogne deffaict, oueques puis De trouva le Roy de France homme qui osast lever la teste contre luy, ne contredire i son vouloir : ... car tous les aultres ne navigeoient que soubs le vent de cestuy là; parquoy fut grant œuvre, . . . et ne se fait point sans grant despence et sans faire maints voyaiges.» Commines, t. II, pag. 4.

234 HISTOIRE même de graves erreurs. Quant au public en général, il paraît avoir été dans une telle ignorance à ce sujet que, dans tous les récits populaires du temps, le rôle joué par Louis passa presque inaperçu. L'explosion est attribuée non pas aux combinaisons d'un esprit supérieur, mais au concours fortuit de causes naturelles, telles que le caractère dominateur et l'ambition effrénée de Charles; la tendre sensibilité de l'Autriche, indignée des ignominies dont elle avait eu à se plaindre et des persécutions dirigées contre ses sujets; et l'esprit libre, patriotique et indiscipliné, quoique humble et pacifique, des confédérés suisses. Y aurait-il eu de la malice dans cette inadvertance et cet oubli apparent du narrateur? En affectant de déprécier le duc de Bourgogne aurait-il voulu, en même temps, enlever au roi l'honneur qui lui revenait dans cette affaire? S'il en était ainsi, nous serions enchantés d'avoir l'occasion de réparer une injustice. C'est un devoir agréable pour un historien que de révéler la main d'un homme de génie dans ce qu'on a considéré comme le fait d'un accident, que de réclamer pour le véritable auteur d'une transaction mémorable les honneurs que sa modestie personnelle ou la sottise d'autrui l'ont empêché d'obtenir. L'alliance hostile contre la Bourgogne fut la création du roi de France, et de lui seul. C'est son esprit qui l'a conçue, c'est son génie qui a donné une forme à l'idée et qui l'a mise en œuvre pour la réalisation de ses vues particulières. Son rôle ne se borna pas à la tâche facile de jeter l'allumette enflammée sur un tas de matières combustibles, inflammables et préparées pour l'explosion. Il eut autre chose à faire que d'apporter un moule tout préparé pour y recevoir le métal fondu dans le creuset d'autrui. Il apporta à la fois

Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. l'art et le travail, le fond et la forme, le fourneau et la forge. Et il lui a fallu, pour mener son œuvre à bonne fin, longtemps chauffer le fer et le marteler rudement. Le fer suisse n'était pas des plus malléables ; le fagot autrichien était de bois très vert. Louis lui-même n'avait plus ce souffle puissant qui soulevait les charbons ardents et les faisait voler autour de lui comme des étincelles. Pour comprendre l'injustice qu'on a faite à Louis en méconnaissant son initiative dans cette affaire, il suffit d'examiner son plan d'opérations. Ce plan est basé sur un état de choses qui diffère singulièrement de celui qu'on regarde vulgairement comme l'origine de l'affaire. Son point de départ, le cran auquel il attachait tout d'abord sa trame, ce fut le mécontentement, non pas des Suisses, mais de l'Autriche, à l'égard du duc de Bourgogne. Un esprit moins profond et moins versatile aurait vu, dans ce mécontentement même, un danger pour les projets du roi. En effet, ce mécontentement avait eu pour cause les refus réitérés de Charles de sanctionner ou d'aider les projets de son allié contre la Confédération. Si le lien était rompu, il en devait résulter naturellement que ses relations cordiales avec les Suisses allaient recommencer et que toute trace de soupçon, pouvant exister dans leur esprit, en devait disparaître. Telle a dû être d'abord la manière de voir de Louis lui-même. Il s'était retiré du contact compromettant de l'indigent autrichien ; il s'était réjoui du défaut de prévoyance qui avait poussé son rival à rechercher une intimité si dangereuse ; et il avait vu avec désappointement que Charles, tout en acceptant l'amitié de Sigismond, évitait de s'engager avec lui. Le roi, et ceci est caractéristique, avait trouvé dans la chute de ses espérances anciennes les éléments d'un édifice

256 HISTOIRE plus solide, mieux construit. Il se mit à l'œuvre sans larder. Puisque l'alliance entre la Bourgogne et l'Autriche ne pouvait pas l'aider à amener le conflit désiré, ce serait alors la rupture de cette alliance. Puisque Charles ne voulait pas devenir l'agresseur, ce serait la Confédération. Puisque les Suisses ne voulaient pas se jeter pour leur compte dans une guerre avec leur plus proche voisin, avec leur meilleur et leur seul véritable ami, ils le feraient pour défendre leur unique ennemi. C'était là, il faut le reconnaître, une entreprise importante, un projet comprenant d'étranges transformations et exigeant une dextérité surprenante. Suivons du regard ces changements, en surveillant le plus attentivement possible les mouvements de l'opérateur. Parmi les agents qui devaient l'aider dans ses desseins; il y avait, outre les Diesbach, dont la collaboration ne devait se faire sentir que par les effets produits, les envoyés qui venaient d'arriver à sa cour. Il était assez malaisé de dissimuler la venue d'une pareille ambassade. Aussi Sigismond avait-il jugé convenable d'en donner avis au duc de Bourgogne, en insistant sur la réputation distinguée de ces diplomates, sur le caractère public de leur réception, sur l'innocuité de leur mission et sur la loyauté et la discrétion de leur conduite. Il est permis de croire cependant, que Louis n'avait pas compté sur une pareille notoriété pour la négociation. Cela résulte du choix des individus qu'il avait désignés pour la conduire. L'un d'eux était un prêtre de rang obscur, natif de Lucerne (i), l'autre était un Allemand, probablement un noble autrichien, ancien agent de (1) Diebold Schilling, s. 106. - Stumpffen's Chronick (Zurich, 1518), B. II, fol. 434, uno. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. Sigismond, envoyé en mission secrète en France, où, par suite d'un procédé de transmutation mystérieuse dont le roi alchimiste avait le secret, il était devenu un bon Français et avait été admis dans le conseil du roi (1). Le début du programme ne présenta pas de grandes difficultés. Le prince autrichien lui-même ne demandait pas mieux que de rompre une association qu'il n'avait trouvée ni agréable, ni profitable; et les villes libres, qui avaient été les premières à proposer la rupture, étaient toujours prêtes à faire les avances nécessaires. Mais qui forcerait le consentement de l'autre partie, s'il était refusé? Qui imposerait la restitution du territoire hypothéqué, si on la refusait, ou en garantirait la tranquille possession, après le rachat? La dernière pensée qui serait venue à Louis aurait été de prendre lui-même cette responsabilité. Ses engagements avec Sigismond se bornaient à l'octroi d'une pension de dix mille francs, en échange d'une promesse de service et de fidélité semblable à celle qui avait été faite au duc de Bourgogne, et à laquelle il allait falloir renoncer. Cependant, personne ne comprenait plus clairement que lui le risque qu'il y avait à courir et ne désirait plus vivement se mettre en garde contre l'éventualité. Il n'était pas plus disposé à engager le prince autrichien à jeter le défi qu'à lui fournir un champion convenable. Sigismond s'était séparé de l'Alsace en vue de gagner l'appui du duc de Bourgogne contre les Suisses : on lui fit comprendre que, pour rentrer en possession de l'Alsace, il devrait maintenant conquérir l'appui des Suisses contre le duc de Bourgogne. Il (1) Zellweger (g. 32, note) signale l'identité de nom et de rang — comte Jean Ton Eberstain. Une lettre de Sigismond lui-même, citée dans* Chmel, constate que c'est la même

258 HISTOIRE n'avait qu'à donner son acquiescement, et une puissante médiation s'offrait pour préparer les voies à un arrangement. On comprend aisément sa répugnance; et l'art diplomatique qui lui dora la pilule peut sans doute être cité avec mention honorable. Le procédé n'a pas été décrit (1); mais, en ce qui concerne la composition des spécifics employés, nous avons des notions suffisantes dans les espérances qu'on lui permit de conserver, dans les prétentions qu'il continua d'invoquer, et plus tard, quand le tour fut joué, dans ses récriminations et ses craintes qu'écoutèrent avec la plus parfaite indifférence ceux qui avaient d'abord provoqué, puis dissipé, ses illusions. Alors commença le véritable rude labeur de l'entreprise. Ce furent deux, ou trois mois, passés à forger, marteler, laminier, pétrir l'idée, un vrai travail de cyclope, dans lequel le bruit de la forge était assourdi par le mystère du travail souterrain (2). En ce qui concernait l'Autriche, il y avait eu une lutte de sentiments, un conflit d'intérêts, mais pour amener un revirement, pour provoquer une décision contraire, il avait suffi d'un geste habile, d'un ou deux mots adroitement glissés à l'oreille. Mais quel motif, soit d'intérêt, soit de sentiment, les Suisses avaient-ils pour renverser une maxime fondamentale de politique dont une longue expérience leur avait attesté la sagesse, à renoncer à un sentiment national héréditaire, contemporain de leur existence (1) Seulement les principaux arguments qu'on a fait valoir sont indiqués par Edlibaeb, qui paraît avoir été assez bien informé des faits et gestes des envoyés : « Wenn er die eignos&un zu fründen rnd belfer hette, so möcht er die seinen ûbrigen land benalten vnd uilicht noch mer darxu gewiinoen, etc., > Gerold Edlibach's Chronik m.il Sorgfalt nach dem Original copirt, von J. M.Usteri (Zurich, 1847), ». 139. (2) Sur tous ces voyages secrets et ces conférences mystérieuses non» no savons que ce que donne le rapport général publié par Edlibaeb. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE 259 nationale, à dédaigner les raisons si simples et si évidentes, fondées sur leur honneur et sur leur intérêt, qui les poussaient à respecter des traités anciens? Convenaient-ils bien pour être les instruments de la France, les alliés de l'Autriche, les ennemis de la Bourgogne? Quelles considérations les poussèrent dans cette voie? Mais ce ne fut pas sous cette forme que la question fut posée. Ce ne fut que dans certaines grandes villes, par une faction vendue, non par le peuple qui n'était pas vendu, que le véritable secret de la manœuvre fut compris et le projet final deviné. D'abord, on parut disposé à essayer de l'effet d'une émotion populaire. C'était ouvrir d'un coup toutes les écluses et lancer un énorme volume d'eau trouble dans le courant. On remit en circulation les anciennes rumeurs; on fit revivre les vieux fantômes. Les principales puissances italiennes, Rome, Naples, Venise, Milan, la Savoie, étaient ligüées avec le duc de Bourgogne. Le fils du roi de Naples devait épouser l'héritière bourguignonne. Il avait été résolu d'imposer un maître à la Confédération suisse. De grandes fêtes se donnaient à Milan. Il y avait une nombreuse réunion de princes et de soldats à Genève. Berne devait être immédiatement attaqué, et, après avoir été pris, devait être rasé jusqu'au sol. Sur remplacement devait être placé un monument avec cette inscription : « Ici il y eut autrefois une ville, nommée Berne. » Le conseil avait expédié des espions pour s'enquérir et observer; quand ils reviendraient, on aurait d'autres détails (1). Mais comme le public ne se montrait pas très crédule, on cessa de faire circuler ces rumeurs, trop grossières pour le bon sens populaire. Après (1) Zellweger, 8.33.— Diebold Schilling, s. 103.

260 HISTOIRE l'arrivée des émissaires français, il y eut un changement de tactique. Ils ne gardèrent pas de réserve dans leurs communications confidentielles aux gens de Berne. Le but final de toute la négociation fut nettement exposé, les moyens d'y parvenir furent librement discutés, et les plans de la future alliance entre la France et la Confédération furent dressés et élaborés (1). Charles, comme nous l'avons vu, fut informé de ce qui se passait. Il s'inquiéta, s'enquit, mais ses inquiétudes ne résistèrent pas aux réponses plausibles qui lui furent faites. Toutefois, à l'intérieur, le secret fut mieux gardé; la masse de la nation suisse fut laissée dans une profonde ignorance des bienfaits qu'on lui réservait. On lui présenta la chose comme s'il s'agissait d'une simple traité de paix et d'amitié avec l'Autriche ; un traité tel qu'on en avait souvent projeté et discuté, tel que l'Église, l'empire, le souverain de Bourgogne et d'autres puissances en avaient souvent conseillé ; un traité qui devait abolir toutes les causes passées de conflit et de jalousie, qui mettrait les deux parties en garde contre les usurpations ou les conquêtes de l'avenir et qui assurerait à chacun les bons offices de l'autre, et son assistance, dans des conditions équitables, pour la défense mutuelle de leurs droits et de leurs possessions. Il y avait entre cet arrangement et celui que Charles lui-même avait précédemment essayé d'établir, la même différence qu'il y a, dans la loi anglaise, entre un acte d'abandon de biens et une consignation pour cautionnement (*quitclaim and warranty*). Mais on n'insista pas particulièrement sur un engagement d'un genre assez fréquent dans les (1) Rodt, B. I, s. 906, 207. — 0e 14 l'erreur d'un grand nombre d'écrivains qui datent de cette époque l'alliance qui ne fut conclue, ou, du moins, publiquement annoncée, que longtemps après. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 261 alliances de cette époque (1), et qui, tout contraire qu'il fût aux principes généraux de la politique suisse, avait été adopté par les divers cantons dans leurs ligues individuelles avec les communes voisines. Cela était donc un acte de pratique familière et qui se justifiait, dans le cas présent, par des motifs exceptionnels. Il ne paraît pas non plus qu'il ait été fait aucune allusion au duc de Bourgogne, cet allié dont les intérêts allaient évidemment souffrir d'une mesure qui se rapprochait si fort de ses propres propositions. Son gouvernement allait cesser en Alsace; mais l'acte en vertu duquel il exerçait ce gouvernement prévoyait qu'il se terminerait d'une façon pacifique. Déjà on s'était procuré les moyens nécessaires pour faire sortir ses effets à cette stipulation et on ne pouvait pas supposer, du moins dans un acte public, qu'il hésiterait le moins du monde à tenir les obligations qu'il avait jurées. C'est ainsi que le roi très chrétien intervenait dans l'affaire, non point comme partie intéressée, non point comme inventeur de toute la combinaison et comme devant seul en recueillir les avantages, mais comme un témoin indifférent, quoique bienveillant, pacificateur zélé et expert, arbitre désigné par la Providence pour dénouer une situation que les efforts généreux d'un grand nombre de médiateurs successifs n'avaient pu sauver. Cette coïncidence favorable, cette heureuse inspiration, furent représentées comme l'œuvre visible de l'Esprit-Saint; et on en conclut qu'il appartenait aux deux parties, mais surtout aux confédérés, qui avaient reçu de Louis tant de messages pleins de témoignages d'une amitié sincère et dévouée, (.1) Knebel, annaliste contemporain, et d'autres auteurs, ne parleot du projet <que d'un projet visant à l'établissement d'une paix permanente. T. m. 47

HISTOIRE d'accueillir son offre actuelle avec non moins de confiance et de gratitude (1). Il y avait d'autres raisons, plus immédiates, pour ne pas laisser échapper une aussi belle occasion de se réconcilier avec la maison d'Autriche. La situation actuelle de cette maison n'était pas de nature à donner à ses ennemis des motifs sérieux de crainte. Et pourtant, si faible que fût l'Autriche pour le moment, elle pouvait, par la suite, devenir puissante; elle pouvait encore, comme des événements récents tendaient à le prouver, trouver une compensation à sa faiblesse dans une alliance intime avec quelque maison plus puissante. L'Autriche était prête à abandonner absolument et librement les prétentions qui constituaient pour le moment son unique moyen d'agression et dont le maintien était le seul prétexte de querelle qui subsistât. Cet abandon était un sacrifice dont les Suisses devaient teuir compte. Celte concession allait mettre le sceau à leur indépendance, donner une validité officielle à leurs conquêtes, donner à leur gouvernement le sceau de la légitimité, les débarrasser des fréquentes discussions résultant (1) i Dis was eio ordonlich Mittell, ohn allen Zwiffol des hoiligeo Gcistes. . . . Als non der Fûrst von Oeslerrich, und anch die Eidgnossen, ta di&eai gutten Willem vraren, und docb vrenig Gespracbs mil eioandern gchebt halten, . . . volt dcr ewig Gott sin Gnade noch vriler, iu disen Sachea erscheiuoa; also, das der allerchristeulichost Kûng Ton Franckricb, gênant Ludovicus, sich discr Dingen zwûschen der Herschafft von Oeslerrich and den Eidgnossen, als ein frûQtlicber Uoderledinger, zu allem Gutlen annam. . . . Immassen das beid Teil sinen kûnglichen Gnaden, ail jr Spenne und Irrongen ûbergaben. . . . Man volt aber za beiden Siten, dem KQng der Ehren bas, dann jemand anderm goennen; und billich, vann er sich io disem allem, allweg sin Lib und Gutt, zen Eidgnosseu ze sclzi'D, Irostlich erbotlen, and mengcrlei Warnnngcu gelao hal. • Diebold Schilling, s. 108. — Schilling n'était nullement l'esprit bon, simple et ignorant qu'on pourrait soupçonner d'après ce passage et certains autres. C'était, au contraire, un écrivain habile et bien informé, ayant les talents nécessaires pour le rôle qui lui était confié, et qui avait pour objet d'imposer à sss compatriotes nno version do ces affaires de nature à les tenir dans l'ignorance sur l'origine véritable de l'affaire. Ses omissions et sa duplicité sont censurés par son concitoyen et successeur, Valerius Aoshelm. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMERAIRE 263 de prétendues provocations à leurs sujets ou alliés et les dispenser de la nécessité de veiller constamment sur les mouvements des puissances étrangères tout en cherchant à se concilier leur bienveillance (1). Il allait y avoir un terme à ces luttes ruineuses et sanglantes qui, jusque dans les derniers temps, troublaient leurs relations avec les habitants d'un territoire voisin; il allait Ravoir un terme aussi aux rumeurs et aux intrigues qui avaient marqué la cessation de ces luttes les plus violentes. Tous les avantages résultant de l'occupation bourguignonne de l'Alsace allaient être conservés et leur durée garantie. On pourrait arracher à l'Autriche des engagements et des concessions qu'on n'aurait pas pu demander à la Bourgogne. Bien plus — et ce point devint, comme on le verra, un des traits essentiels de la négociation — Basel et les villes libres de l'Alsace proposaient de former une ligue que l'adhésion de la Suisse consoliderait puissamment, en y faisant entrer les robustes éléments d'une confédération républicaine. Tel fut probablement le système d'argumentation qui fut suivi. Ce qui est certain, c'est qu'il fallut invoquer des arguments nombreux, et qu'on n'en omit pas un seul. Mais toute la logique et l'éloquence des organisateurs du projet ne réussirent pas à éveiller le moindre enthousiasme. Quelques cantons étaient bien disposés à contracter une union avec les villes libres, leurs alliées naturelles, mais montraient une répugnance invincible à contracter une union semblable avec une maison princière qu'ils regardaient comme leur ennemie naturelle. D'autres, au contraire, (t) « Wifi gut ein ewiger frid were besunder neo der hertzog von œstrich d«n piRnowen die stat slos» laend md lût, so xy rnd jr fordrero jm tqd sinnrn Tordren, nbgewunnen vun j Dgcuomen ledeoklichea schaockt tdd gebt, etc. » Edlibach, s. 139. Digitized by Google

264 HISTOIRE auraient vu d'un bon œil l'extinction d'une vieille querelle pleine de tracas et d'ennuis, mais ne voulaient pas admettre une extension de la Confédération par l'admission de nouveaux membres (1). La majorité se laissa arracher un assentiment glacial, à la condition que d'autres voix se joindraient à la sienne. Glarus, Zug et Unterwalden restèrent inébranlables dans leur opposition (2). Sans pénétrer le mystère dont toute cette affaire était enveloppée, l'instinct populaire avait conçu des doutes sur la loyauté de la combinaison. Ces doutes portaient à faux, mais ils étaient naturels. On suspectait une ruse de la part de l'Autriche, on croyait qu'elle essayait de conquérir par trahison ou finesse ce qu'elle avait si souvent essayé, mais en vain, de conquérir par la force. Le zèle extraordinaire que montraient les avocats du projet provenait probablement de l'espoir qu'ils avaient d'en retirer des avantages particuliers à côté des avantages publics dont ils parlaient. Pour faire cesser ces craintes, la Diète prit une résolution portant qu'aucun sujet de la Confédération ne pourrait accepter aucuns présents ou faveurs de l'Autriche (3). Si la prohibition avait été générale et efficace, elle eût pu avoir pour effet de diminuer l'opposition ou les défiances. Mais limitée comme elle l'était dans son application, elle fut non seulement inutile, mais superflue. Sigismond n'avait pas d'argent à employer à des manœuvres de corruption et on ne pouvait le soupçonner de vouloir corrompre les Suisses. La résistance d'un individu est plus forte que celle d'un (1) Z«ltwej(er, s. 34. (S) Ibid., s. U, 3i et ailleurs. (3) Ibid., 8. 31.

Digitized by Google

DE CHARLES LE TEMERAIRE. grand nombre. Dans une réunion composée de nombreux éléments différents, les parties molles, en se liquéfiant, agissent comme dissolvant sur les autres, plus résistantes. S'il reste un bloc solide ou deux, il est emporté par le fluide environnant. Lucerne et Zurich, les deux cantons les plus voisins et les plus étroitement liés avec Berne, furent les premiers à promettre leur concours (1). À mesure qu'un canton cédait, on l'engageait à user de son influence pour convertir les autres (2). C'est ainsi que les habiles navigateurs, après s'être frayé difficilement un passage à travers les premiers écueils, purent bientôt gagner le haut du courant, hisser leur voile et s'élancer résolument vers la mer. En d'autres termes, on résolut de terminer sur-le-champ l'affaire de la négociation, d'en venir à une conclusion et de s'en remettre au temps ou aux événements pour calmer les scrupules que les remontrances et les démonstrations n'avaient pas réussi à ébranler. En conséquence, après une ou plusieurs conférences d'essai ou provisoires (3), les représentants de la France et de l'Autriche, des cantons suisses et des villes libres d'Alsace, se réunirent à Constance vers le milieu du mois de mars. L'évêque de Constance présida aux délibérations ; un nonce pontifical avait été également envoyé pour la circonstance et rehaussa la solennité par sa présence. Nicolas von Diesbach, qui présidait les délégués de Berne, et Jost von Silinen, prévôt de Munster, un des envoyés français, prirent une U) Les communications directes* des envoyés français furent limitées à ces trois cantons. Voir Edlibach, cité plus haut. <3) Zellweger, s. 31. (3) Idem, s. 30, et supplément, n° 13. Le greffier suisse officiel chargé de minuter ces débats paraît en avoir éprouvé un profond dégoût intérieur, car il termine son rapport par cette exclamation : • Wie froh ich, dass da kein das Ende sach !' >

26G HISTOIRE puti importante, sinon principale, dans la discussion et la direction des débats (1). Ce furent les orateurs autrichiens qui prirent les premiers la parole, et ils parlèrent sur un ton de nature à faire mal augurer du résultat désiré. Ils présentèrent un exposé historique, remontant à l'origine la plus reculée des difficultés qu'il s'agissait d'aplanir. Les Suisses y étaient stigmatisés comme rebelles. On y déclarait que la conquête qu'ils avaient faite de /gr l'Àar/au et des terres adjacentes était une violation de la trêve. On réclamait la restitution de ces territoires et la reconnaissance explicite de la souveraineté autrichienne. A ces demandes offensantes et extravagantes il fut répondu, de la part des confédérés, qu'ils ne s'attendaient pas à voir encore mettre en avant de pareilles questions; qu'ils étaient un peuple libre et entendaient demeurer tels; que quelle que fût la légalité de leur conquête, ils mourraient plutôt que de la rendre (2). L'Autriche qui, probablement, ne se sentait pas encore préparée à mourir, comprit qu'il fallait changer d'altitude, quitter ces allures arrogantes et prendre une position plus modeste, sinon plus lenable. Et, cette nouvelle position, elle ne l'aurait pas tenue longtemps non plus si son intention réelle n'avait pas été de simuler une attaque par amour-propre, quitte à désarmer immédiatement après et à conquérir par la ruse ce qu'elle n'avait pu réaliser par la force. Il était évident quelle devait passer par où voudraient les Suisses. Sigismond avait reconnu depuis longtemps l'impossibilité de rester isolé. Le moment était venu pour lui de choisir, si son choix n'était déjà fait, entre (i) Schilling. — Edlibach. — Zellweger. - Comel. (i) Zvr Gexcfichtt des Koimamen Tag\$, Chroel, B. I, s. 18M99 Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE 267 la Bourgogne et les Suisses. Il n'avait plus rien à espérer de la première, si ce n'est d'être appelé à rendre un compte sévère de sa conduite actuelle. L'assistance qu'il pouvait recevoir des derniers lui devait coûter cher. Préférerait-il s'exposer à l'hostilité combinée des uns et de l'autre? Il réclamait tout au moins la restitution de quelques hectares de territoire, — de quelques petites localités, telles que Schaffhausen et Frauenfeld ; il demandait à pouvoir exercer du moins certaines formes d'autorité, l'investiture des fiefs, par exemple, ne fût-ce qu'à simple titre de cérémonie (1). On lui demanda en échange que les quatre villes des Forêts restassent ouvertes en toute saison au passage et aux excursions des Suisses. Il résista énergiquement à cette prétention qui aurait donné aux Suisses des garanties irrévocables contre lui. Diverses questions de moindre importance furent également agitées. Mais le débat resta concentré sur le point de savoir dans quels termes le prince autrichien renoncerait à toutes prétentions à posséder ou gouverner la région actuellement occupée par les confédérés. On lui demanda de faire une déclaration dans ce sens au nom de ses héritiers en général. Lui, de son côté, insistait pour ne faire la déclaration qu'en son nom seulement, ou pour ne l'étendre qu'à ses héritiers directs. Il se déniait, avec autant de persistance que d'absurdité, le droit d'engager les autres branches de sa famille ou les futurs héritiers de ses possessions. Mais de quelle valeur devait être une renonciation ainsi limitée? Sigismond n'avait pas d'enfants et n'avait guère d'espoir d'en avoir. Si sa manière de voir avait pu prévaloir, la maison d'Autriche aurait pu, même de son vivant, à l'aide d'un (1) Voir la version qu'il donne lui-même sur cette affaire dans ses instructions aux agents* qu'il envoya par la suite à la cour de France. Châtel, B. I, s. 239-245.

HISTOIRE échange de territoire ou de quelque autre arrangement semblable, regagner le terrain de ces antiques et fières prétentions, et en profiter pour recommencer à lancer de vaines menaces et à traduire ses adversaires à la barre de l'empire. Le dessein évident de l'Autriche était de profiter de l'occasion qui lui était offerte, avec mesure et convenance, puis, une fois affermie dans cette nouvelle position, de reprendre toutes ses arrogances d'autrefois. La ruse était trop grossière pour qu'il fallût la combattre avec emportement. On la laissa passer sans protester ; ou laissa croire à Sigismond que ses calculs étaient profonds, que son rôle était bien joué. Mais s'il était facile de déjouer les plans de l'Autriche, il l'était moins d'établir l'unanimité parmi ses adversaires. Tandis que siégeait la conférence, le conseil de Berne entretenait une correspondance active avec les autres membres de la Confédération, leur renouvelant les promesses faites et leur rappelant l'importance et la nécessité d'agir à temps et de concert. Les cantons qui n'étaient pas encore ralliés furent invités à envoyer leurs députés, même sans instruction, pour prendre la parole ou pour voter. On leur fit savoir que les négociations louchaient à leur fin. On fixa même le jour précis auquel le traité devait être signé (1). Et l'avis n'était pas inexact. Il ne restait plus qu'à attacher un simple fil, le fil que l'opérateur devait tirer quand le moment serait venu de mettre le mécanisme en mouvement. On proposa, et la proposition fut volontiers acceptée, de laisser à l'arbitrage du roi de France les points sur lesquels on n'aurait pas réussi à se mettre d'accord. Sur tous les autres points le traité devait être conclu, mais il resterait (i) Zelhreger, s. 34, 33. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE 269 sans effet jusqu'à ce qu'il eût été renvoyé, amendé, par Louis. Dans l'intervalle, Sigismond devait rompre ses engagements avec la Bourgogne et réclamer la restitution de l'Alsace. Une pareille demande devait amener une crise dans laquelle le parti à prendre deviendrait évident pour tout le monde. Il avait été, en fait, résolu dès le principe que l'Autriche s'engagerait par cette démarche irrévocable avant de recevoir aucun gage de la part des Suisses (4). Ceux-ci comprendraient mieux la nécessité de s'unir et de prendre une décision énergique quand des troubles menaceraient d'éclater ou auraient éclaté réellement sur leurs frontières. Sigismond, de son côté, n'était pas mécontent de voir ce qu'il considérait comme l'ajournement d'une alternative désagréable, qui pouvait n'être pas la seule qu'il dût s'attendre à rencontrer. En attendant, il pouvait se flatter de cette idée que, tandis que les autres étaient engagés, lui demeurait libre. A ses yeux, le traité n'était que le projet d'une alliance, qu'il pouvait rejeter ou ratifier lorsqu'il aurait pu apprécier le tendue de ses difficultés et qu'il aurait jugé s'il était nécessaire de faire tel ou tel sacrifice pour en sortir. En outre, au pis aller, il avait reçu confidentiellement les assurances les plus satisfaisantes quant aux dispositions du roi de France et quant à la façon dont celui-ci se prononcerait sur les questions laissées à son arbitrage (2). D'un autre côté, les Suisses, ou, tout au moins leurs chefs, n'avaient pas besoin de demander les mêmes assurances. Ils connaissaient les motifs d'action et tout le plan de

(1) Zellweger, s. 3i, 35. (i) « Oratores restri . . . proposnernt, . . . annectentes eliam si in articolis coqordi« . . . grauameo uel diffcultalem haberet quod majestas veslra relit illod mittigare in fanorem principis Aostrie. » Lettre de Sigismond à Louis, Ckmel, fi. I, s. 369.

270 HISTOIRE Louis (1); ils savaient qu'entre ses mains l'Autriche n'était qu'un instrument qu'il rejetterait dès qu'il n'aurait plus besoin de s'en servir. Le traité fut signé le 30 mars. Dans sa forme primitive, il stipulait qu'il y aurait paix perpétuelle entre les parties contractantes. En cas de désaccord elles s'en rapporteraient à des arbitres. Les limites territoriales existantes étaient conservées. Tout droit de douane était abrogé et le trafic était déclaré complètement libre. En cas de nécessité, les Suisses devaient prêter assistance militaire à Sigismond, moyennant un prix qu'ils fixeraient eux-mêmes (2). Cette dernière clause, bien qu'elle fût la plus importante au point de vue du grand projet pour lequel toute cette négociation avait été entamée, était conçue en termes trop indécis pour être complète. Un mémoire ajouté à la minute originale, mais retiré avant que le traité fût soumis à la ratification des différents cantons séparément, portait que les mesures à prendre pour le rachat des terres hypothéquées et pour toutes les éventualités qui pourraient accompagner ce rachat, formaient le sujet d'un contrat verbal, qu'il n'était pas nécessaire de consigner par écrit, l'honneur des deux parties étant engagée à son exécution (3). On s'empressa de donner avis au roi de France du succès qui avait couronné ses louables efforts. Il y eut cependant une différence marquée entre les communications qui lui furent adressées. Le conseil de Berne, dans un message d'affaires limité aux points essentiels, informait le roi que l'affaire était heureusement

(t) Voir dans Rodt.D. 1, s. 261, les vaoleries de Diesbach à ce sujet. (2) Zellweger, Ver&uch, eic, s. 35, and Geachichte des Appenzellischen Volke*, Urkunden, n" 369. (3) Ibid., Versnch, etc., s. 37, 38. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 271

cod. Luc que l'Alsace allait être immédiatement réclamée, et promettait de la part des confédérés d'appuyer promptement et vigoureusement la réclamation (1). Dans les volumineuses instructions dont les ambassadeurs autrichiens étaient porteurs, il n'était guère question que des nombreuses causes de mécontentement et d'irritation données par les Suisses depuis plus de cent ans, et du tort qui résulterait pour Sigismond si l'arrangement proposé n'était pas modifié conformément à ses désirs et aux promesses qui lui avaient été faites lorsque, à la sollicitation de la France, il avait consenti à faire des ouvertures de paix (2). Le traité était-il valide ou non? C'était une question à laquelle l'expérience de la mise en pratique et vigueur devait mieux répondre que la continuation des débats. Les négociations avaient ouvertement été basées sur la supposition que le duc de Bourgogne abandonnerait la possession de l'Alsace conformément aux termes du contrat d'hypothèque. Mais cela renversait tous les plans et faisait avorter tous les efforts de Louis et de ses coassociés. Ils devaient, dès lors, avoir peu d'intérêt au maintien d'un traité qu'ils n'estimaient que comme devant servir de base à un édifice plus considérable. Il n'était même pas bien sûr que l'argent de remboursement eût été si facile à trouver s'il y avait eu quelque probabilité de le voir accepter (3). On devait se faire, (1) Zellweger, s. 38. - On envoya aussi un avis plus officiel, écrit au nom de la confédération, et n'indiquant pas l'objet réel du traité. Chmel, B. I, 8. 173-174. (2) Chmel, B. I, s. 239-248. (3) C'est du moins ce que nous pouvons conclure de l'empressement avec lequel se fit par la suite, la rétribution.

Ochs. dont les recherches ont dissipé quelques-uns des nuages qui cachaient cette affaire, fait cette remarque : *Die Unterlegung desselben, war im Grunde nur ein Spiegeifechten* Han wusste wohl, das Karl nicht der Mann war, Aufkündigung, noch Pfandschilling, anzunehmen, und dass die Wallon allein entscheiden würden. » Geschichte von Basel, B. IV, s. *).

274 HISTOIRE cependant, cette pénible réflexion que, si désireux de pouvoir et si âpre à la domination que fût Charles, il avait la réputation de professer un respect singulier pour la parole donnée. Jusqu'à ce jour on l'avait vu reculer avec un extrême scrupule devant toute violation flagrante de la foi jurée. L'affaire devait être menée de manière à ne pas rencontrer d'embarras de ce côté. C'était sur ce gond que toute la manœuvre devait tourner. C'était ici que l'assistance des villes libres devait être particulièrement utile. A Basel, les fils accessoires de l'intrigue fonctionnaient avec autant d'activité et d'intelligence qu'à Berne, où était la trame principale. Là aussi on s'était entendu absolument avec les agents français, on avait protesté devant les envoyés bourguignons contre toute intention hostile, on avait envoyé partout des messagers chez les amis et chez les alliés, on avait tenu même plus fréquemment qu'à Berne des meetings publics pour se consulter et arrêter les préliminaires de l'action (1). Une mine avait été également préparée en Alsace pour le renversement du gouvernement bourguignon. La conspiration embrassait à la fois des sujets et des voisins, des nobles et des villes, qui supportaient avec une égale impatience l'autorité et la sévérité du protectorat ducal. Tout était terminé et prêt pour la conclusion du traité entre l'Autriche et les Suisses. Ce traité devait servir de point de jonction entre les deux combinaisons. Aussitôt que ce point eut été atteint, de la manière que nous avons rapportée, une alliance offensive et défensive fut conclue, par des traités particuliers, par l'Autriche, d'une part, et par les Suisses, de l'autre, avec les villes de Basel, de (1) WursteiMn. — Koebel. — Ocbs. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. «73 Strasbourg, de Colmar et de Schleitsladt (1). Cette dernière ligue, qui s'élargit plus tard par l'admission d'autres villes, fut désignée du nom de « Confédération inférieure, » pour la distinguer de l'union originale comprenant les huit cantons. Contrairement à ce qui s'était passé pour les négociations plus difficiles qui avaient précédé, ces arrangements se conclurent sans réserves, sans scrupules, de façon que rien ne s'opposât à leur mise immédiate en vigueur. Tandis que les Suisses, étonnés, considéraient avec défiance ces engagements qui bouleversaient toutes leurs idées préconçues et toutes leurs traditions politiques; tandis qu'ils se demandaient, inquiets, où tout cela allait les conduire, et si ce n'était point encore là un piège de leur ennemi héréditaires ; tandis que les partisans de la France, empêchant des révélations prématurées, cherchaient à égarer les esprits sur la réalité des faits (2); tandis que l'Autriche renouvelait ses longues doléances et ses anciens artifices, les rues des villes libres s'illuminaient de feux de joie, les cloches sonnaient de joyeuses volées, et on annonçait publiquement que le peuple de l'Alsace, déjà en révolte ouverte, allait être délivré de l'infamale tyrannie qu'il avait eu à subir, pour être replacé sous la douce et bienveillante autorité de son souverain légitime (3). (1) Ochs, Ghrael, Zellreger, etc. — Les évêques de Basel et de Strasbourg avaient signé aux traités; mais non pas, comme le suppose follement Zellweger, l'électeur palatin, qui était un Terme allié de la Bourgogne. Le margrave de Bade aurait voulu y entrer, mais on le refusa. Schilling, ». 111. (Si Dans une Diète tenue à Lucerne le 18 avril, il fut jugé nécessaire — ou judicieux — ■le renouveler la prohibition d'accepter des présents de l'Autriche. On fit de nombreuses objections au traité. Nous ne pouvons que faire des conjectures sur la façon dont il y fut répondu. Zellweger, s. 39. (3) tDarauf hin lies* Basel einmüthiglich in seinem Jubel der ganzen Stadt Glocken erklingen, zum Lobe Gottes, und Freudenfeuer anzufachen. Man hob Augen und sendete zum Himmel Gott zu danken; ja Viele weinten vor Freude, dass das ganze Land von der Tyrannei erlöst werde. » Knebel. Isle Ablh, s. 49

374 HISTOIRE Sigismond, qui avait pris part à toutes ces intrigues, moins par impatience de rentrer en possession de ses domaines, que parce qu'il était convaincu que, s'il arrivait à ses Gns sans le concours des Suisses, il pourrait prendre un ton plus superbe, retirer le traite des mains de ceux qui lavaient conclu et dicter lui-même les conditions de paix, — Sigismond était prêt à rentrer immédiatement en possession de l'Alsace, soit en personne, soit par député. Il était nécessaire qu'il donnât préalablement avis de son intention à Charles; mais cet avis donné, l'exécution devait suivre sans délai. Une reprise de possession violente rendrait inutile ou plus facile une restitution pacifique. Les lettres envoyées au duc de Bourgogne portent la date du 6 avril; mais ce ne fut que le 17 de ce mois qu'elles furent présentées à Luxembourg par les hérauts chargés de les porter et par le notaire désigné pour en attester la remise. Le style de ces documents, quoique sec et officiel, est vicieux et confus. Il y a, dans le ton, un embarras visible, et les arguments audacieux invoqués pour justifier la conduite que Sigismond allait tenir, sont voilés sous des allusions inintelligibles, et une phraséologie qui n'a rien de grammatical. Charles est informé que, pour certaines causes puissantes et légitimes qui n'ont nul rapport avec sa façon d'agir (1), le prince autrichien a résolu de renoncer à son alliance et de racheter le territoire hypothéqué. Certaines autres raisons urgentes l'obligent à entrer dans ce territoire et à en prendre possession sans attendre aucunes formalités (2). En fait, il ne se croit pas obligé d'offrir un paie(!) < Certi* ex causis tum le^ilimis, tnm eliam necessitatem quandam in se cootinentibus vestri ex parle, non ab re moli sumus. » (2) < Eliam propter nonnullas alias urgeolissimas causas prefatis dominiis ac snbdilis nostris appropioquare el quaotocins polerimus ad maons oostras reducere et recipere. » Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 11 a ment anticipatif (1). Il a, toutefois, déposé à Basel la somme de quatre-vingt mille florins (comprenant les quarante raille reçus par lui, les dix mille payés pour lui aux Suisses, et les trente mille considérés comme ayant été dépensés pour faire face à des réclamations d'autre part). Il abjure en même temps le service du duc de Bourgogne, et renvoie les lettres de protection que lui avait données ce souverain, en ajoutant que, dans l'avenir, sa conduite à l'égard de son ancien allié serait « dictée par les circonstances (2) » Il y avait place là pour une réfutation et une répjique pleine de causticité. Charles n'avait garde de laisser échapper l'occasion. Son esprit plein de logique éprouvait des révoltes irritées quand il rencontrait des sophismes frauduleux ou des allégations sans fondement. Il commença sa réponse par quelques réflexions satiriques sur le jargon incompréhensible employé par son cousin d'Autriche. Il fit un exposé complet et exact des circonstances dans lesquelles l'alliance avait été conclue et des stipulations qu'elle contenait. Sigismond était venu, sans y être invité, à la cour de Bourgogne, où il avait été très bien reçu. Il y avait raconté sa pauvreté et ses périls ; il avait demandé assistance et proposé luimême certains engagements. Avouant qu'il était serré de près par les Suisses, il avait demandé à être protégé contre eux. Reconnaisant que, dans les embarras où il se trouvait, il ne retirait aucun profit de ses possessions sur le Rhin, et qu'il était même dans l'impossibilité de les conserver, il les avait offertes en gage. Ses propositions avaient été acceptées; il avait obtenu les secours demandés, et on lui avait promis de le garantir contre toute moleslation future. De (1) Quaraquam tamen ad hoc minime fuissemus asstricti. > (ï) Chmei, B. I, s. M et seq. »

276 HISTOIRE son plein gré, de sa libre volonté, à sa seule instigation, une convention avait été conclue, qui était devenue obligatoire à titre de loi pour les deux parties. L'une ne pouvait la révoquer sans le consentement de l'autre ou sans alléguer une juste cause. S'il en devait être autrement, de quelle valeur pouvaient être les traités entre les États, ou les contrats entre les individus? Or quels étaient les motifs pour lesquels Sigismond prétendait rompre rengagement et répudier ses obligations? Pour ce qui concernait la promesse de protection, elle avait été amplement tenue. Jamais, à aucun moment, Sigismond n'avait souffert la moindre agression, jamais il n'avait formulé la moindre plainte; tandis que Charles, en le couvrant de sa protection, s'était exposé aux soupçons et à l'hostilité d'un peuple avec lequel il avait toujours vécu en amitié. Néanmoins, puisque Sigismond croyait pouvoir se dispenser de cette protection et désirait se la voir retirer, on ne l'obligeait pas à la conserver. Il était libre de son choix. Mais sa promesse de service et de fidélité ne pouvait être révoquée qu'avec l'assentiment du prince auquel il l'avait donnée. Or on ne le relèverait pas de cette obligation-là, et on l'engageait à réfléchir avant de tenter de l'enfreindre. Quant à l'hypothèque, consentie pour une somme qui avait été dûment reçue, elle ne serait levée que de la manière et selon les conditions prescrites. On en avait garanti la possession sûre et paisible. Il fallait rembourser d'abord, non seulement les sommes avancées, mais encore celles que les fonctionnaires bourguignons déclareraient avoir été dépensées pour travaux de fortification et réparations nécessaires. Le règlement devait se faire à Besançon. Quels procédés, de la part de Charles, avaient dispensé le prince autrichien de

Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. «77 respecter ces stipulations? Que voulait-il, surtout, dire, en prétendant qu'il n'était pas même tenu d'offrir le paiement avant de rentrer en possession? L'acte qu'il avait signé avait été proposé et conclu par lui de son libre gré. C'était avec son consentement et son autorisation expresse que le transfert de possession avait eu lieu et que les habitants avaient prêté serment et rendu hommage au souverain bourguignon. Pendant que ce dernier avait occupé le territoire, il avait pris tous les soins possibles pour le conserver et le défendre. Il l'avait préservé contre les incursions et les ravages qui, avant cela, avaient été presque permanents. Les routes qu'avant cela, on ne pouvait traverser qu'avec une escorte ruineuse, étaient devenues sûres à la fois pour les indigènes et pour les étrangers. Charles avait un titre légitime qui n'avait été vicié ni par abus, ni par défalcation. Jamais, jusqu'à ce moment, dans toutes les communications qui avaient été échangées, le moindre prétexte de ce genre n'avait été invoqué. Les envoyés autrichiens qui, quelques mois auparavant, l'avaient visité à Trêves et à Dijon, pouvaient dire si, au milieu de leurs abondantes protestations d'amitié, ils avaient fait la moindre allusion à un sujet de plainte venant de sa part, à aucun motif venant de la part du prince, pour faire annuler le contrat. Depuis lors il n'avait certainement rien fait pour leur donner l'occasion de regarder le contrat comme nul. Et pourtant on venait brusquement l'informer qu'on allait immédiatement s'emparer du territoire, même avant qu'il eût reçu avis du projet de saisie. Les causes qu'on ne déclarait pas devaient donc avoir leur origine dans la conduite même de Sigismond. Il était évident que ces ambassades et ces nombreuses protestations de bon vouloir n'avaient été qu'un moyen de l'abuser, de T. III. 18 Digitized by Google

278 HISTOIRE dissimuler la conspiration formée contre la puissance bourguignonne et la rébellion organisée pour le renversement de la domination bourguignonne. « Mais nous, » dit-il en terminant, « qui désirons suivre dans toutes nos affaires les voies de la justice, de la vérité et de Phonneur, nous nous engageons par les présentes, quand vous enverrez à Besançon vos commissaires — auxquels, sur votre demande, des saufs-conduits seront délivrés — chargés des pouvoirs nécessaires pour arrêter avec les nôtres un arrangement convenable et régulier (après avoir au préalable remis en notre paisible possession le territoire que nous étions tenus de maintenir et dont vous avez interrompu la possession), à exécuter loyalement notre part de la convention. Si, au contraire, vous persistez dans l'intention que vous avez annoncée, en violation des termes du contrat, et de votre parole et votre honneur de prince, nous vous ferons résistance. Et nous espérons, avec l'aide de Dieu, que nous ne serons pas moins habiles à nous défendre que nous ne l'avons été à vous défendre jusqu'ici vous-même des attaques des Suisses, attaques contre lesquelles vous aviez réclamé et obtenu notre protection (1). » Cette missive eut du moins une conséquence, qui n'influa pas pour le moment sur la marche des événements, mais qui servit à mieux en déterminer le caractère et l'origine. On prépara deux réponses, destinées à justifier le prince autrichien. Laquelle de ces réponses fut envoyée, ou furent-elles envoyées toutes les deux? Cela est incertain et peu important (2). Dans l'une — destinée évidemment à être rendue (1) Chmel, B. I, s. 103-106. — Noos axons reproduit le langage exact de ces documents en tant que le permettrait un résumé nécessaire. (2; Ni l'un, ni l'autre, très probablement. Voir Kncbel, s. M. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÊMÊKAIRE. 279 publique et à agir sur l'opinion populaire, pour le cas, peu désirable, où le texte même de la réponse de Charles eût été publié — la défense du prince est basée sur la mauvaise façon dont Charles avait administré le territoire confié à sa garde. Il avait fermé les yeux sur les actes illégaux et tyranniques de son lieutenant, il était resté sourd aux cris et aux plaintes du peuple confié à sa charge. Le peuple, à la fin, s'était soulevé contre son oppresseur et avait demandé justice à son prince naturel. Son intervention avait été nécessaire pour sauver le pays d'une ruine imminente. Prévoyant un refus, il n'avait pas jugé utile de faire des offres préalables, conformément aux stipulations inscrites dans le contrat (1). Quelque motif qui eût pu exister pour cette accusation élevée après coup, Sigismond avait évidemment perdu le droit de l'invoquer et de s'en faire une arme, par son silence persistant et son indifférence uniforme. Dans tous ses rapports avec Charles, il n'avait pas fait entendre la moindre réclamation, la moindre demande à ce sujet (2). Lui-même avait été aveugle, sourd et muet pour les afflictions de ses anciens sujets, et il n'en avait parlé que lorsque la futilité de ses appels sur d'autres griefs avait apparu évidente. En outre, il y avait un anachronisme flagrant dans ses déclarations actuelles. Le soulèvement en Alsace n'avait pas précédé la proclamation de son intention personnelle de revendiquer son autorité ; il n'avait pu justifier des préparatifs qui (1) Cbmel, B. I, s. 109. — Il n'est guère nécessaire de faire remarquer le décousu de cette conclusion. Si Sigismond avait la moindre raison pour supposer que Charles ne remplirait par ses engagements, il n'en était que plus obligé, lui qui prétendait suivre le chemin de l'honneur et de la justice, d'exécuter toutes les stipulations. (2) La seule plainte qu'il eût faite contre Sigismond était pour objet l'acceptation par ce dernier des offres faites par les nobles autrichiens d'entrer au service de la Bourgogne. Charles* prétendait que cette acceptation était un acte si évidement légitime.

H1ST01KE l'avaient précédé et provoqué. Et si telle avait été la provocation, pourquoi n'en avait-on pas parlé franchement et ouvertement dans les précédentes lettres? Pourquoi maintenant même ne précisait-on pas les détails? Pourquoi, enfin, n'offrait-on pas de fournir des preuves à l'appui de l'accusation? Mais Sigismond lui-même va témoigner de la fausseté de ces prétextes. Dans son autre lettre — écrite sur un ton plus franc et moins embarrassé — il expose ouvertement les motifs qui ont guidé sa conduite et formule contre Charles une plainte catégorique et, jusqu'à un certain point, plausible. Après avoir récapitulé les affirmations de celui-ci quant à la première formation de l'alliance et en avoir implicitement admis l'exactitude, il fait un exposé des vues qu'il avait lui-même en la recherchant et en la formant. Il ne prétend pas que rien ait jamais été dit, ou fait, par Charles pour encourager ces vues, et ne paraît pas s'apercevoir que, dès lors, elles ne constituent pas un engagement pour celui-ci. Il oublie aussi que, dans le fait, ces vues ont été une arrière-pensée pour lui-même (1), que ce sont les bénéfices actuels retirés par lui de cette alliance qui lui ont inspiré l'espoir d'en obtenir davantage, d'en obtenir qui n'étaient ni promis, ni espérés. Sans tenir compte des déclarations formelles qu'il avait faites lui-même à cette époque, il prétend qu'il s'était dépouillé de ses domaines, qu'il était entré au service de la Bourgogne et avait accepté sa protection, dans la seule pensée de recommencer la guerre contre les (1) C'est ce qui résulte de l'évidence de ce fait qu'il n'a nullement parlé de ces vues dans la lettre dans laquelle, aussitôt après son retour de Sainl-Oroer, il rendit compte à l'empereur de l'arrangement qu'il avait conclu avec le duc de Bourgogne et des motifs qui l'avaient porté à le conclure. Voir Chmel, B. II, s. 131 et suiv.

Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE Ml Suisses et dans la ferme croyance qu'il allait recevoir toute l'assistance dont il aurait besoin pour la poursuite de ses entreprises. Il avoue hardiment que ce qu'il voulait, ce n'était pas une médiation en vue de conclure la paix avec ses ennemis, mais une armée suffisante pour lui permettre de les vaincre. Il reproche vivement à Charles de n'avoir pas répondu à son attente à cet égard. Toutes ses sollicitations, toutes ses ambassades, toutes ses démarches ruineuses, avaient été inutiles. Au lieu de lancer le défi aux Suisses, Charles les avait traités avec une courtoisie constante et une tendresse réelle. Il leur avait envoyé des offres de service et d'amitié, il avait recherché leur faveur et leur alliance. Et quel avait été le résultat de tout cela? « Constatant le dédain absolu de nos sentiments et de nos intérêts, nous avons été forcés d'entrer en négociations avec nos ennemis invétérés et de sanctionner un traité préjudiciable pour notre honneur et subversifs de nos droits (1). » Soyons juste pour Sigismond ; n'insistons pas trop durement sur ses contradictions et sur le manque de logique de ses raisonnements. Ce n'était point là un argument qu'il mettait en avant pour confondre un adversaire, ou pour convaincre l'opinion impartiale du monde. C'était une plainte d'angoisse, un cri de reproche, destiné à torturer la conscience et le cœur d'un prince peu généreux — « du seul prince, » comme il le disait souvent avec orgueil, « au service duquel il eût jamais consenti à se placer (2), » — qui aurait pu si aisément l'attacher à lui par des liens indissolubles, au lieu de le laisser tomber dans le désespoir, exposé aux odieux artifices du roi de France et à la brutale obstina(1) Chmel, B. 1, s. 110-114. (2) Md., B. 1, s. 245 et ailleurs.

282 HISTOIRE tion de ses ennemis les Suisses. Après avoir lu cette lamentation pathétique, on doit reconnaître que, si c'est pour la part qu'il a prise dans les querelles des Suisses avec l'Autriche, que le duc de Bourgogne devint l'objet à la haine de la Confédération, ce fut une haine bien peu justifiée. Mais la publication de ce document suffira-t-elle à faire rendre justice à Charles? Si la lettre de Sigismond avait été mise au jour plus tôt, les écrivains les plus récents et les mieux informés n'en auraient pas moins continué à parler des « conquêtes méditées par Charles de concert avec l'Autriche (i). » Si elle avait été publiée à l'époque où elle a été écrite, elle aurait pu produire une impression médiocrement favorable à la cordialité de la nouvelle alliance. Mais toute cette correspondance fut soigneusement cachée aux confédérés. Il importait seulement de leur faire savoir que l'argent avait été présenté au duc de Bourgogne, et que ce dernier, au mépris de ses engagements, avait refusé de le recevoir et de restituer le territoire hypothéqué (2). N'était-il donc pas possible de confondre la calomnie, de dévoiler l'imposture? Était-il trop tard pour entraver l'action victorieuse des conspirateurs, pour leur faire lever le masque? Est-ce que Charles, insensible au danger, indifférent aux chances d'y échapper, allait s'arrêter à de vaines récriminations contre la France, à d'orgueilleuses dénonciations contre l'Autriche, au lieu de chercher à agir sur ceux qui (!) • Eroberaogen die er mit UQIf von Oesterreich zu roachen hoffte. » Zellweger, s. 34. (2) Schilling, s. 110.— Et c'est aussi l'assertion de presque tous les écrivains contemporains et postérieurs. On a même dit que les messagers de Sigismond avaient été retenus comme otages. Cependant, Knebel, écrivant à Basel où l'on pouvait moins encore compter que dans les cantons suisses sur le secret dans cette affaire, indique exactement la substance de la réponse de Charles. Quelques historiens postérieurs sont d'accord sur ce point qu'il insista pour que l'argent fût restitué à Besançon; mais, comme ils ne connaissaient pas les détails de l'arrangement, ils ont considéré cette objection comme sans valeur. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 283 seuls pouvaient subir son influence? Allait-il abandonner ses alliés pour épouser la querelle d'un ennemi? Ne chercherait-il pas à détacher, de la ligue formée contre lui, ceux qui s'y étaient joints avec répugnance, sans savoir où on les conduisait et sans le concours desquels la ligue devait misérablement avorter? Non pas. Lui, mépriser les Suisses? Lui, comploter contre eux? Il serait plus juste de dire qu'il les redoutait, qu'il fit tout son possible pour éviter leur hostilité. Il agit en cela non pas avec le tremblement du poltron , ni avec les hésitations du traître. Sa conduite fut celle d'un homme qui connaissait et respectait leur force, qui tenait à s'attacher leur bonne opinion et leurs bons offices réciproques, qui prévoyait que leur opposition allait contrarier tous ses projets et déjouer toutes ses espérances, qui aurait volontiers raffermi son alliance avec eux et conquis leur coopération; mais qui, en même temps, confiant en lui-même et s'en rapportant à leur décision et à leur politique traditionnelle, se contentait de recevoir d'eux l'assurance qu'ils persisteraient dans leur bienveillante neutralité. Aux prises avec le tremblant et impuissant Sigismond, il l'aurait écrasé sous son talon sans considération, ni pitié. Contre l'astucieux et perfide Louis, il préparait une gigantesque contre-mine, dont nous reparlerons tout à l'heure. Mais, en présence des Suisses, il mit de côté non pas sa hardiesse naturelle , sa présomption et ses rancunes, mais la hauteur avec laquelle il avait l'habitude de repousser les accusations lancées contre lui , et le ton de défi qu'il avait coutume de prendre pour répondre à toute menace d'hostilité. Sans perdre de temps, il envoya une nouvelle ambassade, pour proclamer la vérité en ce qui regardait sa propre position et celle des confédérés. Parfaitement au courant de

m HISTOIRE leur politique intérieure, et bien informé maintenant de la façon dont toute cette intrigue avait été ourdie, et du point où elle en était, il limita son appel actuel aux seuls cantons dans lesquels un sentiment d'hostilité contre lui avait pris racine et où ce sentiment présentait le plus de chances de s'étendre. Il pria de nouveau les citoyens de Zurich, de Lucerne, et, particulièrement ceux de Berne, de se rappeler les liens qui les attachaient à lui, leurs fréquentes promesses et leurs déclarations réitérées. Il les pria de comparer sa conduite envers ses alliés avec les vaines protestations et la tortueuse politique du roi de France; de comparer la façon dont ils avaient uniformément été traités par la maison de Bourgogne avec le traitement qu'ils avaient reçu de la maison d'Autriche. Pouvaient-ils préférer l'alliance d'un prince qui avait été volontairement leur ennemi, qui ne recherchait leur amitié que contraint et forcé, à celle d'un prince qui avait toujours été volontairement leur ami et que la force seule des choses pourrait pousser à devenir leur ennemi? Il les conjura de lui dire quelle faute il avait commise, par quelle action il avait démérité leur affection? Il n'avait aucune faute à se reprocher même à l'égard de Sigismond. Il était faux qu'il eût refusé d'annuler l'hypothèque. Il avait offert une liquidation légale et une restitution pacifique. Il était encore tout disposé à le faire. La manière d'agir d'Hagenbach ne pouvait servir d'excuse à une occupation violente. S'il y avait eu une cause réelle de plainte, il y avait un moyen régulier et facile de demander satisfaction. Charles n'aurait pas refusé de prêter l'oreille à des représentations pacifiques; il était prêt à faire un arrangement équitable. Mais il ne pouvait pas se dégrader au point de devenir volontairement la victime de la violence et de la

Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 585 fraude ; et si l'Autriche était décidée à persister dans cette voie, lui, de son côté, ne voyait qu'un seul parti à prendre. Dieu jugerait leur querelle (1). a Tandis que Charles adressait aux Suisses cet appel solennel, accompagné de propositions si équitables pour l'Au* triche, les événements avaient déjà pris en Alsace des proportions auxquelles il semblait n'être aucunement préparé. Tandis qu'il s'efforçait vainement d'arrêter le torrent à sa source, voyons le sort que les événements avaient fait à un autre qui, resté seul au milieu du débordement, avait espéré également y résister. Pierre von Hagenbach avait à lutter contre des faits et non contre des paroles. C'est pour cela que les recherches des historiens modernes n'ont pu faire pour lui ce qu'elles ont fait pour Charles de Bourgogne. Nous ne pouvons pas l'arracher des mains passionnées, furieuses, des chroniqueurs prévenus contre lui. Nous ne pouvons faire disparaître le masque repoussant sous lequel ils ont dissimulé et défiguré ses traits. Le portrait qu'ils ont tracé est resté intact, malgré nos efforts pour découvrir les traces de sentiments humains, voire même de sentiments héroïques cachés sous leur hideuse incrustation. On prétend que son immoralité et sa férocité, domptées pendant le séjour de Charles dans le landgraviat, éclatèrent avec une violence d'autant plus grande après le départ de ce dernier (2). Il avait obtenu du duc un petit renfort de (i) Valerins An»helm, B. I, s. 110-iiil (3) Oo prétend que, entre autres habitudes ordinaires, • wo er ein hûbsche jungfrau lacto die m us te man jm briugeo es were jr liebe oder leydl ; . . . and «an ratter and muter jm soliche* nit wolten gestatten so liesse er sy toeten (!)... So er in ein stat kam, so schicket er nach den jungen hûbschoa burgerin die, in der stat waren die mustent ouch konen es irere jn lieb oder leit, sie mnstenl sien ouch nacket aassziehen, nnd mustenl ▼or jm nacket tanzen. » Kœnigshoven, s. 370.

286 HISTOIRE troupes, et dans cette position se vantait de ne plus vouloir supporter ni opposition, ni censure. « Désormais, » s'écriait-il, « je suis seigneur, empereur, pape » Plus tard, dans le courant du même mois, il célébra ses secondes noces avec une comtesse de la Souabe, femme de haute naissance et d'une éducation à la hauteur de son rang. On leva des contributions pour subvenir aux dépenses de la fête. Une grande société de personnages des deux sexes fut rassemblée et se livra à une série d'orgies si épouvantables et si scandaleusement indécentes que l'imagination recule devant les détails (2). On n'avait jamais rien vu de pareil, disait-on, hors des murs d'un couvent. Or on sait ce qui, à cette époque, se passait à l'intérieur de ces asiles (3). Non seulement ces saints lieux étaient profanés par des scènes dont on aurait rougi dans un lupanar, mais encore on y conservait des récits et des traditions dont la reproduction scandaliserait les plus libertins (4). Est-ce un écrivain monastique qui a raconté les scènes (1) Edlibach, etc. (2) M. Gachard, le seul critique qui ait mis en doute les témoignages & cet égard, fait observer, à propos du récit fait par M. de Baraote, sur l'autorité de Specklio, que les « femmes avaient été mises nues en leur couvrant la tête, pour voir si les maris les reconnaîtront, i — « Noos ne pourrions croire à de telles infamies, que si nous les voyions attestées par des témoignages irrécusables. Les chroniqueurs ne sont pas toujours exempts d'eiagération; il faut quelquefois se défier de leurs récits. • On comprendra mieux les défiances de ce critique perspicace quand nous viendrons à examiner l'origine de l'impopularité d'Hagenbach. (3) Nous n'avons pas besoin de parler des couvents italiens de cette époque. Ceux de l'Allemagne ne valaient guère mieux, comme nous alloos le voir. Les touristes bohémiens que nous avons cités déjà, à propos de leur passage à travers Neuss, — ville de l'électorat de Cologne dont nous aurons longuement à parler plus loin — déclarent que la licence la plus effrénée régnait dans les couvents, dont cette ville était remplie. Chaque nonne avait son amant choisi, avec lequel elle se promenait publiquement. Voir le Hitler-, Hof-, und Pilger-Rei&e, 1465-4467. <4) C'est à ces sources-là qu'allèrent puiser, mats en modérant l'expression, Rabelais, Uoccace, et autres conteurs du genre. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. du mariage d'Hagenbach?

Toujours est-il que la plume qui nous a prodigué ces détails de bestialité, sans nous épargner la moindre grossièreté de langage ou d'idée, était évidemment au service de la religion (1); les spectateurs cités par les auteurs comme garants de leur exactitude étaient des confrères ecclésiastiques (2); on indique comme ayant été présents non seulement des nobles, mais des bourgmestres et d'autres fonctionnaires civils, des prélats et d'autres dignitaires de l'Église; et les détails de la fête, quelle qu'ait été leur nature, furent évidemment du goût de ces hôtes sobres et illustres, puisque nous voyons que les invitations — dont il existe des exemplaires, écrits de la main d'Hagenbach, dans un style poli et élégant — furent renouvelées quelque temps après, et acceptées de nouveau (3). Nous n'avons nul désir d'embarrasser le lecteur dans l'unique but de ménager la critique ou d'éviter les discussions. Nous ne nierons pas qu'Hagenbach fût un homme de mœurs corrompues. Nous n'émettons même pas un doute à cet égard. Ce qu'il y avait en lui de sentiments délicats et élevés était caché sous les grossières façons et les cruelles passions d'un chevalier rhéuan du quinzième siècle. Il n'y avait qu'un œil ami qui pût les distinguer avant le jour où ils éclatèrent au milieu des ténèbres de sa triste mort. Mais, (1) Kœnigskoven, Knebel, Specklin et d'autres narrateurs, étaient des prêtres ou des moines de Strasbourg et de Basel. (8) Knebel, dont la description, entièrement différente des autres, est en même temps la plus indécente — si indécente que le traducteur allemand, non seulement Ta eiclue du leite, mais en a même, nous ne savons d'après quel principe, écourlé certains passages dans le texte latin qu'il cite en appendice — Koebel dit tenir ces détails de certains chapelains et pronotaires ecclésiastiques qui en avaient été les témoins oculaires. (3) Stoeber, Neuj. Stollen, 4850, s. 15, 16. — Rodt, B. I. s. M4. - Schreiber, s. ». — Koebel, s. 36, 40.

288 HISTOIRE en présence de certains faits déterminés, nous pouvons conserver notre liberté de calme et impartiale appréciation, même quand les appréciations contraires, pleines de récriminations et d'invectives, nous ôtent la ressource de la réplique. Nous ne comprenons pas le silence des chroniqueurs sur certains faits d'une importance capitale. Nous ne comprenons pas leur silence sur les capacités administratives d'Hagenbach, alors que le témoignage unanime et non suspect des cantons suisses rend hommage à la vigueur et à l'habileté dont il fit preuve pour comprimer les désordres et la confusion d'une anarchie constitutionnelle. C'était là, dans le fait, son seul titre à la confiance d'un souverain dans l'esprit duquel, malgré tous ses défauts, les idées d'ordre et de justice dominaient toujours et qui ne se laissait jamais aller à des tendances de favoritisme irréfléchi. Il avait fait « un pays nouveau » de l'Alsace — de cette vieille Alsace qui avait si grandement besoin d'être renouvelée. — Que dire de cela? N'est-ce pas assez pour justifier les clameurs d'opposition dont il fut l'objet? Il est hors de doute que son aptitude pour la tâche qui lui était confiée ne consistait pas dans un raffinement d'adresse ou de capacités administratives spéciales, mais dans les mêmes qualités dont il avait fait preuve dans des sphères d'action différentes. Nous avons vu son audacieuse détermination et son ardeur intrépide alors que, contrairement à l'usage, il dressait les batteries de son artillerie en plein jour devant Dinant, et que lui-même tenait la bride du cheval qui marchait en avant. Nous avons vu son obéissance absolue, dévouée, aux ordres ou aux caprices de son maître et son indifférence des obstacles qui s'opposaient à leur exécution, alors qu'il avait arrêté les

Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE princes nobles flamands dans les rues de Bruges et les avait obligés à faire couper les jolies boucles blondes de leurs cheveux. Au lieu des sources complètes et autorisées d'informations que nous devrions pouvoir consulter sur le compte de ce personnage» nous n'avons qu'un ramassis confus d'anecdotes. Mais ces anecdotes ne nous le représentent pas comme un caractère astucieux et sanguinaire — malgré l'abus qu'on a fait contre lui de ces épilhèles — mais comme un caractère prévoyant, impressionable, guidé seulement par l'instinct, ne supportant pas la contradiction et facile à s'emporter. Ce n'était pas une nature de chat ou de loup, comme voudraient le faire croire les chroniqueurs, mais une nature de chien, à perceptions vives, à désirs ardents, batailleur, bruyant dans la querelle, mais brave, fidèle et sagace. Une taille longue et maigre, une figure décharnée aux pommettes saillantes, aux yeux inquiets, perçants, injectés de sang, indiquaient son tempérament (1). C'était, ne l'oublions pas, un chien de berger, doué de toutes les qualités de sa race, mais commis à la garde d'un troupeau peu habitué à la discipline et ravagé de temps immémorial par des bandes de loups affamés. Ses aboiements étaient provocants; toujours il était prêt à courir sus à tout maraudeur réel ou supposé — c'est ce que nous devons admettre. Mais, même en ceci, nous avons de bonnes raisons pour mettre en doute l'exactitude des rapports que nous possédons, pour les soupçonner non seulement d'exa» gération, mais encore d'inexactitude. Si certaines gens ont l'épiderme facilement irritable, la faculté de certaines autres consiste dans la tranquille application d'irritants. Nous (I) Ce portrait, le seul que nous ayon* trouvé de lai, est extrait de la Vita SS. Gerrasii et Prollmsii, Argentine, 1506.

i90 HISTOIRE avons déjà vu comment ses prétendues offenses contre les Suisses avaient disparu devant une enquête directe; et ce que nous savons des pratiques hypocrites et déloyales des Diesbach et de leurs complices à Berne nous permet de demander si les insultes dont on se plaignait avaient été, ou non, provoquées. Nous ne tarderons pas à voir quelles accusations précises ses ennemis autrichiens et alsaciens purent porter contre son administration et contre sa conduite privée, et de quelle manière il répondit à ces accusations. En résumé, si nous ne sommes pas en mesure de démentir d'une façon directe et catégorique les récriminations scandaleuses et déclamatoires des chroniqueurs, du moins pouvons-nous les révoquer en doute. Les plaintes et les malédictions d'un peuple persécuté sont toujours une chose sacrée; mais il y a eu des bruits, généralement répandus de son temps, dont l'écho ne doit ni nous assourdir, ni nous émouvoir, après des siècles écoulés. La vérité c'est que ces chroniqueurs — des moines et des scribes municipaux de Basel et de Strasbourg — consignèrent simplement jour par jour, sans en avoir de connaissance personnelle et sans faire d'investigations, toutes les rumeurs qui circulaient et qui offraient, pour leurs localités, un intérêt particulier. L'animosité, l'excessive acrimonie qui respirent dans leurs récits est le fidèle reflet d'un sentiment populaire qui s'alimentait de mensonges prémédités, acceptés par une crédulité sans bornes. Les libres cités du Rhin avaient, dès le début, vu avec méfiance l'établissement de la domination bourguignonne dans leur voisinage. Leur jalousie était naturelle, et, jusqu'à un certain point, bien fondée. Mais elle ne dépendait nullement de la façon dont cette domination était exercée. Aucun gouverne

Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. ment situé dans le voisinage n'aurait pu obtenir l'approbation de pareils voisins. Hagenbach eût-il été plus blanc que la neige, il n'aurait pas échappé à la calomnie. Mais ce sentiment d'hostilité se manifesta avec une intensité particulière du jour où les négociations entre Charles et l'empereur commencèrent à attirer l'attention publique. C'est que dans ces villes qui s'intitulaient « impériales » en même temps que « libres », l'empereur était le principal et particulier objet de leur défiance (1) ; et ce fut son projet d'association avec Frédéric qui éveilla d'abord les soupçons à l'égard du duc de Bourgogne. Ce fut alors qu'ils commencèrent à agiter la question du rachat de l'Alsace, à manifester leurs sympathies pour les Alsaciens gémissant sous un joug étranger, à apprécier les douces vertus de ce Sigismond qu'ils haïssaient et méprisaient si fort précédemment. C'est un fait curieux et qu'on a étrangement négligé, que dans les écrits auxquels nous sommes obligé de recourir pour connaître l'administration d'Hagenbach, la plus grande partie de la carrière administrative est laissée en blanc. Les récils faits à son désavantage, ceux du moins qui ont un rang précis et une date certaine, remontent à l'année 1473 — cet « été brûlant » où tout était en fermentation et en feu, où bien d'autres choses que les forêts s'incendiaient, où bien d'autres choses que le vin étaient aigres — l'année de l'entrevue de Trêves, l'année des alarmes et de l'agitation dans tout le pays rhénan, qui commençait à entrevoir et à escompter les conséquences de l'avenir (2). Pendant les (1) Cette disposition à l'égard de Frédéric se manifesta suffisamment durant son passage par le territoire rhénan, en 1473. (S) Comme cela arrive souvent à des époques d'agitation, de nouvelles chroniques partent de cette date. Knebel, par exemple, commence son journal in medias res avec l'année 1473. Pour démontrer combien peu l'administration d'Hagenbach avait attiré

Digitized by Google

HISTOIRE quatre années précédentes, on n'a vu de commotion, on n'avait pas entendu parler de mécontentement populaire, dans l'Alsace (1). Les marchands suisses, dans leurs fréquentes visites, avaient trouvé le pays dans un état qui contrastait avec tous leurs souvenirs dans le passé. L'industrie était florissante, la justice était administrée régulièrement et impartialement et la tranquillité régnait partout. Comment donc, peut-on se demander, expliquerons-nous alors ce soulèvement général et combiné contre le gouvernement bourguignon, mis brusquement en échec par ce soulèvement auquel il ne pouvait s'attendre? Nous ne nions pas cependant que le joug ne fût impatiemment supporté par ceux qui le subissaient; nous chercherons seulement à déterminer avec exactitude pourquoi et où ce joug le blessait et par quelle impulsion ils le secouèrent. Malgré notre croyance pieuse dans le « droit sacré des révolutions », nous prétendons établir une distinction entre les diverses causes qui ont donné naissance aux révolutions. Malgré notre déférence naturelle pour la < volonté des majorités », nous pensons que plus grande est la majorité, plus complexes ont dû être les motifs et les influences mises en œuvre et plus grande aussi doit être la difficulté pour découvrir un principe simple et normal d'accord et d'action. La plus populaire des révolutions de l'histoire d'Angleterre, celle qui a été le plus aisément accomplie, celle dans laquelle la nation a été presque unanime, a été le renversement du protectorat et la restauration avant cette époque, il suffit de dire que Kœnigshoven et d'autres écrivains supposent que toute son administration n'avait duré que pendant trois ans. La seule allusion que fasse à son sujet Valurius Aoshelm c'est de constater l'offre que fit Charles aux Suisses de recevoir les plaintes provoquées par ses officiers. (1) La révolte à Thann n'arriva qu'en 1473. Nous ne savons pas depuis combien de temps était établie la taxe qui l'occasionna. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. «95 talion des Stuarts. Il n'y avait qu'une explication plausible alors à cette réaction. C'était la tyrannie écrasante de Cromwell. Cette explication est aujourd'hui généralement abandonnée (1). Le cas, dont nous nous occupons, offre non pas un parallèle, mais des analogies avec le cas de Cromwell. Considérons toutes les circonstances. Le gouvernement bourguignon n'avait pas de racines dans le sol. Il n'y avait pas été semé, on l'y avait transplanté, et cela tout récemment. Nul homme ne lui devait affection ou respect parce que ses pères avaient aidé à l'établir ou avaient vieilli sous son ombre. Nul homme ne devait même prévoir qu'il ombragerait ses descendants. Il s'était implanté, non pas avec le concours actif de la génération vivante, mais avec son acquiescement passif. Qui, dès lors, avait intérêt à le cultiver? Qui n'était pas disposé à s'en plaindre ou à en éprouver de l'inconvénient? Qui se croyait obligé d'en parler avec affection ou d'en estimer les fruits? Un gouvernement nouveau, étranger, temporaire, ne pouvait avoir que de rares amis dévoués : un gouvernement strict, juste, ami de l'ordre devait avoir d'amers ennemis. Les villes étaient frappées de contributions pour entretenir, non pas une autorité ancienne et légitime, mais l'autorité d'un simple lieutenant. Les nobles étaient obligés de se courber sous ce joug délégué. A la vérité, il n'y avait guère eu d'attachement réel pour le prince autrichien. Il n'y avait eu ni plaintes, ni regrets, ni tendres adieux, à son départ. Mais, après des années d'absence et d'oubli, rien n'était plus facile que de l'envelopper d'une sorte d'intérêt sentimental, d'improviser une sorte d'intermède affectueux, un petit drame populaire dont Sigis(!) Grâce aux profondes études du plus grand des prosateurs anglais, du plus sage et du plus influent des penseurs modernes. T. III. If

•94 HISTOIRE mond serait le héros. Il était le légitime seigneur, le véritable héritier. Ses malheurs avaient eu pour cause les défauts inhérents à une nature généreuse. Son cœur était touché de regret et de componction devant les souffrances qu'il avait attirées ainsi sur ses anciens serviteurs et sujets (1). Les guerres qu'il avait livrées aux Suisses, et qui avaient fini par le réduire à ces pénibles extrémités, avaient toujours répugné à son caractère aimable, pacifique et étranger à l'ambition. Il y avait été poussé par les circonstances et par de perfides «onseils (2). Charles, d'un autre côté, était le prêteur sans entrailles, qui avait profilé de ses embarras, qui avait cherché à l'attirer dans des pièges de chicane légale pour le dépouiller de son patrimoine, et qui s'était efforcé même de le brouiller davantage encore avec ses ennemis héréditaires. Distract par de nouveaux projets de spéculation et d'agrandissement, il avait laissé l'Alsace à la merci d'un intendant tyrannique. Celui-ci était le Irait re delà pièce; tous les vices de son maître se trouvaient en lui, mêlés à d'autres vices plus odieux; sa cruauté et son astuce n'avaient rien qui les fit excuser ou qui les rachetât. Un peuple à qui l'on témoignait une si vive commisération pouvait-il rester insensible à ces doléances (3), et, si on lui indiquait un moyen de

(1) t Diarmeio leût rn«hr roechten erlMden, und schickleo za hertzog Sygmundt tod Oslerich goba Ystbroch, aod clagteo ihm græszlichen, . . . und intlbolten do seiner fû rttlichen gnadt, das er in zu hûlff keme, seylte mol er ihr reculer «ère. Do ward hertioK Sygmundt sehr erbarmet, . . . und vereintget sich mit deno eydlgnossen, «le. >

Straszbnrgische ArchivChronik, Code /«'<«. et dip., t. I, 2* partie, pag. 185, 186. Et aossi Stelller, Edlibach, etc. (2) iussierre, pag. 10. — Voir aussi daos Schilling, s. 120, le volks-lied contemporain. (3) • Seafzte allez Volk im Sundgau nnd Elsass und schrie zumHimmel : «vannverJea wir befreil! waon vird ansGott Gaade tchenken, dass er aat audieserhöellischen Tyran» nei des burgundischun Herzogs und des flacbwûrdigen Peter» vonHagenbach erlœst aod vir vieder Unterthanea unsefes Hernn Siegismund, des Herzog too Oeztreich sein koennten. • Kaebel, Iste Abtb., s. 46. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉ1ÉUAIHK. salut, pouvait ii refuser de l'accueillir? Les nobles, avec leur tendance naturelle au désordre et au pillage, étaient mal à Taise sous un régime de tranquillité et de subordination. Tous, à de rares exceptions, étaient prêts à renier le serment d'obéissance qu'ils venaient de prêter à la Bourgogne. Les villes, avec leurs idées républicaines d'indépendance locale, avec leur hostilité instinctive pour tout ce qui avait une apparence d'autorité forte et concentrée, n'étaient pas moins accessibles à l'influence des libres cités qu'elles considéraient comme des modèles, comme la puissante réalisation de leurs propres idées et de leurs propres aspirations. Quand donc l'intrigue se mit à l'œuvre à Basel, à Strasbourg et à Berne; quand on eut répandu le bruit que Sigismond, par pure compassion pour ses anciens sujets, avait résolu de revendiquer ses droits (i) ; quand on eut ajouté que les voisins, poussés par les mêmes motifs sympathiques, allaient lui fournir les moyens de s'acquitter de ses engagements; que, pour assurer le succès, il avait consenti à sacrifier ses anciennes antipathies et à se placer sous le patronage des Suisses (2) ; que, sur ces bases, une grande ligue allait se former sous les auspices bienveillants (1) « Die «il non die lantschaft anders gehalten ward den sy aber verpfenl wt, ward der hertxog Ton cestrich bevegl liber »iooe arroeo lûtt widerumm losnng tu thora » Edlibach, s. 139. (I) • Als non der gênant Fûrst Ton Oesterrih, dis ailes gerietl erschorren, ood innen verdeo, das ailes, so ihm der Hertzog Ton Burgunn, sngeseit nnd Terschrieben hat, nnwarhaffl «as, nnd das anch er die armen Lfiht als harliglichen beschvert, ... do varier als «in frommer Fâr?t xo Miltigkeit bewegt, . . . nnd begoode da te betrachten, nit oûtzers noch bessers sin, dano das er mit den Eidgnossen, nnd sy mit ihm in Friden nnd Ricbtng kemeod. » Diebold, Schilling, s. 107. — Des assertions de ce genre ont été reproduites si fréquemment et avec tant d'art si ingénieux, qu'il devient extrêmement difficile de démêler la vérité au milieu de tant de fables. Des révélations récentes ont dissipé en parties les erreurs populaires concernant le duc de Bourgogne. Mais personne n'a pris la défense de Peter Ton Hagenbach. L'apologie de Schreiber, quoique inspirée par un sincère instinct de justice, ne contient aucune réfutation des mensonges amoncelés contre le laudvogt et n'en recherche pas l'origine.

296 HISTOIRE l'Alsace de la France — est-il étonnant que l'effet fût universel et électrique? Hagenbach n'avait pas été aveugle sur ce qui se passait, il n'avait pas lardé à prendre les précautions que lui permettaient les moyens restreints dont il disposait. Il n'avait qu'une poignée de troupes — deux mille hommes au plus — la plupart d'origine allemande, récemment recrutées et d'une fidélité douteuse. Laissant une petite garnison à Thann, il réunit toutes les forces qui lui restaient et se jeta dans Breisach — < le vieux Breisach » de l'autre côté du Rhin, surnommé < la clef de l'Allemagne ». — C'était, dans tous les cas, la clef de la position d'Hagenbach, l'endroit où elle était le plus exposée, mais le plus facile à défendre (1). Il commença à s'y fortifier et à s'y approvisionner. Ses ennemis, dans les cités libres, ne furent pas médiocrement déconcertés par cette manœuvre (2). Jusqu'alors, il n'y avait pas eu d'acte d'hostilité ouverte de leur part ; mais ils avaient arrêté leurs plans, et l'exécution en était seulement suspendue en attendant que le signal fût donné par les négociateurs réunis à Constance. Tous ces plans pouvaient être dérangés, si Hagenbach parvenait à compléter ses préparatifs, et à assurer sa position en attendant les secours qu'il avait demandés à son maître. En conséquence, on était assez disposé, en certains lieux, à précipiter les événements. On s'entendit avec les habitants mécontents de Breisach pour surprendre la place. Une expédition partit, dans la nuit du 13 mars, de la ville voisine de Fribourg, — Fribourg en Brisgau — ville autrichienne qui servait depuis quelque temps de quartier

(1) Steller, B. I, s. 214,215. (2) Voir la correspondance entre les villes alliées dans le « Archive » de la ville de Fribourg, t. II, 2^e partie, pag. 53i et suiv. Digitized by Google

HE CHARLES LE TÉMÉRAIRE 297 général aux conspirateurs

(I). Mais l'empressement trop grand qu'on déploya amena ses conséquences ordinaires. Rien ne réussit; la tentative fut abandonnée, et, naturellement fut ensuite niée et répudiée de tous côtés (2). Sigismond, à qui une protestation directe fut adressée, se livra plus que d'habitude à sa facilité de mensonge, compliquée de ses protestations ordinaires d'amitié pour Charles et de son désir de rester en alliance avec lui (3). Deux jours avant de signer ce message, il avait signé, mais non pas expédié, les lettres par lesquelles il renonçait à cette alliance. S'étant ainsi précautionné contre toute attaque ou surprise, Hagenbach se rendit, comme nous l'avons dit déjà, auprès du duc de Bourgogne, en Lorraine. Il lui représenta le danger auquel il était exposé, et lui demanda des secours en proportion du péril et de l'urgence. Si Charles était décidé à garder l'Alsace, il importait qu'il envoyât toutes les forces dont il pouvait disposer et qu'il s'empressât d'en réunir d'autres plus considérables. La demande fut rejetée. Des troupes furent envoyées en Franche-Comté, pour être distribuées le long de la frontière; mais Hagenbach, malgré la pressante nécessité où il se trouvait, ne put obtenir d'assistance directe. Quelle raison faisait agir Charles? Ce n'étaient pas, nous pouvons l'affirmer, les raisons que prétendirent les novellistes aventureux du Rhin, aussi ignorants que peu soucieux de dire la vérité. Le duc de Gueldre détrôné et emprisonné ne s'était pas évadé et enfui en France; par conséquent, il n'était pas vrai qu'il marchait à la tête d'une (1) Rodt, B.I, s. «6. (2) Conf. Koebel, l'Abt, s. 45 et «oit. Voir aussi les Archives de Fribourg, l. 4* partie, pag. 530 et 531. (3) Voir dans Schreiber la lettre d'Hagenbach rendant compte de» message» envoyés par lui à Sigismund, s. 41, 13.

298 HISTOIRE armée française pour envahir les Pays-Bas; par conséquent» ce n'était pas pour ce motif-là que Charles était impatient de rentrer dans ses États (1). Ses motifs étaient d'une autre nature, et on peut les déduire clairement de ses déclarations et de toute sa ligne de conduite. Si Ton ne voulait que racheter légalement l'Alsace, il n'avait pas de prétexte, pas de raison, pour opposer de la résistance. Il ne pouvait croire qu'il fût question de le déposséder d'une manière illégale et violente. Il était convaincu qu'une résolution de ce genre n'aurait pu être prise qu'avec le concours des Suisses; et il venait justement de recevoir de la part des Suisses les plus explicites et les plus chaleureuses protestations, qu'ils n'avaient à son égard aucun sentiment ou projet hostile. Il avait appris à estimer à leur juste valeur les protestations de l'Autriche; mais l'honnêteté des Confédérés était généralement à l'abri du soupçon, et, dans le cas présent, leur politique — cette politique traditionnelle à laquelle ils étaient restés fidèles en dépit de toutes les tentations — offrait une garantie supplémentaire de leur honnêteté. Envoyer, dans des circonstances pareilles, une armée en Alsace, c'eût été donner un étrange démenti à toutes les protestations, c'eût été s'exposer aux suspicions les plus injustes pour l'avenir, et se jeter de gaieté de cœur dans cet abîme que Charles avait si laborieusement et si soigneusement évité jusqu'alors. Il fallait renvoyer Hagenbach à son poste, continuer à faire bonne garde, mais ne rien faire, ni dire qui pût fournir aux ennemis de la Bourgogne le prétexte qu'ils cherchaient depuis longtemps et sans lequel toutes leurs machinations devaient rester sans effet. (4) Voir Koeb*1, *Iste Abth.*, 8. 46. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 499 Hagenbach retourna donc à son poste, découragé et décontenancé. Il y retourna comme un homme qui a rencontré un blâme où il comptait trouver une approbation ; comme un homme qui , traqué, voit se fermer devant lui la porte de l'asile où il comptait se réfugier (1). Son désappointement et son abattement ne manquèrent pas d'exciter les commentaires plaisants des observateurs malins. Mais ils le calomniaient fort en attribuant son abattement momentané à des craintes pour sa propre sécurité. Quand il eut laissé sa femme dans un château en Lorraine , il ne montra plus d'autres soucis et d'autres inquiétudes que ceux que provoquait sa sollicitude pour le mandat confié à sa charge. Ses facultés n'étaient pas non plus énervées par le caractère désespéré de sa situation. Sa devise était toujours « J'épie! ». Son esprit était aussi subtil, son cœur aussi courageux, que jamais. Il quitta Breisach avec une escorte choisie et commença sa tournée d'inspection. Les villes des Forêts, le long de la frontière rhénane de la Suisse, averties et insliguées par Berne (2), refusèrent de lui ouvrir leurs portes. Après quelques vaines tentatives de ce côté, il se rendit, le 6 avril, à Ensisheim. Là, il trouva les portes closes, et des gardes stationnées dans l'attente de son arrivée. Laissant ses troupes à une petite distance, il s'avança et demanda l'entrée de la ville. Admis à l'intérieur de la première porte, il s'arrêta devant la seconde pour parlementer avec la garde. « Quelle besogne de fous faites-vous donc-là? » (i) < S Me, die er frûher fluchend voo sich gestossen, hoert erbereits geduldrig an, deon er fûrchle l jeoe evangelUchn Wahrheit : die Tbûre ist zogesclossen ! — Es baogt ihm, es mœchten ihm aile Wegeverniachtwerden, nnder muslexuden Ausgeschlosseoen gehœrea raûssen. » Knebel, s. 48. Noos aroos| choisi une illustration moins pieuse, mais plus naturelle. (i) Urkundenbuch der Sladt Freiburg, ubi supra.

300 HISTOIRE demanda- t-il. < Avez-vous oublié que c'est à moi qu'incombe le soin de vous défendre, au nom du duc de Bourgogne? > La garde, soupçonnant une ruse, l'invita à entrer ou à se retirer, et se prépara à fermer les portes. Il entra et se rendit directement à la place du marché, où il trouva les citoyens sous les armes autour de la bannière autrichienne déployée. Après avoir examiné quelques instants cette scène en silence, il aborda les principales personnes présentes, et leur demanda le motif de leur réunion. « La sécurité de la ville, » lui répondit-on pour toute explication. Tournant les talons avec une indifférence affectée, il se dirigea vers la citadelle, sans paraître s'apercevoir qu'un détachement avait été envoyé pour le suivre et l'observer. En route, il se rencontra avec l'officier qu'il avait laissé pour commander la citadelle, et qui lui apprit qu'on lui avait enlevé les clefs et qu'on avait levé le pont-levis. Hagenbach lui adressa quelques questions, reconnut la situation par lui-même, puis revint sur ses pas. En repassant par la place, il s'écria d'un ton de dérision : < Faites bonne garde, amis! > Une nuit ou deux après, il revint et tenta d'enlever la place par escalade; mais ses hommes, après être montés sur les murailles, furent accablés par le nombre et repoussés avec des pertes considérables (i). L'émotion, pendant ce temps, était à son comble dans le pays rhénan. Jour et nuit des courriers circulaient au galop parmi les villes alliées. Strasbourg, dont les espions avaient suivi pas à pas le duc de Bourgogne dans sa marche à travers la Lorraine et le Luxembourg, tenait les autres villes au courant de ses mouvements, de ses préparatifs et de ses intentions. (I) Koebel, ». SU 54.- Urkundenbuch der Stadt Frnburg.B. II,»' Ablh., S.538-5U). Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 301 Un récit contredisait l'autre ; mais tous respiraient le même esprit et tendaient vers le même but. Basel, enfin, annonça la conclusion du traité si impatiemment attendu, et les mesures qu'allait prendre Sigismond. Les messagers de Berne confirmèrent la nouvelle, et apportèrent en son nom et au nom des autres cantons les assurances et les promesses espérées. De tous côtés s'échangeaient les félicitations, les exhortations, les admonitions (1). Des troupes étaient toutes prêtes pour le service et un camp était formé dans le voisinage de Fribourg. Les gens de la campagne aux environs de Breisach , étaient encouragés à refuser les réquisitions d'approvisionnements que leur signifiait Hagenbach. Des officiers au service de la Bourgogne, ou des personnes connues par leur sympathie pour le gouvernement bourguignon, furent arrêtées, maltraitées, et quelques-unes même mises à mort. Des demandes de secours et de protection furent adressées à Hagenbach. Mais ce dernier, réduit à l'impuissance et exaspéré par ce qui se passait, écoutait ces demandes avec impatience et répondait même avec colère à ceux qui venaient le supplier. « Que signifie cela? » s'écriait-il, a monseigneur de Bourgogne, quand il conduit trente ou quarante mille hommes à la bataille, en laisse quelquefois six mille sur le terrain; et vous venez pleurer pour un seul! Tirez-vous d'affaire (2) ! » C'était, en effet, un temps où chacun devait tâcher de se tirer d'affaire soi-même. Hagenbach n'avait ni secours, ni espoir de secours. La fuite lui aurait été facile, mais il ne songeait pas à fuir. Il ne songea qu'à opposer une défense désespérée, à rester ferme et à attendre la mort l'épée à la (1) Correspondance dans le Urkundenbuch (1er Sladt r'reibur*, B. II,»* Abth.s. 535-5*4. - Rodt, B. I, s. 216-349. (1) Knebel, ».

43.

HISTOIRE main, à tenir en échec le plus longtemps possible les efforts de ses assaillants et à leur faire payer chèrement leur triomphe. Mais ce n'était pas une telle fin qui lui était réservée. Il était destiné à traverser des épreuves plus cruelles, des flammes plus ardentes devaient le purifier. Il avait conçu, entre autres projets, celui de convertir Breisach en une île, au moyen d'un canal relié, par chacune de ses extrémités, avec le Rhin (1). Le 10 avril, jour de Pâques, il fit une proclamation annonçant ses intentions, et ordonnant que le lendemain matin, les habitants, hommes et femmes, fussent rassemblés pour travailler dans les tranchées. Il comptait sur sa force armée, aussi bien que sur le prestige de sa volonté impérieuse, pour réduire à l'obéissance une population hostile. Mais quand il annonça que les troupes allemandes d'infanterie prendraient part aux travaux, tandis que les étrangers, dont celles-ci étaient très jalouses, resteraient chargés du service militaire, il y eut un mouvement de mutinerie parmi les Allemands. Bientôt la ville tout entière fut en proie au tumulte; les bruits les plus sinistres circu* laient. Le but qu'on se proposait, disait-on, était un massacre général; tandis qu'on aurait égorgé, à l'intérieur de la ville, les enfants et les invalides, on devait lâcher les eaux de la rivière sur ceux qui étaient sortis. Quelques nobles qui étaient présents cherchèrent à combattre cette alarme absurde et à rétablir la tranquillité. Ils désiraient, à ce qu'on peut croire, consommer la révolution sans la compliquer des désordres d'un soulèvement populaire. Ils réussirent en partie. Il n'y eut pas de conflit; mais, après la nuit tombée, kLi Sieller, B. I.i. 315. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE 303 les troupes

bourguignonnes, qui étaient en nombre peu considérable, surprises à l'improviste et peu disposées à opposer une résistance sans espoir, furent désarmées et chassées de la ville. A l'aube naissante, les citoyens se rassemblèrent de nouveau et arborèrent l'étendard autrichien. Ils demandèrent à grands cris l'arrestation d'Hagenbach. Les nobles, exempts des passions de la populace et accessibles à des scrupules que la populace était incapable de ressentir, opposèrent une vigoureuse résistance. C'eût été une atteinte à l'honneur du prince dont les insignes flottaient sur la place, que de se rendre coupable de violence envers le représentant du souverain avec lequel ce prince avait été si étroitement lié, dont il s'était longtemps proclamé l'ami et le client, et contre lequel, même jusqu'à cette heure, il n'avait pas fait la moindre démonstration hostile. Tandis que cette question se discutait, une partie de la foule se porta vers la maison du bourgmestre, chez lequel Hagenbach avait pris sa résidence. Hagenbach fut bientôt aux mains de la populace. Mais, cette fois encore, les nobles intervinrent, et on finit par décider qu'il pourrait rester libre dans la demeure du bourgmestre, à la condition de s'engager sur l'honneur à ne pas chercher à s'échapper. Comme précaution supplémentaire, et enfin pour empêcher toute tentative future d'agression, une garde de douze personnes, composée, en nombres égaux, de nobles, de citoyens et de soldats, fut établie dans et autour de la maison (1). Cette conclusion de la crise avait été aussi soudaine qu'elle (1) Dans ce récit qui diffère sensiblement des versions ordinaires, non* avoas suivi presque exclusivement la lettre adressée par un témoin oculaire, le docteur Jean roa Durlach, greffier de Breisach, à son ami Knebel, à Basel. Voir Knebel, s. 86, 57. Digitized by Google

304 HISTOIRE était imprévue. Environné d'ennemis, abandonné par le maître sur l'assistance duquel il avait tacitement compté, Hagenbach avait lutté, vainement, mais énergiquement, jusqu'au moment où le sol était venu à manquer sous ses pas. Sa conduite, dans cette circonstance, nous paraît mériter une autre interprétation que celle qu'en ont donnée les hostiles narrateurs contemporains. D'après eux, son altitude a été celle d'un scélérat désespéré, frappé de terreur, réduit à l'extrémité, mais conservant une audace impénitente, et persistant à se cramponner au vide, tandis que s'ouvrait l'abîme qui devait l'engloutir (1). Mais ceux qui le jugeaient ainsi avaient pour mission d'exciter contre la victime les passions malignes, et de satisfaire, à son détriment, une perverse curiosité. Ce n'était pas un homme qu'ils devaient dépeindre, mais un démon idéal ; et il leur fallait le représenter sous des couleurs propres à exciter les vengeances et les exécutions de l'humanité tout entière. La ressemblance n'aurait point paru parfaite, si le sacrilège et l'impiété ne s'y étaient trouvés mêlés à une sensualité cynique et à une indomptable férocité. En conséquence, pour la description des scènes finales, le pinceau est trempé dans les couleurs les plus sombres et la toile n'est éclairée que par les sinistres flammes de l'enfer. On représente Hagenbach comme couronnant sa carrière d'infamie par le viol des religieuses et la profanation des églises; comme arrachant les prêtres des autels et scandalisant les fidèles par de licencieuses interruptions des saints mystères; comme se moquant des reproches des ministres du ciel et y répondant par cet audacieux blason) « So xiehl dieser Fiochbeladene in seiner Woth dnrehs Land, nichl wissend, wa* er anfangen sol!, er wird zulelsl in sein eigenes Schwerl slûrien! > Knebel, s. 51 et ailleurs. Voir des passages analogues dans Schilling et d'autres écrivains. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. phème: « Tant que je serai vivant, je ferai ce qui me plaira; quand je serai mort, le diable n'a qu'à prendre mon corps et mon âme (1) ! » Heureusement, arrivés à ce point, nous sortons des brouillards sinon du préjugé et de la rancune, du moins de l'ignorance et du mensonge. Hagenbach était tombé entre les mains de ses ennemis. Le monstre avait été capturé et enfermé. Il était livré à la curiosité publique. Désormais on pouvait continuer à se tromper sur ses qualités et sur son caractère; mais le public pouvait voir et l'histoire raconter le traitement qu'il allait subir et la conduite qu'il allait tenir en face de ses ennemis. Au premier tumulte de joie qui éclata dans les cités à cette nouvelle, succéda un sentiment d'alarme. On avait peur que cette proie, capturée si à propos, ne fût mal gardée et ne fût à même de s'échapper. La réputation d'astuce qu'on avait faite à Hagenbach, l'incertitude où l'on était sur les sentiments de certains de ses geôliers, en outre, et surtout, le caractère irrésolu et la politique tortueuse du prince autrichien, justifiaient cette appréhension. De Strasbourg et de Basel on envoya des avertissements dans ce sens. On y recommandait de prendre des mesures plus efficaces pour la garde du prisonnier. On faisait remarquer combien il importait qu'il subît la peine complète de ses méfaits. Les autorités de Strasbourg surtout paraissaient redouter qu'à force de délais on ne donnât au duc de Bourgogne l'occasion d'envoyer une ambassade ou d'interposer d'autres moyens de négociation. Or, disait-on, cela ferait naître des (1) Koebel, t. (9, 50, 57 et ailleurs.— i Ohoho omnia quecnpq. michi occarraol animo que poMum facere faciam quia postq. moriar dyabolu» recipiet meom corpus et animam, Sicti, weicli schreckliche Antworl! • Digitized by Google

506 HISTOIRE embarrass de diverses sortes (1). Comprend-on cette inquiétude sur les chances d'évasion chez des gens qui n'avaient pris aucune part à l'arrestation du prisonnier? Comprend-on cette soif de vengeance chez des gens qui n'avaient subi aucun tort, qui n'avaient proféré aucune plainte? Comprend-on cette crainte d'un dénouement pacifique, ce désir de mesures extrêmes, chez des gens qui, jusque-là, avaient affecté de n'avoir dans la querelle qu'un intérêt secondaire et sympathique? Tout cela n'explique-t-il pas clairement l'esprit et le fond de toute cette machination, qui avait pris sa source dans une intrigue politique pour arriver à la rupture violente et définitive d'une alliance gênante? Déjà, dès le lendemain de son arrestation, Hagenbach avait été lié avec des cordes, au mépris des engagements pris. Trois jours plus tard, quand arrivèrent les messages dont nous venons de parler, on le transféra dans une cellule d'une prison publique, où on le chargea de chaînes. Il eut les mains et les pieds attachés à des anneaux fixés dans le mur et le sol (2). Trois hommes d'une taille colossale furent chargés de veiller sur lui nuit et jour. A moins que Satan ne vint en personne pour le délivrer, on pouvait compter qu'il ne s'échapperait pas. Dès lors on crut pouvoir suspendre son procès jusqu'à l'arrivée de Sigismond, dont la participation à l'instruction était nécessaire, non seulement pour donner une apparence de légalité au procès, mais encore pour lui ôter le moyen de désavouer par la (1) « Besorgeo wir, das er dorch «in listigkeit es daran bringe, das er v«s Brysaeli Kelasaen *erde, oder aber mil seioeo behenden frûoden sich mit Worten v«Thalte, bitx das der Hertzog von Borgoodi durch bolschaffl oder geschriff treflicb aosœygtwg loge inen liddig zu lassen. Soit on das gesehehea, das ver svere in manigerloy irege. • Urkoodeoboch der Stadt Freibnrg, B. II, *' Abth. s. 541, 542. <%) Knebel, ». 57. Digitized by Google

DE CHAH LES LE TÉMÉRAIRE. 307 suite ce qui se serait passé, pour eu rejeter la responsabilité . sur ses sujets et ses alliés, et se soustraire ainsi aux conséquences inévitables de l'attentat qu'on allait commettre. De Constance, où il s'alla rendre pendant les séances de la conférence, le prince autrichien avait passé sur le territoire helvétique, dans le but de donner aux Suisses une marque de confiance et la preuve visible du changement qui s'était opéré dans ses sentiments à leur égard. Sa visite, toutefois, ne parait pas avoir excité un bien vif enthousiasme, et il s'empressa de quitter un pays où sa présence tendait plutôt à raviver qu'à effacer d'anciens et amers souvenirs. Le 20 avril, il arriva à Basel. Là il fut reçu comme un libérateur et un sauveur, par les magistrats, avec force harangues laudatives; par la populace des rues, avec cette grossière parodie des hymnes chantés pendant les fêtes pascales : • Le Christ est ressuscité, le landvogt est en prison ; « Réjouissons-nous, Sigismond est l' élu de notre choix, « Kyrie eleison. « S'il n'avait pas été pris, malheur à nous ; • Mais maintenant qu'il est en cage, toute sa méchanceté « Est vaine. Kyrie eleison. » Sigismond nomma un nouveau gouvernement et prit d'autres mesures pour le rétablissement de son autorité en Alsace; il se rendit ensuite à Breisach, institua une commission pour instruire le procès d'Hageubach; puis, sa présence n'étant plus nécessaire, il se retira à Fri bourg pour y passer les semaines suivantes au milieu des fêtes et des plaisirs (i). La première chose à faire dans la prétendue enquête judi(I) Sebreiber; Kuebel; Rodt; Schilling; ele. Digitized by Google

308 HISTOIRE claire qu'on venait d'instituer, était de soumettre le prisonnier à la torture. L'instruction, dirigée par des députés des villes alliées» montre combien la prétendue tyrannie d'Hagenbach était étrangère à l'agitation qui amena sa chute et confirme la manière de voir que nous avons déjà exprimée sur l'origine de cette agitation. L'interrogatoire porta non pas sur les actes de l'accusé lui-même, mais sur les plans et les projets de son maître, — non sur la façon dont il avait dirigé le gouvernement de l'Alsace, mais sur les secrets de l'alliance austro-bourguignonne (1). Il paraît qu'on s'attendait à des révélations étonnantes. On croyait que toutes les communications et les transactions entre les deux maisons, depuis le transfert original de l'Alsace jusqu'aux conférences infructueuses de Trêves, étaient regardées comme n'ayant eu qu'un but et une portée : c'était de faire passer par parties ou en bloc tout le territoire rhénan sous la domination du duc de Bourgogne, d'asservir toutes les libres communes du pays et d'y impiauler le despotisme impérial. Il est incontestable que les tendances du plan qui avait été proposé et dont la réalisation avait tenu à si peu de chose étaient de nature à donner une apparence de raison à ces idées. L'intention principale de ce plan avait été de s'assurer un plus solide appui pour l'autorité suprême; et, si ce but avait été atteint, il en devait résulter un amoindrissement correspondant de toutes prétentions inférieures et de tout droits rivaux. Et nous ne devons pas nous étonner de ce que les cités, — quoique comme membres de l'empire elles pussent prendre part aux lamentations générales sur la désorganisation de l'État et aux demandes de réformes qui surgissaient périodiquement. Rue b. 1, s. ôy, 61 et aillour». Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 309 diquement — nous ne devons pas, disons-nous, nous étonner de ce que les cités ne se soient pas aperçues que leurs propres immunités, si bien garanties et si régulièrement exercées, fussent un obstacle bien plus insurmontable que l'ambition des princes ou l'indiscipline des nobles. Nous ne pouvons pas leur faire un grief d'avoir fait résistance à un projet quelconque dont la réalisation devait avoir pour effet d'exposer des institutions — fondées et développées, à grands efforts, à travers les convulsions des siècles passés — au choc et à l'influence destructive d'une réorganisation. Et pourtant l'esprit étroit, violent et peu scrupuleux qui caractérisait leur conduite était à lui-même une preuve évidente que le système municipal était incapable de devenir à lui seul une base suffisante pour une politique nationale. Si le plan que les cités libres soupçonnaient avait existé dans le principe, il est évident que Sigismond aurait dû être regardé comme en étant l'auteur. C'était lui qui, le premier, s'était adressé à Charles et s'était chargé de lui présenter les propositions de l'empereur. C'était donc contre lui que la tempête aurait dû être dirigée; c'était à lui qu'on aurait dû chercher à arracher des informations. Frédéric aussi était coupable, soit comme auteur, soit comme complice. Il était, cependant, plus utile, dans les circonstances de la cause, de considérer Sigismond comme un instrument irresponsable, et Frédéric comme la victime prédestinée du complot qu'on poursuivait. Les auteurs du projet devaient se trouver parmi les nobles rhénans, les ennemis naturels et les agresseurs constants de l'indépendance civique. C'étaient eux qui, par un instinct naturel, avaient recherché la coopération du duc de Bourgogne. Celui-ci, poussé par un instinct analogue, s'était empressé de la leur promettre. Ifagenbach, en sa t. m. 20 Digitized by Google

HISTOIRE qualité de factotum et de confident de son maître, avait dû être le principal intermédiaire pour les négociations et le principal agent choisi pour l'exécution. Il devait donc connaître tous les intéressés, être au courant de tous les détails. Les révélations qu'il pourrait faire devaient être d'autant plus précieuses et plus accablantes, qu'elles lui auraient été arrachées malgré lui, par les procédés d'interrogation les plus ingénieux et les plus cruels. Basel fournit, avec un remarquable empressement, l'appareil nécessaire. Il procura aussi un opérateur d'expérience et de pratique. Faute d'emplacement convenable dans la prison, la chambre de torture fut préparée dans un bâtiment appelé « la Tour d'Eau », du côté opposé de la ville. Dans la matinée du 5 mai, on alla extraire Hagenbach de sa cellule. Son aspect fournit la preuve de l'efficacité des mesures prises pour empêcher son évasion, en même temps qu'elle offrit à ses bourreaux l'occasion de lui faire subir de nouvelles indignités. Comme il était absolument incapable de marcher, on le plaça sur une brouette et on le promena ainsi à travers les rues, escorté d'une foule d'individus des deux sexes et de tous les âges qui l'accablaient d'insultes et de menaces. < Hagenbach, Judas! maudit Judas! que Dieu te damne! qu'il te punisse pendant mille ans! » C'étaient les cris que poussaient en chœur, avec accompagnement de gestes menaçants, jeunes et vieux. Les jeunes étaient aussi violents que les vieux, les vieux aussi ignorants que les jeunes. Hagenbach souriait (1) ! Quand on arriva à la tour, tout ce qui put réussir à forcer l'entrée s'y précipita, pour se repaître les yeux d'un spectacle mieux fait pour réjouir des (I) Knebel, ». 61 . - Schreiber, t. 50. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 311 démons que des hommes. Après qu'une première série de questions lui eut été adressée, Hagenbach, qui n'avait pas fait un mot de réponse, fut placé sur un chevalet, et les tortionnaires empressés s'appliquèrent avec toute leur force et leur habileté à accomplir leur tâche odieuse. Pendant longtemps le stoïcisme du patient déûa tous leurs efforts. Ce fut une longue attente pour tant d'oreilles impatientes d'entendre le concert de ses cris et de ses lamentations. Quand, par intervalles, un gémissement trahissait l'intensité de ses souffrances, la joie des spectateurs éclatait en vociférations féroces. « Frappez , frappez ! Achevez-le, achevez-le (1) ! » criaient-ils dans l'exagération de leur passion qui semblait ne devoir se calmer que devant l'anéantissement de l'objet abhorré. A la fin, on le détacha et on recommença de l'interroger. Mais il persista à garder un silence obstiné. Après un instant d'intervalle, l'opération fut répétée avec la même vigueur, mais aussi avec le même résultat. Deux fois encore il endura, sans faiblesse, les plus cruelles tortures qu'il fût possible de lui infliger. Ce ne fut que lorsque, pour la cinquième fois, ses mains furent liées derrière son dos, et que des chaînes furent attachées à ses pieds, que son courage hésita devant le renouvellement de l'horrible épreuve.* Déliez-moi, » dit-il d'une voix brisée, « je suis prêt à avouer (2). » Il paraît cependant que ses aveux ne furent rien en comparaison de ce qu'on avait attendu. Il accepta, il est vrai, sans le moindre murmure, toutes les accusations formulées contre lui. Mais quand on voulut lui faire compromettre d'autres individus comme ayant suggéré ou procuré l'alliance entre Sigismond et Charles, on ne réussit à lui faire prononcer (I) i Zieh,,ii'»h,;expdire ihn! » (î) Knebel.s. 61,65. Digitized by Google

312 HISTOIRE d'au 1res noms que ceux des individus qui avaient pris ouvertement part aux négociations. La plupart de ces individus, d'ailleurs, étaient morts. Hagenbach avait joué le rôle principal dans les négociations avec l'empereur. Il paraît cependant qu'on ne put pas lui arracher le moindre mot à cet égard. Mais comme il importait que le peuple ne fût pas contrarié par l'insuffisance de l'interrogatoire, on répandit le bruit qu'on avait fait des découvertes, mais que la prudence exigeait qu'on observât une grande réserve sur le détail des révélations du prisonnier (1). Le mardi, 9 mai, fut le jour Gxé pour le procès public et le dénoûment prévu d'avance. L'avis de ce procès réunit une immense multitude de peuple des cités, des villes et des villages du territoire environnant. De vastes bateaux plats, portant des centaines de passagers, descendirent le Rhin depuis Strasbourg et le remontèrent depuis Base!. < Chacun, » dit le chroniqueur, < désirait être présent à la mort de ce tyran, traître, sodomite et ravisseur » (2). A huit heures du matin, la cour s'assembla dans l'espèce de place qui se trouvait devant la maison du bourgmestre. Elle se composait de vingt-sept membres, à savoir, huit de Breisach, deux de chacune des villes alliées, et le reste des autres villes dont une seule, chose à noter, avait été soumise au gouvernement bourguignon. Parmi les cantons suisses, Berne seul était représenté. La Confédération, invitée à prendre part au procès, avait refusé l'invitation (3). Le pre(1) Schreiber, t. 60, 51. — Knebel» s. 61. (S; Knebel, s. 62. (3) • Die Eydlgenojseo wolttent in an dem end nilt rermlagen, die vil sy te gericht ze sitsen da hio erbatten y ai erfordert, warend sy geneight in wilter nit anseclagen. » Etterin, ». 86.

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 313 m^{ier} magistrat
d'Ensisheim fut choisi pour présider. Hermann vod Eptingen, le nouveau
landvogt nommé par l'Autriche, se présenta pour soutenir officiellement
l'accusation, mais délégua les devoirs de celte mission à Henri Iselin, un des
commissaires de Basel. Les chefs d'accusation étaient au nombre de quatre.
Le premier se rapportait aux exécutions qui avaient eu lieu à Thann,
dénoncées vaguement comme contraires au droit et à la justice; le second à
certains changements récemment introduits dans le gouvernement
municipal de Breisach, contrairement aux chartes qu'Hagenbach avait juré
de respecter. La troisième accusation était une reproduction, augmentée et
enjolivée, de la ridicule histoire«des projets homicides d'Hagenbach contre
les habitants de Breisach (1). La quatrième enfin contenait certaines
imputations générales, sans indication spéciale de faits déterminés,
concernant les immoralités de sa vie privée. Pour ces motifs, l'accusateur
demandait qu'Hagenbach fût déclaré avoir mérité la mort, comme meurtrier,
comme parjure, comme violateur de toutes les lois divines et humaines en
général. Il serait oiseux d'insister sur les irrégularités et les absurdités qui,
même à cette époque, devant un tribunal impartial et légalement constitué,
auraient fait rejeter un acte d'accusation ainsi formulé. Nous ne signalerons
qu'un détail qui servira à élucider la question pour le seul examen de
laquelle nous sommes entrés dans ces particularités. Le renversement du
gouvernement bourguignon en Alsace a-t-il été, comme l'histoire continue
encore à le répéter, l'œuvre d'une insur(1) On l'accotait, entre antres
atrocités, d'avoir fait préparer on certain nombre de navires dont la coque
était percée, pour y noyer les femmes et les enfants, après que les soldats
auraient massacré les hommes. Digitized by Google

314 HISTOIRE réaction populaire, provoquée par l'oppression et la tyrannie (I)? ou a-t-il été, comme Ta prétendu le duc de Bourgogne, le résultat d'une conspiration, le produit de causes étrangères provoquées par des influences étrangères? Dans ces accusations formelles et publiques lancées contre Hagenbach, nous trouvons le même défaut, la même anomalie que nous avons signalée déjà dans le commérage des chroniqueurs. L'accusation ne fait pas la moindre allusion aux actes qu'il aurait pu commettre pendant les quatre années qui ont précédé la première démonstration relative à la revendication du territoire hypothéqué. Les faits incriminés sont, pour la plupart, limités à la courte période qui s'est écoulée depuis que ces démonstrations ont pris un caractère actif et ont présenté des chances de réussite. S'il était permis de présumer qu'après une sévère inquisition, on n'a pu trouver de prétexte plus sérieux, de faits plus anciens pour justifier les poursuites dirigées contre Hagenbach, nous aurions le droit d'en tirer la conclusion que son administration a été pour ainsi dire irréprochable. Mais il est évident qu'on n'a fait ni enquête, ni recherches. On s'est borné, pour assurer sa condamnation, à faire à la victime une mauvaise réputation en accumulant contre elle les calomnies les plus faciles et les plus grossières. Après qu'Iselin eut pris place sur son siège, il y eut un moment de silence. Personne, semblait-il, n'avait été autorisé à prendre la parole en faveur du prisonnier. Lui-même gardait le silence, soit par faiblesse physique, soit — ce qui est plus vraisemblable — par dédain pour cette façon dérisoire de procéder. A la fin, un des juges, Jean Irmy, citoyen (I) Voir à ce sujet l'Histoire de France, par Martin, t. VII. pag. 85-88. C'est en de» plus récents et des meilleurs ouvrages sur la matière. Digitized by Google

DE CHARLES LE TEMERAIRE. et marchand de Basel, un homme dont l'esprit éclairé et le caractère honorable nous sont garantis, non seulement par la conduite qu'il tint en cette occasion, mais par des lettres de lui qui existent encore aujourd'hui (1), se proposa spontanément pour présenter la défense de l'accusé, en invitant les assistants plus capables que lui à l'assister dans cette tâche. Après avoir pris quelques instants pour se consulter avec le prisonnier, Irmy commença par contester, par des arguments très naturels, mais évidemment sans espoir de succès, la compétence du tribunal. Son client, en sa qualité de serviteur d'un souverain étranger, n'était responsable que vis-à-vis de son maître des actes qu'il avait commis dans l'exercice de ses fonctions officielles. Il passa alors à l'examen détaillé des chefs d'accusation, se contentant, semble-t-il, d'opposer une dénégation pure et simple à ceux qui étaient manifestement faux. Quant à ceux qui reposaient sur des faits réels, il en contesta la pertinence ou en discuta la gravité. Les individus exécutés à Thann étaient en état de rébellion contre une autorité légale. D'ailleurs, le cas avait été préalablement déféré, non seulement au duc de Bourgogne, mais encore à l'empereur — alors de passage dans le pays rhénan — et tous les deux avaient sanctionné la conduite d'Hagenbach. Ses innovations à Breisach furent justifiées par des explications analogues, quoique moins concluantes. Quant à sa façon d'agir avec les femmes, il n'avait jamais employé la violence ; il (1) Ces lettres, écrites au printemps de 1475, conçues dans le ton le plus patriotique, respirent un amour de la paix qui contraste singulièrement avec les dispositions belliqueuses qui régnaient alors à Basel. Elles étaient adressées au duc de Milan, avec lequel Irmy paraît avoir entretenu des relations confidentielles, et ont été publiées par le baron Gingins-la-Sarra dans le premier volume des dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles le Hardy (Paris, 1858). Digitized by Google

316 HISTOIRE avait acheté les plaisirs qu'il s'était donnés; ses habitudes en celte matière n'avaient rien eu de plus répréhensible que celles de bien d'autres. < Il se peut, » dit hardiment l'avocat, < qu'il se trouve parmi les juges eux-mêmes des gens qui se sont rendus coupables de semblables faits, sans pour cela qu'ils aient encouru, ou pensé encourir, la perte de leur liberté ou de leur vie (1). » La discussion, ouverte de cette manière, dura pendant plusieurs heures. Iselin reconnut son impuissance à réfuter les arguments invoqués à l'appui de la défense et se retira du tribunal (2). Il fut remplacé immédiatement par un accusateur moins défiant de lui-même, ou moins scrupuleux. C'était un officier de la maison de Sigismond, lequel commença par prétendre que la sanction de l'empereur, quand même elle aurait été réellement obtenue, ne justifiait pas les exécutions de Thann. Le chef de l'empire ne pouvait, en aucun cas, avoir voulu que ses lois et sa constitution fussent violées; c'était un acte de lèse-majesté de la part de l'accusé que de chercher à faire naître cette supposition dans l'esprit des juges. Mais ses réponses évasives et ses subterfuges ne pouvaient abuser le tribunal. La seule chose que celui-ci eût à faire était d'examiner les crimes de l'accusé et sa vie infâme. Irmy demanda que sur celte partie du débat on fît eutendre des témoins déclarant que, pour sa part, il ne croyait pas à tout ce qui avait été allégué. < Des preuves? » lui fut-il répondu, « il n'en est pas besoin; les faits sont connus de tout le monde. Cependant on fournira (1) Koebel, s. 6*64. -Schreiber, s. R3-56. (2) • Jftttt hielt ... H. Iselio mit deo Seinen ûher das Vorgetrajtene eine Berathoop nnd kam mil dem Bemerken Tor das Gericht znrûck : mr sei lorReplik oicht getebteht. . . Da ward ihm der w»iter« Vortrag erlasseo. • Knebel, ». 64. Digitized by Google

DE CHAULES LE TÉMÉRAIRE. 317 des témoignages, les témoignages les plus irrécusables — des déclarations faites par l'accusé lui-même. » « Ces déclarations, » rétorqua Irmey, « lui ont été arrachées par la torture ! » « Non pas, » répliqua effrontément l'accusateur, « elles ont été faites librement, alors que le prisonnier ne subissait ni torture, ni contrainte. » Et il fit entrer un certain nombre de témoins pour corroborer son affirmation par le récit des circonstances dans lesquelles ces déclarations avaient été faites, malgré les protestations d'Irmey qui s'efforçait vainement de démontrer ce que cette distinction avait de fallacieux et de subtil (1). On ne produisit pas d'autres témoignages, et rapproché de la nuit mil fin à cette discussion, aussi inutile pour l'accusé que déloyale de la part de ses adversaires. Les juges allèrent aux voix. Tous, à l'exception d'Irmey, qui avait repris son siège parmi eux, furent unanimes pour rendre un verdict de culpabilité et une sentence de mort. Un héraut s'avança, et se plaçant devant Hagenbach, le déclara déchu et dégradé de l'ordre des chevaliers de l'Écu de Saint-George. Un autre fonctionnaire suivit qui le frappa sur la joue droite avec un gantelet d'acier. Il restait à décider de quelle manière la sentence serait mise à exécution. Quand cette question fut posée, le prisonnier, pour la première fois, pâlit. La fermeté et le sang-froid dont il avait fait preuve jusque-là et qui faisaient d'autant plus ressortir le contraste de son visage amaigri par les tortures, cette fermeté l'abandonna. C'est qu'il redoutait une décision qui aurait pu le déshonorer, non comme homme — car il se souciait peu de la dégra(I) Knebel,». 65,66.

518 HISTOIRE dation qui le frappait, sachant qu'avant peu il allait comparaître devant un juge plus équitable, — mais qui aurait jeté la disgrâce sur sa mémoire, comme gentilhomme et comme soldat. Sa tête retomba sur sa poitrine. Ses yeux rougis, au lieu des éclairs de menace et d'ironie qu'ils jetaient d'habitude, envoyaient, du fond de leurs orbites ravagés, des regards timides et suppliants. « Par pitié, » murmura-t-il, « foites-moi périr par le glaive ! » Chose étrange, cet appel fut entendu. Chaque membre de la cour, à mesure que les noms furent appelés, vota pour qu'Hagenbach pérît par le glaive. Quand vint cependant le tour d'Irmy de voter, il refusa de se prononcer. < Hagenbach, » dit-il, « n'est pas un particulier, mais un fonctionnaire public — l'agent d'une autorité régulière et légitime. Les actions pour lesquelles il a été condamné lui ont été dictées par son souverain, et approuvées par notre seigneur l'empereur. J'ai déjà offert d'en fournir la preuve, si on veut m'accorder le temps nécessaire. Même à présent il n'est pas encore trop tard et vous pouvez accorder un sursis pour me laisser faire cette démonstration (1). » Cette dernière et solennelle protestation resta sans réponse. On fit en toute hâte des préparatifs pour en finir avec cette affaire qui commençait à prendre une tournure moins agréable qu'on n'avait peut-être cru dans le principe. On forma un cortège. Les juges, à cheval, marchaient en tête. Au milieu marchait, ou plutôt se traînait Hagenbach. A côté de lui, un confesseur, requis en hâte, tenait devant ses yeux (1) • Was Herr Peler tod Hagenbach gelhao batdas baternicht nach seinemeigaen Willen getbao, sondera auf Befehl ansers Uernn des Kaisers and semés eigoen erlaughtan Ben-D, des Herzogà vou Burgund. Ich habe mich aoerbotten, das >u beweisea und dafûr um eine gehœrige Frist gebeteo. Dièses kaon jeUt noch boschlossen verdeo. i Kncbel, s.68. Digitized by Google

DE CHAULES LE TÉMÉRAIRE 319 l'image du Rédempteur crucifié. Une longue ligne de torches guida le cortège jusqu'à un champ situé au dehors de la ville. Sept exécuteurs, veus de sept villes différentes, se disputaient l'honneur d'exécuter l'arrêt. Le choix tomba sur le bourreau de Colmar, « un petit homme, avec uue petite épée » Sur l'échafaud, Hagenbach prononça quelques paroles, des paroles qui durent retentir étrangement aux oreilles de ses auditeurs. « Je fais bon marché de ma vie, » dit-il f je l'ai risquée assez souvent sur les champs de bataille. Mais je regrette que le sang de plus d'un honnête homme doive être versé à cause de moi. Car, assurément, mon noble maître, le duc de Bourgogne, ne souffrira pas que ma mort ne soit pas vengée. Quant à vous, au nom de Dieu et de la Vierge Mère, pardonnez-moi. Quand la tempête éclatera, je serai à l'abri de sa rage. Pardonnez-moi. Si je ne suis pas coupable des faits que vous me reprochez, je ne sais que trop combien j'ai péché. Priez tous pour moi ! » Il légua sa chaîne eu or et son écurie de seize chevaux à une maison religieuse de Breisach. Il pria les assistants de faire en sorte que ce legs fût respecté par Sigismond. Il prévoyait sans doute que ce dernier s'empresserait de mettre sa main rapace sur les propriétés qu'il avait dans le Sundgau et d'en dépouiller ses héritiers directs. Après cela, on lui lia les mains; il s'agenouilla; et le petit exécuteur de Colmar s'acquitta de son office de manière à justifier le choix dont il avait été l'objet. Toutefois, les spectateurs, émus sans doute de la singulière attitude de la victime, ne firent aucune démonstration. Personne ne songea à applaudir (1). (1) Knebel; Schreiber; Rodt; Schilling, etc. — Schilling avoue que la conduite chrétienne d'Hagenbach excita une sympathie générale (« dadurg meoig Mensch zu Erbermd mit ihm bewegt,» ». 119). A côté de cela, cependant, ce chroniqueur, suivant l'exemple de

320 HISTOIRE Et cette dernière impression ne fut pas aussi passagère qu'on aurait pu le croire. Il est vrai que des événements subséquents se produisirent, qui ne pouvaient manquer d'enraciner plus profondément et de perpétuer des préjugés qu'on n'avait excités que pour provoquer la haine et la lutte. Hagenbach est généralement regardé comme le Gessler de l'Alsace. Sa mauvaise réputation s'est transmise de ballades en ballades et de chroniques en chroniques qui se racontent encore au foyer des bourgeois et des paysans. On ne mentionne pas son nom sans l'accompagner d'une malédiction. Il n'y a pas encore bien longtemps qu'on montrait à Colmar, dans une caisse vitrée, une tête hideuse, comme étant « celle du tyran bourguignon ». Mais il y avait, sous ce courant de la tradition, un courant contraire, moins bruyant et moins fort, qui démentait cette tradition populaire. Parmi ceux qui avaient assisté au jugement et à l'exécution d'Hagenbach, qui y avaient pris part peut-être, il y en eut qui subirent une réaction de sentiment, fortifiée sans doute par des révélations postérieures. Et cette impression contraire, plus favorable à la victime, se transmet à leurs descendants. On prit soin que ses restes reçussent une sépulture décente dans le caveau de sa famille. Une statue monumentale fut érigée sur son tombeau ; et, pendant bien des années après sa mort, sa tombe continua à être visitée, les jours de fête et d'anniversaires, par des pèlerins qui venaient, non pour maudire, mais pour prier, non pour insulter sa mémoire, mais pour l'honorer, en commémoration de la mort, non d'un criminel détesté, mais d'un bienfaiteur et d'un martyr (1). bien d'autres, affirme mensongèrement que la victime, au lieu de demander pardon sur l'échafaud, a reconnu la justice de sa sentence. (1) Schreiber ; Barante ; Rodt, etc. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 311 Les écrivains, dans les écrits desquels nous avons été forcé de rechercher le récit de ces événements, rapportent que le duc de Bourgogne, quand il apprit ce qui s'était passé, tomba dans un paroxysme de fureur (1). L'autorité qui nous l'affirme est certainement vicieuse, mais le fait a une grande apparence de probabilité. En somme, ce meurtre de son représentant, un meurtre rendu plus révoltant et plus atroce encore par l'affectation des formes légales qu'on y avait paru mettre, était le couronnement d'une série d'outrages qui étaient bien de nature à exaspérer un tempérament plus patient et plus flegmatique que celui de Charles (2). Pour lui, les dernières paroles de la victime, quelle qu'eût été l'intention de celle-ci, avaient dû retentir comme un cri de vengeance. Ce cri de vengeance avait trouvé d'ailleurs un écho vivant et impérieux dans la personne du frère de la victime. Charles pouvait-il repousser cet appel? Il ne le pouvait pas, à moins de se couvrir lui-même de déshonneur, et de mériter à juste titre une réputation d'hypocrisie. La conduite qu'il tint cependant ne fut pas de nature à satisfaire absolument ceux qui avaient mis le feu à cette mèche en comptant sur une violente explosion. Elle ne satisfait pas non plus les censeurs qui persistent à croire que si Charles (1) Schilling; Knebel; KœnigshoTen ; ArchiihChronikt «te. (2) L'auteur qui a le mieux apprécié et eipliquè cette indignation de Charles, c'est Ochs, l'impartial historien de Basel. «Eine vertragswidrige Hinterlegung des Pfandschilliogs.-eine einseitige Einuahmedes verpfendeten Landes; die Begünstigung einer Empörung; die Gefangennehmung eines der ersten Räte; die Errichtung eines illegalen Gerichtes; die unbefugte Hinrichtung eines seiner Unterthanen, die einer Mordthat gleich sah, und durch das Spiegelfecheln einer vermeinten und Überstossenen Criminal-procedur veil gefehlt, gerechtfertigt zu werden, nur beleidigender wurde; diess alles musste ihm also 80 tiele Verleumdungen des Völkerrechts, und schroëde Eingriffe in seine Uoheitsrechte zue Wûrde vorkommen. •

.-,22 HISTOIRE ne fut pas réellement l'agresseur, il avait depuis longtemps des projets d'agression et n'attendait qu'une occasion favorable pour les mettre à exécution. « Il n'usa, » s'écrient-ils, c de représailles, ni envers l'Autriche, ni envers la Confédération suisse; mais, avec son manque habituel de réflexion et de prévoyance, il se jeta dans de nouveaux égarements (1). > Venant d'une pareille source, ces critiques nous paraissent assez naturelles. En effet, si Charles, abandonnant toute autre entreprise, avait relevé aussitôt la provocation, accepté la ligue formée contre lui comme un fait accompli et attendu, et s'était lancé dans une guerre contre toutes les forces qui la composaient, non seulement il aurait satisfait l'attente de ceux qui avaient organisé cette alliance, mais il aurait donné raison à ceux qui, depuis, ont attaqué sa mémoire, dans des vues préconçues et systématiquement hostiles. Les faits, en apparence, auraient mis la logique de leur côté. Charles ne fit rien de pareil. Il évita d'ouvrir la lutte, parce que cette lutte, une fois commencée, devait être livrée à outrance. Il continua ses efforts pour étendre et consolider sa puissance, de manière à pouvoir affronter avec calme et confiance les périls de l'avenir. Et, par cette conduite, il 'imposa à ses ennemis, comme nous le verrons, des efforts plus ardues et de plus rudes labeurs que ceux qu'ils avaient traversés déjà, en même temps qu'il obligeait les critiques de l'avenir à la tâche difficile de lui attribuer des intentions et des idées démenties par ses actes, à moins de l'accuser tout à coup de faiblesse et de pusillanimité, après l'avoir si souvent accusé d'emportement et d'obstination. (t) Zellveger, s. 40. — D'autres écrivains raoderont se sont exprimés de même. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 323 Et cette conduite cependant, si elle a dérangé les théories de bien des biographes, était en complète harmonie avec les principes et les habitudes de toute sa carrière. Sa colère trouva un aliment naturel dans les représailles immédiates qui étaient, à cette époque, l'ordinaire ressource d'un État ou d'un souverain offensés. Il s'empara de la personne et des biens du comte de Montbelliard, un prince de la maison de Wurtemberg, lequel, bien qu'élevé à la cour de Bourgogne, avait pris une part active aux négociations entre Sigismond et Louis (i). Il lança une proclamation, interdisant toute relation et tout commerce entre ses propres sujets et ceux de l'Autriche et des cités alliées, et frappant de confiscation toutes marchandises ou propriétés de ces derniers qui seraient trouvées dans ses domaines (2). Les troupes qui occupaient la Franche-Comté et le territoire contigu, au nombre de six ou huit mille hommes, furent placées sous le commandement d'Étienne Von Hagenbach, avec l'ordre de pénétrer dans l'Alsace, et d'y promener la dévastation, le pillage et la destruction, avec toute la rigueur de la guerre telle qu'on la pratiquait à cette époque. En conséquence, pendant toute la durée de l'été et de l'automne de 1474, l'Alsace redevint la proie des fléaux qui l'avaient si souvent désolée, avant qu'elle jouît de la sécurité et du calme que lui avait garantis la domination bourguignonne. L'ennemi fit invasion par intervalles, quelquefois en masse, quelquefois par bandes détachées, frappant à tous les points vulnérables, brûlant et ravageant tout sur son passage, tuant sans pitié et sans distinction, et emmenant les enfants pour les (1) Le» circonstance» qui ont justifié cette exécution ne sont indiquées par aucun historien. Tons se bornent à dire que ce fut no acte inexcusable et odieux, li) Gachard, note à Barante, t. II, pag. 422.

324 HISTOIRE • vendre et les réduire en esclavage (1). Comme Hagenbach l'avait prédit, le sang d'un grand nombre d'innocents coula à cause de lui. Lorsque, enfin, les habitants trouvèrent le courage de se rallier et de s'associer pour se défendre, ils ne purent guère tenir contre la discipline organisée des envahisseurs. Inutile de dire qu'ils ne reçurent guère de secours de la part de ceux dont les intrigues les avaient jetés dans ces calamités. S'il leur arrivait parfois, sous la conduite d'un noble, ou avec le concours d'une milice civique, de repousser l'ennemi, ces succès ne compensaient guère les ruines qu'ils occasionnaient sur leur propre sol. Mais cette vengeance devait-elle suffire pour réparer l'insulte faite à l'autorité bourguignonne? Était-ce là un équivalent pour les pertes et le tort que Charles avait subis? Évidemment, non, et le prince bourguignon ne considérerait pas les choses ainsi. Ce qu'il avait fait jusqu'alors n'était qu'une façon de faire comprendre qu'on ne pouvait pas compter qu'il se laisserait insulter impunément. Mais si sa colère était prompte, elle était aussi endurante. À quoi bon s'y laisser emporter? La vengeance serait plus sûre, plus complète, en cherchant une satisfaction plus ample et plus tardive. Ses chances d'obtenir satisfaction devaient-elles gagner ou perdre par le retard? C'est ce qu'il était assez malaisé d'affirmer à l'avance et ce que nous ne pourrions même pas préciser aujourd'hui que nous avons pu constater son insuccès. Quoi qu'il en fût, il n'était ni imprudent, ni blâmable de chercher d'abord à savoir avec qui il avait affaire. Il avait ramassé le gant — un gant qui lui était jeté du milieu d'une foule; mais avant de tirer l'épée il valait mieux rechercher(I) Strobel, B. 111, s. 318, et ailleurs». - Archiv-Oironik, Code hist. et dip., l. 1, pag. 192. — Kneb«l, s. 75 79, et ailleurs. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 345

cher d'abord le provocateur que de s'en aller batailler contre les assistants. Quant aux Suisses, les manœuvres ou même même les actes de quelques individus isolés ou d'une petite faction ne pouvaient pas le forcer à traiter en ennemie toute la Confédération. (Chose singulière, la situation se trouve tellement changée que nous voici obligés de défendre Charles, non point d'avoir attaqué les Suisses, mais de ne les avoir pas attaqués!) La Confédération n'avait pas pris part au renversement de son gouvernement en Alsace. Elle avait refusé de s'y associer. Tous les membres de la Confédération n'avaient cessé de lui envoyer les messages les plus amicaux et les plus pacifiques. Il est vrai qu'un traité avait été conclu entre l'Autriche et les Suisses; mais en ce qui concernait ces derniers, la portée et l'intention de ce traité étaient encore douteuses, et d'ailleurs, jusqu'à ce moment rien n'avait été ratifié. Dans le cas même où la ratification suivrait, rien ne prouvait que le but principal de la Convention serait atteint. Il n'y avait entre les Suisses et lui, ni désir, ni cause de querelle : la distance devait être grande dès lors entre les paroles et les actes. Charles pouvait attendre le résultat de sa dernière ambassade. En cas d'insuccès, il pouvait en envoyer une seconde, réclamer une médiation, compter sur les influences du temps. Il avait déclaré qu'il ne deviendrait l'ennemi des Suisses que contraint et forcé. Restait à savoir si les Suisses se décideraient, sans y être forcés, à devenir ses ennemis, à lui. Quant à l'Autriche, ses sentiments, son dessein, étaient assez évidents. Mais fallait-il affronter ouvertement son inimitié ou l'attaquer par des voies obliques? C'est ce que les circonstances dont il vient d'être parlé devaient indiquer. L'Autriche, avant de lancer son venin, s'était allée cacher T. III. 21

326 HISTOIRE sous le piédestal de son ancien ennemi. Il fallait l'en faire sortir d'abord, et ensuite faire justice était chose prompte et facile. Mais, dans tous les cas, il importait que l'Autriche sût dans quels termes elle se trouvait avec son ancien protecteur et comprît l'attitude de ce dernier à son égard. Pas même au prix d'une amitié plus étroite avec les Suisses, Charles n'aurait consenti à faire sa paix et à se réconcilier avec l'Autriche, avant d'avoir obtenu complète réparation et satisfaction pour tout ce qui s'était passé. Ses dispositions étaient les mêmes à l'égard des cités libres, Basel, Strasbourg et les autres. Ce serait mal connaître le caractère de Charles que de croire qu'il pût être insensible aux graves «et gratuites injures qu'il avait reçues de ce côté. Mais ce serait aussi mal le connaître que de supposer [qu'il allait, pour courir après de nouvelles vengeances, abandonner l'œuvre qui l'occupait actuellement. La ténacité qu'il apportait dans tous ses desseins ne permettait et ne demandait pas un pareil sacrifice. D'ailleurs il n'y avait pas une distance si grande entre ses occupations actuelles et le projet qui l'appelait. La chute de sa domination sur le haut Rhin était un motif de plus pour l'engager à poursuivre ses projets de domination sur le bas Rhin. L'événement venait de lui démontrer l'insécurité de possessions étendues et éloignées, la nécessité d'une base plus ample, de communications plus rapides et plus sûres. S'il négligeait la leçon, ses Bourgognes mêmes, menacées d'être entourées d'ennemis, pouvaient être prises et perdues sans espoir, de retour. Il avait d'abord à affermir le pivot sur lequel reposait sa puissance. Cela fait, il était en mesure non seulement de frapper et de saisir, mais d'occuper et de tenir, de rétablir et de conserver. En continuant à marcher dans la route dans laquelle il était

Digitized by Google

DE CHAULES LE TÉMÉRAIRE. 317 engagé, il ne tournait pas le dos au but qu'il poursuivait. Il croyait, au contraire, prendre le plus sûr et le plus facile chemin pour l'atteindre (4). Pendant toute la durée des opérations dans lesquelles nous allons le voir s'engager et qui se prolongèrent pendant une période de onze mois, nous le verrons toujours considérer le succès de ces opérations comme le moyen d'arriver à de nouvelles entreprises, à de plus grands exploits. « Dès que nous aurons fini de ce côté, » écrit-il dans toutes ses lettres officielles, « nous serons prêts à marcher contre les Allemands » (2). C'est ainsi qu'il désignait d'ordinaire les libes cités qui l'avaient insulté et dépouillé. Nous retrouvons dans cette circonstance le même esprit d'acharnement et d'opiniâtreté qui, dix ans auparavant, l'avait poussé, malgré les prières et les ordres de son père, à amener le roi de France à soumission et merci, avant de retourner châtier les rebelles de Liège. Au lieu donc de retarder les préparatifs pour envahir Cologne, il les pressa au contraire davantage. La première mesure, la plus difficile, et la plus nécessaire, était la prise de Neuss, la seconde ville de l'électorat par sa population et son importance commerciale, mais la première sous le rapport de la force militaire et parce qu'elle était la plus rapprochée de la frontière des Pays-Bas. En conséquence, Charles choisit Maestricht, dans le territoire de Liège, pour point de départ et pour dépôt de ses troupes et de ses appro(1) Le rapport existant entre des projets que les écrivains modernes ont regardé» comme incompatibles était si évident à cette époque que Basiq suppose que l'expédition de Charles contre l'électorat de Cologne ne fat entreprise qne pour toi permettre de s'établir dans nne position favorable en vue de ses opérations sur le hanl Rhin. Voir ses Remarques sur les chances de succès de ce projet, t. II, pag. 33Î, 333. (2) Voir la série de lettres jointes par M. Foisset à un article publié dans les Mémoires de l'Académie de Dijon, 1851, pag. 127 et suiv.

r.28 HISTOIRE visionnements. L'armée commença à s'assembler en juin, et Charles arriva le 16 juillet, après avoir visité Bruxelles et d'autres villes, et avoir présidé à l'ouverture du Parlement de Malioes. Le 21, il partit pour Maestricht. Neuf jours plus tard, il campait dans le voisinage de Neuss. Il s'était fait accompagner dans cette expédition d'un cortège d'une splendeur inusitée, qui comprenait, entre autres personnes de rang et de condition, l'archevêque de Cologne, et son frère, l'électeur palatin ; le duc de Juliers et son fils aîné ; l'héritier de la maison de Clèves ; des représentants des familles princières d'Orange, de Luxembourg, d'Egmont et de De la Marck; le marquis de Ferrare; les comtes de Nassau, d'Aremberg, de Meghem, de Chimay et de Campobasso ; le seigneur de Gruthuse, devenu pair d'Angleterre sous le titre de comte de Winchester; le comte d'Arran, gentilhomme écossais ; et des ambassadeurs de Danemark , de Venise, de Naples, et d'autres États étrangers (1). Son armée, bien qu'on prétende communément qu'elle était beaucoup plus nombreuse, ne dépassait pas en réalité le chiffre de vingt mille hommes, dont deux mille au moins étaient de simples laboureurs ou des artisans, destinés au travail des tranchées et des mines, et à la construction des ponts et des machines (2). Mais, si cette armée était peu considérable, elle était composée de matériaux tout aussi nombreux et divers que ceux dont le mélange avait formé les vastes (1) Ancienne chronique, Lenglet, t. II pag. 813,214. — Meyer, fol. 361 verso. — Pauli, B. II, s. 3J5. — Haynio, t. H, pag. 249. — liolinet (édit. Bochon), 1. 1, pag. 35. (2) L'énumération de Meyer (fol. 362 recto) qui paraît la plus exacte, donne un total de 20,500, y compris les femmes et les servants ; Faggar (Ehrenspegel des Hautes (Esterreichs) fixe le chiffre à 23,050, sans compter les ouvriers. Wierstraat, qui était secrétaire de la ville de Neuss à cette époque, ne porte qu'à 13,200 le nombre des combattants engagés dans le siège. Des écrivains plus récents donnent le chiffre rond de 60,000, même de 80,000 hommes. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 329 hordes des conquérants asiatiques. Elle comprenait une partie des bandes d'ordonnance, composées de nobles cavaliers et de leurs suivants, venus des différentes provinces bourguignonnes; des corps de piquiers et d'autres troupes d'infanterie recrutées en Picardie, dans le Brabant, la Hollande, Liège, la Gueldre et plusieurs États allemands ; huit mille Italiens, la plupart à cheval, sous les ordres de Campobasso et d'un autre capitaine napolitain, Jacopo Galeolo; six mille archers anglais, avec quelques chevaliers et hommes d'armes de la même nation; et enfin, à ce qu'on rapporte, une troupe de Maures, ou Turcs, qu'il avait probablement engagés à cause de leur habileté réputée dans les constructions du génie militaire. L'artillerie de siège se composait de trente bombardes et de cinquante grandes serpentines. Quelques-unes de ces serpentines étaient faites pour lancer des boulets en pierres du poids de cent livres et plus. Il y avait, en outre, plus de cent pièces de canon de moindres dimensions (1). Quinze cents femmes, quatre cents prêtres, clercs et fonctionnaires civils, attachés à la maison ducale, et une vaste multitude de pourvoyeurs, de cantiniers et de domestiques, suivaient l'armée. Neuss, qui est resté de nos jours une ville manufacturière et fortifiée, mais qui a perdu une grande partie de sa population, a dû son établissement comme station militaire romaine et sa situation florissante comme membre de la ligue hanséatique, à son site également favorable aux opérations commerciales et à la défense des frontières. Dans l'origine, elle était située sur la rive gauche du Rhin, sur une éminence solitaire d'où l'on descendait par une succession

de (I) ArcMv-Chronik, Code hist. et dip., t. 1, pag. 187. - D'après Heriogen (fol. 125) il y avait 138 pièces de siège et 350 canons en tout. Digitized by Google

3r>o HISTOIRE terrasses et de degrés vers la plaine marécageuse située au dessous. Mais vers une époque qui remontait au quatorzième siècle, le bras principal de la rivière avait reculé à quelque distance dans la direction de Test. Le lit demeuré vacant fut converti, toutefois, en un canal navigable pour des navires d'un tirant d'eau assez élevé, et Neuss conserva pendant deux siècles encore sa prospérité primitive comme marché et comme entrepôt. Ce canal, qui venait du Rhin et qui y conduisait, recevait aussi les eaux de l'Erft, qui, venant du sud-ouest, faisait le tour de la ville, donnait l'impulsion à ses nombreux moulins, et emplissait d'eau les larges fossés dont elle était entourée. Les avantages naturels de la position avaient été développés avec cette habileté dans l'art des fortifications pour laquelle, en ce qui concerne les moyens et les procédés d'attaque, les architectes militaires du moyen âge n'ont pas été surpassés par leurs successeurs. Une double ligne de murailles — hautes et larges, avec des fossés intermédiaires et extérieurs — de hautes tours, de massifs bastions, d'épaisses portes, des passages pleins d'obstacles, des chemins couverts et des ouvrages extérieurs sur différents points, protégeaient la ville de trois côtés. Du côté de Test, où les défenses étaient moins imposantes, le canal profond, le Rhin qui passe à un mille ou deux de distance, et deux îles marécageuses formant les seuls territoires intermédiaires, présentaient de sérieux obstacles à un investissement ou à un assaut. La tradition assurait que, malgré treize sièges, Neuss avait conservé sa réputation de forteresse vierge (1). Les habitants avaient reçu, en temps utile, avis du dan(i) Moliuet, t. I, pag. 28-30, 36, 37. - *Magnum Chronicon Betgicum* (ed. Pistoriu»), |»ag. 449. — Lœhrer, s. 141 et ailleurs. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 331 ger qui les menaçait. Ils avaient été avertis non seulement par les rapports qui leur étaient parvenus sur les mouvements et les intentions de l'ennemi, mais encore par la proclamation officielle dans laquelle, depuis longtemps, le prince bourguignon avait prévenu qu'il avait pris l'électeur déposé sous sa protection avec le projet de le réintégrer dans la possession de ses droits. On avait mis à profit l'intervalle. L'administrateur du siège, Herman de Hesse, frère du landgrave régnant, vint en personne surveiller la défense, et montra en cette circonstance, comme dans toute la suite de sa carrière, les qualités d'un homme né pour le pouvoir aussi bien dans les moments d'épreuve et de crise que dans les temps ordinaires. Sous sa direction, les murs avaient été complètement réparés, de nouveaux ouvrages extérieurs avaient été construits, les maisons suburbaines avaient été détruites, les matériaux dont on pouvait tirer parti portés en ville, les vergers et les plantations qui auraient pu masquer les approches de l'ennemi, nivelés et déblayés. Environnée de vastes et riches prairies, située dans une région fertile en grains et en vignobles, Neuss n'avait pas à chercher loin ses approvisionnements. De grandes quantités de bestiaux avaient été abattus et salés; on avait fait d'abondantes provisions de froment et d'autres grains; des munitions de toutes sortes continuaient à arriver des villes et du territoire avoisinants (1). Indépendamment des bourgeois qui connaissaient aussi bien que les soldats, à cette époque, les devoirs de la circonstance (2), (1) *Magnum Chronicon Ue/picctm*, -pag. 453 — Lœhrer.s. 1H-1W. — Basin, t. H, pag. 335. (3) i Peuple qui estoil comme demi gendarme, nourri en feu, en fer, en ttog, en soufre et en salpilre berchié au cri des armes et endormy au son impétueux de serpentines, Digitized by Google

332 HISTOIRE il y avait dans la ville une garnison de trois mille fantassins hessois et de cinq cents cavaliers. En outre, aussitôt que l'approche de l'ennemi avait été signalée, des volontaires et d'autres auxiliaires étaient accourus en masse, non seulement de Cologne et d'autres villes de l'électorat, mais encore des cités du haut Rhin. Pour un observateur attentif, au courant des préparatifs des deux partis et de l'esprit militaire qui les animait également, il était évident dès le début que la lutte serait chaude et que la défense serait proportionnée à l'attaque. Selon la coutume pratiquée au début des sièges du moyen âge, qui commençaient par une exhibition de parade plutôt que par des démonstrations réelles d'hostilité, on vit d'abord s'avancer une troupe de quelques centaines de cavaliers italiens, magnifiquement armés, portant des cuirasses merveilleusement ciselées et somptueusement ornées, montés sur des chevaux caparaçonnés de soie et d'or, brandissant des lances d'acier qui brillaient comme des stalactites et des bannières richement brodées. En tête chevauchaient des trompettes qui faisaient retentir l'air de fanfares altières, en manière de défi. Cette troupe se déploya et fit de coquettes évolutions devant le front de la place, provoquant le feu des bastions et livrant des escarmouches avec la cavalerie de la garnison. Tout cela avait pour objet de donner au commandant, le comte de Campobasso, le temps de reconnaître les ouvrages de la place, afin de pouvoir arrêter les dispositions culverines et harquebucies, dont il étoit si juste et a mesuré, que à deux doigts de découvert il rendoit mortelle altainte. à Molinet, t. 1, pag. 30. — Motinet qui avait obtenu de Charles la permission de suivre l'armée en qualité d'historiographe, peut être considéré comme une autorité pour les faits qu'il cite ; mais il faut dire que son style — exécrable parodie de Chastellain, son modèle — rend la lecture de son ouvrage fatigante et fastidieuse. Digitized by Google

DE CHAULES LE TÉMÉKAIRE. 300 des troupes et s'assurer de remplacement et des distances à prendre pour ouvrir le plus avantageusement les travaux du siège (1). Les tentes furent bientôt dressées, et les différents corps commencèrent à prendre les positions qui leur étaient assignées. Cinq principales stations furent occupées chacune par un corps mixte d'archers, de piquiers, d'hommes d'armes et d'autres troupes (2). Derrière chaque corps il y avait des détachements semblables pour les appuyer et leur servir de réserves. A chacune de ces stations un certain nombre de bombardes et un nombre plus grand de pièces de moindre calibre étaient montées sur des plates-formes. Les communications entre les différents postes étaient protégées par des retranchements, excepté aux endroits où l'Erft ou quelque cours d'eau tributaire traversait la ligne et exigeait l'établissement d'un pont. Gampobasso et, sous ses ordres, Galeoto commandaient du côté nord de la ville, qui était le côté le plus rapproché du Rhin. Le corps de troupes le plus considérable, celui qui avait pour mission de repousser toute tentative pour faire lever le siège, était établi du côté sud, en face de la porte principale et près de (1) MoliDet, t. I, pag. 3S. — Des Stadt Secretarius Chrislianus Wierstraat Reimchronik der Stadt Neuss zur Zeit der Belagerung, nach dem Original Druck von 1497, herausgegeben von D^r E. von Groote (Köln, 1835), s. 7, 8. — Mag. Chron. Belg., pag. 449. — Loehrer (8. 143) prétend à tort que ce mouvement était une tentative pour prendre la ville d'un coup de main. Molinet dit, en termes exprès, que ce fut une méconnaissance ordonnée par Charles • pour importuner les fors, et imaginer par quel moyen, à moins de perte et plus de gain, le siège pourrait prendre pied ferme et fondement durable. » Tous les narrateurs modernes s'accordent pour supposer que Charles comptait prendre Neuss sans dépense de temps ou de peine. Cette supposition est contredite par tous les détails de sa conduite; elle n'est basée que sur une fausse appréciation du caractère de Charles, dénaturé par Commines et des chroniqueurs hostiles. (1) D'après Wierstraat et l'auteur de la Mag. Chron., Belg. (qui habitait Cologne à l'époque du siège), les forces assiégeantes étaient divisées d'après la nationalité des soldats qui les composaient. Molinet raconte les choses différemment et nous croyons devoir lui donner la préférence.

334 HISTOIRE ia route conduisant à Cologne. C'est là aussi qu'était établi le quartier général du duc — à l'Oberkloster, couvent de moines réguliers de Tordre de Saint-Augustin. Les bâtiments voisins du cloître avaient été abandonnés par le plus grand nombre de leurs habitants; une partie avait été incendiée et détruite par les gens de la ville. Mais les autorités étaient intervenues pour empêcher une destruction complète. Charles qui, en campagne, faisait peu de cas des habitations qui n'étaient pas faites exprès pour la guerre, s'établit sous un pavillon qu'il fit dresser dans le jardin du couvent. Autour de ce pavillon, se dressèrent les tentes et les pavillons des gens de sa suite. Les différentes bannières qui les surmontaient les distinguaient (1). Avant que la place pût être considérée comme investie, il était nécessaire d'occuper les deux îles qui se trouvaient du côté de l'est. Des bateaux chargés de provisions et de renforts descendaient constamment de Cologne et de Bonn. En outre, au pied des murailles, près du bord du canal, on avait creusé des fossés, du fond desquels une batterie de coulevrines harassaient les détachements de cavalerie qui allaient faire boire leurs chevaux à portée de leurs projectiles. Le premier effort pour faire disparaître ces embarras fut tenté dans la matinée du 6 août, au point du jour. Sur l'ordre de Campobasso; un soldat gagna à la nage la plus grande des deux îles, portant une corde à l'aide de laquelle on parvint à faire traverser l'eau à deux ou trois petites barques. Cent vingt hommes environ avaient été débarqués de la sprle, lorsque, par on ne sait quel accident, la corde se rompit et fut emportée. Pendant ce temps, les sentinelles (i) DieCronica van der helliger Stat Ta Coelle. fol. 323 recto. — Mag. Chron. liég., ag. 448, 450, 451. - Molmet, l. 1, pag, 34, 35. - Lœhrer, pag. 149, 150. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 335 des tours de Neuss avaient donné l'alarme, et trois cents piquiers traversèrent le canal au dessus de la plus petite des deux îles. De là ils passèrent dans la plus grande et tombèrent sur les malheureux qui s'y trouvaient. Les Italiens combattirent courageusement; mais bientôt ils se trouvèrent acculés entre leurs assaillants, la rivière et un marais. Les boulets de canon tirés du camp bourguignon tombaient indifféremment dans la masse. La plupart des Bourguignons furent tués ou noyés. Quelques-uns qui avaient fui dans la partie marécageuse de l'île, revinrent sur la promesse qui leur fut faite qu'ils auraient la vie sauve. Quand ils furent revenus, on les mit à mort. Les autres, au nombre de douze, parmi lesquels il y avait un Maure gigantesque, qui avait conquis l'admiration de ses ennemis par une défense prodigieuse, furent emmenés prisonniers. On les promena pendant quelques heures, en parade, à travers les rues ; après quoi, on les descendit, à l'aide de cordes, dans un donjon souterrain (1). Enhardie par le résultat de cette affaire, une partie de la garnison fit, trois jours après, une vigoureuse sortie. Ils firent d'abord quelques dégâts dans le camp bourguignon, et prirent trois canons; mais bientôt ils furent repoussés avec des pertes considérables et obligés de fuir, laissant leurs morts aux mains de l'ennemi (2). Dans sa tentative prématurée pour prendre possession des îles, avec des moyens d'action insuffisants, Campobasso avait agi contrairement aux injonctions de Charles (3). Celui-ci, dans l'intervalle, avait fait des préparatifs plus (i) Wiwlaar, ». 0, li. — Molinet, 1. 1, pag. 36, 39. - Mag. Chron. Belg. pag. 453, 454. (8) Lœhrer, ». 154. - Mag. Uiron., Belg. pag. 456. (3) Gachard, noie à Barante.t. II. pag. 444.

336 HISTOIRE convenables pour arriver à son but; et le H, cinq cents piquiers des bandes ^ordonnance f commandés par Josse de Lalain, furent transportés rapidement et sans danger dans plusieurs grandes barques qu'on avait recueillies le long du Rhin. On éleva des retranchements, on établit des batteries, et un feu d'enfilade fut ouvert contre les fossés d'où les coulevriniers furent bientôt délogés et obligés de chercher un refuge derrière les murailles. Les deux îles furent bientôt complètement en la possession des assiégeants. Afin de compléter les travaux de circonvallation, on établit deux ponts, le premier allant de la grande île à la terre ferme dans le voisinage du camp de Galeoto, le second allant de la petite île à une prairie occupée par un détachement d'Anglais commandés par sir John Middleton, et séparés par l'Erft du quartier général bourguignon (1). Les assiégés n'opposèrent aucune résistance à ces opérations. Mais on envoya de Cologne, à la faveur de la nuit, un brûlot, suivi d'une flotte, dans l'espoir d'incendier le premier pont et de jeter dans la ville de nouveaux renforts. La tentative ne réussit pas. Pour empêcher qu'elle ne se renouvelât, Charles ordonna de combler le canal à son extrémité méridionale. C'était une opération de grande difficulté, car le courant était rapide, le canal avait trente pieds de largeur, et avait en profondeur plus de la hauteur d'une lance. Pour construire ce barrage, on employa de la terre, du bois, de vieux bateaux, de la paille, tout ce qui put être entassé ensemble et offrir quelque cohésion. Non seulement les ouvriers- du camp et les pionniers, mais encore des pages, des femmes et même des hommes d'armes, mirent la main (1) Mag. Chron. Belg., pag. 434-456. - Wierstraat, s. 15, 46. Molinet, t. I, pag. 39-41. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. à l'œuvre. Les travailleurs étaient protégés contre les tentatives d'interruption qui leur venaient de la garnison de Neuss et des volontaires de Cologne, par des rangées de tonneaux remplis de terre. Tous ces travaux s'accomplissaient sous la direction personnelle du duc. Enfin, une flotte de cinquante navires, mouillée dans le bras principal du Rhin, garantissait les travailleurs contre toute surprise de ce côté (1). Neuss se trouva ainsi investie de toutes parts. Elle ne pouvait plus espérer le moindre secours des autres villes. Les assiégeants commençaient à prendre le ton arrogant de la menace (2) ; les habitants considéraient leur position avec une gravité silencieuse, mais sans découragement. En fait, les difficultés du siège venaient seulement de se révéler. Indépendamment de l'énorme puissance des défenses, leur position dominante donnait à leur feu une grande supériorité sur celui des assiégeants, à une époque où l'art des retranchements et les branches analogues du génie militaire n'étaient encore compris que très imparfaitement. La vaste étendue des terrains marécageux formait un autre obstacle aux approches. Pour lever cet obstacle, Charles conçut le projet de détourner l'Erft de son cours et (1) Molinffl, l. I, pag. 141-IU. (i) Mag. Chron. Belg., pag. 455. « *Syet naber, gby moyt blyaeo, oa moeghdy nyrgent vyt! wy w y lien naerre drijoen iod cloppen v dye kuyt ! naber, gy moyt oick hangeo, r wijfif bebaldeo wy, gheen oemen «y gefangen, ghy »yl eyn tnyll parlbij'! » Witrstraat, s. 16.

338 HISTOIRE • de dessécher ainsi toute la région adjacente (1). On se mit immédiatement à l'œuvre; mais l'entreprise, si elle était praticable, était immense et pleine de difficultés. Pendant ce temps, le bombardement continuait avec plus ou moins de vigueur. C'était une des batteries de l'île qui faisait le plus de mal aux assiégés. Deux portes furent démolies; mais elles étaient garnies de solides retranchements et les feux de flanc de la garnison en défendaient toujours les approches. Malgré cela, Charles résolut de livrer l'assaut. Sur l'avis de Campobasso, une tour de trente pieds de haut fut dressée en face du point d'attaque proposé, et armée de coulevriniers et d'arquebusiers chargés de diriger un feu bien nourri sur les bastions voisins. Le 10 septembre, une colonne d'assaut, composée d'Italiens et d'Anglais, s'avança sous la protection de la tour, et ayant balayé le terrain intermédiaire, planta ses échelles contre la muraille. Elle fut reçue par le feu croisé des casemates et par une grêle de projectiles, de fascines enflammées et des flots d'huile bouillante, jetés du haut des remparts. Les échelles se trouvèrent trop courtes. Impossible d'atteindre le parapet et d'engager la lutte avec l'ennemi. La colonne, cependant, tint bon pendant plus de deux heures, dans l'espoir que le feu de la tour et des batteries de l'île lui ouvrirait une chance favorable. Mais les défenseurs, quoique fort exposés et quoique souffrant beaucoup, étaient trop nombreux et trop résolus pour céder, même un instant. Les assaillants durent se retirer enfin, avec une perte de plus de trois cents morts, mais en emportant leurs blessés (2). (!) Lohrer suppose, bien à tort, que Charles foulait, par ces travaux, priver la ville d'eau. (2) Moïnet, 1. 1, pag. U-47. Wierslaar, s. 80-21 — Les blessés anglais, comprenant Digitized by Google

DE CHAHLKS LE TÊMÉRAIRE 309 Une seconde 'attaque livrée quelque temps après sur un autre point eut un semblable résultat. Les habitants de la ville, jugeant d'après leur expérience personnelle et d'après la pratique générale de l'époque, étaient persuadés que le siège allait être abandonné. Le temps était passé depuis longtemps où les armées se décidaient à rester des mois entiers, et même des années, devant une place fortifiée; à se retrancher entre des lignes de circonvallation et de contrevallation ; à passer un temps considérable à construire de nouvelles machines et à inventer de nouveaux expédients pour forcer l'entrée; à entasser des rocs énormes, des montagnes sur des montagnes, à la façon des Titans; et à réduire enfin les assiégés par la famine, ou à se frayer un chemin par quelque couloir ruiné et souterrain, de galerie en galerie, de chambre en chambre. L'invention de l'artillerie, sans donner un avantage exclusif à l'attaque, avait rendu les luttes plus courtes. Non seulement l'artillerie tuait plus vite un plus grand nombre d'hommes, mais elle épuisait plus rapidement les ressources et les munitions, et elle décidait plus promptement du résultat probable de la bataille. Dans la confiance de leurs espérances, et sans doute aussi pour en hâter la réalisation, les autorités de Neuss firent promener solennellement par les rues les reliques de saint Quirinus. Pendant toute la durée de la procession, les cloches des églises qui, depuis le commencement du siège avaient cessé de sonner, afin de laisser la parole seulement 34 archers, 13 hommes d'armes et 3 capitaines. — Stanley, Ebringham (?) et Talbol — reçurent du duc de magnifiques récompenses. Voir V Ancienne chronique (Longlet, t. II, pag. 214) qui se trompe, toutefois, sur la date, 4 moins qu'il ne soit question d'un assaut précédent. Digitized by Google

340 HISTOIRE à la cloche d'alarme, emplirent l'air de joyeuses et triomphantes volées (1). Mais, si les habitants de Neuss avaient raison de compter sur la protection de leur saint patron, ils avaient tort de mal connaître le caractère de leur ennemi. A rencontre de ses modernes critiques, Charles « le Laborieux » ne croyait pas qu'un général ou un homme d'État dût abandonner une entreprise pour Tunique motif que cette entreprise commençait à paraître difficile (2). Il n'avait pas compté trouver la tâche facile, et plus elle lui apparaissait ardue, plus nécessaire lui semblait le succès, plus assuré était-il d'arriver à ses fins. Il était arrivé à une époque de sa carrière où il importait qu'il donnât la mesure de sa capacité et qu'il se montrât digne de la position à laquelle il aspirait. S'il ne parvenait pas à relever par quelque fait hors ligne la réputation qu'il avait déjà conquise, tous ses triomphes dans le passé ne devaient servir qu'à éveiller contre lui l'envie et l'hostilité. S'il était obligé de se retirer de l'entreprise présente en avouant son impuissance, il ne devait pas seulement renoncer au grand et immédiat objet de son ambition, mais il devait s'attendre au traitement qui devient le lot ordinaire de ceux qui se sont montrés à la fois agressifs et faibles. Si, au contraire, Neuss, après une remarquable défense, après avoir mis en œuvre toutes les ressources de l'art et de la nature, de la valeur et de la science, succombait sous sa force supérieure, la résistance que Charles pouvait rencontrer par la suite perdait tout appui moral en (1) Wierstraal, s. 23, 24. (2) Von Rodt (B. I, s. 247, 257) reproche même à Charles son obstination et émet l'avis qu'il fût étonné pour lui d'être détourné de cette entreprise par des attaques venant d'autre part. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÊMÉKAIHE. 341 même temps que tout secours matériel. L'histoire ancienne, dont il s'inspirait de préférence, lui fournissait des exemples encourageants. C'était en poursuivant victorieusement de longs sièges, jugés, par d'autres, impraticables, qu'Alexandre et César avaient jeté les fondations de leurs conquêtes. Si l'aventure actuelle présentait des difficultés extraordinaires que nul, jusqu'alors, n'avait pu vaincre, c'était pour Charles un motif de plus pour y persévérer. Le moyen de triompher de ces difficultés ne se révélerait qu'à force de recherches pratiques et d'efforts. S'il en sortait vainqueur, c'était précisément ce qu'il lui fallait pour l'impression qu'il désirait produire. Non seulement Cologne, mais Strasbourg, Mulhouse et Basel devraient saluer leur futur maître dans le conquérant de Neuss. D'ailleurs, les événements ne se présentaient pas sous un aspect de nature à rendre impolitique ou hasardeuse la continuation de la lutte. Il n'était pas, eu ce moment, comme à Beauvais, arrêté par des engagements, environné d'un territoire ennemi, harcelé et harrassé par un adversaire insaisissable, dépourvu d'approvisionnements pour une longue campagne ou exposé à être rappelé brusquement pour défendre ses propres provinces. Ses communications ne couraient aucun danger, ses domaines n'étaient sous le coup d'aucune menace. Le seul danger à prévoir consistait dans un armement général de l'empire; mais c'était là un danger contre lequel il était temps de se mettre en garde quand il aurait pris une forme plus nettement accusée. Il était évident, toutefois, que le siège devrait durer longtemps, qu'il coûterait des efforts énormes et des dépenses considérables d'argent et de matériel. Charles songea que les circonstances l'autorisaient à demander de nouvelles contributions à ses sujets. En conséquence, il expédia des T. III. î*

345 HISTOIRE lettres aux états de Flandres, leur demandant de lui fournir un contingent supplémentaire de piquiers et de pionniers et une grande quantité de munitions. En attendant, ses efforts ne se relâchaient pas. Il fit creuser de nouvelles tranchées, former de nouvelles digues, et ériger de nouvelles batteries. Une ville construite en bois et en argile, divisée régulièrement en rues et en places, s'éleva bientôt à l'extérieur des murs de Neuss, annonçant clairement que Charles était résolu à tenir la campagne, s'il le fallait, pendant tout l'hiver suivant (1). En même temps, on essayait chaque jour de nouveaux procédés pour arriver à une prompt réduction de la place. Quiconque avait un bon conseil à donner trouvait auprès du duc une oreille attentive. Galeoto fut autorisé à construire un chat, c'est à dire, une tour mobile, foulant sur vingt-quatre roues. Une machine d'un genre analogue, appelée grue, disposée pour recevoir trois cents soldats et munie d'une échelle extérieure de soixante pieds de long, qu'on abaissait avec des chaînes et des poulies pour l'escalade des murailles, fut construite d'après les plans d'un chevalier castillan (2). Mais comme il arrive souvent qu'il est plus aisé de construire de grands navires que de les lancer, et lorsqu'ils sont lancés, qu'ils ne servent guère qu'à permettre d'apprécier la force relative des vents et des vagues, de même il se trouva que le chat et la grue ne purent être mis en position d'agir; et peut-être, si l'on avait réussi à les amener où on voulait, les machines n'auraient-elles servi qu'à fournir des cibles aux bombardiers ennemis. Le « contraire salpêtre » rendait inutile toutes les (l) Mag. Citron. Delg., pag. 450, 451. (i) Molioel.t. I, pag. 47, 48.

Digitized by Google

DE CHARLES LE TÊMÉRAIRE 343 inventions (1). On réussit mieux dans une tentative pour mettre le feu à la ville au moyen de flèches enflammées et d'autres projectiles du même genre. Le 5 octobre, les flammes, activées par un vent assez vif, éclatèrent à la fois dans différents quartiers; et tandis que les habitants s'occupaient à sauver leurs demeures incendiées, les trompettes sonnèrent, la cloche d'alarme retentit et chacun dut abandonner le sauvetage pour courir défendre les murailles contre un nouvel assaut. La nuit était venue quand les assiégés réussirent à triompher de ce double danger. A ce moment, une nouvelle conflagration éclata ; mais cette fois, c'était à l'extérieur des murailles, dans le camp italien, où les matières inflammables avaient été rassemblées. Environ cinq cents huttes ou tentes furent consumées, indépendamment d'une grande quantité de chevaux, d'équipements, de munitions et de provisions de toutes sortes. On parvint toutefois à sauver les canons, et en peu de temps un nouveau camp fut établi, à la même distance à peu près des murailles que l'ancien (2). Le 25 octobre, le jour même où les états de Flandre s'assemblaient pour examiner avec leur gravité et leur flegme habituels, le message que leur avait expédié leur souverain (5), un autre corps représentatif, plus éloigné du théâtre des opérations, mais plus sérieusement intéressé au résultat, envoyait au prince bourguignon un message destiné à produire une profonde sensation et des résultats pleins d'événements. (1) • Depuis le temps que le feu, le pins actif des quatre éléments, s'est adjoint avec le soufre, pour répugner au salpêtre son contraire, . . . tels engins et semblables béfrois de bois, aptes et susceptibles de combustion Tékémente, sont hors de usage maintenant, par subtilité d'artillerie qui se multiple chacun jour. > Moliuet, t . I, pag. 49. 0) Mollnet, l. 1, pag. 53, 5i. - Wierstraat, s. 27-30. (3) Gachard, Doc. inéd., t. II.

HISTOIRE Nous avons fait observer, dans un précédent chapitre, qu'à côté de frappants contrastes, il y avait entre les gouvernements de Suisse et de Bourgogne certains points de ressemblance qui, vu leur rapprochement sans cesse croissant, semblaient appelés à exercer nécessairement une influence défavorable sur le maintien des bonnes relations qu'ils avaient eues jusqu'alors. Tout le monde, d'ailleurs, s'y attendait. Nous avons vu les plans qu'on avait bâtis sur cette attente et le but auquel ces plans devaient conduire. La France, l'Autriche, Bade, Milan, et les cités du pays rhénan, avaient toutes travaillé, soit isolément, soit de concert, soit dans l'espoir d'un profit particulier à réaliser, soit dans la crainte d'un danger commun, à amener une collision entre les deux principales puissances militaires de l'époque (1). Mais nous avons vu aussi que ces prévisions étaient restées longtemps vaines, que ces efforts avaient été infructueux, que ces plans avaient avorté. En effet, comme si elles s'étaient entendues pour déjouer les espérances et les projets de leurs voisins, ces deux puissances, si susceptibles, si irritables en général dans leurs relations avec le monde extérieur, avaient montré dans leurs rapports entre elles une extrême réserve et une tolérance excessive.) L'alliance entre la Bourgogne et l'Autriche n'avait pas (offensé les Confédérés. Les communications et les traités)entre les Confédérés et la France n'avaient provoqué de la part de la Bourgogne que des remontrances amicales. Toutes (les instances, toutes les suggestions de Sigismond avaient ■ (1) « Wie xn diaen Zylen diseo Herzog ood die Eydgeoo»sen allein Qber ail Tûtsch and Welsch Nation Kriegs halb hochbeachtel und geforcbtet waren ; also ward von Tûtschen nod Welschen flyasig gosucht t»ie, . . . aneinandren zu helzen. » Valerius Aoshelm, B. I, s. 413. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE 345

laissé Charles aussi impassible qu'un roc. Toutes les avances, j toutes les flatteries de Louis XI avaient laissé les Suisses j aussi froids, aussi insensibles qu'un bloc de glace. Alors même que la perfidie de l'Autriche, les manœuvres de la France, et la violence des villes libres avaient amené une situation qui semblait devoir rendre une rupture inévitable, Charles continuait à déclarer ouvertement qu'il entendait maintenir ses relations d'amitié et d'entente cordiale; les Suisses persistaient à maintenir leur neutralité et la fidélité à leurs anciens engagements (1). Comment, dans ces circonstances, le but des conspirateurs fut-il donc finalement atteint? Le lecteur, sur ce point, doit s'attendre à nous voir rectifier les assertions ordinaires de l'histoire. Le moment est venu de dire toute la vérité sans ménagement, sans déguisement. Quand les Suisses firent la guerre à Charles de Bourgogne, ce ne fut pas pour protéger leur territoire ou défendre leurs libertés contre l'agression ou la menace ; ce ne fut pas pour venger des insultes ou des injustices faites à leur gouvernement, à ses sujets, ou à ses alliés ; ce ne fut pas parce qu'ils partageaient les inquiétudes et les craintes provoquées par les envahissements d'un voisin formidable; ce ne fut ni par un sentiment de jalousie ou d'hostilité, ni dans un but de politique nationale; ce ne fut pas dans leur intérêt particulier, ni pour défendre un principe ou une cause dans lesquels ils étaient personnellement intéressés. Les Suisses ne furent, en cette occasion, que les puissants, intelligents et résolus mercenaires d'un potentat étranger, lequel était trop faible, (i) Voir les Remarques de Valerius Anshelm, lequel comprenait parfaitement toute la situation et en connaissait tous les détails, bien qu'il soit très sobre d'expliquer les raisons, DemerOironikfB. I, s. 100423. Digitized by Google

34G HISTOIRE trop timide ou trop rusé pour porter le coup de sa propre main. On sait généralement que, durant le seizième siècle, et même en des temps plus récents, la Confédération suisse fut régulièrement subsidiée par la France. Des pensions ouvertement stipulées étaient payées aux différents cantons; des pensions secrètes et variables étaient payées à de notables citoyens. En échange de cet or qu'on leur distribuait d'une façon constante, mais assez parcimonieuse, les Suisses donnaient libéralement leur sang pour la défense ou l'agrandissement de la monarchie française. Dans l'armée française, il n'y avait pas de troupes si vaillantes, si habiles, si fidèles que les Suisses. Leur audace dans les rencontres les plus désespérées, leur dévouement dans les épreuves les plus difficiles leur ont acquis une renommée particulière et bien méritée. Cette renommée, toutefois, différait quelque peu de celle que la même nation avait conquise par ses exploits primitifs, accomplis sur son propre sol, dans des batailles patriotiques. Ou les payait volontiers, mais comme on paie un fidèle domestique, un avocat dévoué, un gladiateur ami des combats. Or l'erreur populaire relativement à la guerre contre la Bourgogne repose exclusivement sur un anachronisme. Dans cette guerre, les Suisses déployèrent les mêmes qualités et méritèrent la même renommée que dans des guerres précédentes ou postérieures; mais ils ne combattirent pas, comme précédemment, pour la liberté; ils combattirent, comme plus tard, pour de l'argent (1). (I) Valerius Anshelm définit très nettement cette situation, quand il appelle l'alliance avec la France « den rycheu, aber an Ehr und Lyb Terderblichen Bund »— et en parle comme du point de départ d'un système nouveau, inventé à Berne, et répandu de là dans toute la

Digitized by Google

DE CHARLES LE TÊMÉLTAIHE. 347 Nous parlerons plus loin des effets qui en résultèrent pour leur condition sociale et leur rang parmi les autres États. Constatons pour le moment de quelle façon se produisit ce changement dans leurs relations et dans leur position. Comme on peut aisément le supposer, ce ne fut pas d'un seul bond que ce peuple, si fier de ses antécédents, si rigide dans ses principes de loyauté, si fermement attaché à une ligne politique simple et rationnelle, est descendu à une telle profondeur de dégradation, et en est venu à trafiquer de sa vaillance, de son honneur, des leçons de ses ancêtres, à recevoir de la main d'un ennemi méprisé un poignard pour déchirer le sein d'un ami fidèle et dévoué (1). Il en est des nations comme des individus. La chute fut graduelle, peu sensible et nullement préméditée. On y arriva égaré par la tromperie, poussé par le mensonge, sans le vouloir, sans le prévoir, sans le savoir presque (2). Le lecteur sait quel fut le tentateur. Il connaît ses plans; il confédération, système dans lequel la faveur et la disgrâce, l'amitié et l'hostilité, la paix et la guerre, la vaillance et la liberté étaient devenues des marchandises. Il compare cette période à l'histoire antérieure de la nation. • Avions-voilà des pensions, > dit-il, « quand nos pères conquièrent leurs libertés et se placèrent au premier rang des peuples de la Germanie? Mais Berne jugea utile de renier ces anciennes coutumes et ses propres antécédents. « Voir Berner-Chronik, B. 1, s 82, 118, 126, 127, 134, 151, 153. — L'indignation d'Anshelm s'explique par ce fait qu'à l'époque où il fut nommé historiographe de Berne, la réforme avait donné une vigoureuse impulsion aux efforts d'un parti patriote qui désirait secouer le joug des influences corruptrices de l'alliance française et du tribut humiliant qu'on lui payait. Les espérances de ce parti furent déçues, et c'est pour ce motif peut-être qu'une chronique aussi importante resta jusqu'au siècle actuel sans être publiée. (1) • Charles, • dit Valerius Anshelm, • désirait par dessus tout l'amitié des Suisses, particulièrement des gens de Berne; il redoutait par dessus tout leur hostilité. • Après avoir signalé une assertion mensongère de Schilling à l'égard du duc, il ajoute : « Il n'y eut pas de prince, de sire, ou de peuple, avec lequel il se conduisit aussi bien qu'avec la Confédération. • B. I, s. 109, 113. (2) Valerius Anshelm déclare — et son dire est confirmé par d'autres auteurs — que, même après que tout fut arrangé, il y eut un mécontentement général parmi les Suisses, qui ne se réconcilièrent

comi»lctement avec le projet qu'après qu'il eut réussi. Berner*
ChroniktBA*. 122. Digitized by Google

348 HISTOIRE sait ses séductions et les artifices dont il était capable. Nous allons brièvement raconter les dernières phases de cette intrigue. Le traité de Constance fut porté au roi de France, pour qu'il l'approuvât, par les deux personnes dont l'énergie et le tact avaient surmonté ou renversé les obstacles qui auraient pu en empêcher l'adoption — Nicolas von Diesbach et Jost von Silinen. Derrière eux venaient, aussi vite que le permettait le poids exagéré de leurs volumineuses dépêches, les messagers de Sigismond. Il n'y avait cependant pas de nécessité réelle pour tant se hâter. La preuve, c'est que Louis lui-même fut cause que de longs délais intervinrent. Sans doute c'était une grande satisfaction pour lui de tenir à la main cette arme qu'il désirait depuis si longtemps; mais le moment était mal choisi pour en faire usage. La dernière trêve qu'il avait conclue avec le duc de Bourgogne était sur le point d'expirer. Il fallait la renouveler d'abord, il fallait se garer et se mettre à distance et à l'abri de tout accident, avant de se risquer à donner le signal de l'explosion. En conséquence, ce ne fut que le 11 juin — une semaine au moins après que la trêve eut été prolongée pour un an — qu'il trouva le loisir d'examiner et de confirmer le traité conclu entre Sigismond et les Suisses (1). Les clauses sur lesquelles ces derniers avaient insisté furent insérées sans hésitation. Les arguments des envoyés de Sigismond ne produisirent pas d'impression visible sur l'esprit du royal arbitre. Ils se risquèrent à faire quelques remontrances, mais il y répondit avec une brusque impatience. « Laissons les choses comme elles sont ! » s'écria(1) Le traité de Sentis — ainsi nommé parce que c'est dans cette ville qu'il fut ratifié par Louis — a été publié dans Lenglet, t. 111, Chmel, B. I, et d'autres collections.

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 349 t-il en allemand (4), — un langage qu'il abhorrait naguère, parce qu'il lui trouvait une affinité bourguignonne (2), mais dont ses amis les Diesbach lui avaient appris à comprendre les agréments. Cependant le conseil de Berne, exclusivement composé alors de partisans de Diesbach, commençait à s'inquiéter de l'absence prolongée de son chef (3), du silence du roi très chrétien et des bruits relatifs à ses négociations avec la Bourgogne. Le conseil, dans l'intervalle, n'avait été ni muet, ni inactif. Des lettres persuasives avaient été adressées aux membres de la Confédération qu'on soupçonnait d'opposition. Des agents avaient été envoyés à Basel pour y concerter des plans pour une expédition militaire. Des troupes avaient même été levées déjà à Berne et dans le territoire dépendant de cette ville. Certains griefs particuliers, qui pouvaient- contrarier l'alliance autrichienne, avaient été réglés par voie d'arbitrage. On avait essayé, avec insistance, mais sans succès, de faire accepter de nouvelles offres d'alliance avec Milan (4). Mais à quoi devait servir tant de zèle de la part des agents secondaires, si l'instigateur du complot demeurait indifférent ou affectait de changer d'avis? Heureusement pour le repos des membres du conseil, arriva enfin une lettre de Diesbach, portant la date du 24 juin. Celte lettre déclarait aux gens de Berne qu'ils ne devaient pas croire un mol des bruits suspectant les loyales intentions du roi de France. La prolongation de la trêve ne devait pas les inquiéter. Il y (I) . Dixil in volgarl Alamanlco — Er laesst in hangen als er hângt. » Chmel , B. I, pag. m. (i) Ludwig* tod Diesbach Selblbiographie, Schwei». Geschichlforscher, B. VIII, s. 171. (3) Diesbach avait élô réélû au foocationc de schnlteisj, sans opposition apparente. (4) Zellweger ; Rodt ; Tillier; Stettler, etc.

330 HISIOLtE avait eu, pour ainsi faire, d'excellentes raisons que Diesbach aurait soin d'expliquer à son retour. Le roi n'avait pas de secrets pour lui, ni pour son coadjuteur, le prévôt. Si l'absence de Diesbach s'était prolongée, c'était pour le plus grand avantage des intérêts communs. Il apporterait, à son retour, un rapport des plus satisfaisants. Berne n'avait qu'à continuer ses préparatifs. Il importait aussi d'avoir l'œil ouvert du côté de la Savoie et de prendre des précautions pour la sécurité de Montbelliard et d'autres places neutres, exposées aux attaques déloyales du duc de Bourgogne (1). Diesbach revint un mois plus tard. Aussitôt après son retour, on tint à Lucerne quelques conférences qui n'aboutirent pas. Les agents de Sigismoud et des villes alliées, énergiquement appuyés par les députés de Berne, insistèrent en vain pour faire ouvrir immédiatement les hostilités contre la Bourgogne, alléguant la nécessité de pourvoir à la conservation de l'Alsace, les obligations résultant des traités conclus avec l'Autriche et les villes libres, l'occasion propice tandis que Charles avait toutes ses forces employées ailleurs, et, par dessus tout, les grands avantages qu'on pouvait tirer de l'appui de la France, appui qu'on ne pouvait repousser en ce moment sans s'exposer à des refus dans des occasions futures d'urgente nécessité. Le seul point sur lequel ils réussirent à se faire écouter, c'est lorsqu'ils réclamèrent des secours pour repousser les incursions qui se faisaient en Alsace. Six cantons avaient déjà ratifié, pour les motifs divers et sous les prétextes spécieux que nous avons rapportés, les traités sur lesquels se basait cette réclamation. Mais, à l'exception de Berne, tous les cantons, — agis(I) Kodi ^dirait des Archives de Freiburg)tVp.,l, pag. 160. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÊMEKAIfE. 3.51 saut comme avait agi Charles dans des circonstances analogues, soutinrent qu'on ne se trouvait pas dans le cas exigé pour que le secours demandé dût être fourni. Ce n'était pas à eux qu'incombait le soin de protéger les frontières de l'Alsace, ou de les défendre contre les incursions et les dévastations. Ce devoir incombait au souverain et aux habitants de cette province. Le jour où des villes entourées de murailles seraient assiégées, le jour où l'ennemi aurait commencé à occuper le pays et quand Sigismond serait en danger d'en perdre la possession, il serait assez temps alors de faire appel aux Suisses. On consentit, toutefois, à admettre Montbelliard dans la Confédération inférieure. Des ambassadeurs vinrent de la Savoie pour proposer une médiation. On les invita sur un ton assez acerbe à rappeler à leur mai* tresse la responsabilité à laquelle elle s'exposait en livrant passage à des recrues qui venaient de Lombardie pour se mettre au service de la Bourgogne, à quoi les ambassadeurs répondirent, non sans raison, que la duchesse n'avait jamais reçu de la part de la Confédération le moindre avis qui pût lui faire croire qu'en agissant ainsi elle sortait des conditions de sa neutralité (1). Les affaires, on le voit, ne marchaient pas absolument au gré des conspirateurs; mais ceux-ci ne se découragèrent pas. Le moment était venu pour eux de tenter un effort décisif. S'ils laissaient échapper l'occasion présente, ils n'en retrouveraient peut-être plus d'aussi favorable. On convoqua en toute hâte une diète, pour recevoir les gracieuses ouvertures du roi de France, lequel avait envoyé une nouvelle ambassade, ayant à sa tête Gralien Dufaure, président du Parti) Tillier, B. II, s. J15,216,-Rodt,a 1,t. 161.

Digitized by Google

HISTOIRE lement de Toulouse. Cette ambassade avait mission de proposer une alliance offensive et défensive (1). Les ambassadeurs arrivèrent à Berne, le 26 août, et le 30, ils furent introduits en présence du conseil et des bourgeois. C'était la même assemblée à laquelle les envoyés bourguignons avaient adressé leur appel quelques mois auparavant; mais, dans l'intervalle, un changement facile à comprendre s'était produit dans les sentiments de ceux qui la composaient. D'ailleurs, la composition du conseil n'était plus la même. Les Diesbach étaient présents, cette fois, tandis qu'Adrien von Bubenbergh et ses amis étaient absents. Bubenbergh avait donné son assentiment au traité autrichien, mais en y mettant la condition que ce traité ne détruirait aucune des obligations résultant pour la Confédération de ses anciens traités avec la Bourgogne. L'obstination qu'il mit à insister sur ce dernier point prouva qu'on n'aurait pas eu aisément raison de son opposition. Bubenbergh comprit, d'autre part, qu'il serait seul de son avis. Il n'eut pas le courage de soutenir une lutte inégale entre la destinée et la raison, et se retira de la scène, ne voulant pas se laisser entraîner par l'espèce de mouvement révolutionnaire qui se produisait à Berne. Nous ne le verrons sortir de sa retraite que plus tard, sur l'appel de ses compatriotes, à l'heure du danger, pour prendre un commandement sur le champ de bataille (2). Il n'y avait donc pas, eu cette circonstance, d'opposition à prévoir. Le message dont il fut donné lecture indiquait clairement la source dont il émanait. Après avoir témoigné abondamment son admiration et son respect pour les Suisses, et avoir fait l'éloge de leur loyauté et de leur bravoure, <i>i) Pouvoir, etc., Lenglet, t. III, pag. 337 , 338. (3) ValerinsAn»helm,B.I,8. 118,119. Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 353 Louis offrait à la Confédération ses conseils, son assistance, et « son amitié sans partage. » En vue de gagner du temps pour les arrangements qu'il projetait avec eux, il avait consenti à une prolongation de trêve, en ayant soin de les faire comprendre dans le traité comme étant ses alliés. Le duc de Bourgogne lui avait offert la pais pour un certain nombre d'années, à la condition de ne pas donner d'assistance aux Suisses; mais il avait refusé ces offres, par affection pour les Suisses, au service desquels il était décidé à mettre sa vie et tout ce qu'il possédait. Déjà il avait placé quinze mille hommes sur les frontières de la Bourgogne. La trêve ne faisait pas obstacle à des hostilités immédiates, vu qu'il serait facile de trouver un motif de justification dans la conduite du gouvernement bourguignon. Dès ce moment il était prêt à contribuer aux frais de la guerre; et, comme preuve de la sincérité de ses sentiments, il était prêt à payer à chacun des huit cantons, et aussi à Fribourg et à Soleure, une « pension amicale » de deux mille francs. De son côté, il supporterait personnellement tous les frais de la guerre. Si, toutefois, il entrait dans les préférences de la Confédération qu'il ne prît pas une part active dans les hostilités, il était disposé « par pure amitié » à leur payer un subside annuel de quatre-vingt mille francs aussi longtemps que la guerre durerait (i). En exécution d'un vote émis dans cette réunion, des commissaires, au nombre desquels se trouvaient Diesbach, accompagnèrent les envoyés français à une diète convoquée à Lucerne. Ces commissaires étaient investis de pleins pouvoirs pour s'entendre avec les autres cantons. Tous les argu(I) Zellweger,».43,44. Digitized by Google

HISTOIRE ments, si souvent répétés, furent reproduits, appuyés cette fois des offres faites par la France. La guerre, tôt ou tard, était inévitable. L'Autriche et ses alliés armaient, et il serait bientôt impossible pour les Suisses de continuer à s'abstenir. Un prince étranger était prêt à supporter les frais de la guerre. Ne valait-il pas mieux prendre part à la lutte, ainsi aidés et appuyés, que de courir la chance de devoir supporter seuls les charges et le danger? Il est hors de doute qu'à côté de ces arguments publics, des éléments de persuasion individuelle furent mis en œuvre. Le projet de pension n'avait pas encore été publiquement développé dans tous ses détails. Quoi qu'il en soit, les députés, à de rares exceptions près, refusèrent de soumettre d'aussi graves questions à leurs constituants et de les faire inscrire au procès-verbal de la diète. Mais on permit aux gens de Berne, et à Nicolas von Diesbach, à titre personnel, de poursuivre les négociations (1). Diesbach et ses associés s'empressèrent de tirer tout le parti possible de cette concession. Le 19 septembre, le conseil exécutif, augmenté par l'admission de vingt-deux bourgeois, se réunit pour délibérer. Chaque membre de l'assemblée prêta le serment de garder le secret, dans la forme et la teneur consacrées pour l'ouverture des sessions annuelles. Chacun fut en outre tenu de déclarer que jamais, dans l'avenir, il ne reprocherait aux autres la part qu'ils allaient prendre dans les résolutions à intervenir (2). On comprendra que nous ne puissions rendre compte, ni (I) Kodt, B. I, s. 367. — Tillier, B. I, «. 218. (S) Valeriu Aoshelm, B. I, 130. — Tillier (extrait du Rathmanual de Berne), B. II, •. 117, 218. Digitized by Google

OK CHARLES LE TÊMÉRAIRE. 355 même nous préoccuper des discussions d'une assemblée ainsi composée et condamnée au mystère. Le résultat de ces discussions fut la formation d'un traité conforme aux désirs de Louis. Ce traité contenait une déclaration supplémentaire de la part des gens de Berne, déclaration dont nous parlerons ci-après et dont les signataires mêmes ne comprirent probablement pas la portée. Mais ce traité, subrepticement autorisé, secrètement formulé, pouvait-il être considéré comme un acte de la Confédération? Évidemment non. Si on l'avait soumis à la ratification des cantons, il eût été certainement réjeté. Comment dès lors, le considérer comme valide? Lorsque les gens de Berne entreprirent de démontrer à ceux de Pribourg, leurs alliés particuliers, les avantages auxquels ils allaient, parce fait, pouvoir participer, il leur fut répondu : que « Fribourg possède trop peu de monde pour pouvoir envoyer des soldats faire la guerre pour de l'argent; il n'a pas besoin d'une alliance avec la France, ni avec aucune puissance étrangère; il se contente de l'alliance avec Berne et avec la Confédération ; il regrette même aujourd'hui son traité avec la Bourgogne (1). » Il est vrai que l'arrangement conclu avec la France ne devait pas sortir immédiatement ses effets. Il n'engageait pas directement les Suisses à s'embarquer dans une guerre contre la Bourgogne; il stipulait comme si cette guerre existait déjà en fait. Dès lors, un incident d'hostilité se produisant, il n'y avait pas à craindre que le traité fût réjeté. C'était une occasion à faire surgir. Pour cela, un prétexte se présentait naturellement dans (i) Valerius Aosoelm.B. I,s.128.

556 HISTOIRE l'alliance avec l'Autriche. Sauf l'incorrigible canton d'Unterwalden, tous les autres avaient consenti à cette alliance. Il s'agissait d'échanger les ratifications. On y trouva une occasion pour convoquer de nouveau la Diète. Cette fois on vit intervenir à la discussion Sigismond en personne* les envoyés français, les agents de Basel et des villes alliées, et une ambassade impériale. Pour la facilité du prince autrichien, et aussi peut-être pour mettre tous les intéressés plus à l'aise, on choisit pour lieu de réunion Feldkirch, ville située hors des limites du territoire suisse. C'est là que la session fut ouverte le 9 octobre. Les députés étaient évidemment les mêmes qui avaient assisté à la diète précédente. Il est clair ausli qu'ils avaient, cette fois, arrangé leurs batteries de façon à enlever un vote aflirmatif. L'argent français n'avait pas encore été versé, mais on l'avait sous la main. Le traité ne pouvait encore être ni exécuté, ni publié; mais il était prêt, et pouvait sortir tous ses effets, sans autre débat, au premier mouvement favorable. On avait déjà un motif pour agir, il nè manquait plus qu'un prétexte. On déclara à Sigismond que, quoique les cantons suisses ne fussent pas disposés à entreprendre pour leur compte une guerre contre la Bourgogne, ils étaient prêts, toutefois, à envoyer un nombre déterminé de soldats dans l'Alsace pour débarrasser cette province des envahisseurs, pourvu que Sigismond prit l'engagement de défrayer les dépenses de la guerre, évaluées à huit mille florins (i). Accepter l'argent directement des mains de la France eût semblé suspect (2). Mais on pouvait stipuler et (1) Zel\em*\$er,Ge8chichlc(te* Appenzellischen Volkct, B. 11,8. 90 et seq. (2) Zellweger contredit cette appréciation. * Les pensions stipulées,» dit-il, • De forent considérées par les cantons que comme le paiement de gages pour serrices rendu»; et ce Digitized by Google

DE CHARLES LE TEMERAIRE. Ô57 on' stipula avec Sigismond que les troupes levées pour sa défense seraient payées par lui. Peu importait, après cela, à quelles sources lui-même allait chercher son argent. Comme toujours, en cette circonstance, Sigismond se posa en victime, exposa longuement ses griefs et se plaignit d'être sacrifié dans le traité. Pour le tranquilliser, Diesbach et les envoyés français lui donnèrent la promesse écrite que l'ouverture des villes des Forêts ne serait pas tournée contre lui. Quant aux autres questions qu'il avait soulevées, on l'invita à les soumettre à Louis, lequel lui fit la réponse que nous avons déjà mentionnée (1). Quand tout cela fut arrangé, la Diète résolut, par un vole, qu'il y avait lieu de conclure une convention avec la France sur les bases proposées,— « attendu que c'était devenu une nécessité » (2). Le point capital se trouvait assuré. Il s'agissait pourtant de ne rien négliger pour donner de la consistance à cet édifice laborieusement élevé, mais qui manquait de cohésion. Les envoyés impériaux intervinrent à ce propos. Ils produisirent une lettre de leur maître, lequel faisait appel aux Confédérés, en leur qualité de membres de l'empire, pour l'aider à se défendre contre l'agression du duc de Bourgogne (3). Il est vrai que plus d'une fois un appel de ce genre était resté sans réponse; mais la première conséquence du changement qui venait de s'introduire dans les relations de la Suisse fut ainsi que le considéra le peuple qui était aussi eouemi que jamais de la corruption. » Versurh, etc., s. 49, note.) Il fait remarquer aussi qu'Anshelm se place trop exclusivement au point de vue des opinions de son époque pour juger les hommes et les choses du passé. Cela est vrai. Mais Schilling aussi jugeait les choses d'après l'esprit de son temps, lorsqu'il au lieu de parler de • gages. • il ne parle que des t gracieux présents » du roi de France (Die Ihrtrgundischen Kriegen, ». 154). (i) Chinel: Zellweger; Rodl, etc. (t) « Dann es denn grosse Nothdurftist. • Zellweger, s. 43. (3) Rodi, 13. 1, s. 270. T. III.

308 HISTOIRE avec la maison d'Autriche, ne devait elle pas être la reconnaissance de leurs devoirs envers le chef de l'empire? La diète s'ajourna, à quelques jours de là, à Lucerne, ce qui permit aux députés de terminer toute cette affaire entre eux à loisir. Mais on crut expédient de charger Berne de préparer les documents nécessaires et de les communiquer aux puissances intéressées. Le traité français , accepté comme une nécessité, avait commencé déjà à opérer. Berne fut chargé par la diète de réclamer le paiement immédiat du premier versement des pensions promises. En conséquence, Diesbach se prépara à faire un nouveau voyage à la cour de France. Il avait à rendre compte au roi de la façon dont il avait surmonté tant de grands obstacles; il avait à lui présenter le traité, portant le sceau de Berne, et à obtenir en échange la confirmation royale; il avait surtout à rapporter sans délai l'argent pour Sigismond et pour les Suisses. Berne, pendant son absence, s'était fait fort d'obtenir les ratifications des cantons. Déjà des troupes étaient en marche, tellement on comptait sur la réalisation de toutes les promesses de Louis (I). Cinq jours avant le départ de Diesbach, le 24 octobre, un message pour le duc de Bourgogne fut préparé au sein du conseil. Le lendemain, on l'attacha de la façon ordinaire, au bâton d'un héraut qui s'en alla le porter au commandant d'une garnison bourguignonne à Blamont. Le commandant reçut le message avec courtoisie et se chargea de le transmettre à son souverain. Dans ce document, motivé par leurs obligations envers Sigismond dont le territoire était envahi, et par un ordre de l'empereur dont ils se reconnaissaient les i il; Zel!»Tg«T, s W, 50 et supplément Digitized by Google

DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. 359 sujets, les magistrats et le peuple des communes constituant la grande Confédération de la haute Allemagne, avec les États alliés de Fribourg et de Soleure , se proclamaient les ennemis du prince bourguignon, avec l'intention d'exécuter cette déclaration, dans l'attaque ou dans la défense, le jour ou la nuit, en tuant , brûlant ou pillant, et par tous les autres moyens en usage — de quoi il était requis de prendre acte. Tel fut le message apporté à Charles au milieu de ses travaux devant les murs de Neuss. Quand on lui en donna lecture, un sombre nuage obscurcit ses traits. Ce qui rendait particulièrement sensible ce coup inattendu, ce n'était pas la crainte de voir s'anéantir toutes ses plus chères espérances, c'était le sentiment de l'injustice, la conscience de son innocence, le souvenir de sa confiance si mal récompensée. Quand ses yeux tombèrent sur le sceau attaché au document, il ne fit entendre que ce seul mot qui résumait toutes ses indignations et toutes ses amertumes : « Berne! Berne! » (I, DwboM SchtlUnjç, s. «35, 136. -SielUer,s. Î19. -K >dt, B. I, s. 271-273.

The text on this page is estimated to be only 25.00% accurate

Digitized by Google

APPENDICE OBSERVATIONS SUR LE RÉCIT DONNÉ PAR
COMMINES AD SUJET D'UN TRAITÉ PROJETÉ ENTRE LOUIS ET
CHARLES, EN MAI 1471. Commines dit : « J'étais présent quand le duc
jura d'observer le traité. » Cette déclaration semblerait de nature à placer le
fait en dehors de toute suspicion. Mais il a été mis en doute par un historien
belge, savant et distingué, Kervyn de Lettenhove, lequel, dans un article très
peu bienveillant pour Commines (Bulletin de l'Académie de Bruxelles,
1859), dénie sa bonne foi et conteste la réalité de toute cette affaire. Après
avoir cité la déclaration de Commines, que, le 15 mai, le lendemain de
l'arrivée du duc de Lorraine et de Calabre à Arras, des lettres y furent
reçues, annonçant la mort du duc de Guienne, lettres expédiées par de
Quingey, qui resta environ huit jours à la cour de France, M. Kervyn ajoute
: « La chronologie se prête mal à ces assertions. Charles le Hardi arriva le
46 mai à Arras. Le traité secret ne put être conclu, au plus tôt, que le 47.
Simon de Quingey (même en supposant qu'il soit parti dès le lendemain
avec les ambassadeurs français) eut-il le temps de se rendre au Plessis et d'y
passer huit jours avant d'écrire des lettres qui arrivèrent à Arras, non pas le
45 mai, comme le portent les textes imprimés (le duc n'était Digitized by
Google

The text on this page is estimated to be only 28.10% accurate

ôti-2 HISTOIRE 1>E CHARLES LE TÉMÉRAIRE. pas alors à Arras), mais le 25 mai, c'est à dire, le lendemain du traité d'alliance conclu entre le duc de Calabre et le duc de Bourgogne? Cette lettre pouvait d'ailleurs annoncer tout au plus l'aggravation de la maladie du duc de Guienne, car il ne mourut que le 28 mai. » En ce qui regarde la date, il y a une erreur évidente, soit de Commynes lui-même, soit du copiste. Il est plus probable qu'elle vient de Commynes, car nous le voyons ajouter à son assertion « il me semble », comme s'il se méfiait de sa mémoire. Charles, comme le dit très exactement M. Kervyn, n'arriva à Arras que le 16, et le duc de Lorraine n'arriva que le 20. (Voir le journal, dans Lenglet, t. II, pag. 201.) Malgré cela, les difficultés qui entourent la question ne sont ni si grandes, ni si nombreuses que le suppose M. Kervyn. Commynes ne dit pas que la ratification du traité a eu lieu à Arras. Si clic eut lieu au mois de mai, mais avant le 16 de ce mois, ce fut probablement à Bruges, où Charles séjourna depuis le 29 avril jusqu'au 5 mai, et où l'on sait qu'il donna audience aux ambassadeurs anglais. (Lenglet, comme plus haut.) Or il y a des raisons pour croire qu'un arrangement quelconque a été conclu dans les premiers jours de mai. La trêve devait expirer le 4, et il était nécessaire qu'une nouvelle convention intervînt, sinon les hostilités allaient s'ouvrir immédiatement. On dit que la trêve fut étendue alors jusqu'au 15 juin. (De Troyes, pag. 93.) C'est possible; mais, le 8 mai, le roi n'avait reçu aucun avis dans ce sens, et comme aucun indice d'hostilités ne s'était produit, on en a conclu qu'un traité de paix avait été juré. (Se la paix est faite, ce que je croy que ainsi soit; car les gons de Mons. de Bourgogne, nonobstant que la Trêve soit failie, n'ont point courru en mes pays, et n'en font nul semblant. Lettre à Tanneguy du ChAtcl, 8 mai, Lenglet, t. III, pag. 186.) Certainement, il est possible que la trêve ait été prolongée et que, en même temps, Charles ait prêté le serment relatif au traité, lequel ne devait avoir force obligatoire qu'après avoir été ratifié par Louis. Commynes, d'ailleurs, ne dit pas que les lettres de Quingey aient été expédiées au moment même où ce dernier recevait son congé du roi. Le contraire pourrait même être supposé, puisque, après son départ de Plossis, il aurait probablement fait son rapport au duc en personne. Mais on pourrait demander Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 26.48% accurate

APPENDICE. comment il se faisait que ses lettres annonçant la mort du duc de Guienne ont été reçues à Arras le 15, le 16, le 17 ou même le 25, quand sa mort n'arriva que le 28? Nous répondrons que de Quingey pouvait très bien avoir écrit, le 14, à Pléssis, une lettre annonçant cet événement. En effet, si la nouvelle était prématurée, elle ne faisait qu'affirmer un fait tenu pour vrai à la cour de France, à cause du contenu des dépêches que le roi avait reçues de Guienne ce jour même. (Ce jour — Jeudi, 11 mai — le Roy eut certaines nouvelles que luy fist assavoir Mgr. de Malicorne, serviteur et bien fort aimé de mondit Sgr. de Guyenne, que son dit Sgr. et Maistre estoit alé de vie à trépas. De Troyes, pag. 94.) Et ce fut, sans aucun doute, la conduite de Louis lui-même qui donna naissance à cette fausse impression, puisque, comme nous l'avons vu, il considéra la nouvelle qu'il avait reçue comme équivalant à la notification de la mort de son frère, et qu'il se conduisit en conséquence. La seule erreur qui puisse donc être clairement prouvée contre Commynes, par une comparaison de dates, réside dans son assertion que les ducs de Bourgogne et de Lorraine étaient à Arras, le 15 mai. Cette erreur, qu'on peut rectifier sans porter atteinte à l'exactitude du récit, cette erreur que l'auteur lui-même signale aux rectifications possibles, en la présentant sous une forme dubitative, n'autorise pas une accusation déterminée contre la bonne foi du narrateur. Et pourtant, M. Kervyn dit : « Personne n'a jamais vu le traité secret dont parle Commynes en témoin oculaire, et je ne sais s'il ne faut pas reconnaître dans cette assertion une apologie peu sincère des entreprises de Louis XI contre son frère. Reprenons les faits d'après les sources les plus dignes de foi. » Et, après avoir cité certains faits déjà indiqués dans notre texte, il termine en demandant : « Ne résulte-t-il pas évidemment de tout ceci qu'aucun traité secret, relatif à l'abandon du duc de Guienne, ne put se conclure à Arras peu après le 16 mai? » Mais la question que M. Kervyn soulève réellement n'est pas simplement de savoir si ce traité a été conclu à Arras ou ailleurs, quelque temps avant ou quelque temps après le 15 mai. Dans l'espèce, la certitudo absolue sur le lieu et la date n'importent guère. Mais il met en question le fait de savoir si un traité de ce genre a été conclu, ou même négocié. La question met en cause deux

Digitized by Google

HISTOIRE DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. personnes, la première jouant un rôle principal dans des scènes que la seconde décrit merveilleusement. Charles le Téméraire fut-il coupable de la perfidie que lui attribue Commynes? Ou Commynes a-t-il noirci par un mensonge la mémoire de Charles pour justifier la conduite de son rival? Nous serions heureux de voir laver de cette tache la réputation de Charles; mais nous ne pouvons pas sacrifier légèrement à son profit une réputation plus précieuse. Nous disons donc, avec M. Kervyn : « Reprenons les faits d'après les sources les plus dignes de foi. » Mais produisons tous les faits que nous pourrons découvrir par toutes les sources dignes de foi. M. Kervyn, à en juger d'après la manière dont il discute les faits, et d'après les autorités qu'il cite, avait lu certains documents qui ont été publiés au sujet de la négociation, mais il ne les a pas lus tous. Ceux qu'il a négligé de lire sont les plus importants. Il n'a pas, ce semble, consulté la collection faite par Plancher et Salazar, dans laquelle on trouve les instructions minutieuses données par le roi de France, a la date du 47 novembre 1447, au sire de Craon et d'Oriole, les agents qu'il allait envoyer au duc de Bourgogne. On ne conçoit pas de motif raisonnable pour que Charles insérât des données inexactes dans un document de cette sorte. Or Louis dit dans ces instructions que le duc do Bourgogne s'est déjà entendu avec lui sur les termes d'un « traité de la paix finale, » par son ambassadeur, Ferry de Cluny (un ecclésiastique de haut rang). Ce traité est mentionné comme étant complètement formulé. Il y est dit encore qu'outre ledit traité de paix, les parties ont résolu de former une « confédération et alliance, » qui devait s'appeler « le traité de spéciale amitié et confédération, » et devait contenir, entro autres stipulations une promesse mutuelle de « service, aide et secours contre tous autres », et, particulièrement, de la part du duc de Bourgogne, contre les ducs de Guienne et de Bretagne, et, de la part du roi contro deux personnes à désigner ultérieurement (Nevers et Saint-Pol). Il était dit encore, dans ces instructions, que les termes de ce traité spécial devaient former un instrument séparé, dont les duplicata devaient être signés et échanges; que d'après une des conditions do ces deux traités, lo roi devait restituer toutes les places qu'il avait prises au duc ; que le duc a exigé, et le roi accepté, Digitized by Google

APPENDICE 365 que le traité spécial porterait une date un peu plus tardive — de dix ou douze jours — que le traité de paix; que le duc avait aussi demandé que la ville fût livrée avant la remise des lettres contenant le traité spécial ; que le roi avait refusé de consentir à cette demande, mais que la difficulté résultant de ce refus pouvait être écartée par un des divers expédients que les envoyés étaient chargés de présenter au choix et à l'acceptation du duc de Bourgogne; et enfin que, bien que le traité de paix stipulât certaines lourdes pénalités en cas d'infraction, le roi était prêt, pour ce qui concernait le traité de Confédération, à se contenter de la simple parole et du serment du duc. (Histoire de Bourgogne, t. IV, preuves, pag. cccvm-cccxi.) Dans des instructions subséquentes relatives exclusivement à la manière de régler certains points relatifs au « traité de paix », le roi, tout en consentant à un renouvellement de la trêve pendant la durée des négociations, dit aux envoyés de ne pas permettre que Charles, s'il en faisait la proposition, comprît dans la trêve les ducs de Guicenne et de Bretagne, d'autant plus qu'il avait été convenu dès le principe qu'il ne devait pas être fait mention d'eux dans aucune prolongation de la trêve. (Ibid., pag. cccxiv.) Et il est assez probable que des bruits relatifs à ce qui se passait étaient parvenus jusqu'aux deux princes et avaient fait naître certaines appréhensions dans leur esprit, car, par une ambassade envoyée le 16 avril 1472, après avoir pressé le duc de Bourgogne de prendre les armes, et lui avoir garanti leur assistance pour reprendre possession des villes de la Picardie, ils demandent à être compris dans la trêve, quand celle-ci serait renouvelée, et ils expriment le désir d'être informés des intentions de Charles en consentant à cette prorogation. Est-ce pour gagner du temps ou pour amener la conclusion d'une paix finale? (Ibid., pag. cccxvicccxviii.) Mais il existe aussi, en bons caractères lisibles et imprimés, des lettres adressées par Louis à ses envoyés durant la négociation, et relatives au traité spécial. Dans une de ces lettres, il fait allusion, avec une certaine acrimonie, aux soupçons qu'on lui avait exprimés concernant la sincérité du duc. « Pour écarter tout doute, » écrit-il, « s'il veut me faire, par écrit ou autrement, les promesses dont nous sommes convenus à Orléans, je désire que vous acceptiez et que vous Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.18% accurate

5Wi HISTOIRE DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. • traitiez définitivement, car je suis résolu à avoir confiance en lui. Et quant à la question que vous me faites au sujet de son désir de consigner les promesses principales dans des lettres séparées, sans les insérer dans le traité de paix, vous savez que j'ai déjà consenti à cela. » (Lettre du 11 décembre 1471, Duclos, t. 111, preuves.) Nous avons vu déjà que dans une lettre écrite le 8 mai 1472, à son général sur la frontière de la Guienne, il défendit à celui-ci de faire aucun mouvement hostile avant de connaître le résultat de ses négociations avec Charles. « D'aventure, » écrivait-il, « le duc de Bourgogne ne voudrait pas que je fisse aucune attaque contre le duc de Guienne, avant que les villes lui aient été rendues. » « En outre, si la paix est faite, nous obtiendrons tout sans coup férir. » Comment cela aurait-il pu se faire, si la Guienne ne devait pas être exclue du traité? Il y eut donc deux traités distincts pendant entre le roi de France et le duc de Bourgogne — un traité de paix et un traité d'alliance, ce dernier complétant l'autre et comblant, pour ainsi dire, une lacune laissée ouverte. Un examen du premier traité serait donc de nature à jeter certaine lumière sur les intentions des deux parties. Mais ce traité existe-t-il? Quelqu'un l'a-t-il vu? Il existe. Quelqu'un l'a vu. 11 a été imprimé. On peut le trouver dans la collection de LengletDufresnoy (t. III, pag. 171-170), ainsi que dans la collection de Dumont, et d'autres. Il porte la date du 3 octobre 1471, plus d'un mois avant la date du document dans lequel Louis parla d'un traité de ce genre qui aurait été conclu. C'est le double destiné à être ratifié et expédié par le duc. Il porte le sceau ducal et la signature du secrétaire du duc. Il correspond absolument à la description qu'en donne Louis. Il parle dans les mêmes termes d'une « paix finale » ; il spécifie des pénalités; il stipule la reddition des villes. 11 contient même la clause habituelle portant que les alliés des deux parties pouvaient, en manifestant leur désir dans un certain délai, y être compris; mais cette fois les parties contractantes ne désignent pas, comme c'était l'habitude, les princes et les puissances qu'elles considéraient comme leurs alliés. Il n'y est pas fait mention des ducs de Guienne et de Bretagne. Bien plus, ils en sont implicitement exclus, puisque des traités précédents, et, en particulier, ceux de Conflans et de Péronne, sont confirmés, en ce qui concerne le roi et g Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.21% accurate

APPENDICE. "67 le duc de Bourgogne, mais en ce qui les gouverne exclusivement. Dans quel but un traité de ce genre aurait-il été écrit, à moins que Charles n'eût l'intention, soit d'abandonner ses alliés, soit de tromper Louis? Nous disons que ce traité, portant la date du II octobre 1471, contient la preuve évidente qu'un traité supplémentaire « a été écrit entre les lignes ». C'est pour cela que Commines ne fait mention que d'un seul traité. Il est inconcevable, en effet, quand on considère la position des parties en ce moment, qu'un traité destiné à établir une paix finale ait été projeté entre le roi et le duc de Bourgogne, sans contenir des dispositions relatives aux ducs de Guienne et de Bretagne. Il y a, dans l'histoire qui nous occupe, un autre cas, exactement parallèle à celui-ci. Commines nous dit qu'un traité fut conclu à Péronne, en 1468, et que ce traité stipulait que la province de Champagne serait donnée à Charles de France. M. Kervyn pourrait tout aussi bien nier ce fait et contredire les témoignages qui l'attestent. « Personne, » comme il dit, « n'a jamais vu le traité dont parle Commines. » Le traité de Péronne, tel qu'il a été imprimé dans différentes collections, ne contient aucune clause de ce genre. Et cependant jamais personne n'a mis en doute l'existence de cette convention. L'absence même, dans le traité, de toute disposition relative au frère du roi constitue, dans les circonstances, la preuve qu'il y a eu un article secret et supplémentaire sur ce sujet. Ce qui s'est passé par la suite ne laisse, d'ailleurs, aucun doute à cet égard. Mais ce n'est pas tout. Il existe, au sujet de cette négociation, et particulièrement au sujet des intentions réelles ou prétendues du duc de Bourgogne, des témoignages, non seulement formés de déductions, ou reposant sur des déclarations du roi de France, mais des témoignages directs, positifs, émanés de la cour de Bourgogne, et composés en partie de déclarations écrites de la main même de Charles. De ces témoignages, qui sont d'une date antérieure à tous ceux qui ont été invoqués jusqu'ici, il paraît que les premiers pourparlers avaient été échangés dès le commencement du mois d'août 1471, sinon plus tôt. Un écuyer royal avait porté à Charles une communication de Louis. Ayant rapporté la réponse, et reçu de Digitized by Google

36 S HISTOIRE DE CHAULES LE TÉMÉRAIRE. nouvellos instructions , cet écuyr envoya un messenger avec un mémoire écrit pour être présenté au duc, lequel le rendit au porteur après y avoir fait, en marge, des annotations de sa propre main. Voici, en résumé, quelques extraits de cette pièce : « A mon arrivée, j'ai trouvé mon maître dans les meilleures dispositions que j'aie jamais vues, et résolu à faire tout ce qui était possible pour vous (c'est à dire, à accepter vos conditions en tant qu'il le pourra). « Item. J'ai donné a mon maître l'assuranco qu'il peut être convaincu que vous préférez son amitié à celle de ceux qui vous ont trompé (c'est à dire les ducs de Guienne et de Bretagne. Voir plus haut, pag. 58, 66, et autres). A cette nouvelle, mon maître a été plus joyeux que je ne l'ai jamais vu ; et, en réponse, il m'a dit qu'il savait bien qu'on pouvait compter sur vous et que vous ne manqueriez jamais à ce que vous aviez promis. (C'est la vieille flatterio : vous êtes un homme de parole, un de ces hommes avec lesquels je désire avoir affaire!) Et, pour sa part, il ne désire rien tant « que de conclure cette affaire ; car il sait bien qu'il n'y a pas d'autre voie sûre pour lui ou pour vous, et il pense quo tous deux vous auriez agi sagement en commençant beaucoup plus tôt (à Péronne, par exemple, comme le roi en avait exprimé le vœu), car alors aucun des deux n'aurait eu les troubles qui vous sont arrivés. » « Item. Soupplainville (un agent du duc de Bretagne) a vu mon maître. Le duc et Lescun lui ont fait savoir qu'ils vous dépêchent un envoyé pour traiter du mariage de monseigneur « de Guienne avec votre fille, » et pour vous offrir do vous joindre à eux pour faire la guerre « au roi ; » mais ils lui ont dit aussi qu'il ne * Sans la restitution préalable dos Tilles, qu'on nous avertit de ne pas espérer, l'affaire ne peut pas être réglée. « Ce que vous avez assuré à votre maître est vrai. Quant à lui, le résultat démontrera s'il est joyeux. Celui -là aura le moins de troubles qui sera le plus sage. t Ceci n'a rien de rommun avec le présent sujet. L'événement montrera co que non s devons croire. (On ne nous abnse pas ainsi.) Digitized by Google

APPENDICE. 369 doit pas éprouver la moindre défiance à ce sujet, comme l'expérience de la présente année l'a bien prouvé; que tout cela n'est fait que pour vous tromper, comme on l'a fait précédemment. (Et le mémoire continue à s'efforcer de faire croire à Charles que ses alliés le trompent et qu'il ne doit pas hésiter, par scrupule, à les abandonner.) « Item. Le seigneur de Revescure a été à Saint-Jacques, par la voie de Bretagne, et n'a pas vu mon maître, ce qui est le contraire de ce que je lui avais dit « qui arriverait. (Ce Revescure était un des agents employés dans la transaction, et il en connaissait sans doute tous les détails. Qui était-il? La note en marge va nous l'apprendre.) • Commines (car c'est lui qui est le seigneur de du Revescure, ou, plus exactement, de Renescure : il avait hérité de ce titre avec — non les biens, mais — les dettes attachées à ces biens) a été rencontré à Orléans; par conséquent, il a dû être avec tous. > (Cela est très vrai ; et c'est parce qu'il était avec le roi à Orléans et qu'il conclut là, non pas seulement un arrangement entre Louis et Charles, mais un autre arrangement entre Louis et lui-même, que Commines a passé sous silence son rôle personnel dans cette négociation.) Ce document, à notre avis, ne fait pas seulement connaître la nature de l'arrangement proposé, mais dénonce encore l'intention qu'avait Charles de le violer. Il était malhabile dans l'art de tromper, et si Louis n'avait pas été aveuglé par son désir d'en terminer, le seul des observations marginales lui aurait fait comprendre qu'il ne devait s'attendre qu'à de la dissimulation. Ce fut probablement pour parer à cet effet probable de l'habileté indiscrete et ironique de Charles qu'au même temps une lettre fut adressée à l'écuyer royal par une personne investie de la confiance du duc et qui a pris une part active à toute cette transaction. « J'ai présenté votre homme à monseigneur, » écrit-il, « lequel a écrit lui-même une réponse à chaque article; mais comme il les a écrites de sa main, les réponses Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 27.36% accurate

370 HISTOIRE DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. sont plus courtes qu'elles n'auraient dû l'être, car vous savez qu'il écrit mal et qu'il n'écrit pas volontiers. (Charles, quoique doué de qualités accomplies sous maints rapports, n'était pas un clerc, à ce qu'il paraît. Il ne témoignait pas cependant pour l'art d'écrire le mépris affecté par la plupart des princes et des nobles de son temps) C'est pourquoi il m'a chargé de vous écrire que vous pouvez dire en toute confiance qu'il est prêt à conclure rengagement avec le roi aussi vite que les villes auront été livrées; et qu'alors le plus humble des officiers au service du roi ne sera pas plus prompt que lui à le servir et à accomplir sa volonté. (Hélas! une si fière et si honorable nature peut-elle descendre à une pareille bassesse! C'est là un ton qui diffère singulièrement de celui de la réponse personnelle du duc. Serait-ce son confident et d'autres personnes de son entourage qui l'auraient conseillé dans cette affaire?) Quant au désir exprimé par vous qu'il envoyât quelqu'un auprès du roi, il vous dit qu'il le fera volontiers mais il n'est pas encore décidé et il y réfléchira. » C'est ce qu'il fit en effet, et il envoya Ferry de Cluny, qui conclut le traité de paix] laissant le traité d'alliance en suspens sur le seul point auquel Charles s'attachait pour tâcher d'échapper à la honte d'un parjure absolu Cette lettre porte la date du 9 août 1471, et la signature de Simon de Quingcy. (Dupont, Mém. de Commines, t. III, preuves, pag. 2-7.) M. Kervyn n'a pas fait la moindre allusion à aucun des documents que nous avons cités, bien que les faits, certainement, soient probants, et les sources authentiques. Il a donc dû les ignorer. Il a compris cependant qu'il n'était pas probable que l'histoire eût été complètement dénuée de fondement; et il cherche à se tirer d'affaire en faisant observer que si Charles a prêté l'oreille à des propositions de cette nature, ce n'a pu être que pour gagner du temps, tandis qu'il rassemblait son armée. Mais il est certain, d'après les témoignages que nous avons produits, que Charles a fait plus que de prêter simplement l'oreille aux propositions qui lui ont été faites; il a déclaré qu'il avait l'intention de les accepter, à la seule condition qu'on lèverait une difficulté. Il est certain aussi, d'après les mêmes témoignages, que son intention n'était pas de gagner du temps pour prendre des mesures militaires, mais bien de rentrer en possession des villes sans être obligé d'avoir recours à des mesures militaires. Digitized by Google

APPENDICE. 371 La discussion, dès lors, se trouve circonscrite h ce seul point, à savoir si Charles, après avoir vainement cherché a rentrer en possession des villes, sans être obligé de s'engager au préalable par un serment qu'il n'avait pas l'intention de tenir, a fini, comme le déclare Commynes, qui a été témoin oculaire des faits, par prêter ce serment qu'il se préparait à violer. Quelle alternative est la plus vraisemblable : ou bien Commynes, dont les déclarations sont conformes aux preuves que nous possédons, a-t-il, sans motif apparent, répandu dans le monde entier un mensonge absolu et volontaire; ou bien Charles, dont la dissimulation, jusqu'au dernier moment, est très clairement établie, et peut même très bien s'expliquer, a-t-il tenu la conduite vers laquelle il tendait dès le début? Pour ce qui regarde Commynes, il écrivit son récit longtemps après que Charles et Louis étaient descendus tous les deux dans la tombe. Il admirait Louis, mais il n'était pas, a proprement parler, son apologiste. Il ne condamne pas la duplicité pratiquée par le roi. Elle ne lui paraissait pas mériter condamnation. C'est pourquoi il ne la dissimule jamais. Dans le cas dont il s'agit, il est l'apologiste, non pas de Louis, mais de Charles. Il rapporte l'histoire, comme il le dit lui-même, afin d'expliquer les cruautés pratiquées par le duc dans la campagne qui suivit. Commynes abandonna Charles, mais il ne parle jamais de lui avec haine ou mépris. Il avait, et pour de bonnes raisons, une bien meilleure opinion de son caractère et de son intelligence que le monde ne lui en a témoigné. Il nie que Charles fût cruel; il affirme qu'il avait une noble nature et émet l'avis que la combinaison de ses meilleures qualités avec celles de Louis auraient fait un prince parfait. Il est quelquefois injuste dans ses critiques; mais c'est parce qu'il n'était pas possible qu'une sympathie réelle existât entre des hommes si différents. Il cesse d'être une autorité lorsqu'il en vient a parler de la dernière partie de la carrière de Charles; mais c'est parce qu'il était obligé de tenir ses informations de seconde main. Il résulte évidemment de nombreux passages de ses mémoires, aussi bien que de leur ton général, que s'il regardait la déception comme nécessaire dans la pratique de la politique, il comprenait et sentait mieux que bien d'autres la responsabilité de celui qui écrit l'histoire. Digitized by Google

HISTOIRE DE CHARLES LE TÉMÉRAIRE. Quant à Charles de Bourgogne, il n'était pas, comme le roi de France, menteur et parjure, par nature et par habitude. Peu d'hommes ont eu l'instinct de la véracité plus profondément enraciné; peu l'ont développé et conservé comme lui, au milieu de pareils exemples et de pareilles séductions. Sa conduite à Péronne, et dans l'occasion présente, a été, comme l'a fait justement observer le baron de Rciffenberg, tout à fait exceptionnelle. Et, dans les deux cas, c'est Commines qui, en nous montrant la lutte et les circonstances atténuantes, nous fait voir et comprendre qu'elle était exceptionnelle. Dans le cas dont il s'agit, avec les documents que nous avons cités, mais sans le récit de Commines, nous aurions pu soupçonner que Charles voulait trahir, non pas son ennemi, mais ses alliés. C'est sur quoi comptait le roi, qui appréciait justement l'honnêteté de son rival, qui cherchait à s'en faire une arme contre lui, et qui n'aurait pas, de son côté, hésité une minute à agir comme il espérait voir agir Charles. Mais c'était là un acte dont Charles était absolument incapable. Généralement loyal, sincère et honnête dans ses rapports avec ses ennemis ou avec ses amis, il ne s'est rendu coupable que deux fois d'un manque de foi direct et const ?U'i. Pt chaque fois sa victime, ou la personne dont il voulait faire irtime, a été la même. Ce ne fut ni un allié, ni un ennemi loya' m mr^* ce fut le plus déloyal des ennemis, le maître le plus expert jamais existé dans l'art do mentir et de trahir. Ce fut l'homn. à différentes reprises, avait manqué de parole envers Charles même et contre les artifices duquel il semblait qu'on ne pût *e pr\ téger qu'en recourant aux mêmes armes et aux mêmes artifices. FIN

The text on this page is estimated to be only 27.30% accurate

TABLE DES MATIÈRES > LIVRE IV CHAPITRE PREMIER
~">LITIC;UES DU SIÈCLE. — CONQUÊTE DE LA GUELDRE. — 1 NS
ENTRE CHAULES ET L'EMPEREUR. — LEUB ENTREVUE 4 1473).
me siècle i moyen â^e , i intuition . . . lo Son ,j;J«ildciî :tur la carrière de
Chartes lfi Objets de son ambition . >-■<•• 20 Affaire de la Gueldre ,
27 Intervention de Charles II acquiert la Gueldre Nouveaux plans et
nouvelles espérances . . . 3G Propositions de l'empereur . . . 37 Contre-
propositions de Charles . . Son départ des Pays-Bas Son entrevue avec
Frédéric à Trêves Préparatifs pour son couronnement . . • * 64 Opposition
des électeurs ... : Départ secret de l'empereur 1\$ T. [11.

374 TABLE DES MATIÈRES. CHAPITRE II INFLUENCE DU
 GOUVERNEMENT MONARCHIQUE SUR LA FORMATION DES
 ÉTATS. — LA LORRAINE. — L'ALSACE. — LA CONFÉDÉRATION
 SUISSE. — CHARLES A DIJON (1473). Origine de la monarchie dans
 l'Europe moderne 77 Transmission des couronnes » 80 Contraste entre la
 monarchie autrichienne et la monarchie française 86 Carrière de René
 d'Anjou 95 Situation dangereuse de la Lorraine 1 02 . Procédés de Louis et
 de Charles Condition de l'Alsace La Confédération suisse 1 i o Son
 organisation militaire I > Relations avec les puissances étrangères
 Alliance entre la Bourgogne et l'Autriche . . . * . K, ? Le gouvernement
 bourguignon en Alsace i * * m Intrigues de Louis avec les Suisses
 Desseins des différents partis Manœuvres de Sigismond Charles arrive en
 Alsace Réception des envoyés suisses Arrivée de Charles à Dijon .
 CHAPITRE III CARACTERE ET POSITION DE CHARLES. — SES
 RELATIONS AVEC l'ÀUTRICHE ET LES SUISSES. —
 GOUVERNEMENT INTÉRIEUR DES PAYS-BAS. — ORGANISATION
 D'UNE ARMÉE PERMANENTE. — AFFAIRES DE COLOGNE (1474).
 Opinions générales sur le caractère de Charles 171 Erreurs et exagérations
 174 Élévations de ses vues 175 Ses rapports avec l'Autriche 181 Digitized
 by Google

The text on this page is estimated to be only 21.09% accurate

TABLE DES MATIÈRES. 375 Réception des envoyés de
Sigismond 185 Son ambassade aux Suisses . . . , . . . , . ISS Contraste de
sa conduite avec celle de Louis XI . . . , . I9_Z Sa théorie de gouvernement
193 Institution du conseil de Malines 204 Influence des armées
permanentes 207 Les armées au seizième siècle 212 Pratiques introduites
par Charles 225 Conflits avec les Etats de Flandre 227 Établissements
militaires de la Bourgogne 232 Affaires de Cologne - 249 Intervention de
Charles , . . . , . . . , . 251 CHAPITRE IV ■ >.- ». co » : "l< 'j' • ;hute de
sa domination en alsace. i^r XF' - . - \, ION DE GUERRE PAR LES
SUISSES. ■■■ ■ ' . 252 S,, çntulc':'. <v.«v.f. S',. >1 . 257 , . . . « -- ■ ,
. . . , ... 2Ji5 Sigismond renonce à l'alliance bourguignonne 269 Sa
correspondance avec Charles 274 Appel de Charles aux Suisses 283
Caractère d'Hagenbach , . . 285 Origine de la révolte en Alsace 291
Mesures défensives d'Hagenbach 29G Chute d'Hagenbach 303 Son
jugement et sa mort 306 Représailles de Charles 321 Son expédition contre
Cologne 327 Investissement de Neuss 334 Assauts infructueux 330
Préparatifs pour on long siège 340

The text on this page is estimated to be only 20.33% accurate

376 TABLE DES MATIÈRES. 351 354 La Suisse déclare la guerre à Charles 358 APPENDICE Observations sur le récit donné par Commines au sujet d'un traité projeté entre Louis et Charles en mai 1472
3^e fil B. Ar. — Dans le cours «la présent volume?», afin de faciliter certaines recherches indiquées dans le texte anglais, nous avons maintenu l'orthographe originale de certains noms de ville. Ainsi on trouvera partout Ilasct au lieu de Bdle , comme dans l'un des volumrs précédents, nous avons mis Snint-Latid au lieu de Saint-Leu.

The text on this page is estimated to be only 25.33% accurate

Digitized by Google

The text on this page is estimated to be only 29.38% accurate

RELIER L AU S AN N by Google

